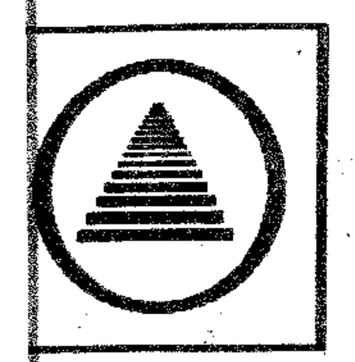


LAHOUARI ADDI

L'IMPASSE DU POPULISME

L'Algérie : Collectivité politique et Etat en construction



ENTREPRISE NATIONALE DU LIVRE

Lahouari ADDI

L'IMPASSE DU POPULISME

L'Algerie : Collectivité politique et Etat en construction

Entreprise nationale du livre
3,boulevard Zirout Youcef
ALGER

N° Edition: 2600/90
ENAL - Alger - 1990

Je dédie cet ouvrage à la jeunesse d'Octobre 1988

« Aujourd'hui nous travaillons pour le bonheur des générations futures, que nous sommes en mesure de garantir, si vous acceptez de nous suivre docilement au long du difficile chemin que nous vous avons tracé. Je me dois d'être franc avec vous. N'attendez aucun bénéfice immédiat de vos efforts. Mais comme je sais que vous êtes de bons musulmans, vous trouverez au paradis la récompense des peines endurées ici-bas. La stratégie que nous avons mise au point est magnifique. La preuve : tout le peuple est avec nous. Vous devez par conséquent éviter toute initiative de nature à troubler cette belle ordonnance des choses. D'ailleurs, nous sommes en train de rédiger un document qui répondra à toutes vos questions ».

R. Mimouni *Le fleuve détourné.*
R. Laffont 1982 pp. 14-15

AVANT-PROPOS

Ce livre est le second volume, légèrement remanié, d'une thèse d'Etat de sociologie politique, ayant pour titre *État et Pouvoir dans les sociétés du Tiers-Monde : le cas de l'Algérie*, soutenue fin septembre 1987 sous la direction de L.Valensi. C'est dire qu'elle a été rédigée avant les évènements d'Octobre 1988, qui ont ensuite modifié le paysage politique et élargi l'espace des libertés. Si je devais la réécrire, elle garderait le même contenu et la même structure, assortis toutefois d'une plus grande liberté de ton. Non en raison d'une censure qui aurait existé avant Octobre 88, mais en raison de craintes inhibitrices qui nous limitaient à critiquer des mécanismes impersonnels, et dont nous a libéré le choc d'Octobre. De ce point de vue, ce choc a d'abord été une victoire sur nous-mêmes.

Lors de la soutenance, certains membres du jury, professeurs éminents, ont jugé néanmoins cette thèse trop critique vis-à-vis du développement de l'Algérie, ajoutant ne pas y reconnaître l'Algérie de la construction du socialisme, enviée par de nombreux autres pays du Tiers-Monde. Une année après, presque jour pour jour, éclatèrent les événements d'Octobre à Alger, Oran, Annaba... mettant fin à certains clichés.

Cette thèse aboutit implicitement au résultat suivant : le système politique algérien, mis en place depuis l'indépendance, fonctionne désormais à l'émeute. Ceci pour souligner que les événements d'Octobre ne sont ni une explosion conjoncturelle, ni une émeute de la faim ; ils ont des causes profondes à rechercher dans ce système politique, marqué par le populisme et le néo-patrimonialisme. L'analyse menée tout au long de ce travail aboutit

à la conclusion selon laquelle le populisme, hérité il est vrai de la guerre de libération, a mené l'Algérie à une impasse. Il était possible de penser que l'impasse allait encore durer, tant que durera la pertinence politique de la légitimité historique. La réalité a été, cependant, plus généreuse et plus optimiste, car les émeutes d'Octobre ont permis au système politique de sortir peut-être de l'impasse où le populisme le maintenait.

Mais le développement historique ne s'analyse pas en terme d'impasse, et il s'agit là, bien évidemment, d'une métaphore. Ce qu'on appelle ici impasse, c'est la période au cours de laquelle les contradictions sociales, devenant insupportables, évoluaient vers l'explosion. En distribuant, sous diverses formes, des milliards de dinars, sans pour autant faire créer leurs équivalents en richesses matérielles et en services, le populisme croyait développer une économie moderne. Il s'ensuivit une tension entre l'offre et la demande qu'exprimaient les crises de logement, de transport, de biens de consommation courante, de loisirs, etc. La faiblesse du pouvoir d'achat du dinar, vidé par le déficit structurel des entreprises d'Etat, les frustrations et sentiments d'injustice, alimentés par la constitution de fortunes colossales privées, se sont conjuguées pour provoquer la déflagration d'Octobre. Comment l'Algérie en est-elle arrivée là ?

Depuis 1962, l'Algérie s'était attelée à construire un Pouvoir central fort, assimilant Pouvoir à Etat. Cette méprise – le renforcement du Pouvoir au lieu de la construction de l'Etat – est encore un effet du populisme. L'Etat étant la modalité par laquelle se redistribue le pouvoir à l'intérieur du corps social, le populisme, en tant qu'idéologie politique identifiant le peuple à sa direction, refuse la redistribution du pouvoir. Se construisant sur la négation du conflit interne, donc du politique, ou plutôt sur la fiction de sa négation, l'idéologie populiste coupe le pouvoir de ses racines sociales. Sous l'effet de la logique implacable de la conservation du pouvoir, s'amorce la dérive néo-patrimoniale, avec tous ses délires : promesses démagogiques, aliénation millénariste, brutalités policières, etc. Le délire va s'accroissant : au début, le Chef se pose en représentant de tout le peuple, et quelque temps après, il se prend pour le peuple tout entier. Les émeutes d'Octobre ont signé l'acte de décès du populisme, en tant que mythe politique, utilisé dans la confiscation et la conservation du pouvoir. Elles ont aussi catalysé l'histoire politique du pays, lui faisant faire un bond de plusieurs années, dans le long cheminement de la construction de l'Etat moderne et de la démocratie.

Le populisme, en créant une demande sociale qu'il n'est plus possible de refouler, a libéré, contre son gré, la dynamique de construction de l'Etat, car il n'y a pas d'alternative, pour satisfaire la demande sociale que de mouvoir les structures de l'offre. Or, l'idéologie populiste, et son autoritarisme foncier, sont incapables de mobiliser la force de travail et de s'inscrire dans la dynamique productive. Le populisme contient en germe son propre dépassement ; mais, malheureusement, en l'absence d'un projet de gauche crédible et consistant, le dépassement ne peut que puiser dans l'idéologie libérale. L'attrait de l'idéologie libérale n'est si fort que parce que, dans les limites de

la propriété privée et de la possession de l'argent, elle permet de se défaire de l'arbitraire et de l'abus de pouvoir.

Le populisme a amorcé la création d'un marché ; en cela, il a créé les conditions objectives de la dynamique étatique, parce que l'Etat moderne est une excroissance du marché. La circulation des richesses dans la sphère des échanges suppose une fluidité garantie par l'Etat à travers ses lois. L'échange des biens et leur production sont obtenues non par la force, mais par le consentement sur la base de l'égalité formelle des agents économiques, sujets de droit aux yeux de l'Etat. Le contrat synallagmatique ordonne juridiquement la sphère des échanges et influence idéologiquement la sphère politico-juridique.

C'est pourquoi l'Etat que tente de construire l'Algérie, après Octobre 88, est porté par les tendances jusque-là refoulées du marché : refus de l'autonomie syndicale entrainant la faiblesse de la mobilisation du travail, limitation du secteur privé, subordination de l'économique au politique entrainant des transferts de valeurs par la création massive de monnaie et par les prélèvements abusifs sur la production... L'édifice constitutionnel mis en place depuis Octobre s'inscrit dans la logique des forces du marché jusque-là refoulées. L'autonomie syndicale poursuit l'objectif de la mobilisation de la force de travail, le multipartisme se situe dans le prolongement de la légalisation de l'activité privée et de la concurrence des capitaux, et enfin le respect des libertés publiques tente de mettre fin aux privilèges obtenus à la faveur des abus de pouvoir. Par rapport à la situation a-constitutionnelle antérieure, c'est une avancée démocratique, en ce qu'elle rééquilibre la relation gouvernés-gouvernants, mais elle n'assure pas la justice sociale.

Or, précisément, la notion de justice, à connotation millénariste ou métaphysique, n'est pas constitutive des fondements idéologiques de l'Etat moderne. En cela, le populisme est rongé par une contradiction majeure : économiquement, il appelle à la construction de l'Etat, mais idéologiquement et politiquement, il s'y oppose. Pour cerner cette contradiction qui lui est fatale, nous devons rappeler les fondements idéologiques de l'Etat moderne, apparu d'abord en Occident.

Tel que l'enseigne l'histoire de l'Occident, l'Etat apparait comme un processus en cours et la démocratie comme un horizon. Leur degré d'achèvement, une fois libérées leurs dynamiques, dépend d'un rapport de force entre, d'une part, la société civile et la société politique, et d'autre part, entre les intérêts divergents à l'intérieur de la société civile. Par ailleurs, sur le plan idéologique, la notion de justice était supplantée par celle de liberté dans les aspirations sociales. Apparue en réaction contre les autorités historiques et traditionnelles, l'idéologie de l'Etat moderne s'est donnée comme fondements idéologiques les présupposés du droit naturel, parmi lesquels la liberté et la sécurité. Le courant libéral de la pensée politique occidentale ne s'est pas embarrassé de rejeter la notion de justice qui contredit celle de liberté ou plutôt de vider la notion de justice de sa dimension eschatologique pour la relier à la propriéte privée. Le courant libéral n'a, cependant, pu imposer ce

changement dans la conception de la justice que parce que, précisément, les aspirations sociales elles-mêmes avaient changé, traduisant une mutation psycho-sociologique. Non que les hommes soient devenus indifférents à la notion de justice, mais leur conception de la justice avait changé, glissant de la sphère spirituelle à la sphère temporelle. Tandis qu'avant, la justice devait préparer les hommes au salut éternel, elle n'était devenue après qu'un attribut de la propriété."Là où il n'y a pas de propriété, disait J.Locke, il n'y a pas de justice." D.Hume lui fait écho en affirmant : "La justice est couramment définie comme volonté constante et perpétuelle de donner à chacun son dû."

Rattachée à la propriété privée, la notion de justice dût être subordonnée à celle de liberté du point de vue politique. Si l'on demande au Prince de garantir la justice aux citoyens, explique le courant libéral, il devra à cette fin disposer de leurs volontés et de leurs libertés. Or l'économie de marché, que l'Etat moderne devra favoriser, repose sur la notion de liberté de l'individu. Pour que la société connaisse la paix sociale, le problème est d'articuler les libertés des uns et des autres, à travers le respect des droits et devoirs de chacun. La sécurité et la paix sociale que l'Etat a le devoir de garantir à ses citoyens sont le moyen par lequel l'individu jouit de sa liberté. Dans l'architecture politico-juridique que suppose le contrat hobbien, et à travers laquelle est pensé l'Etat moderne, la notion de justice n'est pas essentielle, et n'a pas la même importance que celle de liberté ou de sécurité [1].

La pensée libérale reproche à la loi morale d'être source de désordres, en ce que chaque homme, ayant son propre idéal de justice, croit détenir la seule vraie interprétation de cet idéal. Il est alors prêt à exterminer, au nom de cet idéal, ce qu'il estime être le mal et l'impiété. Portant en elle les germes d'un conflit destructeur parce que l'être moral l'apprécie en lui-même, la loi morale s'oppose à l'apparition du Souverain au sens de Hobbes. Elle gêne la construction étatique dans la mesure où la norme d'appréciation de la règle juridique et de son exécution n'appartient pas exclusivement à l'Etat, mais appartient à tout un chacun.

La critique anti-libérale a été formulée dès le XIXè. siècle par le courant marxiste, dont la pratique historique ultérieure (expérience de l'Europe de l'Est) a aliéné la liberté de l'individu. C'est parce que le courant marxiste a renoué avec une notion à relent millénariste et, en tout cas, peu opératoire en politique, qu'il a connu l'impasse dans l'expérience des pays de l'Est. En effet, comment assurer la justice dans un monde de rareté, dans une économie régulée par la loi de la valeur ? La seule pertinence historique du " socialisme réel " est qu'il devait catalyser la loi de la valeur, comme l'enseignaient les fondateurs du socialisme, pour faire reculer les limites de la rareté et dépasser le marché. Or en aliénant la liberté du citoyen-producteur, en substituant à

---

(1) Il conviendrait d'interpréter les travaux du philosophe américain J.Rawls comme une tentative d'intégrer la notion de justice dans la philosophie politique inspirée par le contrat social. " Mon but, écrit-il, est de présenter une conception de la justice qui généralise et porte à un plus haut niveau d'abstraction la théorie bien connue du contrat social telle qu'on la trouve, entre autres, chez Locke, Rousseau et Kant " J. Rawls *Théorie de la justice* Seuil 1987 p. 37.

la vitalité du marché la lourdeur bureaucratique, en s'opposant à la concurrence, bref en n'ayant pas imaginé un " socialisme de marché ", ce sont les éléments dynamiques de la loi de la valeur qui ont été asphyxiés. La critique anti-libérale, postérieure à Marx, n'a été ni à la hauteur de son objet, ni à la hauteur de Marx. Le courant libéral était critiqué comme si c'était lui qui avait inventé la loi de la valeur, comme si c'était lui qui avait institué l'injustice. Une chose est de critiquer le courant libéral qui voudrait maintenir l'économie en l'état, autre chose est d'intervenir dans le sens des dynamiques économiques pour dépasser les conditions objectives de l'injustice. Les idées libérales ne sont aujourd'hui si populaires que parce que le " socialisme réel " a renoué avec le commandement autoritaire qu'elles ont, à l'origine, critiqué avec une inspiration révolutionnaire. Elles ne sont si populaires que parce que les pratiques du marxisme vulgaire ont re-créé les rapports pré-marchands, ce qui signifie que ce dernier est devenu une idéologie réactionnaire selon ses propres normes. Le projet de Marx est à reprendre à zéro, dans la perspective d'une utopie post-marchande et non dans celle d'une régression pré-marchande.

L'idéal de justice, tant qu'il demeure une aspiration sociale prête à s'exprimer politiquement, constitue un des éléments des fondements idéologiques du millénarisme promettant de construire la cité idéale, ou promettant le bonheur à chacun, ou encore se chargeant de préparer les hommes au salut éternel. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'idéal de justice gêne la construction étatique qui suppose, entre autres, que la religion devienne affaire privée et affaire de conscience individuelle. De ce point de vue, le populisme est une incarnation de l'idéal de justice, réactivant tous les archaïsmes, que les circonstances ont, cependant, amputé de la dimension eschatologique.

Un observateur averti de l'Islam et des musulmans avançait l'idée que les musulmans sont sensibles à la justice, à l'inverse des chrétiens plutôt sensibles à la liberté [2]. Cette remarque, pourrait-on dire, est vraie historiquement, mais fausse théoriquement. Toutes les religions véhiculent un idéal de justice, recèlant un potentiel millénariste qui s'exprime dès lors qu'il rencontre une aspiration sociale. Ce qui distingue aujourd'hui le Christianisme de l'Islam, dans le vécu historique, c'est la différence entre les aspirations sociales des peuples respectifs. Les uns ont définitivement dépassé les conditions psycho-sociologiques et idéologiques du millénarisme, les autres vivent présentement ce dépassement. Il convient de ne pas attribuer aux dogmes ce qui doit l'être aux contingences historiques. Si l'on affirme que l'Islam est attaché plus à la justice qu'à la liberté, l'on condamne le musulman à n'être jamais un individu libre et, plus grave encore, à n'avoir jamais un Etat moderne. Mais la liberté est une valeur universelle et nul ne peut échapper à

---

(2) B.Lewis ***Le retour de l'Islam*** Gallimard 1985, voir aussi l'article Hurryya dans ***Encyclopédie de l'Islam*** t III 1971.cf. les critiques de A. Laroui dans ***Islam et modernité*** Maspéro 1985 qui reprend l'idée de J.S. Mill pour qui le problème de la liberté ne se pose que dans le cadre de l'Etat moderne

son aspiration. Les musulmans sont condamnés à trouver – parce que cela est désormais nécessaire – les formes d'articulation de la foi avec les libertés individuelles et les " droits naturels " de l'individu-musulman, qui pourra mener la vie qui lui convient, bénéficier de la protection de sa vie et de sa dignité et jouir en toute sécurité de sa liberté, à l'abri des illuminés et du millénarisme. Ce jour-là, l'Etat moderne ne sera pas uniquement de culture occidentale.

Oran, Février 1989.

INTRODUCTION

Alimentée par la contestation anti-coloniale, l'aspiration nationaliste a été en Algérie à l'origine de la formation de la collectivité politique dont elle a dessiné les frontières. Incarnation du nationalisme, l'Etat indépendant cristallise la volonté de la communauté algérienne de s'affirmer comme collectivité politique autonome sur le plan international. Dans cette perspective, l'Etat algérien est le produit de l'idéologie nationaliste qui, par le passé, a mobilisé l'ensemble de la communauté pour contester l'ordre colonial. C'est pourquoi la référence au passé anti-colonial est fondamental pour étudier la nature de cet Etat : il y puise sa légitimité et ses principes doctrinaires.

Plus encore, aucune tendance, aucun courant poltique ne peut prétendre à diriger l'Etat s'il n'a pas de relations directes avec ce passé, et s'il ne s'y réfère pas explicitement. Le système politique algérien est centré sur la légitmité par l'action armée qui a permis de mettre fin à la domination coloniale. Aussi, les luttes politiques et les acteurs qui s'opposent au cours de ces luttes s'inscrivent dans le prolongement de la lutte de libération nationale.

Mais dans la mesure où tous les acteurs ont participé à la lutte de libération, le Pouvoir échoit au groupe qui aura le mieux exprimé l'idéologie populiste héritée du passé immédiat. Cette idéologie présente le peuple algérien comme un corps politique uni et indifférencié, ne connaissant aucune contradiction, à l'exclusion des contradictions externes l'opposant à l'impérialisme et au capitalisme mondial.

L'idéologie populiste est socialement et historiquement déterminée. L'indifférenciation sociale, la faiblesse des forces productives et le faible degré d'élaboration et d'opposition des classes sociales favorisent l'émergence de l'idéologie populiste, particulièrement en phase de lutte anti-coloniale au sein de laquelle la solidarité devient une valeur politique cardinale. Mais l'idéologie populiste, en effaçant dans la conscience les contradictions, s'eleve sur la négation du politique : en effet, un corps uni, non traverse d'interets divergents qui menaceraient son unité, n'est pas une categorie du politique.

A l'indépendance, la solidarité suscitée par la contradiction externe reflue, laissant apparaitre les divergences insupportables pour l'idéologie populiste, elle même sollicitée par le pouvoir en place pour le légitimer. Celui-ci l'utilisera pour écarter ses adversaires et se mettre au dessus de toute critique. Pour n'importe quel pouvoir, dont la nature est de vouloir durer et ne rencontrer aucune résistance, l'idéologie populiste devient la meilleure des idéologies : elle permet d'occulter les inégalités à l'intérieur du corps social et surtout les inégalités politiques.

Vidé de son contenu politique, l'Etat se réduit à une charpente administrative, réagissant lourdement aux injonctions du sommet qui lui élabore des programmes et lui fixe des objectifs. En pays sous-développé, ces programmes et objectifs sont exclusivement économiques.

Mais l'économie, conçue et pratiquée par l'administration d'Etat, ne peut être qu'une économie administrée. L'idéologie populiste se méfie du marché, soubassement de la société civile aux contradictions en rupture avec le projet populiste. La pratique économique populiste poursuit un objectif moralement respectable, mais ne se donne pas les moyens politiques de le réaliser, puisqu'elle refuse de reconnaitre les divergences politiques à l'intérieur du corps social, profondément marqué par l'inégalité politique gouvernés-gouvernants. Dans la mesure où l'économie est la gestion de ressources rares et non la redistribution de ressources abondantes, l'inégalité économique se creusera dans le sillage de l'inégalité politique. En effet, aucune fortune monétaire ne pourra se constituer sans la protection clientéliste.

L'économie, c'est la gestion des ressources rares, c'est aussi la mobilisation de toutes les ressources, y compris la force de travail. Or la mobilisation de celles-ci suppose des relations politiques que l'administration, de par sa nature, ne peut mettre en oeuvre. L'idéologie populiste crée donc le vide autour d'elle et se plaint de ce que sa bonne volonté s'éparpille et ne rencontre aucun écho favorable.

Seule l'histoire et ses pratiques peuvent mettre à nu les limites du populisme. L'histoire de l'Algérie indépendante montre qu'il était inévitable parce qu'il a constitué une arme dans la compétition pour le pouvoir. Pour des raisons historiques et politiques, le populisme a pris corps avec la genèse de l'Etat algérien. Nous étudierons les mécanismes de ce dernier dans les trois chapitres suivants :

- Chapitre I Sociologie politique du nationalisme algérien.

- Chapitre II Sociologie d'un phénomène étatique en construction.

- Chapitre III Sociologie de pratiques économiques.

CHAPITRE I
SOCIOLOGIE POLITIQUE DU NATIONALISME ALGERIEN

INTRODUCTION

A quoi peut correspondre une sociologie politique du nationalisme algérien ? Est-ce que la méthodologie de la sociologie politique, et ses concepts, peuvent appréhender les lignes-forces du nationalisme algérien ? Dans la mesure où le nationalisme algérien visait à construire *l'autonomie de la société politique* dont il était l'expression en situation dominée, il se prête, semble-t-il, à une investigation dont la singularité puisera dans la spécificité de l'objet qu'elle se donne.

La sociologie politique du nationalisme algérien tentera de répérer les tendances à l'oeuvre dans le mouvement national, puis d'identifier les logiques auxquelles elles obéissent pour évaluer et apprécier leur envergure dans le champ social algérien, ainsi que les limites qu'elles se posent, en considération des spécificités du système colonial par rapport auquel elles se situent.

Le nationalisme, s'il est exprimé par des hommes, met en oeuvre néanmoins des groupes sociaux qui ont leur propre logique qui leur fait suivre une trajectoire individuelle. Il ne s'agit évidemment pas d'une phénoménologie pure de l'acte politique détaché de ses racines sociales, idéologiques, culturelles et économiques, mais il ne s'agit pas non plus d'une sociologie réduite à n'être qu'une excroissance de l'économie politique, dans laquelle toutes les attitudes politiques seraient réductibles à la lutte économique et frontale des classes sociales.

Si les classes sociales sont des catégories sociologiques, dont le contour et l'articulation à la structure sociale d'ensemble sont la charge de la sociologie, elles ne sont pas des catégories de la sociologie politique mettant en jeu des organisations qui expriment les intérêts politiques de ces classes. Une schématisation excessive laisse croire que les classes sociales interviennent directement dans le champ politique où elles s'affronteraient. Cette schématisa-

tion elle-même est un effet de la lutte politique, dans la mesure où, parfois, des acteurs s'identifient abusivement, non pas aux partis qu'ils représentent, mais directement à la classe sociale, pour puiser ainsi une légitimité qui renforce leur position.

En tout cas, si l'on admet que les classes sociales interviennent directement dans le champ politique, la sociologie politique n'a plus aucune raison d'être dans la mesure où la sociologie, ou plutôt l'économie politique, pourra la supplanter. Mais c'est aussi ne reconnaitre aucune logique propre aux organisations que mettent en mouvement les forces politiques à l'oeuvre. Le champ politique n'est pas une projection compartimentée du champ social, avec des espaces et sous-espaces étanches. Il est plutôt une émanation du champ social à l'intérieur duquel la logique dominante est une logique de mouvement, les évolutions s'y dessinent autour de fusions, d'alliances, de ruptures et de marginalisation. Une organisation politique qui dépérit subit une évolution qui ne signifie pas que la classe ou la couche sociale dont elle se réclamait, fût-ce confusément, a disparu du champ social.

Un acteur politique ne porte pas la marque de la classe dont il se réclame et dont il exprimerait les intérêts, quelle que soit son évolution personnelle. C'est pourquoi les hommes politiques ne sont pas « secrétés » par des classes sociales, comme on le croit souvent ; ils sont secrétés par un complexe social, par une situation sociale historiquement déterminée. Les classes sociales se reconnaissent en eux, ou ne s'y reconnaissent pas, en fonction de leurs programmes, de leurs positions politiques et des intérêts qu'ils défendent. A un certain moment, un homme politique peut ne plus correspondre aux aspirations de ceux en qui il s'est reconnu (et qui l'ont reconnu), et il se marginalise.

L'histoire du nationalisme algérien s'offre assez bien à cette méthodologie. Elle l'illustre en la personne centrale de Messali Hadj, fondateur du nationalisme algérien moderne, avec lequel il sera, paradoxalement, en rupture à la veille de la réalisation du projet pour lequel il a formé des militants qui allaient l'exprimer. Il est paradoxal, en effet, que la société politique algérienne ait évolué, dans la phase finale, sans celui qui, trois décennies durant, aura été le porte-drapeau de la tendance la plus radicale. Il est inutile ici de faire appel à la psychologie : un problème politique ne peut s'expliquer que politiquement, et il est tout aussi inutile de faire appel à l'économie politique et ce, pour la même raison. Expliquer la trajectoire finale de Messali Hadj par l'orgueil, ou encore par l'échec des couches sociales qu'il représenterait n'est pas pertinent pour la sociologie politique.

Nous tentons, dans ce chapitre, une interprétation sociologique du nationalisme algérien à partir de la documentation historique [1]. Il va de soi que si cette documentation venait à être enrichie au point où la connaissance de l'histoire du mouvement national en serait modifiée, notre interprétation devra alors être réévaluée à la lumière de cette modification pour être reconstruite totalement ou partiellement.

(1) La documentation utilisée a été citée dans le texte, en base de page, quand la référence bibliographique devait être signalée. Nous avons en outre utilisée les ouvrages et articles suivants non signalés dans le corps du texte.

Ch. A. Julien, *L'Afrique du Nord en marche*, Julliard 1972

R. Letourneau *L'évolution politique de l'Afrique du Nord*. A. Collin 1961

A. Nouschi, *Naissance du nationalisme algérien*. Ed. de Minuit, 1962

M. Kaddache, *Histoire du nationalisme algérien*. 2 volumes SNED, Alger 1980

C. Collot « Le Parti du peuple Algerien » in *Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques*, Mars 1971

O. Carlier « La première Etoile Nord Africaine 1926-1929 » in *Revue Algerienne de Sciences Juridiques, Economiques et Politiques*, 1972

A. - AUX ORIGINES DU NATIONALISME ALGERIEN.

Peut-on dater la naissance du nationalisme algerien ? Une telle question véhicule une charge émotionnelle et affective qui nuit à la sérénité du débat. L'idéologie coloniale, ayant nie l'existence de la nation algérienne pour justifier la domination, l'ideologie nationaliste se devait de mobiliser toutes les ressources pour affirmer son existence. Avant l'indépendance, cette question relevait de l'ordre idéologique et avait une finalité politique. Après l'indépendance, les conditions pour la sérénité du débat sont réunies parce que la situation est fondamentalement différente puisque l'existence politique de la nation est restaurée.

Le nationalisme est l'expression politque d'une communauté qui prend conscience de son unité sociale et qui, en situation de domination, revendique l'autonomie pour affirmer l'existence d'une collectivité politique. Le nationalisme apparait à la suite d'une prise de conscience nationale, à la suite de la volonté de construire une *société politique autonome*. Le nationalisme renvoie autant à la *société politique* vers laquelle il tend qu'à la *nation*, le groupe sociologique au sein duquel il puise ses forces et ses ressources pour réaliser son objectif politique.

1. - Nation et Etat ou sociologie et politique

Concernant la nation algérienne, de quoi s'agit-il précisément ? Posons la question de manière sèche : existait-il une nation algérienne avant 1830 ? Pour répondre à cette question, il faudra au préalable faire quelques remarques relatives au contenu de la catégorie de nation. La catégorie de nation est une catégorie moderne née de la contingence historique européenne de la fin du Moyen-Age. La nation est l'entité sociologique qui délimite les frontières de la communauté politique à l'intérieur de laquelle s'est construit l'Etat moderne [1]. Les catégories de nation et d'Etat sont liées au point où l'on parle d'Etat-Nation. Mais tandis que l'une se définit en référence à des facteurs sociologiques et historiques (langue, coutumes, sentiments communs, etc.), l'autre se définit en référence à l'unité de la collectivité politique. La relation Etat/nation n'est pas univoque ; dans leur formation, les contingences

historiques ont souvent été plus déterminantes que ne le laisse percevoir la logique des schémas théoriques. C'est ainsi que des nations potentielles ont formé des Etats différents, alors que leur unité sociologique poussait dans le sens de l'unicité de l'Etat ; à l'inverse, des communautés humaines sociologiquement hétéroclites ont pu constituer des bases sur lesquelles se sont construits des Etats uniques.

De manière générale, les dimensions de l'Etat-nation expriment les capacités d'un pouvoir central à impulser une cohérence politique qui assure le maintien de l'unité de la collectivité politique. Dans cette perspective, la cohérence politique, qui est au coeur de la définition de l'Etat, ne peut se dessiner qu'au détriment des micro-pouvoirs locaux et autres principautés quasi-indépendantes. L'Etat moderne bouleverse de fond en comble la répartition de la souveraineté dont il revendique le monopole. Cette revendication, se superposant au processus historique de formation de l'Etat ouest-européen, se déroulant sur un fond sociologique propre à l'Europe de l'Ouest - l'anarchie seigneuriale et ses guerres privées - a été catalysée par un facteur contingent, la guerre des religions. Si les guerres privées ont incité le pouvoir central (lui-même émanation de ces guerres privées) (1) à s'arroger le monopole de la violence et

(1). L'une des principales raisons du malentendu, voulou ou non, sur la question de l'existence ou de la non existence de la nation est la confusion entre la catégorie d'Etat et celle de nation. Bien des auteurs, y compris ceux favorables à l'idéologie nationaliste, confondent la base sociologique que constitue la nation et sa superstructure, l'Etat, qui la différencie territorialement en érigeant des frontières. Dans un article écrit en 1966, R. Gallissot reste prisonnier de la confusion en question. Il écrit :« Convenons en conséquence qu'il ne saurait être question de nation au XIXè siècle : pour nous une nation, c'est une nationalité qui a réussi ; il n'y a pas de nation sans existence politique, manifestée par l'autonomie d'un gouvernement représentatif d'une collectivité qui a conscience de son unité. Quand une communauté pressent son individualité, et tend à l'organisation unitaire, nous sommes en présence d'une nationalité ». R. Gallisot « Abdelkader ou la nationalité algérienne. Interprétation de la chute de la Régence d'Alger et des premières résistances à la conquête française » in Revue historique Avril-juin 1965. Mais la position de R. Gallisot débouche sur un cercle vicieux, car si l'on peut nier la nation algérienne, l'on ne peut nier le nationalisme algérien, à moins de dissocier nation et nationalisme. La question devient alors : peut-il exister un nationalisme sans nation ? Il semble que le raisonnement circulaire ne peut être dépassé que si l'on conçoit que la nationalisme a pour finalité non pas la création d'une nation, mais la constitution d'un Etat qui s'élève sur une base sociologique locale pré-existante, formant potentiellement une nation, dont les frontières dépendront de la vigueur des forces politiques qui mettront en œuvre cet Etat.

(1) Cf. La problematique de N. Elias, *la dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy 1975.

s'opposer aux milices et autres armées privées (les problématiques de MACHIAVEL et HOBBES sont ancrées dans ce référent historique) les guerres de religion menaçaient l'unité de la communauté politique. En effet, celles-ci, mettant aux prises Catholiques et Protestants d'une même communauté, réactivaient des solidarités religieuses débordant la communauté politique. Les fidélités religieuses véhiculaient en quelque sorte des solidarités politiques qui empêchaient l'unité de la communauté de se cristalliser autour de facteurs linguistiques, ethniques, géographiques, etc. Des populations entières étaient sensibles aux prétentions hégémoniques du Saint-Siège ou à celles d'autres unités politiques extérieures, ce qui amoindrissait la souveraineté du pouvoir central local sur ses sujets. La problématique de J. BODIN s'est constituée sur un arrière-fond de luttes pour le transfert *à l'intérieur* de la souveraineté. Le modèle de formation de l'Etat ouest-européen dessine, par conséquent, ses grandes lignes autour d'un double transfert de la souveraineté : d'abord des *micro-pouvoirs vers le pouvoir central (HOBBES), ensuite de l'extérieur vers l'intérieur (BODIN). L'Etat-nation est le produit de ce double mouvement qui s'est dessiné sur un fond socio-historique propre à l'Europe de l'Ouest. L'Etat moderne est marqué par la « revendication... à son propre compte du monopole de la violence physique légitime »* [1], qui met fin à l'anarchie hobbienne et, par l'exclusion comme étant *étranger*, de tout individu qui prête allégeance à un pouvoir extérieur ; d'où l'importance de la frontière territoriale qui sépare l'extérieur de l'intérieur où s'exerce la souveraineté absolue, sans laquelle il ne peut y avoir d'Etat au sens moderne. Dans cette perspective, l'Etat-nation en tant que forme spécifique de collectivité politique, est une création occidentale postérieure au Moyen-Age.

L'Etat a donc un contenu historique dont le processus se déroule dans le temps. Une fois sa constitution amorcée, il s'identifie à une *base territoriale* qui lui pré-existe. De ce fait, si l'Etat se définit et se construit politiquement, la nation se définit sociologiquement. Concernant l'Algérie, l'individualisation, en tant qu'entité politique autonome, a obéi à l'évolution historique du Maghreb auquel elle appartient. Malgré son unité religieuse, culturelle, ethnique..., celui-ci s'est désagrégé en trois grandes communautés depuis le déclin de l'empire Almohade, sous la pression de forces politiques centrifuges. Il s'est fractionné en trois entités géo-politiques distinctes dont les frontières ont fluctué selon la puissance des

(1) M. Weber *Le savant et le politique*, p. 113.

pouvoirs locaux, eux-mêmes aux prises avec des principautés et autres confréries jalouses de leur indépendance [1].

2. - Les confusions de l'idéologie coloniale

Quand la France surprend l'Algérie en 1830, les deux pays ne sont pas au même rythme historique. L'un est en pleine révolution bourgeoise, après avoir secoué les structures féodales de la société, disputant à l'Angleterre le leadership de l'expansion européenne, l'autre, replié sur lui-même à la suite d'une décadence multiséculaire, reproduit encore les formes sociales et politiques qui l'affaiblissent dans la compétition avec l'Europe. Cette différenciation dans les formes politiques sera décisive dans l'issue de la compétition, parce que dans un cas, un pouvoir central mobilisant toutes les ressources politiques puisées dans sa société, dans l'autre cas, un pouvoir central incapable de mobiliser l'ensemble du corps social pour se défendre.

Cette différence fera dire à l'idéologie coloniale que la nation algérienne n'existe pas, ne reconnaissant que les formes politiques de l'Etat-nation européen, en dehors duquel les autres formes politiques n'existaient pas. « *On peut dire sans exagération,* écrit A. BERNARD, *que l'Algérie n'existait pas avant l'arrivée des Français... Nous l'avons véritablement tirée du néant ; nous lui avons donné son nom et sa personnalité* » [1]. L'idéologie coloniale reconduit la conception de la nation à laquelle elle appartient, conception somme toute territoriale. Mais elle oublie qu'une nation, y compris en Europe, n'est pas un territoire vide. Il est alors opportun de demander à l'idéologie coloniale de quelle Algérie elle parle quand elle prétend l'avoir tirée du néant. A-t-elle créé ex-nihilo les populations qui habitaient le pays ?

(1) De meme qu'est recente la notion de nation, est egalement recente la notion de frontiere. Le pouvoir central au Maghreb exerce son autorite sur des groupes humains et non sur le territoire. Si une tribu ou confederation de tribus prete allegeance au pouvoir central voisin, la frontiere se deplace en fonction de cette reconnaissance d'allegeance. « *L'autorité d'un Etat,* ecrit A. Dhina, *s'exercait sur des cités et sur des tribus. L'extension ou la reduction du territoire sur lequel s'imposait le pouvoir d'un sultan variait avec la fidelite episodique de certaines populations nomades. Quand une tribu entrait dans le giron de l'Etat, elle faisait acte d'allegeance au souverain personnellement, car l'Etat se confondait avec lui* ». A. Dhina, Les Etats de l'Occident musulman aux XIIIe, XIVe siecles. OPU - ENAL. 1984. p. 468. Bien que le Pouvoir central se confonde avec le souverain, bien qu'il n'ait pas de frontieres definitives, bien que des sujets puissent choisir de changer d'allegeance et donc d'en sortir. A. Dhina parle d'Etat, s'appuyant sur une definition très large de celui-ci, l'assimilant au Pouvoir central.

(1) A. Bernard, *L'histoire de l'Algerie*, tome deuxieme de *L'histoire des colonies*. Plon 1930, p. 66

La position de l'idéologie coloniale est absurde même à partir de la conception territoriale de la nation car celle-ci est composée des hommes qui peuplent un territoire donné. Toute communauté d'hommes implique l'existence de formes politiques. Que ces formes politiques ne soient pas identiques à celles de l'Europe, ne signifie nullement que cette communauté n'ait aucune existence politique. Au niveau méthodologique, nier l'existence d'organisation politique dans une communauté humaine est une absurdité.

Mais pour l'idéologie coloniale, tout territoire où les formes politiques européennes n'existaient pas était considéré comme vide, donc à remplir, à créer dans le langage de A. BERNARD. C'est ainsi que la conquête européenne s'auto-légitime. La colonisation implique la négation politique de l'entité colonisée. C'est pourquoi l'idéologie coloniale ne présente pas la colonisation comme une rupture dans l'histoire politique de la société, mais plutôt comme un commencement, car elle nie à la collectivité sociale préexistante d'avoir formé une communauté politique. Pour l'idéologie coloniale, si le territoire occupé était humainement peuplé, il était politiquement vide. Ou, dans le cas de l'Algérie, l'existence politique était illégitime parce qu'elle était prolongement de la Sublime Porte. A la limite, l 'occupation coloniale met fin à l'Algérie turque au sein de laquelle les autochtones n'avaient pas d'existence politique. L'idéologie coloniale se construit sur le présupposé européocentriste dont elle fait le référent fondamental. La catégorie occidentale de nation, historiquement déterminée, revêt dans le discours de l'idéologie coloniale, une forme universelle et transhistorique. Car la question principale est de savoir ce qu'entend l'idéologie coloniale par l'inexistence de la nation algérienne. Entend-elle par là que les Algériens, en tant que collectivité sociale et communauté politique, n'existaient pas ? Or, il y a une subtilité dans son discours qui se nourrit de la confusion entre les catégories d'Etat et de nation. Après avoir constaté que l'Etat, dans sa forme moderne européenne n'existait pas, elle en déduit l'inexistence de la nation. Elle joue sur l'articulation historico-logique de l'Etat et de la nation selon le prototype ouest-européen dont le processus de formation s'est étalé sur des siècles. Mais elle n'a pu jouer sur cette articulation que parce que, en effet, la problématique de la nation interpelle d'emblée celle de l'Etat. Les éléments sociologiques, constitutifs d'une nation, ne sont pas en eux-mêmes suffisants s'ils sont privés de l'autorité politique qui trace avec précision les limites territoriales à l'intérieur desquelles s'exerce une souveraineté de type moderne. La confusion entretenue par l'idéologie coloniale se situe au niveau de la distinction de l'Etat et de la nation. N'ayant pas trouvé un Etat moderne en Algérie, elle decrète l'inexistence de la nation, postulant surtout son inexistence future. Pourtant, dans toutes les sociétés humaines, quel que soit le degré de civilisation auquel elles appartiennent, la nation existe à l'état virtuel. Toute société humaine porte en son sein une nationalité.

Mais, paradoxalement, l'histoire militante qui a combattu l'idéologie coloniale, a implicitement accepté le présupposé européocentriste, en cultivant le mythe de l'Etat dans ses formes occidentales. Elle accepte, sans se rendre compte, que les formes d'organisation politique dans tous les temps et dans tous les lieux, soient identiques à celles que l'Europe a mises en place dès le XVIème siècle ; elle tente une réécriture de l'histoire selon les grilles conceptuelles que l'Occident a imposées. C'est ainsi que l'Etat aurait de tout temps existé en Algérie selon la Charte nationale (1). Cette vision repose sur une *définition extensive* de l'Etat, qu'elle assimile aux formes politiques qui l'ont précédé, et qui est saisi à travers ses attributs extérieurs, sa matérialité : territoire, armée, monnaie, etc. Elle n'exclut donc pas de considérer l'Etat romain, l'Etat grec, les Etats européens du Moyen-Age, etc. Toutes les collectivités humaines, dotées d'un pouvoir central, auraient connu l'Etat. Mais cette vision de la permanence s'interdit de saisir les phénomènes de rupture dans l'histoire d'un même peuple, et les différences dans les types d'organisation politique d'un peuple à un autre, d'une période à une autre. L'Etat contemporain est d'origine européenne ; il s'est universalisé parce qu'il est, par essence, hégémonique, c'est-à-dire que là où il ne rencontre pas une résistance efficace, il étend son domaine. Face à une Europe en expansion, à une Europe conquérante, le reste du monde n'a qu'à adopter la forme d'organisation politique européenne s'il ne veut pas être annexé. Pour saisir la spécificité de l'Etat contemporain, il faudra revenir à la *définition restrictive* qui puise sa pertinence dans le contenu de la souveraineté du pouvoir central local qui s'affirme vis-à-vis d'une allégeance extérieure et des micro-pouvoirs locaux.

(1) La Charte nationale de 1986 évoque l'Etat numide, l'Etat rostémide, l'Etat ziride, etc. Pour montrer que l'Algérie a de tout temps existé, interpretant l'histoire selon une vision européocentriste. Mais la Charte nationale, en tant qu'expression condensée du nationalisme algérien après l'indépendance, est un texe idéologique à vocation politique mobilisatrice. Cette vision est moin choquante dans la Charte nationale que dans une thèse universitaire dont la vocation est tout autre. A titre d'exemple, l'historien A. Saadallah, confondant Etat et nation écrit : « *Tous les auteurs s'accordent pour reconnaitre que la nation algérienne existait bien et que ses contours étaient parfaitement définis au moment de l'invasion française. L'Algérie possédait alors ses propres frontières géographiques, son gouvernement, son chef d'Etat, son armée, son système monétaire et son drapeau. Elle entretenait des relations diplomatiques avec la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Espagne, la Hollande et d'autres pays européens. Cette nation algérienne possédait sa propre langue, sa religion, son histoire, ses coutumes et ses traditions et, par dessus tout, elle était animée d'un sentiment patriotique commun à tous ses ressortissants. Comme d'autres nations d'Europe méridionale, la nation algérienne n'était pas consciente de ses qualités jusqu'à ce qu'une invasion etrangère éveillât sa conscience nationale* ». A. Saadallah, La montée du nationalisme algérien 1900-1930, ENAL, 1985, p. 49

3. - L'Etat moderne de l'Emir Abdelkader

L'Algérie, en tant qu'ensemble humain et entité géo-politique, ayant existé bien avant la conquête française, quelles que soient les formes politiques à travers lesquelles elle se reproduisait, est entrée dans la modernité historique sous le choc de la rupture qu'allait opérer la conquête coloniale. Le processus de modernisation allait commencer assez tôt, dans la résistance à la conquête française, déjà avec l'Emir Abdelkader qui a tenté d'organiser une société politique à la mesure de l'effort de guerre à fournir contre la France. La nature de l'effort de guerre allait bouleverser les structures politiques de l'ordre social algérien, en dépouillant les confréries maraboutiques de leurs prérogatives de principautés quasi-indépendantes. L'unité politique que mettait en place l'Emir Abdelkader supposait un transfert de souveraineté au profit d'un centre de commandement qui élabore une stratégie d'ensemble pour mener la guerre et apporter les transformations sociales et économiques qui en découlent : administration, éducation, fabrication d'armement, etc. C'est dans cette perspective de conflit politique, entre un commandement centralisé, qui prétend à la souveraineté au sens moderne, et des micro-pouvoirs qui refusent de se dessaisir de leurs prérogatives, que doivent être interprétées les luttes qui ont opposé l'Emir Abdelkader aux confréries et ordres maraboutiques [1]. Le caractère moderne du projet étatique qu'il fonda ne tient ni à l'armée créée, ni à la monnaie..., attibuts de tout pouvoir central, mais au transfert de souveraineté tant vis à vis de l'intérieur que de l'extérieur.

L'entreprise politique de l'Emir Abdelkader a coupé les liens, fussent-ils symboliques à l'époque des Deys, avec la Sublime Porte ; il fut aidé, il est vrai, par une mutation dans la conscience des formes de solidarité, suite à l'incapacité de l'Empire Ottoman à réagir à la conquête de l'Algérie par une puissance chrétienne. Mais ce réaménagement de la souveraineté, dans ses implications interne et externe, est-il conforme à l'éthique musulmane ? Ce souci incite l'Emir Abdelkader à consulter les savants religieux de Fès et du Caire. Est-il légitime, demande t-il, de châtier des musulmans qui collaborent avec l'armée française ? Est-il légitime de réprimer les tribus qui refusent de payer les impôts ? etc. Autant de questions relatives à l'exercice de sa souveraineté dans un contexte nouveau. *Lafetwa* rendue par la Cheikh Tasuti de Fès fit couler beaucoup d'encre ; de nombreux commentateurs y ont vu, non pas une réponse aux questions de l'Emir Abdelkader, mais des critiques à peine voilées contre le sultan du Maroc, notamment son attitude

(1) Cette rivalite politique ne peut être, par ailleurs, interprétee comme une confrontation entre l'Islam du livre et l'Islam des saints, ni entre l'Islam urbain et l'Islam rural. On ne peut omettre le fait que l'Emir Abdelkader est lui-même, issu d'une famille qui dirige une confrerie, les Qadria et qu'il a ete marque par la tradition mystique.

tiède à l'égard du conflit militaire algéro-français, conflit se déroulant dans un territoire du Dar el Islam voisin.

Quand l'Emir Abdelkader s'adresse au sultan du Maroc, dont il attend de l'aide, il n'a pas conscience de s'adresser à un souverain étranger. A l'intérieur du monde musulman, la notion d'étranger est encore absente. Mais en retour, c'est ce qui pourrait expliquer la tièdeur du Sultan du Maroc qui voyait en l'Emir Abdelkader un rival potentiel. Le succès de celui-ci aurait pu fonder une dynastie nouvelle à l'échelle du Maghreb, puisant sa légitimité dans la victoire sur les Français. Le Sultan du Maroc, pris en tenaille par la perspective d'une victoire de l'Emir Abdelkader, et par le devoir de solidarité envers l'Algérie aux prises avec les Français, se devait de tenir compte des intérêts politiques de son trône. L'alliance entre la confrérie des Taïbia et la dynastie marocaine illustre l'ambiguïté de l'attitude du sultan du Maroc ; ne pouvant s'opposer ouvertement à l'Emir Abdelkader sans risquer des soulèvements au Maroc, il préfère agir par les Taïbia interposés. Du fait des dimensions maghrébines des confréries, une lecture rétrospective et anachronique des évènements pourrait suggérer le schéma de la « cinquième colonne », recevant des ordres de l'extérieur [1]. Face à l'Emir Abdelkader, les intérêts de la dynastie marocaine et des confréries étaient identiques et laissaient entrevoir un jeu subtil de luttes politiques qui ne se laisseront déchiffrer que si elles sont replacées dans leur contexte historique.

La conscience politique d'appartenance à un groupe, au Maghreb, se meut entre deux pôles : le clan patrilinéaire ou la tribu et la *Umma* [2]. La réaction de défense contre l'agression du XIXè siècle s'est révélée inefficace quand elle est menée à partir de l'un ou de l'autre pôle. Le premier pôle est trop étroit ; sa capacité maximale de mobilisation ne dépasse pas les dimensions d'une confrérie ou d'une confédération de tribus. La Umma (second pôle) est trop vaste pour être dirigée par un commandement central unique, au vu de la faiblesse des ressources politiques. Les territoires agressés, directement concernés, déploieront une stratégie reposant sur un

(1) c'est le cas de l'article très documenté de A. Nadir, « Les ordres religieux et la conquête française » in Revue algérienne des Sciences Juridiques, économiques et politiques. 1972 N° 4

J.C. Vatin écrit à propos de cet article : « *Les recherches de A. Nadir semblent particulièrement éclairantes à cet égard. Peut-être s'appuient-elles trop sur les archives militaires françaises qui donnent une importance non contrôlable à un vaste complet des Taïbia. Boumaza y perd à l'occasion son auréole de combattant national. Il est ramené au personnage de chef de brigands manipulé à distance par les chérifs au service de la Taïbia* ». J. C. Vatin, L'Algérie politique : Histoire et Société, F.N.S.P. 1983, p. 147.

(2) Cf. A. Zghal « La construction nationale au Maghreb » in A. Abdelmalek, A. Belal, H. Hanifi Renaissance du monde arabe, Duculot – SNED 1972.

echelon intermédiaire, entre la tribu et la Umma pour s'opposer à l'agression [1] Les dimensions de l'échelon intermédiaire dépendront des ressources politiques qui traceront le rayon d'action de l'entreprise de défense. Ainsi, l'Emir Abdelkader aurait pu réunifier le Maghreb, dans la tradition almohade, dans la lutte contre les Français, s'il avait disposé de ressources politiques suffisantes. La réunification aurait pu provenir de forces originaires de Tunisie ou du Maroc si les ressources politiques avaient été disponibles. Mais en leur absence, les communautés au Maghreb évolueront vers des voies « nationales » sous la pression des contraintes extérieures.

En intervenant en Algérie, la France a catalysé l'évolution vers la création d'un Etat moderne dont l'embryon a duré jusqu'à la défaite de l'Emir Abdelkader. Cet Etat moderne, si éphémère soit-il, heurtant les intérêts politiques des confréries et autres ordres maraboutiques, ne pouvait que bouleverser les équilibres du Maghreb médiéval, suscitant des rivalités tant internes qu'externes. Après l'échec de l'Emir Abdelkader, les militaires français ont compris les raisons de l'hostilité des confréries à son égard, et ont cherché à gagner leurs sympathies et contracter des alliances dans le cadre de ladite « politique arabe » de Napoléon III. Cependant, ces alliances ont été compromises par les intérêts de la colonisation - avide en terres - qui allait faire effondrer l'organisation tribale qui sert de support aux confréries.[1] Ce n'est pas l'effet du hasard si, à la tête de l'insurrection de 1871, se trouve El Mokrani, promu auparavant Bachagha par les Français. Le processus d'expropriation des terres avait atteint un seuil tel que toute alliance avec l'administration française était impossible. C'est ce qui explique l'absence d'alliés socialement crédibles, à l'exception de quelques notabilités fabriquées par l'administration, et qui n'avaient pas d'influence sur les populations locales. Mais l'expérience des militaires français en Algérie allait servir en Tunisie et surtout au Maroc, où Lyautey jouera sur les rivalités entre tribus dans le respect de la souveraineté nationale formelle, incarnée par le Bey en Tunisie et par le Sultan au Maroc.

L'émergence et les formes d'expression des nationalismes maghrébins sont à relier à l'histoire du Maghreb au XIXè siècle et la pénétration coloniale différenciée. Nés en réponse à l'agression coloniale, ces nationalismes seront marqués par les modalités différentes de l'occupation étrangère. Ils expriment l'aspiration à se débarasser de la tutelle étrangère pour le Maroc et la Tunisie, et à

(1) Dans l'adresse aux théologiens de la Qarawyyi de Fès, l'Emir Abdelkader parle explicitement de patrie algérienne. Il écrit *« Votre reponse, s'il vous plait. sur ce qui cause notre grave preoccupation et notre vif chagrin, bi wat'an al djazâiri dans ce pays d'Algérie qui est devenu... des iles pour les corbeaux de mécréance »*. Cité par J. Berque Maghreb : Histoire et société, SNED Duculot 1974 p. 72.

créer en Algérie une société politique, niée par le système colonial. Malgré les différences dans leurs genèses, ils sont marqués par une conscience maghrébine aigüe que l'évolution ultérieure allait affaiblir. Il n'est pas fortuit que l'organisation politique qui allait exprimer de la manière la plus radicale le nationalisme algérien se soit intitulée dans les années 1920 *l'Etoile Nord-africaine*.

LE NATIONALISME RELIGIEUX DES OULEMAS

Les Oulémas occupent une place particulière dans le nationalisme algérien : ils ont contribué à sa formation d'une manière décisive, malgré leur modération vis-à-vis du mot d'ordre de l'Indépendance. L'Association des Oulémas d'Algérie, que le Cheikh Abdelhamid Ibn Badis crée en 1931, se proclame une organisation à vocation religieuse ; son but est la défense de l'Islam et la restauration de ses valeurs.

Les efforts que les Oulémas fournissent pour regénérer la société algérienne, dans la lutte contre le maraboutisme, dans l'enseignement de la langue arabe et dans l'exhumation du passé historique les désignent comme les fondateurs de la doctrine nationaliste dont se reclamera l'idéologie du mouvement national. Il est vrai que le caractère « subversif » de cette doctrine n'est pas assumé et tranche avec la modération des prises de positions politiques. C'est ici que réside le malentendu avec la tendance radicale du nationalisme qui leur reprochera de ne pas assumer les implications politiques de leur enseignement.

Ce faisant, les Oulémas se désignent comme les porte-paroles de la communauté musulmane, ne se rendant pas compte qu'ils participent d'une délimitation d'une communauté politique dont les frontières sont effectivement religieuses en situation coloniale. Ils libèrent ainsi une dynamique qui catalysera l'évolution de l'émergence de l'autonomie de la société politique.

1.- Maraboutisme, nationalisme et « désenchantement » du monde.

Prolongement de la Nahda du Proche-Orient, le mouvement réformiste algérien se caractérise par une constante dénonciation du maraboutisme, assimilé à une déviation condamnable de la foi religieuse. L'anti-maraboutisme virulent des réformistes exprimait autant des considérations d'ordre purement religieux que des considérations politiques, à la suite des changements sociologiques qu'a connus la société algérienne sous l'effet de la colonisation. Néanmoins, les Oulémas insistaient sur l'aspect dotrinal pour discréditer les innovations blâmables qui éloignaient de l'idéal religieux des ancêtres du temps du Prophète (Salaf). Les pratiques

populaires du monde rural, culte des saints, vénération des morts, anthropolâtrie et autres superstitions, sont condamnés sans appel par les Oulémas qui se réclament d'une conception de l'Islam purifié des vicissitudes de l'histoire (fasd-et-tarikh) qu'a accumulées une lente dégradation de l'ordre temporel.

Choqués par l'accumulation des biens matériels, et par le gaspillage des richesses soutirées à une paysannerie appauvrie par la colonisation, les Oulémas ont accusé les saints religieux de *« vendre la parole de Dieu à vil prix »*, reprenant l'expression même du Coran, promettant *« non seulement la rémission des péchés mais l'accès garanti au paradis pour leurs adeptes les plus dévoués » (1).* Les marabouts étaient, par ailleurs, assimilés à des charlatans, vendant des amulettes et philtres défigurant le vrai esprit de l'Islam et, faute plus grave encore, autorisant un clergé intercesseur entre Dieu et les croyants, devenu objet d'adoration et de vénération, à l'instar des religions judaïque et chrétienne. Comparant le réformisme dans le Christianisme et dans l'Islam, E. Gellner remarque que la tradition de celui-là nie l'égalité des croyants en instituant la hiérarchie ecclésiastique, tandis que les Protestants l'affirment avec force, au contraire de celui-ci où la tradition est attachée à l'égalité des croyants, contredite par le système des saints. Suivant E. GELLNER, les « Protestants » de l'Islam sont les réformistes qui veulent retourner à la tradition des « Salaf », en réaction contre les déviations de ceux qui veulent s'associer à Dieu pour être adorés et vénérés au même titre que lui (1). De ce point de vue, la comparaison entre les Protestants luthériens et les réformistes algériens est, en effet, frappante, lorsqu'on observe la volonté des uns et des autres de purifier les pratiques religieuses par un ressourcement dans les textes d'origine et, surtout par leur volonté de sauver la religion des pratiques simoniaques qui la menacent, dans une société pénétrée de plus en plus par la circulation monétaire. Un autre point commun, qui rappelle la morale austère de Calvin, est le goût de l'économie, dans la réprobation des gaspillages à l'occasion d'obsèques, de mariages, et autres fêtes religieuses... Dans leur presse, les Oulémas aimaient à inviter les croyants à s'insérer dans l'économie moderne dont les mécanismes - à l'exception du taux d'intérêt assimilé à l'usure - ne sont pas contraires à l'esprit de l'Islam. Cet aspect pourrait expliquer la rapidité avec laquelle le réformisme s'implanta chez les Ibadites du M'zab, réputés pour leur ascétisme et leur goût pour

(1) A. Mérad, Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940, Mouton La Haye 1967, p. 270.

Cette partie sur les Oulémas algériens doit beaucoup à l'ouvrage de A. Mérad dont la lecture est indispensable.

(1) Cf. E. Gellner Muslim Society, Cambridge University Press 1984.

l'economie et le commerce, et dans les couches sociales de la nouvelle économie urbaine.

L'opposition Oulémas-marabouts exprime une tension qui a toujours existé dans l'Islam maghrébin, entre deux conceptions liées aux conditions de vie sociales, l'une se réclamant de la civilisation urbaine, de la tradition puritaine et livresque des hauts lieux de la science islamique (Université des Qarrawiyine, de la Zaïtouna) et l'autre se nourrissant des pratiques populaires du monde rural (culte des Saints, vénération des morts, superstitions...). L'attaque frontale des Oulémas contre les pratiques maraboutiques et les confréries religieuses atteste, en fait, non seulement les changement sociologiques intervenus dans la société algérienne, mais aussi du déplacement du foyer du nationalisme, du monde rural tribal au monde des villes. Car à l'origine, les marabouts et autres saints sont apparus au Maghreb el Aqsa pour s'opposer aux invasions des Chrétiens, notamment des Portuguais et des Espagnols qui menaçaient les côtes marocaines. Ils se sont ensuite répandus à travers tout le Maghreb pour arabiser, voire réislamiser des populations montagnardes tenues à l'écart des flux Est-Ouest d'arabité. J. BERQUE parle de « *révolution maraboutique du XVIè siècle* » dont l'origine est Saguia el Hamra. Mais dès le XVIIIè siècle, le mouvement s'essoufle et donne naissance à des petites féodalités qui relèguent au second plan les motivations spirituelles des ancêtres fondateurs. Il faudra attendre la prise d'Alger en 1830 pour les voir s'opposer en ordre dispersé à la conquête de l'Algerie. Cependant, l'effondrement de l'ordre social tribal, sur lequel le système maraboutique avait pris corps, lui enlève la base sociale sur laquelle s'élevait sa puissance. L'administration française utilisera ce qui restera des confreries religieuses pour faire accepter aux populations rurales sa domination. Les maisons maraboutiques, dès la fin du XIXè siècle, exploiteront un passe recent ou lointain, et vivront à l'ombre d'une rente historique qui leur permettra d'accumuler des richesses materielles en étant en bons termes avec l'administration coloniale, et en tenant entre leurs mains des adeptes plus ou moins nombreux s elon les regions. « *La situation du maraboutisme algerien*, ecrit A. MERAD, *au cours de la première moitie du XXè siècle, en tant que societe religieuse feodalisee, peut s'expliquer par un ensemble de facteurs historiques, économiques et même politiques. En effet, la majorité des maisons maraboutiques se reclamaient d'une ancienne noblesse d'essence religieuse, pour les uns, soit disant chorfa ; noblesse acquise par des faits d'armes, au cours des guerres saintes, contre l'infidèle, pour les autres* ».

(1) A. Merad, Le reformisme musulman en Algerie de 1925 à 1940, Op. cit. p. 276.

Dans l'opposition Oulémas-marabouts, E. GELLNER perçoit un deplacement du centre de gravité de la résistance à la colonisation européenne des marabouts vers les Oulémas, du monde rural détribalisé vers la ville peuplée de « uprooted » (déracinés). Par le passé, ce sont les marabouts qui mobilisaient les tribus contre les envahisseurs étrangers, mais au XXè siècle, les confréries se sont rangées du côté de l'Administration coloniale. A cette situation, E. GELLNER trouve une explication sociologique. De par les structures sociales qu'ils expriment (logique segmentaire tribale), les saints sont incapables de véhiculer un patriotisme au-delà des limites de la tribu ou des tribus qui leurs prêtent allégeance. Par contraste, les Oulémas captent les sentiments nationalistes qui se font jour d'abord dans les villes, ensuite à l'échelle de toute l'Algérie. *« L'indice réel, je crois, est que les ordres et les systèmes d'allégeance étaient trop ségmentés et partcularisés pour servir de bases ou même véhiculer un sentiment national »* (1)

Le support sociologique du mouvement réformiste, c'est-à-dire le milieu où il est né et ou il s'est propagé, témoigne de changements sociologiques, suite a l'exode rural qui a alimenté les centres urbains. Extension d'un salariat urbain qui a coupé les liens avec le monde rural, multiplication des petits et moyens commerçants, apparition de fonctionnaires occupant des positions subalternes dans l'administration... ces différents groupes sociaux habitant dans des villes, au voisinage de la communauté européenne, ne pouvant qu'être ouverts aux idées de progrés, ne serait-ce que sous l'influence de la civilisation occidentale à laquelle ils envient la puissance matérielle. Ainsi, ils recherchèrent un Islam dépouillé du mysticisme rural et des pratiques tribales de culte des saints. Les réformistes libéraient ces catégories urbaines d'une conception « archaique » de l'Islam qui s'opposait aux formes de vie modernes, au regard des *fetwate,* prononcées dans l'Occident musulman, réunies par El Wancharisi (mort en 914-1508), considérant

(1) E. Gellner « Sanctity, puritanism, secularism and nationalism in North africa : a case study », in Muslim Society, Cambridge University Press 1984, p. 148.

Dans ce contexte, E. Gellner remarque que les Protestants en Occident ont contrecarré le super-Etat spirituel sous l'autorité du Saint-Siége, en allant dans le sens des nationalismes locaux qui ont permis l'éclosion d'Etats-nations différenciés, tandis que les Oulémas réformistes se sont atteles a souder et a rassembler les différents segments de la société, et notamment les confréries tribales et religieuses, pour les fondre dans une meme conscience nationale. Mais la remarque de E. Gellner, pour interessante qu'elle soit, ne respecte pas les échelles dans la comparaison. En effet, le super-Etat spirituel chrétien (la Respublica Christiana) correspond dans l'Islam a l'Ouma (la communauté islamique) dont la realisation a autant divisé les musulmans, à travers notamment la querelle du califat. Les Oulémas se sentaient d'abord comme appartenant à la Nation algérienne ensuite à la communaute islamique.

comme blâmabes l'usage de la chaise, de la table, le port des vêtements fabriqués par les Chrétiens, l'emploi de certaines épices tel le safran, etc. (1).

Les réformistes libèrent de toutes les craintes et inhibitions, portant leur effort sur la capacite de l'Islam a s'articuler au modernisme. Abdelhamid Ibn Badis, le leader des réformistes, invite les jeunes musulmans à acquérir et maitriser les sciences et techniques qui font la puissance des occidentaux. Ces sciences et techniques ne sont pas du tout incompatibles avec l'Islam ; bien au contraire, de nombreux hadiths, commentes amplement par la presse reformiste, invitent a la connaissance scientifique. D'une certaine manière, avec les reformistes, c'est le « desenchantement du monde » dont parle M. WEBER. Depouiller la foi religieuse de tous les artifices qui ont été rajoutes, telle est la mission de Ibn Badis et ses disciples, afin de regagner la jeunesse a la religion de ses ancêtres, à travers laquelle s'exprime sa culture et se preservent sa langue, ses moeurs, bref son identite.

Le reproche fondamental des reformistes a l'endroit des marabouts est qu'ils defigurent l'Islam et le reduisent a des pratiques superstitieuses sans fondement raisonnable, ce qui le discredite auprès de la jeunesse autochtone qui n'en aura qu'une vue déformee, et qui risque de le rejeter au profit des croyances religieuses du monde occidental. Si l'alternative est entre Islam et progres materiel, sous la pression des necessites, la jeunesse opterait pour le progres materiel, abandonnant ses attaches religieuses. Or, l'Islam et le progres materiel ne sont pas incompatibles, affirment les reformistes, tout au moins l'Islam du debut (Salaf), l'Islam pur des premieres generations, auquel il faudra revenir pour amorcer la renaissance de la societe musulmane. La conception des reformistes traduit une volonte de s'ouvrir à la civilisation contemporaine, tout en etant fidèle à l'Islam, ouverture que les conceptions maraboutiques ne pouvaient assumer, s'accomodant du retard intellectuel des masses rurales ignorantes et credules.

Par ailleurs, les relations sociales, sur lesquelles reposaient les confréries maraboutiques, semblaient anachroniques. Les nouvelles conditions urbaines supposent le revenu individuel (salaire), la forme nucléaire de la famille..., autant de conditions qui affaiblissent du reste l'idéologie patriacale. Aussi, l'obeissance à des personnages âgés, dont l'autorité se nourrit de piete famîlliale et paternelle, se présente comme une survivace du passe, inadaptée à la socialité urbaine. Pour les jeunes, dont les parents continuent de reproduire en ville l'esprit « maraboutique », l'adhésion au reformisme traduisait l'hostilité à ce type de relations hiérarchisées, et marquait la volonté de revenir à l'égalitarisme de l'Islam. Le

(1) Cf. Abou Al Hassan Ibnou Yahya Al Wancharissi Al Mi'yar. Ministere des Affaires religieuses, Rabat 1981, 12 voluments.

reformisme, exprimant donc une mutation sociologique, e [illegible] une grande ampleur en Algérie (à la différence du Maroc e[illegible] de la Tunisie) parce que le danger de dépersonnalisation y éta[illegible] plus grand qu'ailleurs, au regard de la naturalisation que faisait m[illegible] [illegible]oiter l'administration, et de l'assimilation que revendiquaient les [illegible]unes musulmans ayant reçu une culture française. Face à ce dan[illegible]r, les confréries maraboutiques [1] étaient inefficaces, parce [illegible]'elles propageaient une conception de l'Islam qui heurtait de fr[illegible]nt les aspirations de la jeunesse au progrés matériel.

2.- Religion et politique chez les Oulémas.

Les Oulémas se sont toujours opposés aux propositi[illegible]s de naturalisation qui supposait l'abandon du statut personnel [illegible]usulman, et aux revendications de l'assimilation qui niait les s[illegible]cificités socio-culturelles de la personnalité algérienne. Par cette [illegible] position, ils se posent comme les représentants authentic[illegible]es et légitimes de la communauté algérienne musulmane d[illegible]t ils voulaient préserver l'identité culturelle et religieuse. D[illegible]s un numéro du *Shihab* datant de 1930, A. T. MADANI signe u[illegible] appel intitulé *« nous sommes entre la vie et la mort »*, tendant à pr[illegible]dre à témoin l'opinion musulmane sur les dangers de la natural[illegible]ation. Pour A. T. MADANI, deux voies s'offrent à l'Algérie. *« La pren[illegible]re de ces voies,* écrit-il, *est celle de la naturalisation, c'est-à-dire [illegible]bandon de la nationalité, de la langue, le rejet de l'histoire [illegible] des traditions et l'adoption de la nationalite de la race dominan[illegible] avec tout ce que cela implique de changements, de langue, de mo[illegible]rs, de mentalité »* [2].

Dès l'origine, les réformistes, regroupés dans l'associati[illegible]n des Oulémas musulmans d'Algérie, sous la direction de Abdelha[illegible]d Ibn Badis, dépeignent l'avenir de l'Algérie d'une manière pess[illegible]iste, pour provoquer la prise de conscience dans la comm[illegible]auté musulmane, vouée à *« l'extinction totale »*, en tant que tell[illegible] *l'« ici une cinquantaine d'années » si elle ne se ressaisit pas. P[illegible] Ibn Badis, le peuple algérien devra puiser les ressources néces[illegible]res à sa reconnaissance dans l'Islam, et principalement dans la [illegible]nération du Prophète (Salaf), pour pouvoir surmonter les dan[illegible]rs de dépersonnalisation que véhicule l'ordre colonial. Nous ne [illegible]rons sauvés de cet égarement où nous sommes, écrit-il, et des m[illegible]iples*

(1) E. Gellner est frappe par l'ampleur du mouvement reforn[illegible]te en Algérie qui ne s'explique, selon lui, que par l'ampleur des co[illegible]éries religieuses. *« ... probably no muslim country was more complete[illegible] ependant on the rural holy men than was ninetenth-century Algeria. [illegible] it is doubtful wether anyother country has swing of the pendulum w[illegible]h are fascinating »*. « The unknown Appolo of Biskra : The social base of A[illegible]erian puritanism » in Muslim Society, Op. Cit. p. 155.

(2) Shihab, avril 1930, PP. 153.160. Toutes les citations du Shi[illegible] sont extraites de A. Merad, Le reformisme musulman... op. cit.

misères que nous endurons que par le retour au Coran, à la science du Coran, à sa direction... et par la penetration de l'écriture et de la sunna prophétique qui l'éclaire et l'explicite » (1).

S'inscrivant dans le prolongement de la Nahda arabe, le réformisme algérien analyse le retard des pays islamiques, par rapport à l'Occident, comme etant la conséquence de l'abandon du véritable esprit de l'Islam. Aussi, le retard sur le plan politique, et sur le plan des sciences et techniques, ne pourra être comblé que par la réappropriation des sources originelles de l'Islam. Encore faut-il que la jeunesse apprenne la langue arabe pour accéder à ces sources. Les Oulemas ouvriront donc des écoles libres (médersas) où seront enseignés la langue et la littérature arabes, l'histoire, la géographie ainsi que des éléments de mathematiques. Face au refus de l'Etat colonial d'instruire la jeunesse algérienne, les réformistes revendiqueront cette prérogative qui préfigure les attributions de l'Etat futur, à ériger aux lieu et place de l'Etat colonial.

L'association des Oulémas se déclare être un mouvement religieux qui se donne pour objectif de purifier les pratiques religieuses, en prenant exemple sur la génération du Prophète (Salaf) et de restaurer la personnalité arabo-islamique de l'Algérien, en propageant l'enseignement de la langue et de la culture arabes. Dans cette perspective, les réformistes se déclarent un mouvement religieux a-politique, sans considération des presupposés et des conséquences politiques des transformations souhaitées dans l'ordre temporel. Mais en s'attaquant, par exemple, aux maisons maraboutiques, se rendent-ils compte qu'ils désignent un ennemi politique ? Se rendent-ils compte qu'ils remettent en cause un ordre social rural dont les confréries maraboutiques ne sont que l'expression religieuse ? Or, pour eux, la remise en cause de l'ordre maraboutique ne contredit en rien leur a-politisme declaré, car leur conception de l'Islam est une conception au sein de laquelle le spirituel a des prolongements dans le temporel et vice-versa. La reaction réformiste est elle-même apparue pour s'opposer à la dégradation du temporel qu'il fallait transformer, en réformant les pratiques sociales et religieuses que des siècles d'histoire ont chargées d'innovations blâmables (bid'a). La réforme (l'islah) préconisée, tout en etant religieuse, a des implications sociales et politiques évidentes, surtout dans une société colonisée et dominée culturellement, dans laquelle tout l'espace est politisé et, en premier lieu, l'espace religieux.

Il est singulier que les Oulémas se déclarent, d'une part, a-politiques et reprochent, d'autre part, aux confréries religieuses d'encourager l'indifférence du croyant vis-à-vis des problèmes sociaux et politiques, en le maintenant dans une attitude passive et archaïque devant la civilisation moderne. C'est que les Oulémas ont une conception totale de la religion, dans laquelle le politique n'a

(1) Shihab, Fevrier 1932.

aucune spécificité et aucune autonomie. La vision qu'ils ont des problèmes sociaux est religieuse et non politique parce que, chez eux, le politique est inclus dans la religion. Un mouvement religieux d'une telle ambition et d'une telle ampleur doit nécessairement avoir, pour réussir, des motivations politiques et idéologiques profondes qui lui permettent de s'enraciner, sinon dans une grande partie de la population, tout au moins dans l'élite de culture arabe. C'est pourquoi ce mouvement, religieux à l'origine, a assez vite pris une tournure politique, (malgré les proclamations de loyauté envers la France) au point qu'il fournira le soubassement culturel et idéologique à l'ensemble du mouvement national. En effet, tous les partis politiques insisteront de plus en plus sur l'appartenance de l'Algérie à la civilisation arabo-islamique, sur le respect des valeurs de l'Islam, sur la nécessité de propager l'enseignement de la langue arabe etc. Les Oulémas ont créé une dynamique religieuse qui a elle-même engendré une dynamique d'une telle ampleur qu'ils ne pouvaient la limiter.

La contradiction de leur prétendu a-politisme éclate au grand jour quand ils ne permettent à aucun parti, à aucune personnalité de parler au nom de la communauté musulmane dont ils se présentent comme les défenseurs et les représentants légitimes. La légitimité islamique, dont ils s'investissent leur confère le droit de se poser en dirigeants, invoquant le verset du Coran (4,59) qui recommande l'obéissance à ceux d'entre les fidèles qui détiennent l'autorité. Les Oulémas distinguent implicitement *le pouvoir politique*, détenu par l'Etat colonial de *l'autorité religieuse* qu'ils détiennent. Alors que leur mouvement assimile religion et politique, ou plutôt qu'il subordonne le politique au religieux, refusant en quelque sorte la laïcité, ils ont toujours milité pour la séparation de l'Etat (colonial) et du culte (musulman) pour, d'une part, bénéficier de la liberté d'action en créant notamment des écoles libres (médersas) et prêcher dans les mosquées « officielles » et, d'autre part, pour dissuader l'administration d'utiliser l'Islam à ses propres fins politiques, déconçant à l'occasion le « clergé » officiel payé par l'Etat (muftis, imams, cadis...).

Mais ce qui est encore plus révélateur, c'est le fait que les réformistes, tout en se déclarant a-politiques, ont une doctrine politique dont la cohérence idéologique est telle que tous les autres partis s'en prévaudront, tant elle constitue, en fait, l'armature idéologique du nationalisme algérien. Cette doctrine repose sur les notions de patrie (watan) et d'individualité nationale (qawmiya) que les réformistes vont vulgariser à travers les chants patriotiques appris dans les médersas et l'organisation « scout ». Passées dans le langage populaire quotidien, ces notions recèlent des capacités de mobilisation dont profiteront tous les partis politiques. Cependant, c'est par le biais religieux que sont définies ces notions, ce qui dans l'entre-deux-guerres permet aux Oulémas de ne pas encourir, outre mesure, la censure et la répression policières.

« *Quand nous parlons de nationalité algérienne, nous voulons dire par là, avant tout: l'islam ; car c'est l'élément fondamental de l'individualité de ce peuple* » [1] Et ils vont encore plus loin dans cette définition, non sans subtilité, distinguant la nationalité ethnique (janssiya qawmiya), concue comme étant l'ensemble des traits socio-culturels (langue, religion, moeurs...), de la nationalité politique (janssiya syassiya), ensemble des droits et devoirs civiques propres à une époque, donc susceptibles de changer. Appliquant cette distinction à l'Algérie, A. Ibn Badis écrit : « *Il peut s'établir une union entre deux peuples de nationalité ethnique différente, si l'un et l'autre assument en toute équité et loyauté les liens mutuels qui découlent de leur commune nationalité politique instituée en vertu des circonstances, et commandée par l'intérêt commun* » [2].

Les Oulémas algériens se désignent comme les représentants de la nationalité ethnique, ce qui leur permet de se tirer d'affaire devant l'accusation d'agitateurs nationalistes, lancés contre eux par leurs adversaires. Mais en même temps, cette position leur permet de récuser tout parti ou toute personnalité qui viendrait remettre en cause le fondement islamique de l'individualité nationale ou à nier l'existence de la patrie algérienne. Les Oulémas ont réagi vigoureusement aux propos de Ferhat Abbas qui, pour plaider l'assimilation à laquelle s'opposaient d'ailleurs les milieux politiques coloniaux, déclare que la patrie algérienne n'existait pas. « Je ne mourrai pas pour la patrie algérienne, parce que cette patrie n'existe pas, dit-il, je ne l'ai pas découverte. J'ai interrogé l'histoire, j'ai interrogé les vivants et les morts ; personne ne m'en a parlé... » [3]. La réponse des Oulémas a été prompte et vigoureuse, déniant le droit à Ferhat Abbas de parler au nom de la communauté musulmane. « *Nous, répondirent-ils, de notre côté nous avons cherché à travers l'histoire ; nous avons cherché dans le présent ; et nous nous sommes rendu compte que la nation algérienne s'est formée, et qu'elle existe, comme se sont formées et comme existent toutes les nations de la terre* ». [4]

Ce texte, largement cité, qui figure en bonne place dans l'anthologie du nationalisme algérien, donne la mesure de l'engagement politique des Oulémas. D'un point de vue religieux, ils définissent la patrie algérienne, se posent comme ses représentants autorisés et

(1) Shihab, mai 1930. p. 247.

(2) Shihab, février 1937, p. 504-505.

(3) Journal La Défense du 28.2.1935.

(4) Shihab, avril 1936.

déclarent la civilisation matérielle compatible avec l'Islam à travers une conception dépouillée et sécularisée de celui-ci. Ils ont en fait occupé, outre la scène religieuse, les scènes politique et idéologique ; ils concurrençaient d'autres forces politiques dans l'élaboration de la doctrine nationaliste dont héritera l'Etat indépendant, à l'avènement duquel ils ne seront du reste pas étrangers. En organisant l'enseignement libre de la langue arabe, les Oulémas s'attribuent une prérogative quasi-étatique, en attendant d'arracher, parcelle par parcelle, toutes les attributions d'un Etat. C'est là, sans doute la stratégie de A. Ibn Badis ; dans les années 1930, il ne pense pas à l'indépendance par le moyen de la violence, compte tenu de son tempérament d'homme de paix, d'une part, et du rapport de forces entre la métropole et la colonie, d'autre part. S'opposant formellement nationalisme radical de Messali Hadj, qui milite pour l'indépendance dans l'immédiat, les Oulémas adoptent une position politique prudente en la matière ; néanmoins, elle est sans équivoque quant à l'attachement à l'indépendance. « *L'indépendance, lit-on dans leur journal, est un droit naturel pour tous les peuples du monde. Bien des peuples sont devenus indépendants, qui nous étaient inférieurs en force, en science, en vertus morales, et en civilisation. Nous ne sommes pas de ceux qui prétendent prédire l'avenir, et assurent que l'Algérie restera à jamais ce qu'elle est actuellement. De même que son état a changé au cours de l'histoire, il est vraissemblable qu'elle continuera d'évoluer. Il n'est pas inimaginable, il est même parfaitement possible qu'un jour vienne où l'Algérie atteindra un haut degré de civilisation matérielle et morale et que la politique coloniale en général, et particulièrement celle de la France, se modifiera, en sorte que la France puisse traiter l'Algérie comme l'Angleterre traite l'Australie, le Canada et l'Union Sud Africaine et que l'Algérie deviendra un pays jouissant d'une large indépendance. Alors la France pourra s'appuyer sur l'Algérie, comme peut s'appuyer un peuple libre sur un autre peuple libre. Voila l'indépendance que nous nous représentons. Il ne s'agit point de l'indépendance rêvée par nos criminels adversaires - l'indépendance dans le feu et le sang...* » [1].

Cette position montre bien toute l'ambiguïté politique des Oulémas, incapables d'assumer les conséquences politiques de la dynamique nationaliste qu'ils libèrent, en répercutant dans le langage quotidien des notions comme qawmiya, watan, janssiya, etc. La référence au Canada, l'Australie... qui sont devenus indépendants pour des raisons où la géo-politique n'était pas absente, constitue sinon une utopie, au moins le moyen par lequel le potentiel de violence, alimenté par l'idéologie nationaliste, est évacué et neutralisé. Cette incapacité à prendre en charge la dynamique politique, qu'assume du reste la tendance radicale du nationalisme de Messali Hadj, se trouve à la source du malentendu

[1] Chihab, juin 1936

entre l'Association des Oulémas et le Parti du Peuple algérien (P.P.A).

3.- Portée et limites doctrinales du réformisme musulman.

Pour comprendre la signification socio-politique du réformisme musulman algérien, et appréhender ses limites doctrinales, il conviendrait de remonter au réformisme musulman du Proche-Orient du dernier tiers du XIXè siècle et du début du XXè siècle, dont il est le prolongement tardif en Algérie. E. GELLNER expliquait l'ampleur du réformisme en Algérie par celle du maraboutisme. Mais il y a une autre raison qui explique cette ampleur : l'Algérie est la seule partie du monde musulman où n'existe pas un pouvoir politique islamique, fût-il symbolique comme au Maroc ou en Tunisie. C'est la partie de la Communauté musulmane où la négation de la 'Umma par l'Occident est la plus manifeste. Le mouvement réformiste, au Proche-Orient, est né du danger que faisait courir l'expansion européenne au monde musulman. Ce dernier, en pleine léthargie sociale, économique et politique, a été surpris par l'Europe conquérante, dont l'essor social et politique frappait l'imagination de jeunes musulmans se rendant en France et en Angleterre et menaçait le fondement religieux de la société musulmane. Les réformes économiques et sociales profondes qu'entreprit Mohamed Ali, en Egypte, dans la première moitié du XIX siècle, sous couvert de modernisme, permettaient à l'influence occidentale de s'enraciner dans la jeunesse qui allait s'imprégner des idées matérialistes et positivistes, à l'instar de Rifaa Tahtawati à qui Auguste Comte, dont il était l'étudiant à la Sorbonne, dédia son ouvrage. [1]

Le mouvement réformiste, lancé par Djamal Ad Dine Al Afghani dans la deuxième moitié du XIXè siècle, craignait surtout que ces jeunes musulmans de formation occidentale rejettent sur l'Islam les causes de l'arrièration de leurs pays. En effet, la question qui les obsédait était : pourquoi sont-« ils » puissants tandis que nous sommes faibles ? Nous sommes faibles, répondait D. Al Afghani, parce que nous nous sommes écartés du vrai enseignement de notre prophète. Il suffira d'y retourner, en réformant les pratiques sociales et religieuses, que les influences grecques, juives, perses, turques, berbères... ont corrompues. L'Islah est cette tentative de purifier la foi, en prenant exemple sur les ancêtres (Salaf), sur la génération du prophète, en s'appuyant sur le Coran et la Sunna authentique. Ce n'est qu'après avoir opéré ce retour aux sources originelles que les sociétés musulmanes pourront relever le défi économique, politique et scientifique que leur lance l'Europe. Les critiques formulées par E. RENAN [2] contre la religion ne touchent

(1) Cf. G. Delanoüe, *Moralistes et politiques musulmans dans l'Egypte du XIXème siècle (1798-1882)*, thèse d'État Pars IV 1977.

(2) E. Renan « L'Islam et la Science », *in Journal des debats*, mars 1983.

pas l'Islam, religion tolérante, ouverte au progrès et la science, contrairement au Christianisme, irrationnal par essence et inégalitaire par vocation. L'Europe, pense D. Al Afghani, est puissante par ce qu'elle n'est plus reéllement chrétienne, et les pays musulmans sont faibles parce qu'ils ne sont pas réellement musulmans. Pour atteindre le niveau de développement de l'Europe, il est donc inutile de s'attaquer à l'Islam comme les Européens se sont attaqués au Christianisme, car l'Islam ne véhicule pas les obstacles au progrès.

La préoccupation essentielle de D. Al Afghani, et son disciple Mohamed Abduh, était de défendre l'Islam contre l'influence sécularisante de l'Europe, implicite dans les réformes introduites par Mohamed Ali en Egypte, mais explicite chez Bustani et Lutfi Al Sayyid, pour lesquels le respect des valeurs individualisantes supposait la distinction entre l'autorité religieuse de l'autorité politique.[1] L'Islah est un mouvement fondamentalement religieux, s'opposant à la laïcité, refusant que le monde arabe se développe en tournant le dos à l'Islam et refusant que le nationalisme soit laïc. En même temps, il est un mouvement politique, en ce sens qu'il désigne l'adversaire, l'ennemi : l'Europe, jadis chrétienne et aujourd'hui laïque, sinon athée, toujours habitée par l'esprit des Croisades. Cette coloration politique influence fortement le nationalisme dont l'émergence a été favorisée par l'Islah. En l'absence d'un projet social sous-tendu par des intérêts matériels locaux, la prise de conscience nationale prend des formes religieuses et, selon les circonstances, s'en éloigne ou s'en rapproche.

L'Europe surprend un monde musulman arc-bouté à un échange marchand dont la sphère d'activité est de plus en plus restreinte, monde musulman aux structures sociales figées sous forme d'ordres et de castes préoccupés de se reproduire et de se soustraire aux vicissitudes économiques telles que les famines et les maladies endémiques qui n'épargnent même pas les villes[2]. Tandis qu'en Europe, à la même période, se dessinent les grandes lignes d'évolution sociale tracées par la bourgeoisie ascendante, certes dans des contradictions violentes qu'attestent les émeutes paysannes et les soulèvements urbains du XIXè siècle, le monde musulman ne connait aucune perspective d'évolution, sinon celle de la domination par l'Europe, perçue encore comme la chrétienté adverse. De ce point de vue, les musulmans, n'ayant ni un marché à

(1) Cf. Hourani *Arabic Trought in Liberal Age* Oxford University Press 1962, p. 44.

(2) Voilà ce qu'écrit A. Raymond de l'Egypte de la fin du XVIIIe siècle : « L'Egypte était soumise depuis environ deux siècles à des cycles de crise à peu près décennales à caractère agricole, les mauvaises récoltes entraînant des périodes de cherté accompagnées de difficultés monétaires et parfois d'épidémies. Après une période de relative prospérité qui s'étendit sur les années 1740 à 1770... l'Egypte entra, dans les années 1780 dans une crise

défendre où s'écouleraient des produits manufacturés, ni des frontières nationales précises à faire prévaloir, sinon les territoires de Dar El Islam appartenant à la Umma, délimités par la géographie plus que par la politique, ne trouvent que dans la religion les ressources idéologiques et politiques pour affirmer leur identité et tenter de se soustraire à l'expansion européenne qui semble inexorable.

Le succés du mouvement, apprécié en termes d'impact sur la société musulmane dans son ensemble et sur l'emergence du nationalisme revendicatif, s'explique par le fait qu'il a identifié et désigné l'autre, l'adversaire : l'Europe. De ce fait, il est un mouvement défensif, regroupant contre l'étranger ; il a réussi à faire émerger une conscience nationale qui a longtemps hésité entre les fondements musulmans, les fondements arabes ou les fondements spécifiques locaux. Cette hésitation a d'ailleurs dévoilé ses faiblesses idéologiques. Partant de la religion, il ne pouvait concevoir des aires islamiques séparées d'autres aires islamiques. Les énergies mobilisées, pour la réalisation du panislamisme, ont été inutilement gaspilées, au regard des contradictions internes et des dimensions du monde musulman. Elles auraient gagné à être mobilisées directement dans des projets nationaux individualisés, mais la conscience islamique est réticente à diviser, donc à affaiblir la communauté musulmane dont l'unité est perçue comme indispensable à sa renaissance.

Reconnaissant d'un coté le morcellement de fait de la Umma, et ne renonçant pas, d'un autre côté, à son unité, R. Rida, après la suppression en 1924 du Califat par la Turquie kémaliste, propose la désignation d'un Calife installé à la Mecque, ayant autorité morale et religieuse sur l'ensemble de la Umma. R. Rida ne se rendait même pas compte qu'il proposait l'instauration d'une papauté à l'instar de la chrétienté qu'il a critiquée pour cette institution. Atterré par la disparition du lien moral unissant la Umma, il suggérait la mise en place de deux pouvoirs : l'un spirituel, avec en plus des prérogatives législatives en relation avec la shari'a, et l'autre temporel. Il ne se doutait pas des conflits qui pouvaient surgir entre les deux

économique dont les caractères rappelaient les crises passées, mais avec une gravité qui n'avait pas eu le précédent pendant les trois siècles d'occupation ottomane. Le pays connut une cherté qui dépassa tout ce qu'on avait jamais vu : la moyenne décennale du prix du blé, dont le maximum précédent avait été de 92 paras l'arbab en 1741-1750, s'éleva à 201 paras en 1781-90 (et encore en 1791-1798)... En 1784, la famine fit au Caire jusqu'à 500 victimes par jour ; la peste se déclara ensuite et dura jusqu'en 1785. On estime que le pays perdit alors un sixième de sa population. En 1791, la famine et la peste firent leur réapparition : il y aurait eu, au plus fort de l'épidemie, jusqu'à 1500 à 2000 morts par jour. Aucun de ces chiffres ne peut être accepté sans réserve : mais il est vrai qu'il mourut en 1791, quatorze sandjaq beys sur 24, dont l'Emir dominant Ismaïl Bey ». A Raymond « le Caire : Economie et Sociétés urbaines à la fin du XVIIIè » in *L'Egypte au XIX siècle. C.N.R.S. 1982, p. 276.*

pouvoirs, ne soupçonnant pas les prétentions du pouvoir temporel à l'indépendance et à l'autonomie. Que le Calife, dans l'histoire des sociétés musulmanes, ait été de plus en plus cantonné à un rôle de figurant par les Sultans, les Vizirs, les Emirs et autres bachas, est mis au compte de la dégradation du temporel (tafsid et-tarikh). Les penseurs de l'Islah croient pouvoir résoudre le problème du monde musulman en retournant aux traditions des ancêtres (Salaf), en ré-instaurant la cité vertueuse que le Prophète a créée.

Dans ce retour vers la génération du Prophète, il y a cependant deux aspects : l'un qui a fait la force du mouvement salafi et l'autre sa faiblesse. Le premier aspect a consisté à purifier les pratiques religieuses de toutes les innovations blâmables qui ont été rajoutées, et à s'en tenir au seul Coran et à la seule Sunna. Ce souci quasi-luthérien de retourner aux écritures saintes permet de s'adapter aux changements qui sont intervenus entre-temps ; pour les réformistes, en effet, il n'y a d'interdit et de blâmable que ce qui l'est explicitement dans le Coran et la Sunna authentique. Les réformistes invitent les musulmans à être entreprenants, à prendre des initiatives, a ne pas être paralysés par la crainte d'enfreindre une recommandation religieuse en utilisant une machine quelconque, en prenant le train ou en mangeant un fruit ou un légume qui n'exsitaient pas du temps du Prophète. Le mouvement réformiste a, en outre, barré la route à tous les oisifs tentés d'exploiter la crédulité des croyants, dans une société désormais plus monétaire que jamais, en se présentant comme des mystiques entrant en contact avec le Prophète et ses Compagnons, dans des songes dans lesquels ces derniers dicteraient telle attitude et tel comportement vis-à-vis de situations nouvelles.

Le second aspect du mouvement Salafi - qui a montré sa faiblesse - c'est cette idéalisation du passé et cette notion foncièrement conservatrice de dégradation du temporel qui empêche d'assumer pleinement les responsabilités du présent. La conception d'un age d'or - celui du Prophete - qui s'est altéré au fur et à mesure de l'ecoulement de l'histoire donne a celle-ci le sens contraire des aiguilles d'une montre. L'ambiguité du mouvement salafi est que, tout en prétendant vouloir adapter le monde musulman a la modernite, il n'offre d'autre alternative que la passé mythifié, refusant en quelque sorte de considérer la société dans une perpective historique, tant au point de vue de la connaissance que de celui de l'expérience accumulée depuis treize siecles. Djamel Ad Din Al Afghani souhaitait l'avènement d'un Luther dans le monde musulman ; parfois, il aimait se comparer à lui. Cependant, le mouvement luthérien a eu davantage d'impact dans la Chrétienté parce que les critiques de Luther se sont focalisées sur l'institution ecclesiastique qu'il a contrainte a se transformer ; elles s'articulaient a l'aspiration nationale que la Saint-Siège étouffait au nom de la *Respublica Christiana*, dans un contexte d'accumulation des richesses et d'oppositions économiques. Le ressourcement des

Salafiya ne se cristallisait pas contre un symbole matériel ; les critiques qu'il suscita se diluèrent et se perdirent contre un ennemi anonyme - le temps - sans libérer la dynamique révolutionnaire du Protestantisme. Il est vrai qu'il suscita une dynamique anti-etrangere. mais cette dynamique se dessinait en dehors des contradictions du champ social musulman, d'une part, et d'autre part, elle hesitait entre la forme nationale et la forme communautaire. Mais la différence fondamentale avec le luthérianisme est que celui-ci a eté vite adopté par la bourgeoisie en expansion des villes du Nord de l'Europe. Le Protestantisme a eu prise sur des transformations sociologiques et économiques sans équivalent dans le monde musulman, d'où le fléchissement de l'ardeur revolutionnaire des origines du mouvement réformiste. Percevant ce fléchissement, H. LAOUST écrit : « Tout réformisme s'atténue en évoluant. Jamal Al Din Al Afghani était franchement révolutionnaire : Mohammad Abduh était déjà plus modéré. Le disciple Rashid Rida est presque conservateur. La littérature actuelle est beaucoup plus une littérature de défense et de justification islamique » (1).

En theorie, les réformistes refusent de prendre en charge l'heritage des Mu'tazilites, ce qui aurait pu permettre de rejoindre, d'une maniere ou d'une autre, le rationalisme européen né des « lumieres ». Dans sa controverse avec F. ANTUN, qui soutenait dans un ouvrage sur Ibn Rochd, que la tradition islamique avait étouffe l'esprit philosophique, M. Abduh répond que l'Islam est, par essence, rationnel, que le rationalisme a triomphé en Europe de l'obscurantisme et de l'intolérance du Christianisme (2). Reprenant un argument de Djamal Ad Din Al Afghani, il précise que les musulmans pourront développer les sciences sans adopter le matérialisme athée. Les sociétés musulmanes sont décadentes, repete-t-il, parce qu'elles se sont écartées de l'Islam ; les sociétés europeennes sont développées parce qu'elles se sont écartées du Christianisme. A travers ce jugement, transparait une vision caricaturale et quelque peu naïve des sociétés musulmanes et des sociétés occidentales.

« L'idée de progrès, écrit H. LAOUST, si agissante sur la littérature arabe contemporaine, dont Rashid Rida, à la suite de son maitre, a fait un usage apologétique si abondant, se trouve bannie du domaine du dogme, du droit et de la morale, que Dieu a parfaits dès l'origine, et limitée ainsi au domaine des sciences et des créations matérielles » (3). Modernes sans être modernes, les réformistes

(1) *H. Laoust « Le Réformisme orthodoxe des "Salafiya" et les caracteres généraux de son orientation actuelle » in Revue des Etudes Islamiques* t VI 1932, p. 277.

(2) Cf. A Hourani *Arabic Thought...* op. cit.
(3) H. Laoust « Le Réformisme orthoxe... » op. cit.

expriment la conscience arabe, déchirée et inquiete devant la décadence qui fait du monde musulman la proie de l'Europe chrétienne. Ils refusent de considérer la puissance technique et économique de l'Europe comme prolongement des transformations sociales, idéologiques et politiques que les sociétés européennes ont connues depuis la fin du Moyen-Age. Ils ne retiennent de la modernité occidentale que l'aspect scientifique et technologique que l'Islam peut accepter sans réserve, mais rejettent la laïcité avec une rigueur extrême. C'est en fait ce qu'ils craignent le plus de l'influence occidentale, y voyant un danger pour le fondement religieux de la société. C'est là que réside la principale contradiction du mouvement réformiste, condamné à ne demeurer que verbalement et superficiellement moderniste. Parlant des reformistes algériens. A. MERAD tient ce propos valable aussi pour leurs homologues egypto-syriens; *« En effet, dès que l'on sort des généralités, on découvre l'inconsistance de la doctrine réformiste en matière de modernisme ». (1)*

Il est significatif, à cet égard, que l'ouvrage du Cheikh Ali Abderrazak, - une intelligente contribution à une doctrine politique laïque en Islam - ait été vigoureusement condamné par Rachid Rida dans Al Manar, dévoilant l'incapacité du réformisme à dissocier politique et religion, et à concevoir la politique dans son expression hobbienne post-médiévale. La modernité est, précisément, au coeur de cette dissociation dont elle est le produit direct. Il n'est pas moins significatifs, par ailleurs, que le Cheikh Abdel Hamid Ibn Badis ait jugé opportun de critiquer severement l'ouvrage du tunisien Tahar Haddad sur la femme. Aussi, tant sur le plan politique que sur le plan social, le reformisme musulman ne dépassa nullement le classicisme medieval dont il se reclame a travers les articles élogieux sur Ibn Taymiyya.

C. - Les caractéristiques du mouvement national

Les caractéristiques du mouvement national, ses formes, ses clivages, proviennent du caractère radical de la colonisation en Algérie, caractère exprimé par le « code de l'indigenat ». En refusant aux Algériens toute participation à la vie politique, la colonisation aide à la prise de conscience nationale, sous une forme religieuse pour les uns, sous une forme plus ou moins radicale pour les autres. Dans sa genèse, le mouvement national sera marque par le refus des lois d'exception, en particulier le « code de l'indigenat » qui excluait les autochtones de la gestion administrative. Le « code de l'indigénat » confirme la séparation de deux sociétés qui s'excluent et doivent s'ignorer. Il constituait une digue sur laquelle venaient échouer les revendications les plus timides. Fondement juridique du système colonial, il est construit sur la négation des droits

(1) Ali Merad *Le réformisme musulman algérien...* op. cit. p.309. p. 279.

politiques des autochtones, créant de ce fait une tension croissante dont la perspective finale est la rupture du système. «*Aussi, à mesure que le système gagne en logique*, écrit P. BOURDIEU, *il perd en existence ; à mesure qu'il tend à se réaliser pleinement, il tend à préparer dans la réalité des faits, sa propre disparition. La distance qui sépare la société dominée se creuse continument tant dans le domaine social et psychologique que dans le domaine économique* » (1).

1.- Tendances du mouvement national

Le caractère radical du mouvement national est né du refus, non moins radical, de la société dominante à concéder un espace public, si infime soit-il, au sein duquel les aspirations sociales de la société dominée aient libre cours. Devant le refus obstiné opposé aux aspirations d'organiser une société politique dans des formes qu'elle négocierait, la société dominée glisse vers la marginalité politique. Ses expressions politiques les plus radicales, à la limite de la légalité, se développeront dans la clandestinité. Fondé en 1937, le Parti du Peuple Algérien (P.P.A) demeurera clandestin après sa dissolution en 1939 jusqu'à la création en 1954 du F.L.N. dont il constituera la force principale. Ce fait est significatif du climat de libertés publiques au sein de la société coloniale. Le parti politique le plus populaire n'a connu que deux années de vie légale entre 1937 et 1954.

Mais le système colonial ne pouvait accorder ces libertés sans courir le risque d'éclater, car le mouvement national revendiquait la constitution d'une société politique autonome. Le juge français qui dissout le P.P.A. en 1939, comme celui qui a dissous par deux fois l'Ecole Nord Africaine (en 1929 et en 1937), constate des faits et les traduit en langage juridique: atteinte à la souveraineté française (en Algérie). Il est vrai que cette souveraineté française en Algérie avait le contenu que lui ont défini les colons ; une contestation verbale du « Code de l'indigénat » pouvait être interprétée par l'administrateur civil d'une Commune-Mixte comme une atteinte à la souverainté française. C'est pourquoi toute expression politique, fut-elle modérée, provenant de la société dominée, met en danger le système colonial et le menace d'effondrement.

C'était déjà le cas, dans les années 1920, des «jeunes algériens». Issus de catégories sociales autochtones privilégiées, ils ont fait des études secondaires et supérieures : médecins, avocats, professeurs de lycées, instituteurs... La nature politique de leurs revendications était incompatible avec le schéma politique – deux collèges électoraux – de l'Algérie coloniale. La suppression du « Code de l'indigénat » et du régime électoral qu'ils revendiquaient signifiait la fin des privilèges de la minorité ethnique d'origine européenne. L'itinéraire de l'Emir Khaled, petit-fils de l'Emir Abdelkader et leader des «jeunes Algériens», est significatif à cet égard. Officier de l'Armée

(1) P. Bourdieu *Sociologie de l'Algérie* P.U.F. 1961, p. 117

française, formé à Saint Cyr, le capitaine Khaled a été plusieurs fois décoré pour ses actes de bravoure et pour son loyalisme à l'égard de la France. Démobilisé, il tente une carrière politique qui viendra se briser contre la réalité du système colonial. Toutes illusions perdues, il démissionne de ses mandats de Conseiller Général et de délégué financier, écrivant : « Je ne vois pas l'efficacité de notre présence dans ces assemblées. Noyés dans une écrasante majorité, étant en outre une minorité dont un grand nombre est dépendant, nos voix et notre action se trouvent de ce fait complètement annihilées » (1)

Le système colonial a toujours radicalisé les éléments d'origine autochtone qu'il s'est donné comme protagonistes et dont il a attendu le loyalisme : les « jeunes algériens » dont une fraction s'est radicalisée, à l'instar de Khaled, la Fédération des Elus dont certains membres ont rejoint l'U.D.M.A. après 1946 et surtout, Ferhat Abbas, dont l'itinéraire politique illustre la force répulsive du système colonial. Pharmacien de profession, il est francisé à tel point qu'en 1936, il déclare, dans un article célèbre par les remous qu'il a provoqués « La France c'est moi » ; en 1956 il rejoint le F.L.N qui lui confie la présidence du G.P.R.A en 1958. La radicalisation de Ferhat Abbas date de l'après-guerre ; il perd alors ses illusions sur les capacités du système colonial à ouvrir aux « indigènes » les portes de la Cité française.

Le mouvement national algérien se caractérisait par deux grandes tendances. L'une, dite réformiste et légaliste, cherchait à obtenir une représentation politique par des voies légales, en proposant des réformes institutionnelles. Cette tendance exprimait les aspirations des couches sociales urbaines relativement aisées, de la bourgeoisie traditionnelle, des quelques éléments francisés (professions libérales...), etc. Dans les limites qui lui sont propres, elle s'est aussi radicalisée devant la sclérose du système colonial. Invoquant la France révolutionnaire de 1789 pour arracher à la France colonialiste quelques réformes, elle revendique, à l'origine, l'égalité des droits et des devoirs, en se référant à la participation des Algériens à la défense de la patrie française en guerre contre l'Allemagne en 1914-18. Elle demande donc l'accession à la citoyenneté française pour les Algériens qui l'auront méritée. Elle investit beaucoup dans le projet Blum-Violette qui préconisait l'octroi à vingt mille Algériens, dûment sélectionnés, la citoyenneté française dans le respect du statut personnel musulman. La mise en échec du projet par les représentants de la minorité européenne, qui craignait la modification des équilibres électoraux, poussera les réformistes- légalistes à demander l'autonomie interne de l'Algérie ou l'indépendance dans l'association avec la France. Les ponts seront désormais coupés entre la tendance réformiste-légaliste et la

(1) Cité par C.R. Ageron *Politiques coloniales au maghreb* P.U.F. 1973, p. 270.

France coloniale qui se rabat alors sur des élus administratifs qui ne représentent qu'eux-mêmes.

La tendance radicale du mouvement national revendiquera d'emblée l'indépendance et visera la constitution d'une société politique autonome. L'histoire de l'Algérie, depuis les années 1920, est marquée jusqu'à l'indépendance, par la confrontation violente entre la tendance radicale du mouvement national et le système colonial. L'âpreté de la confrontation, la vigueur de la répression et la volonté partagée des deux protagonistes de se détruire, (qui a culminé dans la guerre de libération de 1954), ne s'expliquent que par l'importance de l'enjeu : la souveraineté. Le nationalisme radical conteste et aspire à détruire la souveraineté française en Algérie, tandis que la France coloniale se préoccupe de l'empêcher de réunir les conditions d'établissements de la nouvelle souveraineté. Le conflit est d'essence politique mais brouillé par les médiations ethniques, culturelles et religieuses. L'inégalité du rapport de force entre les antagonistes a poussé le nationalisme radical à mobiliser toutes les ressources dont il pouvait disposer, y compris la religion.

La revendication nationale a assez tôt tourné autour du statut personnel musulman, que le Sénatus-Consulte de 1865 considérait comme un obstacle à l'octroi de la citoyenneté française. Le législateur français admettait le principe de l'assimilation et de l'intégration dans la Nation française, à condition que le prétendant à la nationalité française déclare vouloir ne plus être régi par le statut pesonnel musulman au profit du Code Civil français. L'assimilation devait suivre la naturalisation qui impliquait le renoncement aux convictions religieuses, c'est-à-dire aux yeux des croyants musulmans, l'apostasie. N'est-ce-pas là une forme insidieuse de prosélytisme, ou tout au moins une forme de lutte contre l'Islam ? Exploitant le refus des Algériens de se naturaliser [1], le système colonial leur dénie les droits politiques de la citoyenneté. Le drame des Algériens de la tendance réformiste-légaliste se jouait sur l'exclusion des binômes Musulmans français. Ils voulaient, d'un côté être français pour jouir des droits politiques et civiques afférent à la citoyenneté mais d'un autre côté, ils ne voulaient pas abandonner leurs convictions religieuses. Le Cheikh Abdelhamid Ibn Badis légitimera religieusement la francité politique des candidats à la citoyenneté qui ne renieront pas le statut pesonnel musulman. Il inventera, à cet effet, une distinction subtile entre les concepts de nationalité politique (Janssiya siyassiya) et de nationalité ethnique (janssiya qawmiya).

C'est d'abord au regard de ces positions que la tendance radicale douta des convictions nationalistes de la tendance réformiste-légaliste, et c'est essentiellement là que réside leur différence. Aussi,

(1) Entre 1865 et 1934, il y eut 2500 naturalisés soit 36 par an. A partir de 1930, le nombre de naturalisés augmenta sensiblement puisqu'il y eut 150 par an entre 1930 et 1938 p. 284.

une classification dans le mouvement national ne peut être que bipartite et non tripartite. Il n'y a pas d'autre tendance que celle qui espère obtenir l'égalité par la légalité et celle qui espère l'obtenir par la violence. Les partisans de l'assimilation, aussi peu nombreux soient-ils, espèrent une fusion totale de l'entité algérienne dans la nation française. Dès lors, ils s'excluent du mouvement national puisqu'ils ne croient pas en une nationalité algérienne qu'ils souhaitent d'ailleurs voir disparaitre.

2. - Nationalisme et religion

Dans son appréciation du nationalisme citadin, M. LACHERAF reproche à celui-ci sa « religiosité tactique » (1). Ce reproche, semble-t-il, ne tient pas compte de la dimension essentielle de la religion dans le nationalisme algérien. Pour bien saisir cette dimension, il faut revenir sur ce qui rapproche, et ce qui différencie, la tendance radicale, incarnée par Messali Hadj, du mouvement réformiste représenté par le Cheikh Abdelhamid Ibn Badis. Les commentateurs de l'histoire du mouvement national soulignent l'ambguïté de l'engagement politique des Oulémas, et certains rappellent qu'ils ne se sont jamais clairement prononcés sur l'indépendance (2). Cette interprétation vise à amoindrir leur participation et leur rôle dans la la genèse du nationalisme algérien ; mais elle prend à la lettre les limites formelles de l'engagement politique des Oulémas, parce que la communauté religieuse, dont les Oulémas prétendent être les porte-paroles, est d'emblée une communauté politique dépourvue, cependant, de souveraineté dans la situation coloniale. La tendance radicale, regroupée dans le P.P.A, ne récuse pas l'effort doctrinaire des Oulémas, et invite ceux-ci à être cohérents et pousser jusqu'au bout la logique politique de leur position idéologique. Car il est vrai que les Oulémas ne font, en quelque sorte, que la moitié du chemin, puisqu'ils refusent l'alternative de la rupture violente avec la France. Malgré cette position, ils demeurent les artisans de la doctrine nationaliste dans ses expressions culturelle et idéologique.

Le Cheikh Abdelhamid Ibn Badis et Messali Hadj sont des frères jumeaux ; ils participent du même mouvement qui travaille la société algérienne dans ses profondeurs. Le premier analyse et perçoit l'Algérie à travers la Nation qu'elle a toujours été, dit-il, et qu'elle doit être, quelles que soient les vicissitudes historiques. Le second analyse et perçoit l'Algérie à travers une problèmatique strictement politique en terme d'Etat à restaurer, fut-ce par la violence. L'un pense Nation, l'autre pense Etat. Les éléments que

(1) M. Lacheraf *L'Algérie Nation et Siciété* Maspéro – SNED 1974, P. 196. p. 285.

(2) Cf. A. Nadir *Le mouvement réformiste algérien. Son rôle dans la formation de l'idéologie nationale.* Thèse 3ème cycle University de Paris. p. 286.

dégage l'un servent à l'autre. Ils sont donc plus proches que ne le laissent croire les apparences : la Nation que construit Abdelhamid Ibn Badis désire ardemment l'Etat qui lui correspond et que, précisément, Messali Hadj appelle de ses voeux. Dans une de ses rares discussions avec Abdelhamid Ibn Badis, au sujet du rattachement avec la France décidé lors du Congrès Musulman en 1936, Messali rapporte, dans ses mémoires, que « Cheikh Ben Badis semblait à la vérité mal à l'aise, voire même très gêné. Il défendait une cause pedue et une politique sans lendemain... Le devoir de l'association des Oulémas, attachée à regénérer les principes islamiques, était cependant non seulement de s'opposer au rattachement de l'Algérie à la France, mais encore de condamner cette politique de trahison ». [1] Ce jugement prouve que Messali Hadj adhère à l'action et aux principes des Oulémas à qui il reproche, néanmoins,leur position politique qui s'écarte de ce qu'il juge être leur devoir.

Il peut paraitre singulier d'attribuer à la religion une dimension si importante dans le nationalisme algérien. Mais le nationalisme est un produit historique et, à ce titre, il porte la marque des conditions dans lesquelles il prend corps. En Algérie, l'identification politique, la démarcation constitutive du politique comme dira C. SCHMITT, s'opère par le religieux. Ainsi, les Oulémas « font » de la politique sans se rendre compte, et qui plus est, se situent dans la tendance radicale sans qu'ils le veuillent expressément. « Hobb et Ouatane mine el imane » dit Messali Hadj, reprenant un hadith du Prophète. Il y est fait appel à la foi pour aimer la patrie, pour légitimer religieusement l'exclusion des musulmans qui n'aiment pas la patrie, donc pour affirmer l'identité politique de la collectivité dominée. Ce ne sont pas les acteurs qui, consciemment et de manière cynique, font jouer à la religion un rôle instrumental. Les conditions historiques font jouer un rôle politique à la religion parce que les clivages sont tels que le politique trouve dans l'inclinaison religieuse son lit naturel.

Dans la culture occidentale, le nationalisme est laïc parce que la nation s'est constituée au delà des divergences religieuses pour affermir l'unité de la communauté politique et pour transcender le schisme religieux apparu dans le Christianisme. La nation réunit alors un corps politique divisé par la religion, elle reformule la notion de souveraineté au-delà de la solidarité religieuse. En un mot, la nation unit ce que la religion divise [2]. Dans ces conditions,

(1) *Les mémoires de Messali Hadj* J.C. Lattès 1982, P.220.
p. 287.

(2) Richelieu est cité comme un précurseur de la Nation française parce qu'il a, le premier, utilisé des Protestants français con[illegible] des Protestants d'outre-Rhin.

le nationalisme européen ne pouvait pas être religieux [2]. Ni les Catholiques ni les Protestants ne pouvaient se prévaloir exclusivement de la Nation.

Dans l'Algérie coloniale, la situation est exactement à l'inverse de ce schéma. Les dominés sont en majorité des musulmans, à l'exception de la minorité juive que le décret Crémieux de 1870 a plus ou moins rangée du côté de la société dominante majoritairement chrétienne. L'affirmation nationale ne peut que puiser dans l'Islam qui se présente comme le dénominateur commun des dominés. Dans ce cas, la religion alimente le nationalisme dont elle renforce la cohésion. Le statut personnel musulman a été le point de ralliement autour duquel s'est cristallisé le sentiment national d'appartenance à une communauté différente de la communauté dominante. C'est pourquoi, très souvent, le langage des partis politiques, et leur mot d'ordre, sont empruntés au langage religieux. Les assimilés et autres naturalisés sont traités de « mounafikine » (traitres). Le journal du P.P.A. l'écrit sans ambages : « Pour le musulman algérien, la naturalisation constitue du point de vue politique une trahison puisqu'elle implique l'abanbon de la communauté musulmane » [1].

La religion alimente si fortement le nationalisme que la tendance radicale du mouvement national refuse le rattachement à la France au nom de l'Islam, même si le statut personnel est respecté, tandis que l'Association des Oulémas y est favorable. Le paradoxe est qu'un parti, formellement laïc, accuse une association religieuse de faire courir un danger à l'Islam en acceptant le rattachement à la France ! En se prononçant pour l'indépendance, au lendemain du Congrés musulman qui s'était déclaré favorable au rattachement à la France et à une représentation parlementaire algérienne à l'Assemblée Nationale Française, Messali Hadj, le leader de la tendance radicale, a porté un sérieux coup à la crédibilité politique des Oulémas auprès des masses musulmanes. La tendance radicale utilisait le terrain et les arguments des Oulémas pour combattre leur position de loyalisme en faveur de la France. Les militants de l'Etoile Nord Africaine expliquaient, dans des meetings, que demander le rattachement à la France équivalait à apostasier. Ecrivant à Al Oqbi, responsable de l'Association des Oulémas d'Alger, le Cheikh Fodil el Ourtilani, représentant des Oulémas à Paris, explique qu'il a « fait connaitre aux gens que le rattachement... n'est pas une chose réprouvée, interdite, ni une apostasie » [3]. Et, polémiquant avec

(2) Il est très significatif que A. Ben Bella, dans la préface des *Mémoires de Messali Hadj* écrive : « Non pas un nationalisme comme celui né en Occident prenant ses distances avec Dieu, mais un nationalisme hanté par nos croyances et irrigué par notre foi en Allah, irrigué par l'Islam » *Les Memoires de Messali Hadj* Ed. J.C. Lattès 1982, p. 14. p. 288.

(2) *Le Parlement algerien* 17 juin 1939.

(3) Propos rapportés par C.R. Ageron « *L'Algérie algérienne de Napoléon III à De Gaule* ». *Sindbad 1980 P. 154.*

Cheikh el Oqbi, le journal *Al Ouma* de l'E.N.A. lui lança en 1935 : « Pénétrez-vous de cette vérité immuable, l'Algérie ne fut jamais française ; elle n'est pas française : elle ne sera jamais française par la volonté de ses enfants » [1]. Un an plus tard, le cheikh Abdelhamid Ibn Badis utilisera à peu près cette même formule pour répondre à Ferhat Abbas qui niait l'existence de la nation algérienne.

Il est vrai que les relations entre la tendance radicale et l'Association des Oulémas n'ont jamais été bonnes ; celle-ci se sentait beaucoup plus des affinités avec la « Fédération des Elus » du docteur Bendjelloul, davantage d'accointances avec l'UDMA de Ferhat Abbas qu'avec le P.P.A - M.T.L.D, accusé d'extrêmisme et d'aventurisme. Mais du fait du fondement religieux du nationalisme algérien, l'Association des Oulémas était condamnée à l'alliance objective avec la tendance radicale, qui assuma seule, et de façon la plus cohérente, la doctrine nationaliste élaborée par le Cheikh Abdelhamid Ibn Badis. Les masses urbaines et rurales que les Oulémas ont pu toucher, et en qui ils ont propagé les mots d'ordre de patrie algérienne, n'ont pas retenu la subtile différence entre nationalité politique et nationalité ethnique. Elles ont retenu le mot d'ordre « L'Algérie ma patrie, l'Islam ma religion, l'arabe ma langue », ce qui les rapprochait de la tendance radicale du P.P.A - M.T.L.D dont elles fournissent le gros des troupes. Le P.P.A - M.T.L.D recrutait dans les medersas libres, dont les éleves, issus de couches populaires, se reconnaissaient en lui beaucoup plus que dans l'UDMA qui attirait des lettrés et autres catégories sociales évoluées.

Dans ces conditions, peut-on parler d'un nationalisme laïc en Algérie ? [2]. Une vue d'ensemble des forces politiques algériennes,

(1) Cité par C. R. Ageron « L'Algérie algérienne... » Op. Cit. P.158. P.290.

(2). En 1949, le PPA-MTLD est secoué par une grave crise dite crise «berbériste ». Face à l'arabité et à l'Islam dont se réclame le parti, de jeunes militants lettrés, tous originaires de Kabylie, souhaitent que la démocratie et la laïcité soient prise en considération de façon plus nette. Il s'ensuivit une épuration d'envergure dans laquelle le parti perdit des militants de valeur Cette crise, et son issue, ont montré que, pour l'unité nationale, le mouvement nationaliste est prêt à sacrifier toutes les valeurs politiques. La contradiction avec le système colonial est la seule que retient le mouvement national. Les autres contradictions seraient le produit de l'imagination de quelques individus. Les Kabyles, dans leur majorité, partageaient cette vision, c'est ce qui explique que la crise « berbériste » était limitée à des intellectuels et que l'épuration a été opérée par d'autres militants kabyles.
Commentant cette crise, M. Harbi écrit : « La crise de 1949 annihile les espoirs de voir un nationalisme radical se développer indépendamment de la foi religieuse L'aventure de Bennaï Ouali, de Ali Yahya Rachid. a engagé la lutte pour la démocratisation du PPA- MTLD dans une impasse. La saisie

dans les années 1930, peut présenter l'Association des Oulémas comme la manifestation du nationalisme religieux et les autres organisations comme relevant du nationalisme laïc. Cette distinction ne peut pas aider à percevoir et comprendre l'enracinement du nationalisme parce que la notion de laïcité n'a aucune pertinence historique dans l'Algérie de la formation et l'affirmation du nationalisme. La laïcité signifie la séparation de l'église et de l'Etat et la non-ingérence du culte dans un certain nombre d'activités sociales, notamment l'instruction publique (1). Elle est l'aboutissement d'une longue évolution, en Europe, dont l'origine remonte aux « lumières » qui ont contesté la légitimité religieuse des monarchies absolues. L'histoire de la laïcité en Europe se confond avec la lutte de la bourgeoisie contre ce qu'elle considère comme l'idéologie féodale. Elle s'est achevée par la victoire de la bourgeoisie qui a mis fin à l'instrumentalisation de la religion à des fins politiques. Le mouvement laïc est un phénomène politique moderne, lui-même vecteur de modernité. Il s'est dessiné sur un fond historique contingent, sous la pression de contradictions sociales propres à la formation du capitalisme européen. Il est donc aussi incohérent qu'anachronique de parler de laïcité de certaines tendances du nationalisme algérien. Ceci dit, à l'exception de l'Association des Oulémas, les organisations du nationalisme algérien n'ont pas une vocation religieuse ; elles sont des organisations politiques à vocation revendicative. Le problème de la laïcité, s'il se pose, ne peut se poser qu'après l'indépendance.

nationaliste et laïque du problème politique s'efface dorénavant au profit de l'approche mystique « (*Le FLN Mirage et réalité*. ed. jeune Afrique 1980 p.67). La position de M. Harbi laisse sous-entendre que le nationalisme algérien aurait pu être laïc en 1949, si un plus grand nombre de militants avaient soutenu Bennaï Ouali et Ali Yahya Rachid. Même avec un plus grand nombre de militants, la revendication « berbériste » aurait échoué parce que : 1. Le PPA- MTLD ne se considère pas comme un parti parmi d'autres ; il se considère comme le parti de toute une collectivité politique dominée à la rcherche de sa souvraineté ; 2. La collectivité politique doit être soudée pour pouvoir arracher sa souveraineté, d'ou exclusion de tous les facteurs de division et affirmation de tous les facteurs d'unité, notamment l'Islam.
Sur la crise de 1949, Cf M. Harbi « Nationalisme algérien et identité berbère » in *Peuples méditerranéens* avril-juin 1980.
O. Carlier « La production sociale de l'image de soi. Note sur la crise berbériste de 1949 » *in Annuaire de l'Afrique du Nord* Vol XXII 1984, p. 291.

(1) Il faut rappeler que l'Association des Oulémas demandait la séparation du culte de l'Etat pour empêcher un gouvernement chrétien d'utiliser l'Islam. Mais cette attitude exprime une position tactique et non une valeur doctrinale, p. 292.

D. - L'ITINERAIRE INACHEVE D'UN HEROS NATIONAL : MESSALI HADJ.

Des observateurs de l'époque se sont étonnés de la fidélité, au prix de leurs vies, de nombreux militants de l'ex-MTLD à la personne de Messali Hadj après 1954. Regroupés dans le Mouvement National Algérien (M.N.A), que celui-ci a créé dès décembre 1954 pour supplanter le Front de Libération Nationale (F.L.N) dans la guerre d'indépendance, ils ont longtemps défié ce dernier, et lui ont porté de rudes coups,(1) notamment en France où ils étaient mieux implantés. Cet attachement aveugle à un homme ne peut s'expliquer que lorsqu'on réalise ce que cet homme a représenté pour les différentes générations de nationalistes qui ont milité dans l'Etoile Nord Africaine, créée en 1925 à Paris, dans la mouvance du Parti Communiste Français, et dans le P.P.A - M.T.L.D. qui lui a succédé. La vie de Messali Hadj coincide avec l'évolution du mouvement national dont il a été le symbole le plus radical jusqu'en 1954.

1.- L'époque héroïque.

Dès la fin des années 1920, Messali Hadj revendique l'indépendance sans aucune ambiguïté. Au Congrès de Bruxelles, réuni en 1927 à l'initiative de l'Internationale Communiste, il représente l'Etoile Nord Africaine et expose à la tribune un programme contenant, entre autres, l'indépendance de l'Algérie, le retour total des troupes d'occupation et la constitution d'une armée nationale, d'un gouvernement révolutionnaire, d'une Assemblée Constituante élue au suffrage universel.

(1) Le M.N.A a gêné l'implantation de maquis F.L.N – A.L.N jusqu'en 1956, où ce dernier prit le dessus, malgré quelques péripéties ultérieurement. Mais en France, le FLN a rençontré une plus grande résistance de la part du M.N.A. Au sujet des luttes qui ont opposé FLN et MNA, M. Harbi écrit : « L'Algérie perd une grande part de ses forces vives dans les luttes intestines. Un nombre appréciable de cadres de l'étoile Nord Africaine et du PPA disparait dans la tourmente. Le bilan est lourd. Dans l'émigration où il a été possible de le chiffrer, on a recensé près de douze mille agressions, 4000 morts et 9000 blessés. Les facteurs politiques sont impuissants à rendre compte de l'acharnement dans la tuerie ». M. Harbi le FLN *Mirage et réalité*, Op. Cit. p. 168.
p. 293.

Autour de ce programme, Messali Hadj regoupera en France, certains des Algériens dont la prise de conscience nationale a été éveillée par la fréquentation des syndicats ouvriers, à l'instar de la C.G.T.U, et d'autres à qui l'émigration a ouvert des perspectives autres que celles autorisées par l'univers fermé du village d'origine.

Il est toutefois compréhensible que l'expression la plus radicale du mouvement national soit apparue en France et non en Algérie. En France, les travailleurs émigrés ont eu la possibilité de s'organiser et de s'exprimer politiquement ; inversement, en Algérie, le « Code de l'indigénat » interdit toute expression politique opposée à la colonisation. Ils ont exploité le terrain français de luttes politiques, et la législation francaise qui, en métropole, n'interdit pas les groupements et autres associations politiques [1]. Ceci ne signifie pas que l'ENA était à l'abri des poursuites policières et judiciaires. En dix ans d'existence, elle a été dissoute par deux fois et ses dirigeants condamnés à la prison. Mais en Algérie, elle n'aurait pu exister sans que ses militants ne soient envoyés au bagne (à Cayenne). Les pressions et les mesures de dissolution étaient d'ailleurs inspirées par les milieux des colons d'Algérie [1]. Il est significatif qu'un universitaire comme A. Bernard, défenseur de la colonisation, écrive en 1936 : « *La crise algérienne est avant tout une crise d'autorité. Ce qui est supportable en France, ne l'est pas en Algérie, où la population n'est pas homogène et où les Français sont une faible minorité* » [2]

Exploitant donc la vie politique francaise, Messali Hadj et le groupe de militants qu'il dirige, expriment la revendication qu'aucun Algérien ne peut exprimer en Algérie. Durant une décennie, il organise un parti nationaliste au sein de l'émigration, dont les revendications tranchent avec celles des courants réformistes en Algérie. En France, l'E.N.A. attire les travailleurs émigrés, qu'elle soustrait de l'influence des partis politiques français, soulignant la

(1) Dans l'etude qu'il consacra à l'E.N.A en France entre 1932 et 1936, O. Carlier constate qu'elle était loin de la législation gubernatoriale des caïds, des colons... tandis qu'en France elle pouvait s'appuyer « sur les forces de gauche qui lui donnent des soutiens matériels et politiques, des avocats pour sa défense et des locaux pour ses réunions » O. Carlier, « *Individus, groupes et Propagandisme : le procés de politisation de l'émigration algérienne en France à l'entre-deux-guerres* » *D.E.S. de Sciences Politiques Université d'Alger, 1976, p. 146.*
p. 294.

(1) Le Gouvernement Général de l'Algérie obtiendra la création à Paris, dans les annéer 1920, d'une brigade spéciale d'intervention nord africaine pour surveiller de plus prés les activités politiques des travailleurs emigrés.
(2) Le Figaro 19 décembre 1936 cité par B. Stora *Messali Hadj, fondateur du mouvement nationaliste algérien* thèse 3ème cycle E.H.E.S.S. 1978, p. 295

spécificité de leur situation. A la faveur du Front Populaire, auquel l'E.N.A adhère, Messali Hadj participe à un meeting populaire organisé le 2 août 1936 à Alger par le Congrès Musulman qui regroupe les Oulémas, le Parti Communiste Algérien et la Fédération des Elus. Ce meeting sanctionnait le retour de Paris d'une délégation du Congrès musulman qui appuyait le rattachement à la France pour obtenir une représentation au Parlement. Messali Hadj fit un discours improvisé où il critiqua les revendications du Congrès et demanda l'indépendance. Ce fût, dit-il dans ses mémoires, l'explosion de joie dans le stade : on accourut vers lui, on l'embrassa, on le porta aux cris de « Vive l'Algérie ! Vive Messali ». A la sortie du stade, des dizaines de jeunes gens l'accompagnèrent jusqu'à l'hôtel dans une ambiance de manifestation. « *Ce fut*, écrit-il dans ses mémoires, *une des journées les plus belles de ma vie. Mais aussi une des plus marquantes politiquement parlant. Ce meeting du 2 août 1936, qui devait sanctifier la politique de francisation et le rattachement de l'Algérie à la France, avait été détourné. Le mouvement national algérien avait annoncé par la bouche de son président, la volonté de l'Algérie d'être un Etat indépendant* » (1).

Messali Hadj est, en effet, l'homme du 2 aout 1936, jour où il fit connaitre à Alger, devant 20.000 personnes, le programme politique de l'ENA, programme autour duquel allaient se cristalliser les aspirations nationalistes les plus profondes. Une année après, il propose au Comité Directeur de l'ENA, qui venait d'être dissoute en France, son transfert en Algérie sous le sigle de Parti du Peuple Algérien. Deux années après, le P.P.A fut dissous à son tour et ses principaux dirigeants arrêtés. Le P.P.A entra définitivement dans la clandestinité, s'appuyant sur des jeunes qui l'ont rejoint durant sa brève existence.

Le P.P.A, dont le programme politique peut être résumé par le mot « indépendance », était perçu à travers son leader, Messali Hadj qui, souvent emprisonné et exilé, incarna l'idéal de l'indépendance. « Libérez Messali Hadj » était le mot d'ordre qui revenait le plus souvent ; il était même devenu synonyme d'indépendance. Le prestige de Messali Hadj était à la mesure des aspirations qu'il exprimait dans les discours et articles de journaux, tous inspirés par le thème de l'indépendance. Dans les brèves périodes où il n'était ni en prison, ni assigné à résidence, ses tournées dans les villes et à l'intérieur du pays, provoquaient des mouvements de foules qui effrayaient l'administration. Mohamed Harbi écrit à son sujet : « Ses déplacements dans le Constantinois dès le 15 avril 1952 mirent en mouvement de grandes masses d'hommes. Aucun dirigeant algérien, même après l'indépendance, ne connut une telle

(1) *Les mémoires de Messali Hadj*. Op. Cit. p. 224 p. 296.

ferveur » [1]. Expulsé du département de Constantine par arrêté préfectoral, il reprend ses tournées un mois après. A Chlef (ex : Orléanville), le rassemblement tourne à l'émeute : l'armée dût tirer dans la foule, faisant deux morts et plusieurs blessés. Il fut, dès lors, interdit de séjour en Algérie qu'il ne reverra plus, assigné à résidence à Niort, en France.

Tenant à la fois de l'homme politique moderne, par le contenu de ses discours et son projet politique, et du chef religieux, par son costume traditionnel et ses références constantes à l'Islam, Messali Hadj est le type même du pesonnage wébérien charismatique. Il tenait sa force des forces urbaines et rurales qui projetaient en lui leurs aspirations à l'indépendance. Il captait les formidables énergies que le mot « indépendance » était susceptible de libérer. Il cristallisait une aspiration collective, longtemps contenue, qui a trouvé en sa personne le moyen par lequel elle a pris une forme humaine. Messali Hadj ne s'appartenait plus ; l'individu privé déposait en lui, malgré lui, un idéal collectif. Il est un phénomène social, un objet sociologique dans lequel se sont incarnées des représentations collectives afférentes à l'Etat algérien à naitre. Il est une illustration de la théorie durkheimienne selon laquelle les sentiments collectifs s'extériorisent pour se fixer dans des symboles matériels ou des personnages. « *Sans doute*, écrit E. Durkheim, *parce que les sentiments collectifs ne peuvent prendre conscience d'eux-mêmes qu'en se fixant sur des objets extérieurs, elle n'ont pu elles-mêmes se constituer sans prendre aux choses quelques uns de leurs caractères : elles ont acquis ainsi une sorte de nature physique...* » *(2).*

2.- La montée des périls

Son prestige déborde sur son parti qui, malgré la repression et les rigueurs de la clandestinité, ne cesse de recruter et de prendre de l'importance. Surgissent alors des différences d'appréciation sur les méthodes à suivre, les stratégies à adopter ; naissent alors des conflits entre des militants se réclamant de lui. Ceux qui le mettront en cause perdront toute crédibilité politique, à l'instar de son compagnon de route des années 1930, Amar Imaché qui, dans une lettre d'adieu aux militants, dénonce le culte de la personnalité

(1) M. Harbi *Aux origines du FLN*. C. Bourgois 1975, P. 124.
(2) E. Durkheim *Les formes élémentaires de la vie religieuse* PUF 1960, p. 603.
Au plus fort de la crise qui a opposé Messali Hadj au Comité Central, ce dernier écrit dans la résolution du 28 juin 1954 : « pourquoi ces injures ? Pourquoi ces mensonges de la part de celui que le sang, les souffrances et le sacrifice de milliers de militants avaient élevé au rang de symbole qu'il n'est plus ? » In M. Harbi *Aux origines du FLN* Op. Cit. p. 245.
p. 297.

en des termes que l'analyse durkheimienne ne récuserait pas. « *Nous vous avons libérés du fétichisme et du fanatisme,* écrit-il désabusé, *et vous tendez vers un danger plus grand encore. Nous vous avons prévenus contre l'idôlatrie, nous vous avons conseillé de tout voir, de tout comprendre, de tout contrôler et vous tombez en extase à genoux devant de nouvelles idôles. Vous osez voir une vertu divine même dans les poils d'une barbe. Abandonnez les jongleurs de foire qui vous offrent de décevants mirages. Revenez à la réalité* » (1).

Le culte de la personnalité que l'on a souvent reproché à Messali Hadj ne provenait pas de sa propre volonté. Il était le reflet du niveau de conscience politique des milieux receptifs de son message. Pour construire son personnage, pour se rendre populaire, Messali Hadj n'avait ni police, ni presse libre. Il était un chef de parti persécuté, réprimé ; aussi, l'adhésion des masses à son programme, identifié à sa personne était consenti volontairement parce qu'elle correspondait à un besoin réel. Dans ces conditions, il est inutile de parler de fonctionnement démocratique du Parti, son avis n'étant pas un avis ordinaire. Sa voix ne représente pas la voix d'un simple militant. En lui parlent les militants de base et les inorganisés. Du reste, dans les années 1950, quand il s'est trouvé en conflit avec la Direction du Parti et le Comité central, il s'est adressé aux militants de base par dessus l'appareil. Même dans l'erreur, n'est-il pas préférable de suivre un tel chef de Parti plutôt que de risquer la scission au sein de ce même Parti ?

Les historiens ne cessent de rechercher les causes de la scission, fatale au M.T.L.D, entre messalistes et centralistes. Pourtant, le conflit était en germe dans le Congrès de 1947 qui a décidé de maintenir le P.P.A. dans la clandestinité et de lui donner une façade légale en créant le Mouvement pour le Triomphe des Libertés démocratiques (M.T.L.D) qui prendra part aux campagnes électorales. Le Congrès de 1947 a trouvé là le compromis qui a mis d'accord ceux des militants qui ne croyaient qu'à l'action violente et ceux qui pensaient pouvoir utiliser les campagnes électorales pour mieux enraciner le Parti, pour propager son programme, etc. Le M.T.L.D. n'était donc que la partie apparente de l'iceberg, c'est ce qui explique les tiraillements qui vont le déchirer dès sa naissance jusqu'à le faire voler en éclats en 1954. En effet, comment un militant clandestin, pourchassé par la répression, vivant dans des conditions difficiles, pourrait-il se reconnaitre dans ce même Parti d'où sortent des élus municipaux qui souvent, sont ses responsables hiérarchiques, et siégeant dans des réunions où sont discutés des budgets d'assainissement et de police urbaine entre autres, sans compter l'impact psychologique de photos de journaux où ils figurent en bonne place à coté des représentants municipaux des colons. Dans certaines municipalités, il est arrivé que le

(1) O. Carlier *Imache ou le cri du révolté* ENAL 1987, p. 299.

M.T.L.D. remporte le siège de maire et d'adjoint au maire. Que doit faire, dans ce cas précis le militant élu ? Gérer la commune dans le respect de la législation coloniale au profit des intérêts des colons ? Détourner l'argent de la municipalité au profit du Parti ? Donner sa démission ? Dans ce dernier cas, pourquoi s'être présenté aux élections. Les accusations les plus graves ont été lancées contre les militants qui siègeaient dans les Conseils municipaux.

Cette contradiction minait le P.P.A - M.T.L.D. et alimentait des ressentiments, des jalousies et des conflits de personnes. Chaque clan se réclamait évidemment de Messali Hadj, mais l'aggravation des conflits évoluait vers la rupture, vers la consommation de la scission. Messali Hadj, s'estimant prisonnier de la Direction, écrit dans son rapport au Congrès d'Hornu (Belgique, juillet 1954) : « De tempérament, je suis confiant jusqu'à la naïveté avec les hommes avec qui je travaille. Mais dès cette année de 1949, j'avais commencé à détecter certains agissements que je n'aurais acceptés de personne si je n'étais dans ce parti auquel j'ai consacré ma vie entière et celle de ma petite famille. Si, d'un coté, pour la galerie, on continuait à me glorifier du titre du chef national, qu'on m'avait donné en mon absence, je n'étais en réalité qu'une espèce de porteur de contrainte et un homme d'exécution... » (1).

Dans ce même rapport, Messali Hadj souligne « que pendant que nos militants supportaient avec courage et dignité les tortures de la baignoire et de l'electricité, une grande peur régnait au sein de la direction même » (2). Il ajoute plus loin : « La répression de 1948 et le complot de 1950 ont jeté le trouble au sein de la direction, dont certains membres ont vu leur foi diminuer. » (3).

Le conflit entre Messali Hadj et le Comité Central du Parti, dont il est le président, est un conflit de pouvoir, de recherche du pouvoir dans le Parti pour imposer la stratégie élaborée pour acquérir l'indépendance. Il est indéniable que le Comité Central répugnait à l'action armée. Dans sa résolution du 28 Juin 1954, le Comité Central affirme sa volonté de surseoir à l'action armée. « Vouloir lancer le Parti et le peuple dans des actions pour lesquelles ils n'auraient pas été formés et sans qu'au préalable les conditions indispensables n'aient pas été réalisées, c'est agir en aventuriste » (4). Dans cette même résolution, le Comité Central reproche à Messali Hadj de croire que « seules comptent les actions spectaculaires, les vociférations et les manifestations verbeuses d'un nationalisme primaire » (5) alors qu'il s'agit d'organiser et de

(1) Le rapport de Messali Hadj au Congrès de Hornu (1953) in M. Harbi *Aux origines du FLN Op. Cit P. 220*

(2) Le rapport de Messali Hadj au Congrès de Hornu (1953) Op. Cit. P.223.
(3) Idem p. 223. p. 300.

(4) Résolution du 20 juin 1954 in M. Harbi Aux origines du FLN Op. Cit p. 241.

(5) Idem p. 242.

lutter selon des méthodes de plus en plus rationnelles et scientifiques, aujourd'hui que la lutte s'exerçant sur tous les plans, nécéssite, qu'on veuille ou non, de la technicité » (1).

Le conflit, latent depuis 1947, éclate au grand jour à la suite des évènements du Maroc et du Tunisie. La conception de Messali Hadj n'écartait pas l'idée de poser le problème des indépendances des pays d'Afrique du Nord de manière globale, internationalisant le problème algérien que des troubles intérieurs (attentats, manifestations...) porteront à la connaissance de l'opinion publique mondiale. L'idée que le Maroc et la Tunisie soient indépendants, bien qu'elle ait réjoui les militants, les rendait toutefois plus impatients car ils craignaient que l'Algérie ne demeurât française dans un Maghreb indépendant aux deux extrêmes.

3. - La désincarnation du symbole.

Par quel processus le F.L.N arriva-t-il à exaucer les voeux de Amar Imache ? Comment est-il parvenu à neutraliser Messali Hadj et à le ramener aux dimensions de sa propre individualité ? Comment les masses acceptèrent-elles de se séparer de celui qu'elles adoraient quelques mois auparavant ? Pour répondre à ces questions, il faudra revenir sur les deux forces qui déchiraient le P.P.A. De toute évidence, ces deux forces avaient des conceptions différentes sur la stratégie à adopter pour acquérir l'indépendance. L'une préconisait la violence armée, l'autre souhaitait d'abord épuiser les voies légales. Les émeutes du 8 mai 1945, dans le Constantinois, sévèrement réprimées (des milliers de morts), faisaient partie d'un plan d'insurrection nationale, sur laquelle les cadres du P.P.A n'étaient pas tous d'accord, d'où les hésitations, les contre-ordres tardifs dans certaines régions.

Le P.P.A était donc traversé par deux forces ayant chacune sa stratégie et sa logique. Le Congrès de 1947 reconduisit les deux stratégies en créant le M.T.L.D légal et en décidant la mise sur pied d'une Organisation Spéciale (O.S), destinée à constituer, dans la clandestinité, l'infrastructure qui servirait à l'insurrection future. Mais le malentendu provenait de ce que chaque force considérait les activités de l'autre comme secondaires par rapport aux siennes propres. Messali Hadj concevait les deux forces dans leur complémentarité, réservant l'une pour l'action armée, l'autre pour l'action politique et diplomatique, le jour où serait décidée l'insurrection générale.

Cependant, assigné à résidence à Niort (France), il n'intervenait dans la vie du Parti que par des intermédiaires qu'il choisissait lui-même. Cette situation favorisa l'apparition de deux pôles de direction dans le Parti qui entrèrent en compétition : les fidèles de Messali Hadj, d'un côté, et la Direction du Parti de l'autre. Les militants de l'O.S, du fait de la clandestinité, ne pouvaient ouverte-

(1) Idem p. 241. p. 302

ment prendre part au conflit, ce qui les jeta dans une sorte de neutralité. Ils étaient donc en dehors du champ de la confrontation ; ils commmençaient à s'impatienter, d'autant plus que nombre d'entre eux vivaient dans les conditions difficiles de la clandestinité depuis plus de dix ans. Ils tentèrent de reconcilier les deux clans, en créant un éphémère Comité Révolutionnaire pour l'Unité et l'Action (C.R.U.A) en mars 1954 mais ils ne parvinrent pas à résoudre le conflit.

Ils décident alors de passer à l'action sans prendre parti ni pour les « messalistes » ni pour les « centralistes ». La proclamation par laquelle le Front de Libération Nationale appelle les deux parties à le rejoindre déplore les luttes intestines, constate la faillite du légalisme partisan, mais ne ferme la porte à aucun militant, pour peu qu'il adhère à son programme, dont le point essentiel est la restauration de la souveraineté de l'Etat algérien.

La surveillance renforcée de Messali Hadj par la police, qui suivit la dissolution du M.T.L.D, le priva de contacts avec l'extérieur et des éléments d'information nécessaires à l'appréciation et l'analyse de la situation nouvelle. Au lieu de se ranger du côté du FLN, qui venait de déclencher le 1er novembre 1954 l'insurrection à son insu, il crée en décembre 1954 le Mouvement National Algérien (M.N.A) pour être à la tête de la dynamique insurrectionnelle et pour reprendre l'initiative au F.L.N. Mais celui-ci, composé de la majeure partie de l'OS, ne veut pas s'effacer au profit du M.N.A, qui deviendra par conséquent un concurrent à éliminer. Au conflit entre les messalistes et les centralistes, conflit qui n'avait plus de raison d'être, succède celui qui opposera le FLN au M.N.A. [1].

Quelles étaient, au début de l'année 1955, les chances du F.L.N et du M.N.A de l'emporter l'un sur l'autre ? La force du M.N.A résidait dans le prestige, encore intact, de Messali Hadj, et celle du FLN dans le contrôle de l'infrastructure de l'OS. Selon de nombreux témoignages, beaucoup de militants gagnaient les maquis en pensant que Messali Hadj était dans le coup. D'autres répondaient à l'appel du MNA mais leurs unités passaient sous le contrôle du FLN sans qu'ils ne s'en rendent compte. L'atout majeur du FLN était que l'Armée de Libération Nationale avait hérité en 1954 des structures de l'OS (encadrement, matériel, caches d'armes, refuges, expré-

(1) La rivalité entre le FLN et le M.N.A traduit une lutte politique pour le leadership de la guerre d'indépendance. Messali Hadj a été éliminé parce qu'il a été victime de son propre prestige, dont l'écho lui renvoyait la conviction que rien ne pouvait se faire sans lui en Algérie contre le système colonial. L'interprétation tendant à faire croire qu'il a été victime d'une machination du FLN qui l'aurait injustement éliminé est de facture trop subjective et très insuffisante à expliquer la perte de son prestige auprès des paysans qui ont rejoint et soutenu l'ALN. La thèse que B. Stora a consacrée à Messali Hadj souffre de cette interprétation manichéenne, reposant sur un parti-pris sentimental injustifié. Cf. B. Stora *Messali Hadj (1898-1974) Fondateur du Mouvement Nationaliste algérien.* Thèse 3ème cycle 2 volumes E.H.E.S.S. Paris 1978, p. 303.

rience etc). Quand l'OS a été découverte en 1949 par la police, elle a dû affronter pendant cinq ans une répression qui l'a aguerri ; son expérience a été un atout considérable dans la poursuite de l'insurrection. A l'inverse, les messalistes du MNA s'étaient épuisés dans un conflit avec les centralistes, conflit qui s'était déroulé à visage découvert, d'où les informations recueillies sur eux par la police. Ils n'avaient, en outre, pas de bases arrières clandestines sur lesquelles s'appuyer en cas d'insurrection. Ils espéraient que les militants de l'ex. OS basculeraient de leur côté, comptant sur le prestige charismatique de Messali Hadj.

Mais l'erreur de Messali Hadj est d'avoir cru que la masse des militants refuseraient de suivre l'insurrection si elle n'était pas dirigée par lui. Il est vrai que, libre, il aurait gêné l'évolution du FLN ; en effet, son prestige était très grand (1). L'absence d'informations, la prudence du FLN à ne pas l'attaquer nommément, au cours de l'année 1955, n'ont pas joué en sa faveur (2). En France, la situation a évolué différemment en 1955. Le FLN a mis du temps pour s'y implanter. Mais la victoire du FLN sur le MNA tient à sa crédibilité auprès des masses à poursuivre l'insurrection. En montrant qu'il était attaché à l'action armée, le FLN a démonté, en deux ans, le mécanisme psycho-sociologique de fixation du désir d'indépendance sur Messali Hadj, le transférant sur l'ALN ; c'est l'ALN qui, désormais, incarnera la légimité d'où émanera tout pouvoir. M. Harbi a bien perçu ce mécanisme : *« Les masses projetaient en (Messali) leur volonté de lutte. En donnant libre cours à cette volonté, les activistes l'éclipseront progressivement »* (3).

Après avoir capté ce qui faisait la force de Messali, le FLN pouvait écrire à son sujet dans la plate-forme du Congrès de la Soummam en 1956 : *« ... La psychologie de Messali s'apparente à la conviction insensée du coq de la fable qui ne se contente pas de constater l'aurore, mais proclame qu'il fait lever le soleil... Le soleil se lève sans que le coq y soit pour quelque chose, comme la révolution algérienne triomphe sans que Messali y ait aucun mérite »* (4).

(1) Ce n'est que plus tard que la police comprit qu'elle pouvait jouer sur la rivalité entre les frères ennemis, intervenant souvent en faveur du M.N.A en difficulté.
(2) Le premier tract du FLN à Alger où Messali Hadj est attaqué nommément date de septembre 1955, soit une année après le début de l'insurrection.
p. 304.

(3) M. Harbi *Aux origines du FLN.* C. Bourgois 1973, p. 165.
(4) *Résolution du Congrès de la Soummam* Ministère de l'Information Alger. 1966.
p. 306.

E.- LA LEGITIMITE PAR L'ACTION ARMEE.

Dans l'Algérie du début des années 1950, une aspiration populaire aussi profonde que l'indépendance devait aux yeux des masses revêtir un visage humain et une silhouette charismatique pour servir de point de ralliement. Jusque-là, ce rôle a été tenu par Messali Hadj, dont la personnalité est à elle seule un programme politique. L'insurrection du 1er Novembre 1954, opérée par des « activistes » anonymes, se déroulera en l'absence de la figure charismatique en laquelle se reconnaissaient les masses populaires. Le non-ralliement de Messali Hadj au FLN créera un vide qui provoquera des tensions extrêmes au sein de l'élite politique. Le vide créé par Messali Hadj explique les rivalités et les conflis entre les dirigeants du FLN., décidés ensemble à empêcher que ne s'affirme une figure nouvelle à l'image de Messali Hadj (d'où l'adhésion unanime au principe de la collégialité). Par ailleurs, ils étaient animés, à titre individuel, de l'ambition que sucite l'absence même d'un leader national. Empêcher l'apparition d'un leader unique de dimension nationalé, caresser l'ambition d'être ce leader si les circonstances devaient le faire apparaitre, constituent les motivations essentielles des profondes dissenssions qui ont marqué le déroulement du processus de libération de 1954 à 1962. Ces dissenssions furent particulièrement favorisées par *la légitimité des armes* qui confère une autorité ; cette légitimité, en l'ocurrence, élargit le champ des dissenssions et multiplie les centres de pouvoir. « *On observe alors,* écrit E. HERMASI, *que des trois élites maghrébines, l'élite algérienne a été la plus divisée quant aux perspectives politiques, la plus hétérogène en sa composition, et la plus susceptible de dissenssions. Ceci est un fait historique et la révolution que certains dirigeants algériens, s'imaginaient être un facteur d'unification ne fit qu'intensifier les antagonismes existants et créer de nouveaux différends. A ce jour, nous ne trouvons pas l'explication adéquate à ces conflits au sein de l'élite ni des conditions sociales qui leur ont permis de se développer* » [1]. E.

(1) E. Hermassi *Etat et société au Maghreb* Anthropos 1975, p. 142.

HERMASSI trouve néanmoins une explication partielle, à l'aide d'une comparaison avec la Tunisie et le Maroc ; les « *institutions et les symboles nationaux* », de ces deux pays, dit-il, ont continué d'exister malgré la domination française. Au Maroc et en Tunisie, en effet, le Sultan, d'une part, et H. Bourguiba, d'autre part, cristallisent les aspirations à la restauration nationale. Le processus de libération n'avait pas besoin de s'appuyer pendant longtemps sur l'action armée, nécessitant la mise ne place de structures militaires appelees a survivre à une répression brutale.

1. - La relation violence - confiance - légitimité.

L'Algérie n'était pas un Protectorat; elle faisait partie du territoire de la République Française une et indivisible. Seule une violence armée, soutenue. organisée pour durer, et enracinée dans la population, pouvait la détacher de la France et lui faire acquérir sa souveraineté. Cette particularité place les tendances du mouvement national, qui revendiqueront l'indépendance, en contradiction avec la Constitution française. Celles qui militeront de manière explicite pour l'indépendance seront souvent dissoutes et leurs militants réprimés. Le Parti du Peuple Algérien, dissous deux ans après sa création, a dû fonctionner dans la clandestinité. Cependant, la clandestinité n'est pas une hibernation ; elle est active à travers des actions qui attirent la répression. Les militants du P.P.A. sont réprimés, emprisonnés, torturés ou sont en fuite, vivant dans des conditions difficiles, pris en charge par les faibles ressources du Parti. Ce sont des militants quasi-professionnels qui ne peuvent gagner leur vie par eux-mêmes, parce qu'ils ne peuvent pas travailler. Ils acquièrent de la sorte une légitimité qui leur confère une autorité et une respectabilité. L'anonymat ne leur permet pas d'être connus du grand public et, se reconnaissant en Messali Hadj qui, comme eux, subit la prison et l'assignation à résidence, ils ne cherchent pas à entrer en compétition avec lui. Mais dès lors que le leader ne les rallie pas quand ils déclenchent l'insurrection armée, un vide se crée : l'idéal de l'indépendance est désincarné et n'apparait plus sous les traits de Messali Hadj. Le père est tué et son corps mangé par ses fils, comme dans la parabole freudienne. Il s'agit d'empêcher qu'il ne ressuscite dans l'un deux. Certains, plus superstitieux, interpréteront la désunion et les rivalités comme la malédiction du père, écarté de l'ultime phase pour laquelle il les a préparé.

Instruits par l'expérience immédiate, traumatisés par la « défection » de Messali Hadj, les fondateurs du FLN se prononceront pour la collégialité, s'opposant au leadership personnalisé. Cependant, en même temps, se met en place un mécanisme qui régulera et marquera le système politique algérien. Ce mécanisme fonctionne comme une sorte de légitimité incessamment réincarnée par ceux qui auront eu l'honneur et le privilège, selon l'expression de la plate-forme de la Soummam, d'avoir eu des responsabilités dans l'Armée de Libération Nationale (A.L.N). Cette légitimité ne signifie

pas qu'elle est fondée sur la force militaire ; elle est plutôt fondée sur la confiance et l'appartenance de manière irréversible au camp anti-français. Ceux qui auront pris les armes contre l'ordre français ne pourront jamais plus être récupérés par celui-ci. Plus longtemps on aura porté les armes contre cet ordre, plus grande sera la confiance. Ce capital de confiance désigne son titulaire à des responsabilités nationales de coordination ; ce capital a tendance à être quantifié, mesuré et comparé. Une hiérarchie s'instaure, constamment remise en cause par un nombre de plus en plus grand de ceux qui ont eu l'honneur et le privilège d'être des maquisards.

La confiance était le critère majeur d'appartenance au FLN. Celui-ci exigeait des preuves de la part des nouvelles recrues et les compromettait définitivement en leur confiant des missions d'assissinat de gendarmes ou de traitres. Dans une interview à un journal yougoslave, Krim Belkacem affirmait qu'un assassinat sanctionnait la fin de l'apprentissage et prouvait qu'on pouvait compter sur la nouvelle recrue [1]. F. FANON a perçu lui aussi ce mécanisme de rupture avec le système colonial sur lequel s'établit la confiance. Il écrit : « *Le groupe exige que chaque individu réalise un acte irréversible. En Algérie, par exemple, où presque la totalité des hommes qui ont appelé le peuple à la lutte nationale étaient condamnés à mort ou recherchés par la police française, la confiance était proportionnelle au caractère désespéré de chaque cas. Un militant était sûr quand il ne pouvait plus rentrer dans le système colonial* » [2].

Les maquisards étaient les éléments les plus sûrs parce que, risquant tous les jours leurs vies, ils ont exprimé leur hostilité à la France et leur attachement à l'indépendance par les armes. Ayant été trop loin dans la contestation, ils ne pourront se contenter de demi-mesures ou de semi-indépendance. Du reste, les services psychologiques de l'armée française, pour affaiblir la rebellion, promettaient l'immunité aux maquisards qui se rendaient. Mais cette propagande n'eut pas de résultats notables, bien que quelques défections se soient produites dans l'ALN, motivées en général par l'autoritarisme ou l'arbitraire d'un chef militaire qui fait de l'humiliation des ses subordonnés une pratique courante :

Le renouvellement incessant de légitimité.

Investis de la plus grande confiance, les chefs de l'ALN dispute-

(1) Cité par Alistair Horne *Histoire de la guerre d'Algérie* Albin Michel, p. 139.

(2) F. Fanon *Les damnés de la terre* Maspéro, 1975, p. 44.
Les services psychologiques de l'Armée française ont compris l'importance de cette confiance et ont monté des opérations de propagande et de fausses informations pour rendre suspectes toutes les nouvelles recrues du maquis. La wilaya III a beaucoup souffert de cette opératio appelée la « bleuite » puisque ses responsables ont cru devoir éliminer tous les suspects, notamment ceux qui savaient parler et écrire en français, coupables d'être susceptibles d'entrer en contact avec l'ennemi.

ront l'hégémonie aux responsables politiques installés à l'extérieur, en se prévalant de la légitimité de combattants. Sitôt installé à la direction politique, le maquisard qui a bousculé son prédécesseur se voit menacé par celui qui lui a succédé à la tête de la wilaya et qui, à son tour, se désigne comme le dépositaire véritable de la légitimité et de la pureté révolutionnaire. Les conflits qui ont traversé la lutte de libération ont été, dans la plupart des cas, ordonnés par ce mécanisme désabilisateur. Ce flux incessant de légitimité, libéré par l'action armée, contestera constamment les dirigeants politiques au niveau national (1).

Peu après le déclenchement de la lutte armée, un conflit oppose Abbane Ramdane et Krim Belkacem qui dirigeait l'ALN de l'intérieur, à A. Ben Bella, M. Boudiaf et A. Mahsas, anciens dirigeants de l'Organisation Spéciale, branche para-militaire du M.T.L.D. et, à ce titre, ancêtre de l'ALN. Au cours des deux premières années, A. Ramdane, lui même ancien militant de l'OS que l'insurrection surprit alors qu'il purgeait une peine de prison, s'imposa comme un leader de dimension nationale. Mais il s'aliéna des appuis indispensables quand il imposa au Congrès de la Soummam, dont il a été la cheville ouvrière, le principe du primat du politique sur le militaire, compensé toutefois par celui de l'intérieur sur l'extérieur. A. Ramdane voulait-il stabiliser la direction politique en la mettant au-dessus du flux incessant de la légitimité ?

Le Conseil National de la Révolution Algérienne, instance suprême du FLN entre deux congrès, réuni au Caire en 1957, modifie les textes adoptés lors du Congrès de la Soummam concernant le principe de la primauté du politique sur le militaire et celui de l'intérieur sur l'extérieur. Il élargit, en outre, le comité de coordination et d'excution (CCE) aux cinq chefs militaires des wilayas, passés entre temps à l'extérieur. L'ancien CCE, devant quitter le territoire national à la suite de la bataille d'Alger et la repression qu'elle occasionna, le principe de la primauté de l'intérieur sur l'extérieur devait être abandonné par les mêmes hommes qui l'ont adopté lorsq'ils étaient dans le maquis. Cette modification introduit une incohérence dans la doctrine politique ; en effet, si la primauté du militaire sur le politique devait être affirmé, elle devait être accompagnée de la primauté de l'intérieur sur l'extérieur, puisque, par la force des choses, l'intérieur c'est le militaire et l'extérieur le politique. La porte entr'ouverte de la légitimité incessante est désormais grande ouverte. A. Ramdane, malgré sa forte personnalité, ne réussira pas à endiguer le flux irrésistible de la légitimité

(1). Un des grands dirigeants de la lutte armée, L. Bentobbal expliquait, dans une conférence prononcée en février 1960 devant des officiers de l'ALN que les conflits ont eu pour origine la puissance de l'élan populaire. « Le peuple, dit-il, a pénétré en masse... dans la révolution et cela n'a pas permis une évolution logique, méthodique et progressive... une sélection des homes et a porté atteinte à la bonne marche de la Révolution ». *Le FLN Mirage et réalité* ed. Jeune Afrique 1980 P. 262.

incessant qui lui sera d'ailleurs fatal [1].

Mais bien que le nouveau CCE comprenne des militaires issus des wilayas, les colonels qui les ont remplacés ont été amenés à les contester et à mettre en relief leur incapacité à les pourvoir en armements nécessaires. Deux structures militaires sont alors créées, l'une à la frontière Est et l'autre à la frontière Ouest, appelées le Comandement Opérationnel Militaire, destinées à faire écran aux poussées contestataires des officiers supérieurs des maquis. Par ailleurs, les deux commandements, en absorbant des officiers, permettront de nouvelles promotions, soulageant la pression qui s'exerce sur la hiérarchie. La création des deux C.O.M. trahit les hésitations du CCE à mettre sur pied un Etat-Major général, hésitation s'expliquant par les difficultés à désigner le chef d'Etat-major. Devant le développement de l'appareil militaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, la nécessité de créer un Etat-major Général s'imposera d'elle-même. L'idée de discipliner les officier supérieurs de l'intérieur pour leur faire respecter l'autorité politique suprême ne sera pas étrangère à cette création. Les hésitations et les craintes à créer un Etat-major qui supplanterait toutes les autres structures n'étaient pas sans fondement, au regard du rôle important que jouera le colonel Houari Boumédiene désigné à ce poste. Les hésitations traduisaient des craintes de voir le nouveau promu devenir le leader national qui aurait la haute main sur l'Armée.

Les militaires, passés soit aux affaires politiques soit à l'Etat-major, pour ne pas être éjectés, tissent des réseaux d'alliance assez complexes au sein desquels le tribalisme interfère avec le clientélisme politique [2]. La règle d'or consistera à compter, dans son clan, le successeur qui prend la tête de la wilaya, à moins de désigner une personnalité aux capacités limitées. Mais les contraintes de la guerre et la nécessité de mobiliser toutes les énergies, perturbent les calculs intéressés et permettent le libre jeu du mécanisme implacable de la légitimité par l'action armée.

A l'approche de l'indépendance, les différentes structures de la guerre de libération se sont plus au moins autonomisées les unes

(1) Au Congrès de la Soummam, A. Ramdane faillit être éliminé physiquement par le colonel Amirouche, si ce n'était l'intervention de Krim Belkacem. Lors de ce même Congres, le Colonel Zighout Youcef exprima la crainte de voir A. Ramdane devenir un deuxième Messali Hadj.

(2)La composition des clans en presence et l'origine géographique des protagonistes qui se sont heurtés montrent que le régionalisme n'a pas existe au niveau le plus élevé. L'unité nationale, étant un consensus largement admis, toute pratique régionaliste systématique de la part d'un protagoniste l'éliminerait de la compétition pour le pouvoir dont la vocation est nationale. Ceci dit, le régionalisme a dû être utilisé subtilement par les uns et les autres comme ressource politique dans la compétition, pour susciter des adhésions clientélistes et des fidélités dans le cadre d'un projet politique hegémonique.

par rapport au autres, aucune n'arrivant à exercer une réelle autorité sur toutes les autres. W.B. QUANDT dénombre au moins dix centres de pouvoir en compétition, formant des alliances momentanées que les affinités idéologiques contre-disent. Il écrit : « The most important of these were the six jealousy independant interior wilayas, the well equiped force of the Etat-major of the ALN. in Morroco and tunisia, the G.P.R.A. wich was recognized by many countries as the legal representative of the FLN, the FFFLN (fédération de France) whose financial contribution of the revolution had far surpassed that of any other source, and finally the five prisonners from among the so-called historic leaders, who were seen by many to posses considérable moral authority because of their early contribution to the revolution and their confinement in french prisons » [1]. L'absence d'une autorité centrale reconnue dégénère en conflits ouverts, mettant aux prises, d'un côté, le G.P.R.A et, de l'autre, l'Etat-Major général. S'érigeant en direction politico-militaire, ce dernier conteste au GPRA le droit de succéder à l'Etat colonial dont il estime être le fossoyeur, ou du moins l'émanation de l'action qui l'a détruite. Mais l'Etat-Major général étant lui-même établi depuis sa création à l'extérieur, et dirigeant une armée régulière bien équipée, stationnée aux frontières, est à son tour bousculé et contesté par des maquisards de l'intérieur qui refusent de reconnaitre son autorité. Cependant, les maquisards de l'intérieur ne sont pas d'accord entre eux ; certaines wilayas, par le jeu des alliances et du clientélisme, restent acquises à l'Etat-Major. Ce dernier, entrant donc en dissidence contre le GPRA, entraine avec lui trois wilayas qui lui sont demeurées fidèles, mais les autres wilayas entrent en dissidence, ce qui les rapproche tactiquement du GPRA. L'issue du conflit est prévisible puisque, à elle seule, l'armée stationnée aux frontières est à même de maitriser les wilayas dissidentes.

Les conditions de déstabilisation dans l'Algérie indépendante ne seront pas dépassées dans l'immédiat. En effet, le chef d'Etat-Major de l'ALN, devenu Ministre de la Défense Nationale à l'indépendance, déposera en 1965 le Président A. Ben Bella, élu au suffrage universel deux ans auparavant. Mais deux années plus tard, il sera lui-même menacé par le chef d'Etat-Major qui lui aura succédé, le colonel Tahar Zbiri. Le système politique de l'Algérie indépendante, héritant des structures de la guerre de libération, demeurera marqué par la nature de l'autorité politique. Son équilibre sera constamment menacé par la légitimité par l'action armée, légitimité dont le flux diminue, il est vrai, au fur et à mesure que s'estompe le souvenir de la guerre. Il est revenu à H. Boumédiène, de 1965 à

(1)W.B Quant *Révolution and Political Leadership. Algeria 1954-1968.* The M.I.T Press Cambridge Massassuchets 1969 P. 167.
Dans cette énumération, qui parait pourtant excessive, la zone autonome d'Alger et l'Exécutif Provisoire, né des accords d'Evian, sont oubliés.

1978, le rôle de neutraliser cette légitimité pour asseoir les institutions du pays dans la stabilité.

Quelle peut être la pertinence sociologique des conflits qui ont traversé la lutte de libération ? Quelle explication sociologique peuvent-ils recevoir ? Il semble que l'explication, par le conflit de personnes à caractère psychologiste, doit être écartée ; en effet, les personnes qui, effectivement, entraient en compétition, véhiculaient des puissances politiques qui dépassaient leurs strictes individualités. Ces puissances politiques obéissent à un jeu dont il s'agit de découvrir les lois. Ainsi, les acteurs des conflits ne sont pas des individus, des personnes mais des puissances politiques exprimées par ces individus. Que de maquisards, que de grandes individualités sont tombés en « désuétude » et se sont mis en dehors du champ de luttes, à un moment ou un autre, parce que, précisément, ils n'ont pas su se constituer comme vecteurs de ces puissances. Le premier d'entre eux, et le plus prestigieux, fut Messali Hadj, que l'action du FLN, et ses propres erreurs d'appréciation, ont réduit aux dimensions de l'individu ordinaire. Le cas de Messali Hadj est très représentatif de l'incapacité de la psychologie à expliquer les phénomènes politiques, car Messali Hadj, à la veille de l'insurrection, était une puissance politique et non un individu obéissant à des lois psychologiques. Il en est de même des autres acteurs de la guerre de libération qui sont autant de puissances politiques ; ils puisent leurs forces dans la confiance que leurs propres groupes placent en eux, et leur reconnaissent, par ailleurs, les autres protagonistes avec lesquels ils entrent en compétition pour le leadership.

Il ne s'agit donc pas d'étudier la psychologie des individus - laquelle est une ressource, parmi tant d'autres, utilisée dans la compétition - mais plutot la puissance politique qu'ils véhiculent, son fondement, sa dimension, ses chances de l'emporter face aux autres puissances, etc. Il s'agit donc de ne pas se tromper d'objet, et de ne pas réduire la sociologie à la psychologie. Cet aspect relève de la méthodologie qui définit un objet d'étude qu'il importe d'identifier. La sociologie a toujours été guettée par la psychologie. Le fait social n'est pas réductible au fait psychologique répétait E. DURKHEIM parce que, écrit-il« ... *un tout n'est pas identique à la somme de ses parties, il est quelque chose d'autre et dont les propriétés diffèrent de celles que présentent les parties dont il est composé* »[1]. Le conflit politique, en tant que phénomène social, ne peut en aucun cas être expliqué par la psychologie. La raison est que les forces que met en oeuvre le conflit politique dépassent les individus qu'elles mettent aux prises. « *Puisque l'autorité,* écrit encore E. DURKHEIM, *devant laquelle s'incline l'individu quand il agit, sent ou pense socialement, le domine à ce point, c'est qu'elle est un produit de forces qui le dépassent et dont il ne saurait par conséquent rendre*

(1) E. Durkheim *Les règles de la méthode sociologique* P.U.F. 1983 P. 101.

compte » [1].

W.B. QUANDT se penche sur l'élite algérienne qui a dirigé la guerre de libération pour tenter d'expliquer le conflit, dont le caractère endémique, dit-il, mérite une explication. « *Le thème majeur de cette étude est que le processus même qui mena à la révolution en Algérie fut celui qui créa les divisions profondes à l'intérieur de l'élite politique* » [2]. Pour ce faire, il classe les dirigeants algériens en trois catégories : les libéraux, les radicaux et les révolutionnaires. Cette classification reconduit celle du mouvement d'avant 1954 dans laquelle on reconnait les libéraux de l'UDMA de Ferhat Abbas, les centralistes du MTLD regroupés sous l'appellation de radicaux, et les activistes de l'OS sous l'appelation de révolutionnaires. W.B QUANDT tente donc d'expliquer les conflits par l'appartenance aux anciens courants nationalistes qui se heurtent de nouveau dans la FLN qu'ils ont rejoint a différentes périodes. Il fait appel à la notion de « culture politique », à travers laquelle s'est opérée la socialisation politique des nationalistes des différents courants. Mais l'analyse descriptive minitieuse qu'il entreprend montre que les clivages ne correspondent pas aux anciennes formations du mouvement national. Dans les tendances qui s'opposent en 1962, l'on retrouve, de part et d'autre, des éléments qui ont appartenu à l'une ou aux autres courants d'avant 1954. Dans l'Etat-Major, supposé être de tendance populaire, se trouvent des officiers issus de l'ancienne UDMA pourtant libérale, opposés au GPRA dans lequel figurent nombre d'anciens centralistes du MTLD et d'anciens activistes de l'OS. L'analyse de W.B. QUANDT repose sur la méthodologie des élites que nourrit la psychologie sociale américaine. Sa perticence théorique tient à ses capacités descriptives et classificatoires ; toutefois, l'analyse s'épuise dans l'étude des différents segments de l'élite, elle ne concentre pas l'attention sur ce qui, simultanément, divise et réunit ces segments, c'est-à-dire l'objet de leur compétition. Cette analyse reproduit les erreurs de l'approche psychologiste à ceci prés que, dans ce cas, les individus sont élargis aux groupes dont la dynamique est privilégiée. Le groupe devient une fin en soi ; il est étudié pour lui-même, tandis que sa finalité constitutive est négligée parce que cette finalité ne peut être apprenhendée que dans l'articulation avec les autres groupes. L'analyse de W.B. QUANDT ne saisit pas la cohérence d'ensemble des groupes qui se disputent le pouvoir parce qu'elle s'ancre, au départ, dans les courants du mouvement national d'avant 1954, dont elle voudrait saisir le comportement dans les conflits postérieurs à 1954. Elle ne perçoit pas que 1954 constitue une rupture suffisamment profonde dans l'histoire du mouvement national qui fera voler en éclat la figure de Messali Hadj et diluera les caractéristiques idéologiques et culturelles des anciens courants. Ces courants rejoindront le FLN,

(1) E. Durkheim *Les règles*... Op. Cit. P. 102.

(2) W.B. Quandt *Revolution and Political*... Op. Cit. P. 14.

non en tant que courants, mais en tant que courants s'auto-dissolvant, et reconçant à leurs principes organiques et à leurs programmes respectifs au profit de celui du FLN. Ainsi, le FLN n'est pas une juxtaposition de segments nationalistes disparates. C'est une organisation nouvelle qui a sa propre cohérence, traversée par des conflits qui s'expliquent en grande partie par les conditions dans lesquelles il s'est formé. L'unité du FLN était plus solide que ne le laissaient supposer les conflits qui ont éclaté en son sein. Cette unité était construite sur l'attachement à l'indépendance, c'est-à-dire la destruction du système colonial par la restauration de la souveraineté de la collectivité politique dont il se pose comme le porte-parole exclusif. C'est pourquoi, malgré leur intensité, les conflits n'ont pas profité directement à la France et n'ont pas paralysé le déroulement de la lutte pour l'indépendance. A trop vouloir se focaliser sur les conflits internes du FLN, on risque de sous-estimer le consensus [1] autour duquel il s'ordonnait et qui a garanti son unité et son efficacité.

(1) Ce consensus s'est exprimé dans la condamnation de l'élimination de A. Ramdane dont la mémoire a été honorée par l'Algérie indépendante à travers l'attribution à son nom de grandes artères des principales villes. Les membres du Triumvirat, Krim Belkacem, A. Boussof et L. Bentobbal, tenus pour responsables de sa mort, n'ont eu aucune responsabilité officielle à l'indépendance.

F. - NATIONALISME ET COLLECTIVITE POLITIQUE

On a souvent reproché aux programmes du mouvement national d'être « théoriquement indigents », en ce qui concerne notamment la question sociale. Il semble que cette « indigence » soit un effet d'optique obtenu par le télescopage des questions sociale et nationale. Le nationalisme, en tant qu'idéologie politique, vise la souveraineté de la collectivité qui prend conscience de ses virualités communes. Il est donc porté à souligner l'unité de la colectivité et à tracer une frontière qui sépare l'ami, le frère, de l'ennemi, de l'autre. Le critère distinctif est l'adhésion au projet de création d'une souveraineté autonome. Ceux des Algériens qui n'adhèrent pas à ce projet sont considérés comme s'excluant d'eux-mêmes de la collectivité politique ; s'ils empêchent, par un moyen ou par un autre, notamment la collaboration avec la système colonial, le projet de se réaliser, ils sont considérés comme des traitres et, en tant que tels, sont éliminés. Que les couches sociales autochtones aisées ne se soient pas empressées à détruire le système colonial qu'elles voulaient réaménager, ne signifie pas qu'elles se soient identifiées au système colonial. La bourgeoisie commerçante et lettrée, et ce que l'on appelle les « grandes tentes » pour désigner l'aristocratie rurale, si tant est qu'il ait existé dans l'Algérie coloniale une bourgeoisie et une aristocratie, ne sont pas nécessairement en rupture avec le nationalisme ; comme si celui-ci ne pouvait s'exprimer dans sa pureté (?) que par la paysan pauvre ou le semi-prolétaire des villes. Le nationalisme est une idéologie qui traverse l'ensemble de la collectivité dominée, laquelle n'est pas totalement indifférenciée.

1. - Parti et corps politique

La distinction entre un parti nationaliste révolutionnaire et un parti nationaliste réformiste ne porte pas sur le contenu de leurs programmes politiques concernant la question sociale. Ce qui distinguait le P.P.A. - MTLD. de l'UDMA, ce n'était pas le programme social à appliquer après l'indépendance, c'était les méthodes et les moyens à mettre en oeuvre pour acquérir l'indépendance. Une vision simplificatrice de l'histoire du mouvement national présente

celui-ci comme compartimenté en segments, représentant des classes sociales ayant un projet de société à réaliser après l'indépendance. Cette vision téléologique n'explique pas, et interdit d'expliquer, le fait que des paysans déclassés, des chômeurs, etc., aient milité dans l'UDMA, et le fait que des intellectuels, des bourgeois, des commerçants aisés aient milité dans la P.P.A.-MTLD.

Cependant, de par sa position sociale, le paysan déclassé, le chômeur des villes est davantage porté à la contestation radicale parce qu'il n'a aucun intérêt à epargner, si ce n'est celui de son intégrité physique. C'est ce qui le différencie du commerçant, du médecin, etc. qui auraient bien davantage à souffrir de la répression. La fermeture du commerce ou du cabinet, le séquestre sur la propriété foncière, la prison, la clandestinité, etc. incitent a réfléchir sur le choix de méthodes qui eviteraient ces désagréments. Mais dans un cas comme dans l'autre, le but politique est le même : l'indépendance. Les militants de l'UDMA et ceux du PPA étaient animés par le même ideal ; ils divergeaient sur les méthodes à mettre en oeuvre. Les uns optaient pour le légalisme et le réformisme, les autres pour l'action violente. Quand Ferhat Abbas crée les « Amis du Manifeste et de la Liberté » (AML) en 1944, regroupant, en peu de temps, toutes les tendances du mouvement national, pensait-il qu'il allait soulever autant d'enthouisiasme et rallier une majorité d'Algeriens ? La particularité du Manifeste est qu'il demandait sans ambiguité l'indépendance. Dans une réunion qu'il a eue au sujet de ce manifeste avec Messali Hadj, Ferhat Abbas rapporte l'état d'esprit de celui-ci vis-à-vis du programme qu'il lui a exposé ; à ce sujet, Messali Hadj lâche une phrase très significative des relations entre les tendances du mouvement national. *« Si je te fais confiance, dit-il à Ferhat Abbas, pour la réalisation d'une République associée à la France, par contre je ne fais pas du tout confiance à la France, la France ne te donnera rien. Elle ne cède qu'à la force et ne donnera que ce qu'on lui arrache »* (1).

Au vu de leurs programmes, l'on se demande si les partis du mouvement national sont des partis au sens que leur donne la culture occidentale. En effet, ils ont la particularite de défendre et de vouloir representer tous les Algeriens. C'est ce qui explique leur caractère hégémonique et anti-democratique. Un parti, dans la définition traditionnelle, est l'expression politique d'une ou plusieurs catégories sociales dont les interets, essentiellement économiques, sont défendus à un niveau national. Le parti, en Europe, est le moyen par lequel sont régulees la vie politique et la compétition pour le pouvoir. Les contradictions sociales, ideologiques et économiques trouvent dans la lutte entre les partis un moyen légal par lequel l'unité de la collectivite politique est assurée.

Transposé en situation coloniale, cette définition du parti perd

(1) Ferhat Abbas *La nuit coloniale* P. 151

toute pertinence ; le système colonial, en institutionnalisant l'inégalité à travers la législation d'exception, le Code de l'indigénat, le double collège... n'arriva pas à créer une collectivité politique a vocation unitaire, d'où le recours à la violence légalisee pour son maintien. Ainsi, les partis politiques qui revendiquent sans équivoque l'indépendance violent la légalité coloniale qu'ils contestent. Leur rôle n'est pas de vouloir maintenir l'unité de la collectivite politique coloniale ; ils expriment des contradictions dont la solution ne peut être que fatale à cette collectivité politique dans laquelle ils ne se reconnaissent pas. C'est pourquoi, il ne peut s'agir de partis au sens ordinaire, exprimant des conceptions philosophiques et idéologiques en cohérence avec des intérêts de classe. Leur cohérence idéologique et politique, ils la puisent d'abord dans le refus du système colonial, et sont aidés, en cela, par le manichéisme et l'obstination du colon qui séparent nettement les Algériens autochtones des populations allogènes.

Dans ces conditions, la notion de parti politique perd tout son sens. Dans une autre région, où la domination coloniale n'était pas aussi totale qu'en Algérie, le leader nationaliste égyptien Saad Zaghlul exprime bien cette spécificité propre aux mouvements nationalistes de libération. « ... Nous ne sommes pas un parti, dit-il, nous sommes une délégation mandatée par la nation et exprimant sa volonté sur un sujet dont elle a nous a chargé : ce sujet est l'indépendance totale, et nous fournissons tous les efforts en vue de cette seule fin... Mais tant que l'indépendance est concernée, nous sommes une nation et non un parti. Celui qui affirme que nous sommes un parti revendiquant l'indépendance est un criminel, parce que cela suppose qu'il y a d'autres partis qui ne veulent pas l'indépendance. La nation entière veut l'indépendance, nous sommes les portes-paroles de la nation ; en la demandant, nous sommes les dépositaires de la nation » (1).

La notion de parti est consubstantielle de l'idée d'intérêts catégoriels, de pluralisme philosophique et idéologique à l'intérieur d'un corps politique déjà souverain. Le parti revendique pour ses membres l'exercice de cette souveraineté à travers les élections, pour se garantir et se prémunir de l'absolutisme et de l'arbitraire du pouvoir exécutif. De ce point de vue, le parti est porté par un double mouvement de division et d'unité, division sociale surmontée par l'unité politique, différenciation dont la logique est neutralisée par un consensus qui assure l'unité du corps politique. Mais en situation coloniale, le consensus est impossible du fait de l'inégalité qui traverse le corps politique : une voix électorale d'un habitant d'origine européenne équivaut à celle de cinq habitants d'origine musulmane.

Toute expression politique naissante prend forme à partir et en

(1) Saad Zaghlul *Majmu'at khutab* cité apr A. Hourani *Arabic Thought in the liberal Age* p. 221

fonction de cette contradiction ; cependant en même temps, elle ne se développe qu'à la lisière de la légalité. La tendance réformiste du nationalisme formera des organisation revendicatives à la frontière de la légalité, en appelant à la grandeur de la France, à sa générosité, à l'esprit révolutionnaire qui l'habite, en jouant Paris contre Alger, pour faire reculer les limites de cette légalité oppressive. La tendance radicale bascule dans l'illégalité dès qu'elle s'exprime. Le PPA n'a eu que deux années d'existence légale (1937-1939) et ses militants ne sortaient de prison que pour une courte durée. Le système colonial conteste à la société dominée sa volonté de constituer un corps politique ou de participer à égalité à celui qu'il institue. Il refuse l'existence à toute organisation qui ne respecte pas la légalité ; il consacre juridiquement cette négation.

Le projet Blum-Violette qui préconisait l'octroi de la citoyenneté française, dans le respect du statut pesonnel musulman, à 20.000 autochtones dûment sélectionnés (services rendus à la France, niveau d'instruction, position sociale...) a été une tentative d'atténuer la frontière séparant les deux communautés, qui a eu les faveurs du Congrès Musulman (réunissant les Elus, les Oulémas et le PCA) mais qui a échoué devant l'intransigeance des colons. La tendance réformiste, favorable à ce projet, y voyait un jalon dans le processus d'émancipation des Algériens en vue d'une indépendance lointaine, tandis que la tendance nationaliste radicale y voyait un instrument de division de la communauté autochtone et une manoeuvre diabolique de la séparer de son élite. Messali Hadj n'hésitait pas à comparer le projet Blum-Violette au décret Crémieux de 1870 qui amputa la société algérienne, dit-il, de sa composante juive. Naturalisés Français, les Juifs Algériens sont passés du côté de la société dominante : c'est ce qui risquait d'arriver, pensait-il, pour l'élite que le projet Blum-Violette voulait détacher de sa société d'origine.

2. - Mouvement ouvrier et idéologie nationale.

L'idéologie nationale a une logique unitaire qui surmonte les contradictions que l'échange marchand laisse apparaitre dans la société dominée. Le gros commerçant, le propriétaire terrien autochtone... ne sont perçus par elle qu'à travers leur attitude vis-à-vis du système colonial et non à travers le procés de création et de circulation des richesses matérielles. Pour constituer un corps politique, dont elle souhaite l'autonomie, l'idéologie nationale mobilise les ressources disponibles, fournies par la situation coloniale. Dans la mesure où celle-ci favorise le peuplement d'origine européenne, l'idéologie nationale dessine les frontières de son corps politique en les subordonnant aux distinctions ethniques et religieuses. La solidarité ne sera pas économique, elle sera ethnique et religieuse.

Cette situation reflète l'ambiguïté historique d'un mouvement ouvrier en situation coloniale. Au-delà des erreurs d'appréciation

qui ont pu être faites par les directions successives du Parti Communiste Algérien, au delà des pressions amicales, plus ou moins fortes, des partis frères, français ou soviétique, dans le cadre de la coordination d'une stratégie anti-impérialiste mondiale qui a ses priorités, la nature du discours du Parti Communiste Algérien, et le type même de son recrutement, le condamnaient à être en rupture avec l'idéologie nationaliste dont il se réclamait sans vraiment l'assumer.

L'idéologie coloniale n'épargne pas le milieu ouvrier d'origine européenne qui a mis en avant le projet du socialisme colonial. L'attitude tranchée de la section de Bel Abbes dont la motion du 22 avril 1921 stipule que « ...*la libération du prolétariat indigène de l'Afrique du Nord ne sera que le fruit de la révolution métropolitaine..* », d'une part, et d'autre part, la théorie stupide de Maurice Thorez de la nation en formation – comme si une nation était définitivement et à jamais formée – trahissent l'incapacité du Parti Communiste à assumer pleinement la question nationale avec toutes ses implications. Le refus des ouvriers d'origine européenne à se fondre dans la collectivité politique que dessine la société dominée traduit leur attachement aux quelques privilèges que leur assure l'appartenance à la minorité dominante. (1)

Le problème fondamental du PCA se résume dans la fameuse circulaire « Barthel », du nom du jeune militant communiste français mandaté par le PCF en 1935. Après analyse de la situation, Barthel envoie aux différentes cellules les instructions à suivre ; celles-ci vont dans le sens d'une prise en charge de la revendication nationale. La Dépêche d'Alger, journal des colons, publie la circulaire sous le titre « Un complot contre la sûreté de l'Etat en Algérie » ; Barthel sera inculpé et condamné à un an de prison pour incitation d'indigènes à la révolte contre la souveraineté française.

La circulaire « Barthel » n'a pas seulement suscité l'opposition des autorités coloniales ; elle a aussi rencontré des résistances dans le milieu ouvrier auquel elle rappelait les erreurs à ne pas commettre parce que fatales. Barthel attire l'attention sur le fait que la situation en France et en Algérie est radicalement différente et que la question du Front populaire ne se pose dans les mêmes termes. Après avoir rappelé certaines attitudes erronées, il souligne : « *Cela a fait apparaître notre parti comme un parti français et non pas comme le parti essentiellement indigène que nous devons être* » [2]. Critiquant un journal arborant le drapeau français et le drapeau rouge, qui affirme que la liaison étroite des drapeaux rouge et tricolore est un symbole : la nation assurant à chacun sa

(1) « Circulairae adressee par Barthel « in C. Collot et J.R Henry *Le mouvement national algerien. Textes 1912-1954* OPU,, 1981, P. 56

(2) « Circulaire Barthel in C. Collot et J.R Henry *Le mouvement national...* op. cit.

part de production et de bien-être auquel il a droit, Barthel écrit :« Il s'agit évidemment de la nation française comme l'indique le drapeau bleu, blanc, rouge. Mais la nation française n'est pas la nation du peuple d'Algérie. C'est une nation oppresseuse, c'est la nation de l'impérialisme qui, par le fer et par le feu, s'est annexé l'Algérie et qui courbe sous l'esclavage de la nation algérienne ».

Mordant sur les populations d'origine européenne et autochtone, le PCA se trouve incapable de dessiner un projet de collectivité politique, à moins de surmonter les divisions ethniques, religieuses et culturelles. Il ne pouvait se prévaloir ni de l'ethnie, ni de la religion, ni de la culture sans perdre la partie européenne de ses adhérents dont la présence perturbait et empêchait la cohérence sociale au sein de laquelle l'idéologie nationaliste puisait ses forces et ses armes de combat. Quand le PCA construit son projet politique sur la contradiction exploiteurs-exploités, quelle que soit leur ethnie d'origine, il affaiblit l'unité de la collectivité politique dont les contours perdent en netteté. Le critère d'appartenance à la collectivité politique, dont il se réclame, est alors ni religieux, ni ethnique, ni culturel, il est strictement économique. Or une nation, dépouillée de ses éléments subjectifs, même si elle n'est qu'un marché où se vend et s'achète la force de travail, n'est jamais perçue dans cette nudité par la conscience sociale.

Si les travailleurs d'origine européenne s'étaient dressés contre les inégalités du système colonial et s'étaient mobilisés pour l'abolition du Code de l'Indigénat, ils auraient modifié les contours de la collectivité politique et auraient changé les bases nationales du combat politique des Algériens, en s'intégrant dans leur nation malgré les différences religieuses, linguistiques et culturelles. Ils auraient modifié le contenu socio-historique de la nation algérienne. Mais leur comportement a été autre ; en demeurant attachés aux quelques privilèges de la minorité dominante, ils ont laissé les frontières de la collectivité politique épouser celles de l'ethnie et de la religion.

La solidarité ouvrière inter-ethnique n'a pas résisté à la contradiction fondamentale du système colonial. En voulant transcender cette opposition dans l'union des exploités de l'une et de l'autre société, le discours du PCA se révèle comme une fuite en avant : il occulte la réalité du Code de l'indigénat, réalité qui implique que deux militants d'origine ethnique différente ne jouissent pas des mêmes droits civiques.

L'histoire du Parti Communiste Algérien a longtemps cherché sa voie entre Barthel et Bel Abbès, hésitant entre l'un et l'autre. Elle est l'illustration et du poids et de l'efficacité de l'aliénation culturelle qui a empêché l'élément européen de se fondre politiquement dans la communauté autochtone en partageant ses aspirations à fonder un Etat. La guerre d'indépendance fera voler en éclat le Parti Communiste Algérien, dont la clientèle autochtone n'aura d'autre

alternative que de se ranger sous la bannière du FLN [1]. Il aura, néanmoins, constitué une occasion, pour le peuplement d'origine européenne, de s'intégrer dans la collectivité politique ; en effet, il était le seul parti à ne faire référence ni à l'ethnie, ni à la religion.

3. - Cohérence et incohérence de l'idéologie nationale.

Les partis nationalistes mobilisent essentiellement autour du mot d'ordre de l'indépendance et non pas d'un programme politique et économique. Dans une phase de lutte, ils mettront en avant la stratégie d'union qui réunit le plus possible autour de l'indépendance, en laquelle les militants investissent affectivement. Idéalisée, l'indépendance devient la voie royale qui mène vers le bonheur, l'émancipation, la modernité, la justice sociale. L'idéologie nationale, dans la phase de lutte, puise dans le discours généreux de tous les horizons : les « Lumieres », les principes de 1789, l'Islam, le marxisme, le passe, etc.

L'idéologie nationale a un contenu a la fois moderne et archaique, reflétant la situation historiquement bloquée du mouvement social qui l'exprime. Les couches sociales déclassées que le capitalisme colonial fige, et à qui il refuse une evolution vers des formes achevées, vont contester et le systeme colonial et le capitalisme qui l'a secrété. Ce sont ces couches sociales - paysan sans terre, petits propriétaires, artisans, commerçants, chômeurs... -qui s'opposeront au système colonial et qui fourniront à la tendance radicale le gros de ses troupes. En même temps, elles la marqueront idéologiquement et organiquement. Cependant, ces couches sociales portent en elles une ambiguïté : elles sont précapitalistes tout en étant le produit du capitalisme colonial. Elles ressemblent aux couches moyennes dont G. LUKAS dit qu'elles ne cherchent pas à promouvoir l'évolution capitaliste, à la faire dépasser elle-même, mais en général à la faire rétrograder ou au moins, à l'empêcher d'arriver a son plein épanouissement. [2].

Leur caractère infra-capitaliste ne les empêche nullement d'être révolutionnaires, en s'érigeant comme adversaires résolus du système colonial qu'elles seules pouvaient détruire. Les couches sociales déclassées incarnaient la négation du système colonial qui les bloquait dans leur devenir.

(1) Nous intéressant, du point de vue sociologique, à des évolutions politiques, notre démarche ne retient que les attitudes collectives. Aussi, nous n'ignorons pas que des Algériens d'origine européenne ont adhéré au projet d'Indépendance quel qu'en fut le moyen par lequel le réaliser. Il suffira de rappeler les noms devenus célèbres de F. Yveton (condamné à mort et exécuté), de l'Aspirant Maillot, mort au maquis, des époux Chaulet, du R.P Berenguer qui ont survécu à l'Indépendance, et d'autres encore moins connus.

(2) G. Lukas *Histoire et conscience de classe* ed. Minuit 1960 P. 83

Ces conditions historiques particulières marquent de cetains traits l'idéologie du mouvement national. Déterminée par le refus qu'elle oppose à la colonisation, elle pose elle même sa propre limite : la négation de la colonisation. L'idéologie nationale ne pouvait trascender la situation historique de la formation sociale de laquelle elle était issue. Elle ne pouvait qu'exprimer la conscience d'une société colonisée, bloquée dans son devenir et dont les membres aspiraient à constituer un Etat. L'éclectisme de l'idéologie nationale provient de ce qu'elle mobilisait tout ce qui s'opposait au système colonial. L'égalité et la liberté dont se réclame la bourgeoisie, la piété religieuse à laquelle sont attachées les masses, la science et la technique qui assurent le progrès, le culte du passé, etc. sont des faisceaux d'un tout, dont la cohérence n'est assurée que par le refus de la colonisation. Les incohérences et les incompatibilités ne sont pas perçues en tant que telles et sont reléguées à l'arrière-plan.

Cela explique la facilité avec laquelle se sont ralliées les diverses tendances du mouvement national au FLN autour de l'objectif de l'indépendance. Les luttes, qui y apparaitront plus tard, pour le leadership, découlent de la nature du regroupement et du caractère hétéroclite de l'idéologie politique du FLN. L'unité postulée de la collectivité politique, symbolisée par l'unicité du FLN, gomme toutes les différences sociales et sensibilités idéologiques qui traversent la société algérienne. Cependant, parallèlement à sa croissance, le FLN s'avèrera un cadre trop étroit pour ces différences et ces sensibilités qui, dans la société, ont libre cours. L'idéologie nationaliste est donc travesée par des courants centrifuges ; elle n'assure sa cohérence que par l'aspiration dans laquelle se reconnaissent ceux qui l'expriment. L'unité organique, maintenue souvent par un fonctionnement autoritaire, a pour fondement le refus du système colonial. Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit fragile ; au contraire, elle est très solide ; cependant elle est limitée à ce refus.

Dans une louable tentative d'auto-critique, le programme de Tripoli, de Juin 1962, analyse les faiblesses du FLN, lui reprochant de ne pas s'être *« soucié de dépasser positivement le seul objectif inscrit au programme traditionnel du nationalisme, c'est-à-dire l'indépendance » (1)*. Malgré le déroulement de la guerre, qui nécessitait une mobilisation et un esprit de sacrifice à la mesure de l'effort demandé, *« le paternalisme, l'autoritarisme, le formalisme, une conception infantile de la responsabilité, l'esprit routinier, l'esprit féodal... »* sont apparus dans le FLN, à la faveur du *« décalage qui s'est produit entre la Direction et les masses populaires »* (2).

(1) *Programme de Tripoli* Dossiers documentaires ministère de l'Information et de la Culture 1976 P. 36.

(2) *Programme de Tripoli* Op. Cit. P. 37

Les rédacteurs du Programme de Tripoli suggèrent pour corriger ces défauts, dont certains ont pour origine « *l'esprit féodal qui a imprégné toute la vie du Maghreb depuis la fin du Moyen-Age...* » (1) d'appeler les militants et les citoyens à la vigilance et d'entreprendre une large éducation démocratique. Comme si le fonctionnement démocratique d'une société politique dépendait de la bonne volonté des dirigeants auxquels il faudra rappeler l'esprit de sacrifice de la mystique révolutionnaire.

Les rédacteurs du Programme de Tripoli semblent ahuris de constater l'égoïsme et le vice dont certains « frères » se sont rendus coupables, démentant quelque peu la conception populiste de l'homme algérien au-dessus de l'intérêt matériel. « *Les habitudes faciles venues des anciens partis à clientèle urbaine, la fuite devant la réalité en l'absence de toute formation révolutionnaire, la recherche individuelle des situations stables, du profit et des satisfactions dérisoires d'amour-propre, les préjugés que beaucoup nourrissent à l'égard des paysans et des militants obscurs, tout cela constitue les caractéristiques saillantes de l'esprit petit-bourgeois* » (2). La lecture de ces passages donne l'impression qu'à l'indépendance, les rédacteurs du Programme de Tripoli « découvent » qu'à l'intérieur du camp algérien, il peut y avoir d'autres contradictions, des attitudes négatives (par rapport à quelle norme ?) des comportements égoïstes à l'égard des paysans et des militants ; ils découvrent que le corps social n'est pas aussi uni que l'a laissé entendre l'idéologie nationaliste. Les rédacteurs du Programme de Tripoli découvrent que le corps politique est traversé par des clivages internes. Ils développent alors implicitement une théorie du peuple composé de « la paysannerie, des travailleurs en général, des jeunes et des intellectuels révolutionnaires » (3). Quant à la bourgeoisie, son patriotisme « se mesurera, pour nous, au fait qu'elle admette cet impératif, qu'elle apporte son appui à la cause

(1) *Programme de Tripoli* Op. Cit. P. 36

(2) *Programme de Tripoli* Op. Cit. P 37

(3) La collectivité politique algérienne est explicitement hiérarchisée est composé, selon le programme de Tripoli, par : 1. « Les paysans pauvres... Il s'agit des ouvriers agricoles permanents ou saisonniers, des khammès et des petits métayers, auxquels peuvent s'ajouter les tout-petits propriétaires. 2. Le prolétariat, relativement peu nombreux et le sous-prolétariat pléthorique des villes... 3. Une autre catégorie sociale intermédiaire est celle des artisans, petits et moyens employés, fonctionnaires, petits-commerçants et certains membres des fonctions libérales, le tout constituant ce qu'on pourrait appeler la petite bourgeoisie. Cette catégorie a participé souvent activement à la lutte libératrice en lui donnant des cadres politiques : 4. Il y a enfin une classe bourgeoise relativement peu importante composée d'hommes d'affaires, de gros négociants, de chefs d'entreprises et de rares industriels. A cette classe s'ajoute, celles des gros propriétaires fonciers et des notables de l'administration coloniale. Ces

révolutionnaire et qu'elle renonce à vouloir diriger les destinées du pays » (1).

A l'indépendance, l'idéologie populiste se transforme en discours verbal révolutionnaire, cachant mal les stratégies qui se dessinaient pour la prise du pouvoir, versant tantôt dans le moralisme qu'elle dénonce formellement, tantôt dans les vertus psychologiques du populisme. « *L'édification d'un Etat moderne sur des bases démoratiques, anti-impérialistes et anti-féodales ne sera rendue possible que par l'initiative, la vigilance et le contrôle direct du peuple » (2).*

deux dernières couches sociales ont participé au mouvement d'une fanisme épisodique, soit par conviction patriotique, soit par opportunisme. Il y a lieu d'en excepter les féodaux administratifs notoires et les traites qui ont pris fait et cause pour le colonialisme ».
Programme de Tripoli Op. Cit P. 39-40

(1) *Programme de Tripoli* Op. Cit. P. 41

(2) *Programme de Tripoli* Op. Cit. P. 41

CHAPITRE II
SOCIOLOGIE D'UN PHENOMENE ETATIQUE EN CONSTRUCTION

Dans les conditions des structures politiques internationales induites par le capitalisme mondial, toute collectivité qui prend conscience de son individualité aspire à fonder un Etat. Pour parvenir à cette fin, le système politique de cette collectivité se réactive, et entre en ébullition jusqu'à l'autonomie, reconnue et consacrée au plan international. Le degré de mobilisation du système politique, les tensions qu'il traverse, diminuent d'un cran avec l'indépendance.

Après s'être dilaté au maximum durant la phase de lutte, le système politique se rétracte et négocie le niveau de la mobilisation populaire à maintenir. Cette négociation crée des tensions : en effet, le nouveau pouvoir d'Etat sollicite encore l'énergie, qui avait été mobilisée durant la lutte de libération, dans ses propres intérêts politiques dans la compétition pour le pouvoir.

Cette compétition amorce la longue transformation du système politique en Etat. Le projet est de faire absorber l'ensemble du système politique par l'Etat naissant, mais la réalisation d'un tel projet ne peut être que très lointaine parce que le pouvoir d'Etat, qui occupe désormais le centre du système politique, rencontre des résistances à plusieurs niveaux.

Dans le présent chapitre, nous étudierons la construction de l'Etat à partir du système politique dont nous essaierons d'en montrer les modalités de fonctionnement et les processus logiques auxquels il a obéi. Ces processus ont mis en oeuvre des forces incarnées par des hommes qui sont encore en vie et, pour certains, encore en activité. Il ne s'agit pas pour nous de situer des responsabilités ou de dresser quelque procès d'intention que ce soit. Il s'agit d'étudier un mécanisme qui a fait mouvoir le système politique, à une certaine période de l'histoire, en opposant entre-elles des forces sous-jacentes quasi-anonymes.

Un système politique met en oeuvre des forces qui s'agrègent et se désagrègent, qui s'allient et s'opposent. Ces forces, constitutives du

système, ne cherchent pas à le détruire, mais plutôt à le dominer pour le subjuguer, et exclure certaines des forces devenues manifestement concurrentes, donc adversaires déclarés. Les réactions des acteurs - pour employer la terminologie fonctionnaliste parsonienne - les conflits qui les opposent et les arbitrages qui les séparent obéissent à des lois quasi-mécaniques. Il ne s'agit pas de tomber dans une mystique systématique appréhendée par une arithmétique mécanique ; il ne faut pas non plus omettre que, *en l'absence d'une société civile contraignante, le politique est ici en roue libre.*

Il est évident que ni les acteurs ni le système qu'ils forment ne sont totalement indépendants de la société, elle-même imprégnée d'une culture politique au sein de laquelle se puisent les valeurs de légitimation. Mais dans le respect de cette culture politique et de ces valeurs, le pouvoir politique secrété ne connait aucun contre-poids. La question du degré de liberté du système politique et ses composantes, par rapport à la société globale, est une question superflue ; d'une part, tout système politique plonge ses racines dans la société et, d'autre part, les forces du système ne demeurent en compétition que si elles reproduisent l'idéologie de la société qui qualifie et disqualifie.

Ainsi, la lutte s'ordonnera autour de la légitimité ; autrement dit, des acteurs politiques, vierges idéologiquement (1), tentent de s'ajuster aux canons de la légitimité. Les acteurs sont disposés à toute alliance et à toute rupture d'alliance, le mobile déterminant étant uniquement la conquête du pouvoir.

Le modèle est inverse de celui connu dans les systèmes politiques des sociétés occidentales au sein desquelles un parti, cristallisation politique d'intérêts de classe, conquiert ou quitte le pouvoir en fonction d'une conception idéologique et philosophique qu'il tente d'imposer ; par ailleurs, cette conception est structurée autour des intérêts de classe dont il se réclame. Le parti en question, émanation segmentaire d'une société différenciée, élabore et enrichit l'idéologie politique qu'il défend. Il en est autrement dans le système politique algérien : les forces en compétition n'ont pas d'idéologie singulière qui les distingue des autres compétiteurs. Elles trouvent une idéologie politique, héritée d'une antériorité, qui s'impose à eux et qui, si elles la refusent, elles se disqualifient.

On a déjà souligné que les luttes politiques qu'a connues l'Algérie indépendante n'ont été ni des conflits de personnes ni des conflits idéologiques. Qu'est ce qui opposait (et différenciait) Y. Benkhedda à Ferhat Abbas, A. Ben Bella à Khider, à H. Ait Ahmed et à M. Boudiaf ? Qu'est ce qui opposait (et différenciait) A. Ben Bella à H. Boumédiene, ou celui-ci à Tahar Zbiri, à Kaid Ahmed, etc ? Sans doute, on pourrait répondre qu'il s'agissait d'oppositions de classe.

(1) Cette « virginité idéologique » signifie uniquement que quelles que soient ses convictions idéologiques antérieures, l'acteur doit être prêt à les abandonner pour épouser celle dominant le système politique.

Mais cette explication appelle deux objections majeures. La première est de savoir comment des adversaires politiques, supposés de classes différentes, ont pendant si longtemps gouverné ensemble, à moins de penser que les un ou les autres dissimulaient leurs profondes convictions idéologiques et politiques jusqu'au jour où... Il faut convenir que cette explication manque, pour le moins, de rigueur et de sérieux. Le caractère endémique du conflit et la permanence structurelle de la désaffection incitent à chercher ailleurs les origines des luttes que connait le système politique.

La deuxième objection réside dans le fait que cette explication par les conflits de classe suppose d'abord que des classes aux contours précis existent et, ensuite, que ces classes ont des représentants dans le pouvoir d'Etat. Du point de vue méthodologique, cette approche signifie qu'il n'y a aucune différence dans le fonctionnement politique d'une formation sociale capitaliste développée et une formation sociale sous-développée, puisque toutes deux seraient régulées par les conflits *d'intérêts économiques opposés*. Cela suppose que l'économique est un mode de régulation universel, et qu'il est pertinent dans l'explication des phénomènes politiques de n'importe quelle société, quel que soit son développement historique. Il semble que cette réduction au même moule méthodologique de toutes les étapes historiques néglige l'essentiel dans l'explication des phénomènes politiques du Tiers-Monde. Cela ne signifie pas qu'en Algérie, il n'y ait pas de classes sociales opposées dans la sphère de la production et de la circulation des richesses matérielles. Cela signifie, cependant, que ces oppositions, déterminées par le faible niveau de la loi de la valeur, ne sont pas *politiquement actives*. Les oppositions d'intérêts économiques ne sont pas suffisamment profondes pour se cristalliser et ordonner les luttes au niveau du système politique. L'indépendance inaugure le procès de formation de classes sociales, bloqué sous la colonisation, mais ce procès se déroule dans la fausse conscience que conforte l'idéologie populiste. Le pouvoir d'Etat ne se compose pas de représentants des futures classes sociales dont le procès de formation est en cours. Il regroupe des éléments issus du mouvement de libération qui se disputent la légitimité historique pour défendre des intérêts politiques.

Cette situation est possible parce que dans les pays du Tiers-Monde, le politique jouit d'une autonomie en rapport avec la faiblesse de la société civile. Cela incite à étudier le système politique sans le diluer ni dans une sociologie générale qui perdrait toute pertinence théorique en raison, précisément, de sa trop grande généralité, ni dans une économie politique aux fondements sociologiques en gestation.

Prendre comme objet d'étude le système politique, c'est lui reconnaître un statut dans le champ de la sociologie de la connaissance, c'est souligner son individualité et sa cohérence, au

regard du comportement des forces qui le constituent et qui dessinent un processus, somme toute logique, dont il s'agira cependant de percer le secret.

Ce n'est pas un hasard si, un an après l'indépendance, Ferhat Abbas quitte la scène du pouvoir, précédé et suivi par d'autres personnalités moins connues, mais qui, cependant comme lui, sont en rupture avec l'idéologie et la culture populistes. Une fois cette première décantation opérée, il reste le gros de la troupe qui adhère au populisme. Comment apprécier les conflits qui les opposent si l'on admet qu'ils partagent la même idéologie ? Mais ils ne partagent la même idéologie (qui s'impose à eux) que pour sauvegarder leurs *intérêts politiques* en tant qu'acteurs engagés dans la compétition pour le pouvoir. Ceux des acteurs qui traduiront le mieux, par leurs discours, l'idéologie populiste et toutes les attentes populaires qu'elle implique, ceux-là seront le plus près du pouvoir.

H. Boumèdienne, reprochant à son prédécesseur, A. Ben Bella, le verbalisme révolutionnaire, a cherché, au cours des premières années de son régime, à contracter des alliances parmi tous ceux qui s'étaient opposés à A. Ben Bella et, notamment, ceux que le verbalisme révolutionnaire effarouchait. La promulgation du code des investissements en 1966, relativement favorable au capital privé, participe de cette recherche des alliances et des soutiens. Mais H. Boumèdienne dût radicaliser sa politique pour se maintenir au pouvoir, après la secousse que subit son regime en Décembre 1967 (tentative de coup d'Etat du chef d'Etat Major, le colonel Tahar Zbiri). Au fil des mois, les discours de H. Boumèdienne ressemblaient à ceux de son prédécesseur ; il tente de capter les attentes populaires et d'exprimer mieux que tout autre le populisme révolutionnaire qui servira de fondement ideologique à l'industrialisation massive, à la révolution agraire, à la gratuite des soin etc.

Ce qui trahit le non-désintéressement de l'acteur, ce qui trahit aussi sa volonté d'instrumentaliser, à une autre fin, la rhétorique populiste, c'est la rupture entre la nature revolutionnaire du projet et les moyens exclusivement administratifs pour le realiser. *L'Etat administratif* qu'a conçu H. Boumèdienne, il est vrai dans le prolongement des logiques dominantes du système politique – c'est pourquoi tout procès contre *un* individu est superflu – sollicitait, d'une part, une *mobilisation* mais *excluait*, d'autre part, la *participation*. Cette ambigüité est à l'origine des limites de l'Etat administratif, de son incapacité à s'articuler aux differentes composantes de la société, notamment celles liées à la production. *Il s'articule en étouffant, en interdisant et, à la limite, en bloquant.*

Cette expérience a mis à rude épreuve le populisme révolutionnaire ; il perd peu à peu de son efficacité en tant qu'instrument dans la compétition pour le pouvoir et traduit de moins en moins les valeurs de légitimité. La culture politique déborde alors le populisme ; elle se modifie et s'enrichit de thématiques nouvelles en

relation avec l'évolution des aspirations apparues entre-temps dans la société. Les attentes populaires demeurent et jouent encore le rôle de boussole dans le champ de la compétition pour le pouvoir, mais leur contenu aura changé. Elles ne se formulent plus comme dans les années 1960 en termes d'emploi pour les chômeurs et d'instruction pour leurs enfants. Elles se formulent en termes de pouvoir d'achat réel et de conditions de vie (logement, transport, loisirs, santé, ect.).

C'est dans cette perspective qu'il faut apprécier les ruptures actuelles ; elles manifestent, en réalité, une continuité étonnante des mécanismes de légitimation dont le contenu se modifie avec le temps. La légitimité du régime de Chadli Bendjedid se situe dans le prolongement de cette modification qui *prend acte de l'évolution de la demande sociale que l'Etat administratif a été incapable de satisfaire*. Aussi, le Président Chadli Bendjedid fondera la légitimité sur sa volonté de corriger l'Etat administratif : diminution de la bureaucratie paperassière, révision des priorités de la planification au profit de l'habitat, de l'hydraulique, des équipements sociaux... suppression du visa de sortie à l'étranger, reconnaissance d'une ligue des droits de l'homme, etc.

A. LOGIQUE DE POUVOIR ET LOGIQUE D'ETAT

Si la notion de pouvoir central, siège de l'autorité politique, est nécessaire à l'existence de l'Etat, elle n'est pas pour autant suffisante. Le pouvoir politique obéit à une dynamique interne dont la logique est à l'expansion, mais qui le porte souvent à la dérive. A l'inverse, l'Etat connait, en tant que pouvoir politique, une contrainte qui le limite : la société civile. Aussi, défini en terme de pouvoir, l'Etat est un pouvoir institutionnalisé qui s'articule à la société. Le pouvoir est antérieur à l'Etat parce qu'il est inhérent à toute vie sociale. De ce point de vue, tandis que l'Etat est contingent, le pouvoir est permanent. C'est pourquoi, alors que le pouvoir se constitue une fois pour toute, la construction de l'Etat s'étale dans le temps, connaissant tantôt des évolutions rapides, tantôt des blocages, voire des régressions. L'Etat se construit dans l'espace qui sépare la société du pouvoir ; il est un produit de la lutte entre la société et le pouvoir qu'elle secrète.

Dès lors, on comprend que leurs fonctionnements respectifs relèvent de logiques difféfrentes, voire contradictoires. Le phénomène étatique se dessine en filigrane dans la dialectique qui oppose la société au pouvoir. L'expérience de l'Algérie est suggestive à cet égard. Dans le prolongement de la guerre de libération, le système politique s'ordonne autour d'un pouvoir qui se stabilise et se centralise et qui, auréole de la légitimé historique, entreprend la construction d'un Etat à l'abri des pressions politiques de la société civile, suspectée par le discours populiste de porter atteinte à l'unanimité nationale. Les contradictions sociales internes évacuées, l'Etat, concept politique, se réduit à son appareil administratif, animé par des fonctionnaires plus soucieux de leurs avancements hiérarchiques et de leurs positions sociales que des conditions hiérarchiques et de leurs positions sociales que des conditions de vie de leurs administrés.

1)- La stabilisation du pouvoir et ses contre-coups : 1962/1967

La crise qui a secoué la classe politique durant l'été 1962 était le processus par lequel les reclassements s'opéraient dans l'Algérie

indépendante. Les clans se formaient et se déformaient au fur et à mesure que l'appareil d'Etat était investi, que les organes du Parti se mettaient en place et que l'ALN se reconvertissait en Armée Nationale Populaire, en cherchant à absorber les foyers du maquis encores vicaces. Une fois dépassée l'opposition entre le Bureau Politique du FLN et le GPRA par élimination de ce dernier, les conflits résurgirent à l'occasion de la confection des listes de candidatures à l'Assemblée Nationale et de la composition du Gouvernement. A ce stade, le pouvoir était déjà en place ; il se soucie de rallier ou de faire taire une opposition quasi-officielle regroupée autour de fortes personnalités du mouvement national.

La période 1962/1963 était singulièrement dominée par les anciens prisonniers d'Aulnoy (A. Ben Bella était Chef du Gouvernement, M. Khider, Secrétaire Général du FLN, R. Bitat membre influent du Bureau Politique, tandis que M. Boudiaf et H. Aït Ahmed s'étaient retirés dans l'opposition, créant le PRS pour le permier et le FFS pour le second). (1) La classe politique se recomposera en fonction des divergences qui opposaient les « chefs historiques », anciens détenus d'Aulnoy et non fonction des divergences qui opposaient les dirigeants du FLN/ALN à la veille de l'indépendance. Il y a deux raisons à cela. D'abord, les cinq détenus d'Aulnoy font partie du groupe des neuf « chefs historiques » qui déclenchèrent la révolution ; à ce titre, ils incarnent plus que tout autre la légitimité originelle, celle du 1er Novembre 1954. Ensuite, la détention les a quelque peu mis à l'abri des graves conflits qui ont déchiré la direction du FLN/ALN durant la guerre.

Ils n'étaient donc pas contestés par les chefs militaires qui surgissaient des wilayas ; ils n'ont pas été affaiblis par les critiques et les attaques de ces derniers. En 1962, Krim Belkacem, pourtant l'un des neuf « chefs historiques », était politiquement épuisé. Son autorité et sa légitimité ont été entamées par les critiques qui visaient le « Triumvirat » dont il était membre avec A. Boussouf et L. Bentobbal.

Bénéficiant donc d'une légitimité inentamée, comme ses anciens compagnons de prison du reste, A. Ben Bella devait, cependant, s'imposer à eux par son franc-parler, sa bonhomie et sa volonté d'occuper la première place. Son personnage devait mieux se prêter au rôle de leader charismatique sur lequel se projetaient peu à peu les attentes populaires. L'Etat algérien naissant s'incarnait de plus en plus dans A. Ben Bella en qui il prenait ses trait humains. A. Ben Bella devait se plier à ce rôle, à défaut d'être supplanté par quelqu'un d'autre. Les opposants, notamment M. Boudiaf et H. Aït Ahmed, lui contestèrent ce rôle, estimant qu'il le leur avait usurpé. Il leur propose différents postes importants pour les neutraliser, mais ils refusèrent ce qu'ils pensaient être une prestation d'allé-

(1) PRS : Parti de le Révolution Socialiste
FFS : Front des Forces Socialiste

geance. Plus que tout autre, A. Ben Bella comprit le sens des attentes populaire ; recherchant l'appui du peuple, il se forgera une popularité qu'il pensait utiliser contre ses opposants, (Aït Ahmed et M. Boudiaf) et exploiter contre le chef de l'Armee, le colonel Houari Boumedienne.

La lutte pour le pouvoir s'ordonna autour de la surenchere nationaliste et de la defense des aspirations des masses populaires. Ainsi, A. Ben Bella, denoncant, dans un meeting a Alger, les velleites d'agression marocaine aux frontieres Ouest et la dissidence armee du FFS en Kabylie, (dont il ne manquera pas de relever la simultanéite), annoncera la nationalisation de toutes les terres détenues par les étrangers

Se reservant donc le privilège d'etre le plus nationaliste, il oblige ses adversaires a se ranger derriere lui ou a se demarquer de l'ideologie nationaliste. C'est sur ce terrain qu'il battit son ancien compagnon de route, H. Aït Ahmed, dont les troupes hesitaient entre la fidelite a une opposition prenant le risque d'etre exclusivement régionale, et l'ideologie nationaliste qui les impregnait. (1)

L'échec de l'opposition est a rechercher dans la structure du corps politique algerien qui ne connait pas des diversites suffisamment marquées pour qu'elles puissent se manifester politiquement. Le Front des Forces Socialistes (FFS), cree par H. Ait Ahmed, ne visait pas a etre reconnu a cote du FLN, il visait a operer un renversement d'alliances pour controler l'appareil du FLN. H. Aït Ahmed ne luttait pas pour la reconnaissance légale de l'opposition, il luttait pour supplanter A. Ben Bella a la tete du Gouvernement. L'ideologie politique du FFS, ne pouvant se demarquer de l'ideologie nationale, était battue en breche par le populisme de A. Ben Bella qui s'identifiait a tout un chacun. « *Je dirai, cependant, que si Ben Bella meurt, douze millions de Ben Bella lui succéderaient, grâce a Dieu* » (2). L'unité du pouvoir, et sa concentration (entre les mains

(1) L'opposition armée en Kabylie n'a pas resisté à l'appel de la défense des frontières menacées par le Maroc. Les unites qui étaient entrées en dissidence se sont dirigées vers la frontière Ouest sous le commandement du Colonel Mohand Ou El Hadj, allie militaire de H. Aït Ahmed

L'union nationale, en réponse à l'agression exterieure, devait mettre fin à une rebéllion arnée qui, consate R. Le Tourneau dans sa « chronique politique » de *l'Annuaire de l'Afrique du Nord* (1963) « *n'avait pas dégénéré en violence armée grâce à la modération des deux partis sur le terrain* » et ce, parce que les « *uns et les autres répugnaient aux engagements sanglants* ». Ceci ne signifie certes pas qu'il n'y ait pas eu attentats, enlèvements, assassinats, de part et d'autre ; cependant, le conflit n'a pas tourné à l'hétacombe parce qu'il n'avait aucune racine sociale ou idéologique. Il ne se justifiait que par des considérations de conquête du pouvoir dans lesquelles des ressources cilentélistes ont été mobilisées.

(2) Discours prononcé le 21 Avril 1963

de « l'un des douze millions de Ben Bella ») prolongent l'unanimité du corps politique, elle-même conséquence d'une faible différenciation sociale ou d'une absence de conscience de différenciation sociale.

Dans ces conditions, il n'y a pas d'opinion publique au sens de la diversité des opinions. Il y a une opinion commune, une opinion communautaire mais il n'y a pas d'opinion publique. Le caractère public d'une opinion provient de sa diversité, des courants irréductiblement opposés dont la cohabitation crée une *sphère publique* à l'ombre de laquelle sont garanties les libertés publiques. C'est un aspect paradoxal du fonctionnement des corps politiques au sein desquels régne une unanimité en l'absence des libertés publiques, alors que c'est l'inverse qui devrait se produire. En effet, c'est dans le corps politique unanime que devraient fleurir les libertés publiques. Mais le paradoxe n'est qu'apparent : le pouvoir, tirant sa légitimité de l'unanimité, toute opposition à ce pouvoir est perçue comme opposition à l'ensemble du corps politique, d'où l'accusation lancée à l'opposition *d'indignité nationale.* Si un membre de la communauté politique est frappé d'indignité nationale, il est exclu implicitement de cette communauté et déchu de ses droits.

Le secret du mécanisme de concentration du pouvoir réside dans le corps politique : son unanimité favorise l'expansion du pouvoir qui cherche à incarner la communauté entière, pour n'être ni contesté ni limité. Le pouvoir cherche à durer ; à cet effet, il tient à être perçu comme le plus conforme aux voeux du peuple. Il lui semble que pour concrétiser les voeux du peuple – donc pour durer – il lui faut nécessairement échapper à toute limite. Les institutions seront donc taillées en fonction de cet impératif. Les luttes qui ont accompagné la mise en place de la Constitution en 1963 témoignent de la volonté du pouvoir de se prévaloir du peuple contre l'Assemblée nationale, ce qui est pour le moins paradoxal.

La notion d'Assemblée nationale est trop ancrée dans la culture politique pour être supprimée par le pouvoir en place ; ne pouvant s'en débarrasser, il imposera aux députés un rôle relativement passif. Or, les députés de la première Assemblée Nationale ne se prêteront pas facilement à ce jeu, d'où les débats contradictoires qui ont eu lieu dans son enceinte, débats souvent houleux et toujours passionnés. La discussion autour du projet de Constitution de 1963 fut l'occasion d'empoignades entre le pouvoir et les députés, tant sur les formes que sur le fond. Bien que l'Assemblée soit qualifiée de Constituante, le projet de Constitution fut confectionné par le Bureau politique du FLN (dont le Secrétaire Général A. Ben Bella est aussi Chef du Gouvernement) et ratifié dans une salle de cinéma d'Alger par des militants du Parti. Cette procédure provoqua la démission du Président de l'Assemblée Nationale, Ferhat Abbas, choqué par cette procédure illégale du point de vue du droit constitutionnel élémentaire. « Faire approuver, dit-il, par des militants qui n'ont reçu aucun mandat de cet ordre un texte

fondamental relevant des attributions essentielles des députés, c'est créer la confusion et violer la loi » (1)

Mais cette démission n'a pas empêché le projet de Constitution d'être discuté au sein de l'Assemblée nationale, ni de revenir sur les motivations du geste de Ferhat Abbas. Les députés se sont posés des questions concernant la place de leur Assemblée dans le système institutionnel, ses relations avec le gouvernement et, surtout, avec le Parti. C'était évidemment une épreuve de force entre ce qui aurait pu être le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Le gouvernement, se prévalant de l'autorité du Parti, était réticent à abandonner à l'Assemblée Nationale le pouvoir législatif qu'elle revendiquait avec force. Se réfugiant derrière le Parti – dont il a confisqué le symbole et les attributions théoriques – le pouvoir gouvernemental réduisit le debat à une opposition entre le Parti et l'Assemblée nationale. Au cours de la séance du 27 Août, A. Ben Bella, en tant que Secrétaire Général du Parti, déclara : *« Il n'est pas non plus honnête d'essayer de faire de cette enceinte un congrès permanent, ni de profiter de chaque prétexte pour instaurer un débat contraire à l'intérêt de la nation ; d'autant plus que ce debat a déjà eu lieu dans le cadre du Parti »* (2). Les députés étaient pris en tenaille : d'un côté, leur loyalisme au Parti dont ils étaient tous des militants et, d'autre part, leur devoir d'interpeler ce qu'ils pensaient n'être qu'un pouvoir exécutif (3).

Le rapporteur du projet, maître Benabdellah, tenta de mettre les pendules à l'heure en rappelant à ses collègues qu'ils étaient à Alger en 1963 et non à Paris en 1789. *« Deux attitudes, dit-il, sont possibles : admettre comme paroles d'Evangile ce que disaient Aristote, Montesquieu, Voltaire et Rousseau, ou bien essayer de se penetrer de la realite de la revolution, de la réalité de notre pays et*

(1)Lettre de demission de Ferhat Abbas journal *le peuple* du 15.8.1963 reproduit dans *annuaire de l'Afrique du Nord* 1963.

(2) Les débats sont reproduits dans les numéros du *journal officiel de la republique algerienne* des années 1963 et 1964. Pour une détude, du point de vue constitutionnel, de la constitution de 1963, nous renvoyons à :
– L. Fougère « le constitution algérienne » in *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1964.
– F. Borella « la constitution alg[illegible]ienne. Un régime constitutionnel de gouvernement par le [illegible]datit » i, *Revue algérienne des sciences juridique, économiques et politiques* 1964 n° 1
–G. Soulier le droit constitutionnel algérien : situation actuelle et perspectives *in Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques* 1969 n° 3

(3) W.B Gandt *révolution and political lesder ship. Algéria 1954-1964* MIT presse cambridge, massassuchets 1969 notera qu'au fur et à mesure que le pouvoir gouvernemantal se renforçait, l'hostilité des député diminuait. Il dest vrai, ajoute t-il, que lors de l'élection de la deuxiée assemblée nationale, le Parti parit soin d'écarter toutes les candidatures de députés jugés peu dociles.

de penser en fonction de cela » (1). D'ailleurs, ajouta t il, les notions d'équilibre entre l'exécutif et le legislatif, de séparation des pouvoirs sont dépassees dans les pays ou elles ont vu le jour. La question que posera le depute Hamel résumera les termes du debat ; « *Le Parti est-il au-dessus de la Constitution ou la Constitution au-dessus de tout* » (2). A cette question, répond l'article 24 de la Constitution : « *Le FLN definit la politique de la Nation et inspire l'action de l'Etat* ». Du point de vue constitutionnel, comment peut-on définir le regime qui se mettait en place ? Certains juristes le trouvent tres original par rapport aux normes générales des régimes politiques connus a ce jour. D'autres parlent de régime constitutionnel. Le rapporteur du projet, en juriste averti, affirma que la présente Constitution servira de cadre juridique à un « *régime constitutionnel de gouvernement par le Parti* ».

En fait, ni l'Assemblee Nationale, ni la Constitution n'avaient leur place dans l'architecture du pouvoir qui se dessinait sous la dynamique de la concentration. Durant sa brève existence, l'Assemblée Nationale perdit de plus en plus de sa virulence. Ses velléités de controler le pouvoir gouvernemental s'estompaient au fur et à mesuree de l'évolution de la vie politique algérienne. Du reste, un mois apres la promulgation de la Constitution, le Président de la Republique (3), sur demande du Parti, s'attribue le pouvoir de prendre des mesures exceptionnelles par application de l'article 59 qui prevoit cette situation en cas de peril imminent. La Constitution est, de fait, suspendue, jusqu'a son abrogation par l'ordonnance du 10 Juillet 1965 prise par le Conseil de la Révolution qui destituera le President de la République le 19 Juin 1965.

De 1962 a 1965, le systeme politique algerien était soumis à un processus ininterrompu de concentration de pouvoir par absorption de tous les pouvoirs par la fonction gouvernementale. Au debut de l'annee 1963, le pouvoir se repartissait entre M. Khider, Secretaire General du Bureau Politique du FLN, A. Ben Bella, Chef du Gouvernement, Ferhat Abbas, President de l'Assemblee Nationale et enfin le colonel Houari Boumedienne, Ministre de la Défense Nationale. Ce ou ces pouvoirs étaient contestés par Boudiaf et H. Aït Ahmed qui comptaient renverser les alliances et investir les organes du Parti et de l'Etat. Un conflit de compétence entre M. Khider et A. Ben Bella tourna a la faveur de ce dernier qui s'attribua la fonction de Secrétaire Général du Bureau Politique en Avril 1963. Au mois d'aout de la même année, Ferhat Abbas présenta sa demission du poste de Président de l'Assemblée Nationale. A. Ben

(1) Débats du 26 Août 1963 reproduits dans le *JORA* n° 68 du 18 mars 1964.

(2) *JORA du 18 mars 1964.*

(3) *Une semaine après l'adoption de la constitution par le suffrage universel, le candidat A. Ben bella est élu au poste de president de la république le 15 Septembre 1963.*

Bella pourvut ce poste en plaçant H. Benalla, un allié fidèle. La dynamique concurrentielle polarisa le système politique en deux pouvoirs : l'un détenu par A. Ben Bella qui était venu à bout de tous ses concurrents (M. Khider. F. Abbas. A. Aït Ahmed. etc.) et l'autre détenu par le colonel H. Boumèdienne, Ministre de la Défense Nationale. Inéluctablement, sous la pression de la dynamique concurrentielle, l'un devait éliminer l'autre, parce que le système politique algérien n'admettait pas le bicéphalisme.

Dans une importante interview accordée au directeur du journal égyptien *El Ahram*, en octobre 1965, H. Boumèdienne s'est longuement expliqué sur le différend qui l'opposait à A. Ben Bella, auquel il reprochait d'avoir confisqué à son profit la révolution que tout un peuple avait entreprise. Il donna des informations sur certaines pratiques de A. Ben Bella, qui cherchait à amoindrir son influence en tant que Ministre de la Défense Nationale et mettait ainsi en péril l'unité de l'armée. [1]

Que ce soit le règlement du difféfrend qui l'opposait à H. Aït Ahmed, avec qui il conclut un accord le 16 Juin 1965 sans que l'Armée ait été mise au courant, que ce soit dans sa volonté de neutraliser le Ministre de la Défense Nationale en faisant croire au colonel Tahar Zbiri que H. Boumèdienne était contre sa nomination au poste de Chef d'Etat-Major, que ce soit dans les tractations avec le colonel Chaabani, qu'il poussa malencontreusement à la dissidence, les pratiques de A. Ben Bella portaient ombrage à l'Armée dont elles menacaient l'unité. H. Boumèdienne s'est défendu dans cette interview d'avoir utilisé A. Ben Bella pour éliminer le GPRA dans un premier temps et tous les autres obstacles dans un deuxième temps, notamment ses compagnons de prison auréolés de légitimités (M. Khider. M. Boudiaf et H. Aït Ahmed). Notre alliance avec A. Ben Bella en 1962, explique t-il en substance, était sans arrière-pensée et avait pour base le Programme de Tripoli. Mais l'on se rendit compte que A. Ben Bella n'était pas le revolutionnaire que l'on croyait. Il n'a utilisé le langage révolutionnaire que pour parvenir au pouvoir dont il comptait en faire une propriété personnelle.

La proclamation du 19 Juin 1965, annonçant la destitution du Président A. Ben Bella, justifie le « redressement révolutionnaire » par la volonté de mettre fin au pouvoir personnel. « *Quelle que soit la forme que peut prendre la confusion des pouvoirs, y est-il écrit, elle ne peut permettre de disposer du pays et des affaires publiques dont on a la charge comme d'une propriété personnelle et privée* ». La proclamation du 19 Juin 1965, mettant le doigt sur le ventre mou du système politique algérien, dénonçait la *forme néo-patrimoniale* de l'Etat algérien et croyait l'extirper en déposant le personnage à travers lequel elle se manifestait.

(1) L'interview est reproduite in extenso dans la Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques 1965 n°

Le nouveau schèma institutionnel mis en place reposait sur le *Conseil de la Révolution*, qui se proclama « autorité souveraine » et qui, a ce titre, faisait fonction de Chef d'Etat collectif, de Bureau Politique et de Secrétaire Général du Parti. Le Conseil de la Révolution, organe collégial, réponse au pouvoir personnel et au leadership personnalisé, devait garantir le système politique algérien du mal qui le rongeait : le processus de concentration du pouvoir entre les mains d'un seul homme. Le Conseil de la Révolution devait prémunir l'Etat algérien de la dérive vers la forme néo-patrimoniale et le leadership personnalisé auquel est allergique la culture politique de l'élite depuis Messali Hadj. H. Boumédiene le rappela nettement dans un discours prjononcé le 6 mars 1966 : « *Le leadership le plus personnalisé qu'ait connu la lutte politique dans ce pays a été celui de Messali Hadj et nous ne craignons pas de le dire puisque c'est l'histoire ; Messali Hadj a été au début un nationaliste et nous pouvons même dire qu'il a été un nationaliste de premier ordre. Mais il a dévié et cette déviation l'a fait sombrer dans la trahison* » Tout en assumant les plus hautes charges de l'Etat, H. Boumédienne affirmait ne pas vouloir tomber dans le travers de Messali Hadj et de A. Ben Bella ; c'est la raison pour laquelle il s'abrita derrière la collégialité du Conseil de la Révolution.

Mais la politique exige un commandement et celui-ci est incompatible avec la collégialité. La collégialité n'est effective que si le commandement est exercé à tour de rôle par les membres de l'organe collégial, sinon elle est une fiction. En supposant que les réunions du Conseil de la Révolution aient été empreintes de franchise, on constate qu'il s'est réuni trois fois au cours du deuxième semestre de l'année 1965, trois fois en 1966, une fois en 1967, pas une seule fois en 1968, une fois en 1969, etc. Souvent, il se reunissait conjointement avec le Conseil des Ministres, pour ne pas montrer probablement, qu'en quelques années, il s'était rétréci par suite de décès ou de retrait de certains de ses membres (1). Le Conseil de la révolution finit par se confondre avec son Président qui decidait des reunions et des ordres du jour. « *Derrière la façade collegiale du système, ecrit M. Camau, se profile le pouvoir d'un individu.-President du Conseil de la Revolution, le colonel Boumèdienne est en même temps le President du Conseil des Ministres et Ministre de la Defense Nationale. Or les ministres sont responsables individuellement devant le Chef du Gouvernement et collectivement devant le conseil de la Révolution. Dans ces conditions, le colonel Boumèdienne est libre de révoquer tel ou tel ministre alors*

(1) Le Conseil de la Révolution, dont la composition a été rendue publique le 5 Juillet 1965 et non le 19 Juin 1965, était composé de 26 membres. Les désaffections, par suite de désaccords politiques ou de maladies et décès, n'ont donné lieu à aucun remplacement. Au fil des années, le Conseil ne cessait de se rétrécir et, à la mort de H. BOUMEDIENE en 1978, il ne comptait que huit membres.

que sa propre responsabilité peut difficilement être mise en cause par une instance qu'il préside. Une telle éventualité supposerait qu'au préalable il soit démis de ses fonctions de Président du Conseil de la Révolution. On voit mal comment le Conseil pourrait censurer un homme qui, Ministre de la Défense Nationale, contrôle la seule force organisée du pays » (1).

Le système politique, que le « redressement révolutionnaire » du 19 Juin 1965 pensait avoir corrigé, demeurait marqué, malgré l'apparence de collégialité, par le pouvoir personnel et le néo-patrimonialisme. Mais le néo-patrimonialisme, loin d'assurer la stabilité de l'Etat, suscitait des contre-tendances qu'explique le mécanisme de la légitimité par l'action armée, héritée de la guerre de libération. Le néo-patrimonialisme sied à une forte figure charismatique, mais il n'assure pas la stabilité à un pays qui a connu un mouvement de libération aussi radical qu'a connu l'Algérie. Percevant cette contradiction propre au système politique algérien. H. Boumèdienne entreprend de construire un puissant appareil administratif avec lequel il espère réaliser le développement économique qui captera les attentes populaires. Grâce à ce développement, il asseoira son charisme, se mettant ainsi à l'abri des tentatives de renversement, à l'instar de celles du colonel Tahar Zbiri en Décembre 1967 et du commandant A. Mellah en Avril 1968. Si, d'une manière ou d'une autre, le pouvoir d'Etat ne se subordonne pas l'Armée, la stabilité gouvernementale ne sera pas assurée.H. Boumèdienne s'attelera à stabiliser l'Armée et à la rendre inoffensive pour le pouvoir d'Etat.

2) Trois institutions subordonnées au pouvoir d'Etat : l'Armée, le Parti, la Commune

Le systeme politique algérien ne s'accomode pas de la coexistence de différents pouvoirs autonomes. La dynamique concurrentielle qui le travaille explique en grande partie l'absorption par le pouvoir d'Etat de tous les autres pouvoirs dont il subordonne les institutions. Les relations que le pouvoir d'Etat établit avec l'Armée, le Parti et la Commune sont révélatrices d'une volonté de dépolitisation des institutions qui façonnera les traits d'un Etat réduit à ses aspects administratifs.

L'Armée

Toute réflexion sur les relations entre le pouvoir de l'État et l'Armée ne peut être menée qu'à partir de l'histoire du mouvement national, dont l'objectid était de créer un Etat par la seule issue que permettait le système colonial : la violence armée. Dès son origine, le PPA-MTLD songe à des structures para-militaires ; il les mettra sur pied en 1947 sous le nom de l'Organisation Spéciale. L'OS est la préfiguration de l'Armée de Libération Nationale, qui se transfor-

(1) M. Camau *la notion de démicratie dans la pensée des dirigeants maghrébins* SNRS 1971 p. 323-24

mera en Armee Nationale Populaire a l'Indépendance (1)

A partir de là, on comprend que l'Armee se pose en tuteur de l'Etat indépendant, qu'elle lui fournisse l'elite politique qui l'encadre et qu'elle fournisse surtout au pouvoir d'Etat la légitimite sans laquelle il perdrait toute crédibilité et tout ascendant sur la société. Mais en même temps, cette relation de dependance du pouvoir d'Etat vis-à-vis de l'Armée rend celui-ci fragile, dans la mesure où les changements dans les hautes spheres de la hierarchie militaire se répercutent obligatoirement sur l'Etat. Dès qu'un officier supe-rieur s'impose à l'armee qui reconnait son autorite, il est alors désigné virtuellement pour assumer les plus hautes charges de l'Etat. La légitimité par l'action armee, qui a tant joué au cours de la guerre de liberation, continue de fonctionner après 1962. Le renversement du President A. Ben Bella en 1965 par le colonel H. Boumèdienne se situe dans le prolongement de cette mécanique.

En homme d'Etat avise, H. Boumedienne se preoccupe de se mettre à l'abri de ce qui arriva à son predecesseur. Pour cela, il cree le Conseil de la Revolution ; il lui assigne deux objectifs. Primo : c'est le Conseil de la Revolution qui a depose le President A. Ben Bella, affirmant par là la primaute de la direction collegiale sur le pouvoir personnel. La culture politique algerienne garde en memoire le leadership de Messali Hadj qui a fini par trahir l'idéal du 1er Novembre 1954. Ce faisant, le colonel H. Boumedienne s'imposera comme représentant de cette collegialite. Secundo : le Conseil de la Revolution, compose entre autres des anciens chefs de wilayas en poste en Juin 1962, (les colonels Tahar Zbiri, Salah Boubnider, Mohand Ou El Hadj, Khatib Youssef, Bouhadjar Benhaddou) et des chefs de régions militaires en fonction en 1965 (les commandants Abdellah Belhouchet, Chadli Bendjedid, Salah Soufi, Ben Ahmed Abdelghani, Saïd Abid) se désigne comme le dépositaire légitime de *l'autorite souveraine.* Ce qui signifie qu'en dehors du Conseil de la Révolution, aucun militaire n'est en droit de se manifester au nom de la légitimité par l'action armée. La finalité du Conseil de la Révolution est de stabiliser cette légitimité pour permettre à l'appareil d'Etat de se construire à l'abri des renversements militaires éventuels.

Mais pour H. Boumèdienne, l'existence du Conseil de la Révolution ne sera pas suffisante à calmer chez les maquisards les velleités de prise du pouvoir. A cette fin, il placera à des postes stratégiques de l'appareil administratif militaire des éléments de l'ALN issus de l'Armée française. L'officier de l'ANP, issu de l'Armée française, bien qu'il n'ait aucun complexe vis-à-vis du maquisard qu'il a rejoint avant 1962, ne peut prétendre au leadership national du fait qu'il a servi une partie de sa vie, aussi courte soit-elle, volontairement et loyalement sous les couleurs de l'armée

(1) Les deux responsables successifs de l'OS ont été H. Aïit Ahmed et A. Ben Bella, c'est ce qui explique leur poids politique en 1962.

d'occupation. H. Boumèdienne sera très friand de ces cadres, militairement efficaces et politiquement sans danger dans la compétition pour le pouvoir. Il les défendra avec acharnement, invoquant les raisons de technicité et de compétence requises pour une armée moderne. Il ira jusqu'à déclarer à la tribune du Congrès du Parti de 1964, en reponse à ses détracteurs, qu'il préfère travailler avec des algeriens, quelle que soit leur date de ralliement à l'ALN, qu'avec des étrangers, faisant allusion aux conseillers étrangers qui entourent le Président A. Ben Bella.

Il convient, sur cette question, d'éviter les confusions que des polémiques sourdes ont entretenues. Il y a différentes catégories de militaires de l'ANP issus de l'Armée française. Il y a ceux qui ont rejoint l'ALN avant 1962, et qui ont constitué un encadrement que les maquis ont appréciés, et ceux qui se sont mis à la disposition de l'Etat indépendant après 1962. Certains de ces derniers étaient restés en poste à la demande du FLN qui comptait peut-être les utiliser comme « cinquième colonne » dans l'Armée française. La compétition implacable pour le pouvoir, devant éliminer des concurrents, n'hésite pas à utiliser les moyens qui s'offrent à elle. Dans un pays où le nationalisme est exacerbé, l'appartenance passée à l'Armée française devient un moyen commode de mettre hors compétition certains concurrents. Des dispositions statutaires et réglementaires, certainement issues de compromis serrés, prévoient les modalités de progression dans le grade des officiers issus de l'Armée française. Cette question dominera les préoccupations de l'Armée, culminant dans la tentative du chef d'Etat-Major, le colonel Tahar Zbiri, de renverser H. Boumèdienne en Décembre 1967 (1). L'échec de la tentative sera l'occasion d'écarter des responsabilités militaires les anciens officiers supérieurs issus des maquis. Les officiers issus de ces mêmes maquis avec les grades subalternes de sous-lieutenant, lieutenant et capitaine « piétineront » dans le grade ou seront versés dans les grands corps de l'Etat : Ministres, Secrétaires Généraux de ministères, Directeurs Centraux, Directeurs de grands Organismes et Entreprises d'Etat, etc. D'autres encore préfèreront se retirer au profit d'affaires privées et, à cet égard, bénéficieront de facilités bancaires et administratives.

Dès lors, la stratégie de H. Boumèdienne, qui poursuit l'oeuvre de construction de l'appareil d'Etat, sera marquée par deux soucis non exclusifs l'un de l'autre. Le premier est celui de continuer à

(1). La rébellion du colonel Tahar Zbiri n'a pas eu uniquement pour mobile la question de la place dans l'ANP des officiers issus de l'Armée française. Elle a été aussi le prolongement d'un grave conflit opposant le ministère de l'industrie et de l'énergie, Bélaïd Abdeslam, au ministre du travail A. Zerdani et au secrétaire général de l'UGTA, mouloud Oumériane. Ce conflit avait pour enjeu le rôle et la place des travailleurs et du sydicat ouvrir dans le processus d'industrialisation qui allait s'enclancher.

s'affirmer comme chef de l'Armée. Dans le gouvernement qu'il forme après le renversement de A. Ben Bella, il conserve le porte-feuille de Ministre de la Défense Nationale, qu'il cumule avec celui de Président du Conseil des Ministres. C'est à ce dernier titre qu'il est Chef du Gouvernement. H. Boumèdienne ne manque aucune occasion pour rappeler le rôle de l'Armée dans la reconstruction nationale. Un de ses rôles, dira t-il, est de défendre la révolution. *« Tant qu'il y aura une révolution dans ce pays, le danger existera en permanence. La révolution a toujours des ennemis.Il ne peut y avoir de révolution sans ennemis et adversaires » (1).* Et pour lui, *« la révolution est une lutte qui se poursuit. Elle a commencé en 1954 et elle continue » (2).* Par révolution, il faut entendre le projet du mouvement national de donner naissance à un Etat indépendant en premier lieu : en second lieu, le doter d'une base sociale et économique qui lui assure de manière irréversible l'indépendance politique. Ce qui explique donc la pérennité politique de l'Armée dont cependant H. Boumèdienne espère qu'elle demeurera fidèle au pouvoir d'Etat qui poursuit lui même des objectifs pour lesquels elle a lutté dès 1954.

Par conséquent, et c'est le deuxième souci de H. Boumèdienne, il s'agira de rendre autant que possible le pouvoir politique indépendant de la hiérarchie militaire. Pour cela, la seule alternative est d'incarner le populisme qui lui sert de référence idéologique. L'Armée sera neutralisée sur le terrain idéologique de la légitimité par l'action armée. La surenchère nationaliste, la récupération des richesses minières (1966 et 1971), le lancement d'un programme planifié d'industrialisation (1970), de la révolution agraire (1971), de la gestion socialiste des entreprises (1971)... participent d'une stratégie qui vise à dépasser la légitimité par l'action armée. Les lignes-forces de cette stratégie tendent à capter les attentes populaires qui se cristalliseront autour du nom de H. Boumèdienne, qui acquiert une dimension de leader national et international en particulier auprès des pays du Tiers-Monde (Conférence des pays Non Alignés tenue à Alger en Septembre 1973). Par le charisme qu'il allait exercer auprès du peuple, H. Boumèdienne cherchait à concurrencer d'éventuels candidats au pouvoir que l'Armée serait tentée de mettre sur orbitre.

L'histoire retiendra que H. Boumèdienne a contribué fortement à la stabilisation du pouvoir d'Etat, en opérant aux moindres frais, la reconversion de l'ALN, composée de militants qui avaient leur mot à dire dans les affaires politiques, en ANP, armée disciplinée et bien structurée, fidèle au pouvoir d'Etat.

Le Parti :

La particularité du Parti dans l'Algérie indépendante est que les conflits qui secouent le système politique se résolvent en dehors du

(1) Discours du 4 Décembre 1965 in *discours du président Boumèdienne* tome I ministèe de l'information Alger
(2) Discours du 19 Juin 1966 in *discours...* op. cit

Parti, alors même que tous les protagonistes reconnaissent sa prééminence institutionnelle et son caractère fortement marqué de symbole idéologique,

Cette particularité plonge ses racines dans l'histoire du mouvement national. Si l'on considère un parti comme un rassemblement d'hommes qui partagent des conceptions philosophiques, idéologiques et politiques communes, et permettent ainsi une discussion et un échange d'idées dans des formes démocratiques, centralisées ou non, alors le PPA/MTLD dont est issu le FLN n'était pas un Parti au sens ordinaire du terme. Le fondement idéologique commun aux membres du PPA/MTLD, fondement qui s'ordonnait autour de l'aspiration à l'indépendance, concernait quasiment tous les membres de la société dominée par le système colonial. Ce qui était commun à des membres d'un Parti, et devait servir à les différencier, était partagé aussi par le reste de la société. Dès lors, les discussions et les échanges d'idées devenaient secondaires ; ils portaient seulement sur les moyens d'action, sur des considérations tactiques, etc. Ce type de discussions exigeant efficacité et esprit de sacrifice, n'a pas besoin de se mener dans des formes démocratiques ; il n'est pas question d'approfondir et d'affiner des questions philosophiques et idéologiques, ce qui nécessiterait le concours précieux de tous les militants et leurs connaissances ; il s'agit seulement d'atteindre un but pratique et d'élaborer la stratégie la plus adéquate pour atteindre ce but. A cet effet, les militants les plus éprouvés, les plus attachés a l'organisation et à son objectif, sont désignés pour tracer la ligne politique, en tenant compte de l'objectif principal. L'autoritarisme des organisations politiques avant et après 1954 trouve là son explication.

C'est à la lumière de cet héritage que la question de la démocratie dans le FLN, après 1962, doit etre examinee : paradoxalement, ce qui fait la force du FLN durant la guerre de libération fait sa faiblesse à l'indépendance. Il est un symbole au passé glorieux dont se réclament tous les courants en competition pour le pouvoir mais en même temps il s'avère incapable de les fondre et de s'imposer à eux.

Le FLN connait un dilemme qu'il n'a pu resoudre depuis 1962 *«S'il gouverne, dit J. Leca,il s'ecartèle ; s'il ne gouverne pas, il trahit sa mission et s'évanouit dans un passe glorieux »* (1). Chargé d'une forte signification symbolique, le Parti-Nation qu'est le FLN, ou plutot le Parti-Etat, perd ses qualites operatoires au profit de l'Etat. *« Aux exigences dont il etait porteur... seul l'Etat peut répondre dans la phase presente »* ajoute J. Leca (2), qui souligne ainsi un transfert de loyalisme politique du Parti durant la guerre de liberation vers l'Etat à l'indépendance. Le FLN n'entre pas en

(1) J. Leca « Parti et Etat en Algérie » in *pouvoir et administration au magrheb* CRESM 1970 p.12
(2) J. Leca *Parti et Etat...* Op P.32

compétition avec d'autre courants ou partis politiques en 1962 ; au contraire, tous les courants se réclament de lui. En revanche, en tant qu'institution, il entre en compétition avec l'Etat naissant, compétition qui tourne à l'avantage de ce dernier. *« Peut-être l'explication ultime, ajoute encore J. Leca doit-elle être cherchée dans le fait que l'Algérie coloniale n'a pas connu de partis mais plutôt des contre-Etats tendus vers la négation et le remplacement du pouvoir colonial. Celui-ci disparu, le Parti disparait pour renaître Etat » (1).*

Le Programme de Tripoli, adopté en Juin 1962, soumet le FLN à une critique sévère pour les insuffisance et les conflits qui étaient apparus au cours de la guerre de libération. Le paternalisme, l'autoritarisme et le formalisme sont dénoncés comme autant d'attitudes incompatibles avec un parti révolutionnaire dont la tâche est d'édifier une société moderne. L'auto-critique contenue dans le Programme de Tripoli tourne au masochisme par sa virulence. Mais cette auto-critique n'a été possible que parce que le Parti n'existait pas. Les événements qui allaient suivre l'adoption à la quasi-unanimité du Programme en sont la preuve. Aucune autorité politique n'était suffisamment forte pour imposer des règles de jeu à la course farouche vers la conquete du pouvoir qui tourna à l'affontement armé durant l'été 1962.

Le courant qui triomphera de tous les autres, se réclamera du FLN, reconduira à l'indépendance donc la conception Parti-Nation ou Parti-Etat. Cette reconduction permet de récupérer la légitimité historique qu'il incarne en tant que symbole, et permet de ne pas diviser le corps politique, pour ne pas avoir à reconnaitre une opposition qui, tôt ou tard, reviendrait au pouvoir. Etant rejetée du corps politique,accusée d'être au service de l'étranger. l'opposition est discréditée et condamnee à l'exil. Ce faisant. le systeme politique ne se donne aucun cadre institutionnel légal de resolution des conflits. C'est pourquoi tous les conflits se déroulent et se résolvent en dehors du FLN, sous forme de dissidence armée (maquis du FFS en Kabylie), de rebellion militaire (insubordination du colonel Chaâbani, chef de Région Militaire), de destitution du Président de la République (prise du pouvoir du colonel H. Boumedienne au nom du conseil de la révolution), etc. *« Dans chaque cas,* commente J. Leca, *le Parti est le point terminal du processus d'arbitrage, dont il sort à la fois affaibli puisque son incapacite pratique a éclaté et, paradoxalement, renforcé puisque symbole intact, il porte à nouveau tous les espoirs d'avenir d'un regime débarrase de ses tares du passé » (2).*

Dans le processus de construction étatique.le Parti est confine à un rôle de figuration symbolique. pourvoyeur de légitimite.Les

(1) J.Leca « Parti et Etat en Algérie » op. cit p.38 L'auteur précise, en notre en bas de page, que cette affirmation ne doit pas être étendue à l'UDMA et à une fraction du MTLD.

(2) J. Leca « Parti et Etat en Algérie » op. cit. P.19

textes et discours politiques lui reconnaissent la preeminence institutionnelle et idéologique, mais celle-ci, dans la pratique quotidienne des rapports Etat-Parti, est réduite à servir le pouvoir exécutif dans sa gestion administrative ; a commencer par la Constittution de 1963, qui dessine l'architecture du regime neo-patrimonial, à travers la concentration de tous les pouvoirs entre les mains du Chef de l'Etat. En tant que Secretaire General du Parti, le Chef de l'Etat couvre de son autorite le Gouvernement qui ne saurait rendre compte a l'Assemblee Nationale. Emanation du Parti, le Gouvernement, en effet, ne peut se rabaisser devant l'Assemblee Nationale sans abaisser le Parti. La Charte d'Alger ne se demarque pas de cette conception contradictoire puisqu'elle recommandait que le chef de l'Etat soit aussi Secretaire General du Parti. Dans cette volonte de faire controler l'Administration de l'Etat par le Parti, l'unicite de la direction de l'Etat et du Parti fit subordonner celui-ci a celui-la.

Le discours politique insistera sur la mission d'animation et de contrôle du Parti sur les structures de l'Etat, mais ce discours demeure ambigü lorsqu'il s'agit de definir les modalites precises de ce controlle (1). H. Boumedienne reprochera a son predecesseur d'avoir tente d'organiser le Parti parallelement aux structures de l'Etat, notamment l'armee. L'une des divergences entre le President A. Ben Bella et son ministre de la Defense etait, precisement, la création de milices populaires dépendantes du Parti. Cette creation entamait le monopole de l'armée sur les armes, monopole qu'elle ne veut partager avec aucune structure qu'elle ne controlerait pas. Exprimant plus que tout autre dirigeant une veritable mystique de l'Etat, H. Boumédienne explique son opposition a cette milice par le refus d'assister à la concurrence entre le Parti et l'Etat, entre le Parti et l'armée.

La conception de l'Etat de H. Boumédienne, certainement plus cohérente que celle de son prédécesseur, au regard de l'ideologie du mouvement national, est une conception centree sur l'armée qui le défend contre les ennemis extérieurs et c'est encore l'armée qui est la gardienne vigilante des options revolutionnaires auquel il est tenu. Dans ces conditions, la compétition entre le Parti et l'armée, noyau dur de l'Etat, n'a pas de place. Le colonel H. Boumedienne s'en explique dans le discours prononcé à l'occasion du 1er anniversaire de la destitution du Président A. Ben Bella. *« Loin de reserrer les rangs des militants et renforcer leur unité, on a voulu édifier un*

(1)Le Parti *« aura pour tâche conformément au programme de Tripoli et à la charte d'Alger. d'élaborer et d'orienter, d'animer et le contrôler et non de gérer ou de substituer à l'Etat »* DIscours du 5 juillet 1965 de H. Bouêdienne.

Les discours du Président H. Boumèdienne ont été rassemblés en plusieurs volumes par le ministère de l'information et de la culture édités à des dates différentes. Sauf indication contraire, toutes les citations de discours du Président H. Boumèdienne seront extraites de ces volumes.

Parti en marge du corps de la nation ; au lieu de définir les tâches essentielles du Parti dans le cadre d'une mission constructive, on les a fixées dans le sens de son utilisation à des fins destructives contre les militants au sein de l'ANP et parmi les anciens moudjahidines. C'est ainsi par exemple qu'on tentait d'entretenir chez le militant la crainte de ce qu'on appelle le militarisme ; on a également voulu construire un Parti contre certains rouages de l'Etat. En résumé, on voulait édifier un Parti contre le passé révolutionnaire lui-même » (1).

Il n'est pas sûr que le Président A. Ben Bella ne partage pas la même conception de l'Etat que son ministre de la Défense. La milice populaire était davantage une tentative de contre-balancer le pouvoir de l'armée et de se soustraire de sa dépendance que, véritablement, un élément d'une stratégie de construction du Parti indépendamment de l'Etat. Le Président A. Ben Bella assumait tous les pouvoirs, sauf le pouvoir militaire que, faute de l'exercer, il tenta de le neutraliser au niveau politique par la création d'une milice populaire ayant la capacité, par sa seule existence, de dissuader toute velléité de coup d'Etat. Ce n'est pas parce que le FLN aurait disposé d'une milice armée qu'il aura résolu les problèmes idéologiques et organiques qui se sont posés à lui,et qu'il aura définis sa position dans les institutions du pays.

S'il est, en tout cas, une constante de l'histoire politique de l'Algérie indépendante, c'est celle continuellement exprimée par les dirigeants d'accorder dorénavant l'attention nécessaire au Parti. Le projet de reconstruction du Parti promis par le programme de Tripoli, réaffirmé par la charte d'Alger et rappelé sans cesse dans les discours à l'occasion des anniversaires, prouve au moins que les dirigeants politiques, loin d'être machiavéliques, n'étaient pas conscients des contradictions de leurs pratiques idéologiques et politiques. Naïvement, la question du Parti était réduite à sa *seule dimension organique*, malgré les échecs successifs des campagnes de structuration et de restructuration, d'adhésion et de réadhésion. Jusqu'en 1973, Houari Boumédienne croyait encore que la dynamisation du Parti était subordonnée à sa restructuration organique. Le point faible du Parti ne résiderait pas ailleurs selon lui. « *Le point faible*, dit-il, *réside précisément dans ce domaine et jusqu'à présent nous ne semblons pas avoir réussi à trouver la meilleure formule organique pour rassembler toutes ces énergies révolutionnaires qui existent dans tous les domaines. Avec un peu d'intérêt, il est certain que nous réussirons à rassembler toutes ces potentialités révolutionnaires et à les mobiliser dans le cadre du Parti » (2).* Pourtant, tous les moyens furent utilisés : les pressions, les menaces, les exhortations... Le pouvoir ne comprenait pas les

(1) Discours du 19 Juin 1966 in *discours du Président Boumédienne*

(2) discours prononcé à la 7ème conférence nationale des Présidents d'assemblées populaires communales le 14.2.1973

raisons pour lesquelles les cadres de l'Etat, et notamment les hauts cadres, ne s'intéressaient pas à la vie du Parti.

En réalité, ce que le pouvoir ne comprenait pas, c'est que ces cadres de l'Etat, appartiennent déjà à une hiérarchie administrative à laquelle ils obéissent, et ne sentent pas le besoin d'appartenir à une autre hiérarchie administrative à laquelle ils obéiraient encore. Car le problème du FLN n'est pas un problème d'adhésion ou de qualité de militants ; c'est un problème de fonctionnement interne. La conception néo-patrimoniale du pouvoir qui régule l'ensemble du système politique est incompatible avec le fonctionnement démocratique, si minime soit-il, d'un parti politique. *Le système poltique algerien, tel qu'il fonctionne, est incompatible avec un Parti :* c'est un système qui ne peut fonctionner que pour une administration, en raison du droit de réserve à laquelle elle est tenue, en raison de la discipline et de la hierarchie à laquelle elle est soumise J. Leca et J.C Vatin ont bien perçu la nature du système politique algérien qu'ils analysent en terme *d'Etat administratif* (1). La conception néo-patrimoniale, après avoir absorbé tous les pouvoirs en un seul – le pouvoir politique détenu sur une surface très restreinte – délègue,du haut vers le bas, des bribes d'autorité de nature administrative et non de nature politique. Cette conception ne peut s'accomoder d'un Parti politique au sein duquel, à la base et aux échelons intermédiaires, seraient élaborées et discutées les mesures qui s'imposent au sommet de l'administration.

Cette évolution vers l'Etat administratif s'incrit dans le prolongement de l'idéologie du mouvement national pour laquelle le corps politique algérien est uni, et n'est pas traversé de clivages politiques.Or l'Etat est un mode de régulation des clivages politiques. En leur absence, l'Etat politique ne se justifie plus. Ainsi, à la vie politique s'est substituée la vie administrative. On comprend dès lors le défoulement collectif quotidien contre la bureaucratie dans la presse, défoulement qui ne peut dépasser le stade verbal. Il n'est pas question surtout de nommer tel ou tel bureaucrate, car le risque est grand d'interpeler toute la hiérarchie, ce qui ferait effondrer l'Etat administratif.

La commune :

Le discours politique algérien a toujours insisté sur la construction d'un Etat solide. Cela se comprend aisément au regard du projet du mouvement national. Aussi, le thème de l'Etat est un *thème légitimant*, et les Algériens sont sensibles à ce à quoi ils ont aspiré si longtemps sous la colonisation. La critique à l'endroit de la bureaucratie, critique devenue rituelle dans tous les textes idéologiques de 1962 à nos jours, tente de faire supporter aux citoyens cet Etat qui ne correspond pas à l'image idéale qu'ils s'en faisaient.

(1.)J. Leca et J.C Vatin *l'Algérie politique : institutions et régime* FNSP 1975

Cette critique désigne la bureaucratie comme un bouc-émissaire et permet d'exorciser le mal tout en ménageant l'Etat que le mouvement national a réalisé ; comme s'il était permis de se défouler sur la bureaucratie d'Etat tout en continuant de sacraliser ce même Etat.

L'Etat en Algérie ne se conçoit pas en dehors des qualificatifs de solide, de sérieux, de fort, etc. Un tel Etat ne peut être que très centralisé, absorbant tous les pouvoirs pour les détenir à lui seul : pouvoir politique, pouvoir économique, pouvoir judiciaire, pouvoir religieux, etc. Mais un tel Etat, ne pouvant diriger la vie locale dans tous ses détails, il est opportun de questionner les relations qu'il établit avec les collectivités locales, notamment la Commune.

Cinq années après avoir recouvré son indépendance, l'Algérie procède à une refonte totale de l'administration communale héritée de la colonisation, devenue, en effet, anachronique avec les réalités politiques du pays. En Février 1967, les Algériens ont été appelés à élire les Assemblées Populaires Communales, régies par la Charte et l'Ordonnance portant Code communal, promulgués en Janvier de la même année. Ces deux textes fondamentaux – le premier étant le fondement idéologique du second à contenu juridique – définissent le rôle et la place de la Commune dans la vie locale et nationale. La particularité de la Charte communale, largement expliquée et commentée par la presse écrite et parlée durant l'été et l'automne 1966, est que, tout en proclamant rechercher l'autonomie de la Commune, elle se doit d'aménager la position de l'Etat central au niveau local de telle sorte que celui-ci dirige la vie locale par administration communale interposée.

Le résultat est que la Charte communale est traversée d'une ambiguïté qui l'entache d'incohérence, et semble retirer d'une main ce qu'elle donne de l'autre. « *La Commune*, y lit-on, *doit être décentralisée mais elle doit être au service du pouvoir révolutionnaire* » (1). Plus loin : « *Dans tous les cas où elle aura à faire des réalisations, la Commune devra se conformer aux prescriptions du plan* » (2).

Plus loin encore : « *La décentralisation communale est au service du plan. Le plan est national. Il est l'expression du pouvoir de l'Etat dans le domaine économique* » (3). Ajoutons que ces dispositions limitent des inititiatives éventuelles en matières de création d'unités économiques.

En ce qui concerne la vie locale en général, la Charte rappelle à toutes fins utiles que l'Etat unitaire algérien est incompatible avec une « *sorte de république autonome ayant le pouvoir de légiférer dans certaines matières* » (4). De manière explicite, la Charte

(1)*La charte communale* ministère de l'Information et la culture ALger 1968.
(2)*La charte communale* op.cit.

(3) et (4) *la charte communale* op. cit

s'oppose à l'érection d'un pouvoir communal qui pourrait porter ombrage à l'Etat central. Les dispositions juridiques, notamment l'ordonnance y afférent, organisent la tutelle de manière à etouffer tout embryon de pouvoir communal qui prendrait forme.

Abstraction faite des finances a travers lesquelles la subordination de la Commune est assurée, l'Etat exerce la tutelle sous deux formes (1). La première est la tutelle sur les organes qui peuvent être suspendus ou dissous par le Chef du Gouvernement sur rapport du Wali. La seconde est la tutelle sur les actes, selon laquelle les délibérations des Assemblées Populaires Communales ne sont exécutoires qu'après approbation – tacite ou expresse – du Wali. Commentant cette tutelle, R. Babadji compare l'Assemblée Populaire Communale *au sujet de droit frappé d'incapacite juridique*. *« De manière générale, écrit-il, l'image qui ressort des relations Etat-commune est celle de l'incapacité telle que le connait le droit privé... » (2).*

Les commentateurs de la Charte communale, notamment les juristes s'intéressant au droit public algérien, ont presque tous ete frappés par ce refus de toute autonomie, sauf celle concernant la satisfaction des besoins locaux : services d'état-civil, transport urbain, eau, gaz et éléctricité, etc. La Commune a ete réduite a son expression administrative minimale. Il s'agissait pour l'Etat d'ecarter toute forme politique qui exprimerait des courants politiques que le pouvoir d'Etat ne contrôlerait pas. A cet effet, le pouvoir communal est réduit au pouvoir administratif de la Commune sur lequel s'exerce un contrôle de type hiérarchique. *« Le pouvoir revet donc un aspect strictement technique et administratif »* conclut T. Michalon (3) après avoir souligné que la démocratie unanimiste algérienne songeait avant tout à eliminer toute confrontation publique des idées politiques.

Le rapport général présenté par les Communes du departement de la Saoura à la première Conférence Nationale des Presidents des

(1) L'autonomie financière de la commune, entamee par le regime précedent est soumise à une réglementation qui l'a fait peu a peu disparaitre. L'objectif de l'Etat de faire dependre financierement la commune des organes centraux. L'autonomie financiere a ete demantelée par : a)– la création d'un fonds intercommunal de solidarité dinancé par prélèvement autoritaire de ressources de certaines communes et par subvention de l'Etat ; b)– La perequation sur le produit de certaines taxes ; c)– le prélevement sur les impôts de l'Etat en compensation de certaines impositions que s'est attribuées l'Etat.

(2) R. Babadji *« Remaques sur les rapports Etat-commune en Algérie »* in *démocratie locale et participation populaire dans les pays africains et arabes* colloque université d'Oran Mai 1982.

(3) T. Michalon *les collectivités locales algériennes d'hier à aujourd'hui thèse en droit public université de droit, d'économie et des sciences d'Aix Marseille 1976.*

Assemblées Communales Populaires, montre clairement quel type d'administration communale souhaitait le pouvoir d'Etat, rapport probablement réécrit à la Préfecture avant d'être lu à la Conférence précitée. L'assistance a écouté sans réagir les propos suivants : « *En exprimant notre satisfaction de réalisations effectives dans les Communes, nous souhaitons voir se renforcer l'autorité gouvernementale par la subordination effective de tous les responsables en place, au seul représentant du pouvoir révolutionnaire, en l'occurrence le Préfet, et ceci dans le but d'asseoir une politique conforme aux intérêts supérieurs du pays, dans le cadre des perspectives ouvertes par le 19 Juin 1965* » (1).

N'ayant aucun pouvoir, ces Assemblées Populaires se révèleront inefficaces, et en tout cas, en deçà des attentes qu'a suscitées le discours politique de l'Etat. Elles deviendront alors la cible de critiques à l'instar de la bureaucratie. A la veille du renouvellement des mandats, le Chef de l'Etat déclarait : « *Au cours du mois de Février 1971, de nouvelles APC seront élues... et il nous reste à souhaiter qu'elles seront plus représentatives et plus compétentes que celles qui les ont précédées* » (2). Culpabilisés, les élus se sont engagés lors de la 5ème conférence nationale des présidents d'APC, dans la résolution de politique générale, à « *remédier aux faiblesses de fonctionnement de nos assemblées relevées à juste titre par M. Le Président du Conseil de la Révolution, à veiller scrupuleusement à l'application du principe de collégialité et à associer intimement, et pour le plus grand bien de tous, le peuple à leurs travaux* » (3).

Ces critiques et auto-critiques, reformulées chaque année, ont dû inciter le pouvoir d'Etat à renoncer à ces Conférences de Présidents d'APC. Les Assemblées Populaires Communales s'enlisaient de plus en plus dans une incapacité chronique, sans qu'une évolution dans le sens souhaité ne se dessinât. Cependant, il y a eu peut-être une seconde raison qui explique le renoncement à la Conférence annuelle. Malgré les précautions de style, les rapports lus à la tribune fourmillaient de reproches adressés aux services de tutelle. D'autres rapports se permettaient de suggérer des mesures nationales, des correctifs à des décisions centrales, etc. Le pouvoir d'Etat, irrité par ces suggestions et critiques, se retrouvait face à une forme de discussions parlementaires dans lesquelles il était interpelé à travers les ministres présents à la Conférence (4). Paradoxa-

(1) *Rapport général du département de la Saoura à la première conférence nationale des Présidents d'APC reproduit dans la Revue Algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques* n° 3 1968

(2) Discours prononcé à la 5ème conférence des présidents d'APC.

(3) Résolution de la 5ème conférence des présidents d'APC in *revue algérienne 1971* n° 4

(4) *Les rapports des communes étaient groupés par wilaya. Certains rapports et diverses résolutions ont été publiés par la Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques :* 1968 n° 3 1969, n° 3 et 4 1970 , n° 4

lement, le projet d'absorption du pouvoir communal local se transformait en réalité semi-parlementaire incompatible avec la logique néo-patrimoniale du système politique algérien. En laissant dépérir la Conférence annuelle des Présidents d'APC, l'Algérie laissait passer l'occasion de créer sa propre tradition parlementaire qui lui aurait permis, sans danger pour la stabilité du pouvoir d'Etat, de se doter d'un contre-poids salutaire à la bureaucratie qui domine le pouvoir exécutif.

3) – L'Etat administratif et ses limites

Après que le pouvoir se soit stabilisé et se soit fixé sur les organes gouvernementaux dans la période 1962–1965, la conception de H. Boumédienne sur l'Etat a prévalu et a emporté l'adhésion de l'élite politique. Le romantisme de A. Ben Bella, sa spontanéité et son style (prise de décisions importantes lors de meetings, par exemple) ont été écartés au profit d'une construction méthodique d'un appareil étatique, dont les mécanisisme froids programmeront la réalisation des réformes de structures auxquelles aspire le peuple. L'option principale du 19 Juin 1965 est l'édification d'un Etat fort, discipliné, qui puisse servir d'instrument de réalisation des objectifs inscrits dans les textes fondamentaux du mouvement national. Dans son premier discours en tant que Chef d'Etat, H. Boumédienne expose sa conception qu'il reprendra souvent et en des termes analogues. « ... *Il importe de construire un Etat fondé sur une morale et un engagement social réel, dans le respect de nos valeurs arabes et islamiques. Il nous faut moraliser nos institutions, construire un véritable appareil d'Etat efficace, capable d'assurer la discipline et l'ordre révolutionnaire et de soustraire les agents de l'Etat et de l'Administration à toutes formes de pressions et de sollicitations. L'action étatique sera assurée dans la continuité grâce à la stabilité, à la technicité et à l'efficacité d'une administration dynamique. En un mot, faire de l'Etat le véritable instrument de l'exécution d'une politique cohérente, représente une des tâches essentielles de la révolution. Les institutions de l'Etat, élaborées au sein d'instances légitimes, permettront à la volonté populaire de s'exprimer et de se donner une Constitution conformes aux principes de la Révolution et d'où sera extirpé tout germe de pouvoir personnel* » (1). Cet extrait de discours donne la mesure de la conception de H. Boumédienne sur l'Etat, perçu d'abord comme un appareil administratif chargé d'exécuter les tâches de la révolution, après avoir imposé l'ordre et la discipline dans le corps politique.

Le point de vue de H. Boumédienne a prévalu parce que le corps politique algérien est attaché à son unité, qui est désigné par l'expression *d'unité nationale*. Le refus de toute opposition légale procède de cette volonté unanimiste que le pouvoir n'a pu imposer

(1) Discours du 5 Juillet 1965 in *Discours du Président Boumédienne* op. cit. p. 21

que parce qu'elle trouvait des échos favorables aussi bien dans la classe politique que dans le peuple. Le fait politique plonge ses racines dans la société qui l'accepte ou le refuse dans les formes qu'il revêt à l'extérieur. Le pouvoir en place n'a pu interdire l'opposition légale que parce qu'il s'appuyait sur un consensus. Ce qui est frappant dans le système politique algérien, c'est que le Pouvoir, non satisfait de se concentrer au niviau le plus élevé, est tenté de jouer aussi le rôle de l'opposition ! Comme si le pouvoir, incarnant le corps politique dans son entier, se réservait aussi le rôle de l'opposition. Ceci à un double niveau :

a) – au niveau des critiques contenues dans les discours du Président et dans les textes fondamentaux (Programme de Tripoli, Charte d'Alger, Charte nationele...) (1).

b) – au niveau du groupe au pouvoir lui-même. L'opposition à A. Ben Bella s'est incarnée en son Ministre de la Défense, celle à H. Boumèdienne s'est incarnée dans le chef d'Etat-Major, etc.

Les contradictions du corps politique – qui existent même si la conscience de ce corps politique leur refuse le droit de cité – ne peuvent pas s'exprimer en dehors de la sphère du pouvoir ; comme si toute la *société politique algérienne se ramassait dans l'Etat.* En sortant de l'Etat, on sort de la société politique. Les leaders qui ont pris le chemin de l'exil pour mener une opposition active en ont fait l'expérience à leur détriment. Pour la conscience populaire, une participation à une quelconque opposition au Pouvoir est perçue comme une opposition à ce qu'incarne le pouvoir, c'est-à-dire à la Nation. Le pouvoir n'hésite pas à exploiter ce sentiment quand il accuse l'opposition d'être de connivence avec les intérêts étrangers.

L'idéologie politique, héritée du mouvement national, développe une *mystique de l'Etat* que H. Boumèdienne a exprimée mieux que tout autre dirigeant. C'est pourquoi l'Etat algérien qu'il voulait construire, *« survivant aux gouvernements et aux hommes »* (Proclamation du 19 Juin 1965), demeurera marqué de son empreinte, tant que l'idéologie politique du mouvement national gardera son efficace et sa pertinence dans le corps politique. La conception de H. Boumèdienne ne considère pas l'Etat comme un organe de régulation politique, distribuant le pouvoir selon une mécanique d'équilibre entre l'exécutif et le législatif. L'Etat n'est même pas une relation politique d'équilibre des classes sociales, la Constitution dessinant l'articulation entre le pouvoir et les contre-pouvoirs. Pour H. Boumèdienne, l'Etat c'est d'abord l'autorité. L'appareil d'Etat sert de siège à cette autorité qui doit soumettre toute force centrifuge menaçant l'unité du corps politique. Il ne faut surtout pas que l'Etat redistribue le pouvoir à des organes qui serviront de

(1) J. Leca et J. Vatin parlent à ce sujet de l'incohérence idéologique des textes fondamentaux qui, disent-ils s'atténue au fur et à mesure que l'Etat administratif se met en place. Cette incohérence tient au fait que le pouvoir veut aussi jouer le rôle de l'opposition.

réceptacles à des oppositions politiques : l'Assemblée Nationale, l'Assemblée Communale, divers organes de l'Etat tel que le Conseil Constitutionnel, etc. L'Etat aspire au sommet tout ce qui est politique et il se réduira à sa charpente administrative. H. Boumèdienne fournit les justificatifs du caractère foncièrement administratif de l'Etat qu'il a mis en oeuvre. Dans un discours prononcé lors du dixième anniversaire de l'indépendance, (5.7.1972) il s'en explique : *« Nous avons trouvé le pays sans autorité, sans économie. De plus, les millions d'algériens, sortis des camps de concentration et des prisons, posaient un grave problème social. A cela, s'ajoutaient encore l'esprit régionaliste, la course au pouvoir et à la richesse, ainsi que de sérieux troubles dans toutes les régions du pays, une guerre à la frontière marocaine, une atmosphère tendue aux frontières tunisienne et malienne, des tentatives d'effritement de la seule force qui demeurait en harmonie et qui représentait l'une des conditions de succés, c'est-à-dire l'armée, des tentatives de semer la discorde entre les militants, l'infiltration d'éléments étrangers dans les rouages de l'Etat, tout cela joint à une politique d'improvisation, de démagogie, de « socialisme » de café et de salons de coiffure. Telle était l'image qu'offrait l'Algérie et telle était la situation vécue de 1962 à 1965...*

Le pays avait besoin d'une autorité. Nous la lui avons donnée : ce fut un point de départ. Nous avons commencé par le commencement car nous étions convaincus que pour sortir de la situation difficile qui menaçait la révolution, il nous fallait une action organisée et continue. Telle fût la démarche qui a conduit à la mise sur pied d'un programme d'action qui se résume dans les points suivants : édification d'un Etat moderne, réorganisation de l'armée considérée comme le bouclier de la révolution et l'une des garanties fondamentales de l'unité nationale, réorganisation... du Parti », etc. (1).

Instrument des tâches d'édification nationale, l'Etat est réduit à être un appareil administratif dont la fonction essentielle est la fonction économique. Le contenu de l'Etat algérien tel qu'il se définit n'est pas politique, il est avant tout économique. La Charte nationale de 1976 l'apprécie en grande partie sur le critère économique. *« La prise en main de l'économie, sa transformation et sa direction dans le cadre de la planification socialiste organise la production et la répartition du produit national et s'affirme ainsi comme l'agent principal de la refonte de l'économie et de l'ensemble des rapports sociaux »* (2). Proclamé démocratique, populaire et socialiste, l'Etat algérien organise *« la participation active du peuple travailleur à l'édification économique, sociale et culturelle »* (3). La Charte Nationale affirme ne pas limiter la définition de

(1) *Discours du Président Boumèdienne* op. cit.

(2) *La charte nationale* Alger 1976 p. 53

(3) *La charte nationale*

l'Etat à son seul aspect politique mais l'étend à l'aspect économique. *« L'Etat socialiste instaure la démocratie au niveau de la production non seulement par la socialisation des moyens de production, mais aussi par la participation directe des travailleurs à la résolution des principaux problèmes qui se posent dans ce domaine. A la différence de la conception bourgeoise qui limite la démocratie à la seule vie politique, la démocratie socialiste l'élargit au domaine de la vie économique, sociale et culturelle. Elle se traduit notamment par l'établissement d'assemblées des travailleurs dotées de pouvoirs étendus pour participer à la gestion des entreprises »* (1).

Les rédacteurs de la Charte Nationale sont conscients du rôle prépondérant de l'appareil d'Etat dans la vie économique et sociale ; ils sont conscients que des difficultés peuvent surgir. Devant le vide politique ainsi créé, l'appareil étatique peut fonctionner au détriment des objectifs fixés par le Pouvoir central, en lésant les administrés. La Charte stipule : *« Les agents de l'Etat doivent assurer leurs fonctions dans le respect vigoureux des droits des citoyens et des intérêts de l'Etat. Aussi, l'Etat doit-il réprimer sévèrement les abus de pouvoir, qu'il s'agisse de la violation ou du déni des droits des citoyens »* (2). Les rédacteurs, semble t-il, ne se sont pas rendus compte de la circularité de la recommandation. A l'abus de pouvoir d'un agent de l'Etat, ils invoquent un autre agent de l'Etat dont l'abus serait contre-carré par un autre agent, etc.

Cette circularité est, néanmoins, levée apparemment par le contrôle que prévoit la Charte. *« Si la révolution fait confiance aux hommes, il n'en demeure pas moins qu'elle doit prévoir, de la base au sommet, des mécanismes de contrôle qui ont pour tâche de vérifier si l'exercie de la responsabilité et l'exécution des décisions s'inscrivent dans le cadre de l'orientation générale du pays et sont conformes au normes prévues par la loi. L'insuffisance de contrôle est source d'abus, de laisser-aller, voire de corruption. Elle crée les conditions d'une dégénérescence du phénomène révolutionnaire et, à la limite, de son étouffement. L'activité de contrôle constitue donc un élément essentiel du processus révolutionnaire. Elle exprime la volonté de la révolution d'assurer la gestion du pays dans l'ordre, la clarté et la rationalité, et de veiller à prévenir les insuffisances, les carences et les déviations »* (3). Cependant, la Charte Nationale s'épuise à convaincre le lecteur de la nécessiné du contrôle mais ne souffle mot sur les modalités pratiques d'organistion de ce contrôle. Certes, elle prévoit qu'il doit être populaire. *« Mais quelles que soient leur vigilance et la compétence des fonctionnaires qui en ont la charge, les organes de l'Etat ne peuvent cerner à eux seuls les tâches complexes du contrôle. Pour que le contrôle soit intégral, il doit être populaire. Il répond en cela à l'une des nécessités de la démocratie socialiste. Il s'inspire du principe que dans notre Etat*

(1) *La charte nationale*

(2) *La charte nationale*

(3) *La charte nationale*

rien ne doit être caché aux masses et plus particulièrement en ce qui concerne les problèmes de gestion, d'utilisation des biens du peuple et les atteintes au patrimoine économique de la Nation. Ainsi, ces problèmes ne seront pas traités en vase clos, mais soumis à la vérification constante des masses populaires et les délits y afférant sévèrement sanctionnés au vu et au su de tous » (1).

A un problème d'organisation pratique, les rédacteurs de la Charte nationale répondent par le discours incantatoire qui fait appel aux masses. Précisément, le concours des masses populaires a constitué le noyau dur de la thématique de la sociologie politique dès sa naissance, à travers le problème de *« l'impossibilité mécanique et technique du gouvernement par les masses » (2).* On voit mal, en effet, comment les masses pourraient contrôler un organe de l'Etat. Mais le discours populiste, dès qu'il évoque des questions pratiques, tombe dans l'infantilisme. Ceci *trahit* en tout cas des limites historiques, franchies allégrement verbalement par les uns et les autres dans la compétition pour le pouvoir.

C'est sur ces limites que viendra se heurter l'efficacité de l'Etat administratif. A la suite d'un mouvement de grèves, en 1977, dans le secteur d'Etat, mouvement sans précédent par son ampleur, H. Boumèdienne a tenu une réunion avec la Commision exécutive de l'UGTA. Au cours de cette réunion, il a tenu des propos susceptibles d'éclairer les mecanismes du système politique algérien et des limites auxquelles il se heurte (3). Le Président commença par dire qu'il a été *« surpris par le mouvement de grèves tournantes » (4). « Nous n'avons rien à cacher au peuple, dit-il, particulièrement après le large et historique débat qui s'est instauré autour de la Charte Nationale et après l'engagement que nous avons pris d'informer l'opinion publique sur tous les événements du pays. Les grèves qui ont eu lieu dans la capitale ne servent en aucun cas l'intérêt des travailleurs. Si nous ne sommes pas vigilants, ce phénomène pourrait ouvrir la porte aux ennemis des travailleurs. Il pourrait être exploité contre notre pays par la bourgeoisie et la réaction ainsi que par nos véritables ennemis » (5).* La longueur de la réunion avec les représentants nationaux des travailleurs, la franchise des propos et le ton utilisé ont montré que ces grèves ont non seulement surpris le Président H. Boumèdienne, mais elles l'ont choqué. Se produisant une année après les débats populaires de la Charte nationale, ces grèves signifiaient que les travailleurs ne se reconnaissaient pas dans ce pouvoir d'Etat qui proclame

(1) *La charte nationale*

(2) R. Michels les *partis politiques* flammarion 1971

(3) Sur ce mouvement de grève Cf. H. Benkheira « Etat et mouvement ouvrier dans l'Algérie indépendante. Approche du mouvement gréviste de 1977 in *Annuaire de l'Afrique du Nord* vol. XXI 1982.

(4) *Discours du Président Boumèdienne* tome VIII p. 31

(5) *Discours du Président Boumèdienne* tome VIII p. 31

qu'ils sont sa base sociale. L'effet charismatique, obtenu patiemment à l'ombre de la politique des nationalisations des hydrocarbures, de l'industrialisation massive, de la révolution agraire, etc. ne fonctionnait pas ; il n'a pas été à même d'empêcher une grève d'une ampleur nationale. Un rupture s'était opérée, lourde de menaces pour la stabilité du pouvoir d'Etat.

H. Boumèdienne s'en prit à ceux qui, dans l'Etat et hors de l'Etat, rusent pour voler l'Etat comme si c'était un Etat étranger. Il rappela le passé récent où *« le degré de sincérité chez l'un ou l'autre se mesurait par la bravoure qui incitait les hommes au sacrifice. Aujoud'hui, cette émulation a pris un autre tour et conduit les hommes à se targuer de la possession de la villa la plus somptueuse ou la voiture la plus luxueuse »* (1). Puis menaçant, il déclara : *« Si d'aucuns se sont enrichis au détriment de la révolution, c'est parce que celle-ci ne s'est pas organisée comme il se devait pour surmonter les contradictions, et c'est là une chose dont nous somme conscients »* (2).

Cette intervention de H. Boumèdienne auprès des cadres syndicaux souligne, par ce qu'elle dit et par ce qu'elle ne dit pas, les contradictions du phénomème politique algérien tel qui s'est figé dans l'Etat administratif. Ayant bouché les pores par lesquelles s'exprime le politique, l'Etat administratif se coupe de l'environnement social avec lequel il établit des relations conflictuelles. Les agents de l'Etat, à quelque niveau que ce soit, confortés dans leurs positions par la logique néo-patrimoniale, en ne rendant de compte qu'à leurs supérieurs hiérarchiques, tantôt leurs concurrents, tantôt leur complices, pillent l'Etat et rançonnent les administrés. Quand le seuil maximum de tolérance est atteint, c'est la grève ou l'émeute qui interrompt la passivité dans le travail ou l'indifférence dans la ville. L'expérience algérienne interpelle la problèmatique moderne du politique et rappelle, fort à propos, qu'à un pouvoir fort correspond un Etat faible. Ce n'est pas un paradoxe, car l'Etat moderne est l'architecture par laquelle se redistribue et se régule le politique à travers une arithmétique de poids et de contre-poids. Cette arithmétique ne signifie pas obligatoirement la légalisation du multipartisme. Chaque expérience trouvera les formes originales de redistribution du Pouvoir qui ne portent pas atteinte à l'unité du corps politique. Mais cette évolution ne se dessinera que sous la pression des intérêts contradictoires, car la logique première de tout pouvoir est une logique de concentration. La forme pure du Pouvoir est sa forme néo-patrimoniale, degré zéro de l'Etat.

4 — Les mécanisme du système politique algérien

L'observateur de l'histoire de l'Algérie indépendante n'a aucune peine à découvrir certaines constantes dans le système politique : il

(1) *Discours du Président Boumèdienne* tome VIII p. 31

(2) *Discours du Président BOumèdienne* tome VIII p. 31

découvre qu'il obéit à un mécanisme d'ensemble. Les ruptures événementielles ou politiques (le « redressement révolutionnaire » de 1965, l'orientation socialiste de 1971, l'accesion de Chadli Bendjedid et l'élimination de ses concurrents en 1980-1981) s'inscrivent en fait dans une continuité qui obéit aux forces aveugles du système. Au-delà des revirements spectaculaires et des changements imperceptibles, le système politique continue d'être mû par les mêmes forces dont la dynamique relève d'une mécanique aux mouvements ondulatoires qui ne lui laissent aucun espace de liberté. Percevant ces mouvements dans les périodes qui ont suivi l'accession de H. Boumédienne et Chadli Bendjedid au Pouvoir, J.P. Entelis écrit : *«La taille et le centre de l'élite* varient selon un modèle cyclique. Durant les périodes de transition exécutive (chaque décennie ou presque) le centre de l'élite est élargi au maximum. Dès que les relations de pouvoir se stabilisent, le centre de l'élite se superpose à un petit groupe cohérent qui se maintient jusqu'au prochain changement de Chef d'Etat» (1).*

Comme les années 1967 et 1968, les années 1980 et 1981 ont été des années de turbulence ; non seulement parce qu'il y a eu changement de Président, mais surtout parce que des réformes de structure ont affecté la surface du Pouvoir : création d'un Bureau Politique au sein duquel le Président n'émergeait pas comme la figure incontestable et incontestée, formation d'un Comité Central sur lequel l'autorité du Président n'était pas totalement affermie, mise sur pied de Commissions Permanentes attachées au Comité Central présidées par de fortes personnalités qui semblaient échapper au contrôle du Président, maintien à la tête du Parti d'un coordinateur, M. Salah Yahiaoui, qui était entré en compétiton avec le Président lors de la succession, maintien sur la scène officielle, comme membre du Bureau Politique et Ministre-Conseiller du Président, de A. Bouteflika, autre candidat malheureux à la succession... Ces structurations et redistributions du Pouvoir sur une surface subitement élargie, à la suite de compromis et de tractations à la veille de la désignation du candidat officiel à la Présidence de la République, ont gêné le centre du Pouvoir. Il percevait une opposition diffuse et latente, qui émanait des nouvelles structures devenues des vecteurs véhiculant des projets alternatifs, des solutions éventuelles de rechange ; se perpétue ainsi le jeu de la succession qui paralyse le centre névralgique du système politique. Les reclassements qui ont eu lieu en 1980 et 1981, qui se traduisent par les départs de M. Salah Yahiaoui, de A. Bouteflika et de leurs clients respectifs, et qui mettent un terme à la succession de H. Boumédienne, attestent de la vigueur des mécanismes du système politique qui finit toujours par *retrouver son point d'équilibre initial.* L'auteur de la « chronique politique » de *l'Annuaire d(*

(1) John P. Entelis « Algéria : Technocratie Rule, Military Power » in Wi Zartman (edited by *political ELites in Arab North Africa* Longman Inc New York 1982 p. 101

l'Afrique du Nord de 1981 avertit le lecteur sur le sens à donner au mot « continuité » à très large consommation en pareille époque. *« Prétendre de ce fait que la continuité Boumediènne – Bendjedid s'explique par la fidélité aux options révolutionnaires est une mystification. S'il y a continuité, ce n'est pas celle-là mais celle d'un jeu souterrain déjà engagé au temps de Boumèdienne » (1).*

Au temps de A. Ben Bella devrait-il écrire ! En effet, c'est cette même mécanique qui a opposé A. Ben Bella à H. Boumèdienne ; elle continue d'être à l'oeuvre dans un système politique qui ne fonctionne qu'à la centralisation et à la concentration du Pouvoir. Le système politique algérien connaît, en effet, des turbulences et des crises dès qu'une forme ou une autre de polycentrisme apparait, Ceci a été vérifié sous A. Ben Bella qui ne souffrait pas la concurrence de M. Khider, alors Secrétaire Général du Parti ; il a fini par le supplanter ; il ne supportait pas non plus celle de H. Boumèdienne, alors Ministre de la Défense Nationale, qui a fini par le renverser (2).

Toutefois, cette loi de la centralisation et de la concentration du Pouvoir a sa contre-tendance enracinée dans la culture politique : l'hostilité au leader-ship personnalisé. Le fonctionnement du système politique algérien se trouve en contradiction avec la culture politique de ses agents. D'un côté, il est soumis à des forces qui poussent au leadership, de l'autre, à des forces qui tentent de défaire le leadership. La réthorique populiste, l'appel et l'identification au peuple sont des tentatives de surmonter cette contradiction fondamentale. Installé au Pouvoir par un coup d'Etat qui a mis fin au « Pouvoir personnel » de A. Ben Bella, H. Boumèdienne a

(1) H. Michel « chronique politique de l'Algérie » *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1981

(2) Lors du remaniement ministériel du 2.12.1964, A. Ben Bella rattache à la Précidence les portefeuilles de l'intérieur, des finances et de l'information. Si l'on ajoute la direction générale du plan annexée auparavant, l'on se rend compte que la présidence constitue à elle seule la moitié du gouvernement. A cela, il faut préciser que les cabinets ministériels avaient été supprimés pour enlever aux ministres le choix de leurs collaborateurs directs ; ils furent remplacés par des secrétaires généraux nommés par décrets présidentiels.

C'est ce qui fait dire à J. Leca et J.C Vatin au sujet de A. Ben Bella *« En réalité, c'est trop dire du Président qu'il est chef du gouvernement : Il est le gouvernement à lui seul. Il définit en effet la politique du gouvernement et la dirige, conduit et coordonne la politique intérieure et extérieure du pays. Il doit bien sûr, compter avec le Parti qui concrétise la volonté du peuple et avec l'assemblée nationale qui l'exprime ; mais les ministres ne constituent nullement autour de lui une équipe collectivement responsable, mais seulement un ensemble de commis dépendant directement du Président, seul responsable devant l'assemblée nationale »* J. Leca et J.C Vatin *L'Algérie plitique...* op. cit p. 64

lui-même été menacé par le Chef d'Etat-Major de l'Armée en 1967, et a été victime d'un attentat manqué, organisé en 1968 par le Chef des Compagnies Nationales de Sécurité. Les deux tentatives de son élimination lui ont rappelé qu'il ne peut compter sur la force seule pour demeurer à la tête du Gouvernement puisque la contestation peut provenir de cette force-là.

Pour échapper à la contradiction du système politique, H. Boumèdienne, après avoir nationalisé les hydrocarbures en 1971, radicalise son régime en suscitant une mobilisation populaire autour des thèmes de l'industrialisation, de la révolution agraire, de la gestion socialiste des entreprises, de la gratuité des soins etc. A travers cette politique populaire, contenue dans l'héritage idéologique du mouvement national, H. Boumèdienne cherche à se donner une stature charismatique qui le mette à l'abri des soubresauts de l'appareil militaire travaillé encore par la légitimité par l'action armée, malgré l'éloignement des anciens chefs de maquis. Sa stratégie a consisté donc à faire coincider son nom à un programme économique de développement dans le respect des principes de justice sociale et d'égalité ; de cette façon, toutes action qui le viserait menacerait en même temps les attentes populaires que, désormais, il incarne. Cette stratégie vise à rendre inoffensive la légitimité par l'action armée puisque celle-ci a pour motivation idéologique implicite les attentes populaires. Toute invocation, par conséquent, de la légitimité historique contre H. Boumèdienne serait dirigée contre elle-même, donc informulable.

Mais ce projet de construction d'une figure charismatique détache H. Boumèdienne de son groupe, jusqu'à entrer en conflit avec la plupart de ses membres. La dislocation dudit « groupe d'Oujda » a été la conséquence de l'affirmation de H. Boumèdienne sur la scène politique au détriment de ses lieutenants de la Wilaya cinq et de l'Etat-Major Général de l'ALN. La revolution agraire, sur laquelle le responsable du Parti A. Kaïd emet des reserves, sera lancée en dépit du Parti. Elle sera dirigée, non pas à partir du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, siège de Tayebi Larbi, mais à partir de la Présidence du Conseil des Ministres, par Commission Nationale de la Révolution Agraire (CNRA) interposée. H. Boumèdienne se brouille, en outre, avec son fidèle Ministre de l'Intérieur, A. Medeghri, quand il demande à ce que les Walis lui adressent *directement les rapports sur l'état d'avancement de la révolution agraire (1).*

Quant à l'industrialisation, elle n'est pas confiée à des « barons »

(1) Le Système politique algérien est à ce point constant que H. Robert remarquera que ce même ministre de l'intérieur a démissionné dix ans auparavant du gouvernement A. Ben Bella pour des raisons presque similaires, Cf H. Robert « he politics of Algerian socialism » in R. Lawless and A. Findlay *North Africa. Contemporary plitics and Economic Development Croom Helm London and Camberra 1984 p. 21*

du régime du 19 Juin, mais à des technocrates dont le poids politique est suspendu à une décision administrative de H. Bumèdienne, ce qui lui permet non seulement de contrôler les choix industriels mais aussi d'en récolter seul les bénéfices politiques.

Au demeurant, l'ambitieux projet de H. Boumèdienne souffre de contradictions de taille. Il suscite une mobilisation populaire mais ne se donne pas les structures organiques pour rendre effective politiquement cette mobilisation. Il refuse aux travailleurs toute autonomie syndicale, et aux autres organisations de masse toute velléité de débat interne libre et démocratique. L'année même de sa radicalisation (1971), il permet la dissolution du syndicat étudiant accusé d'obédience marxiste. C'est que le projet charismatique est incompatible avec des organisations démocratiques. H. Boumèdienne craignait-il la mise en place de structures pourvoyeuses de nouvelles élites qui, à terme, contesteraient son Pouvoir ? Le congrès du Parti est ajourné depuis 1965 ; le prétexte avancé est l'urgence de l'organisation de l'appareil d'Etat, instrument des transformations sociales et économiques. Mais, précisèment, H. Boumèdienne ne voudrait réunir le Congrès qu'une fois ces transformations amorcées de manière irréversible.

En tout cas, il préfère s'adresser directement aux masses sans passer par les structures organiques susceptibles de dégager des élites qui remettraient en cause son autorité ou qui voudraient un partage du Pouvoir (1). Ainsi, il propose au peuple un contrat largement discuté et massivement voté dans lequel sont réunies les options économiques (la Charte nationele). Fort de ce plébiscite, il annonce une Constitution, une Assemblée Nationale et des élections présidentielles dans le respect de la nouvelle référence idéologique : la Charte nationale. Une fois ces institutions coulées dans le moule charismatique, il annonce èn 1977 la tenue prochaine d'un congrès du Parti et il est assuré que sa figure et ses orientations domineront les débats. A la veille de sa mort, survenue fin 1978, H. Boumèdienne était la clé de voûte du système institutionnel qu'il a mis en place et au sein duquel il avait la haute

(1) La révolution agraire suscitera un mouvement de volontariat parmi les étudiants. organisés dans des strctures créées pour la circonstance, les comités universitaires de volontariat. Les structures organiques permanentes efficaces n'existant pas. H. Boumèdienne viendra à développer une conception singulière de Parti informel qui rassemblerait les militants autour de la révolution à l'extérieur de cadres organiques partisans. C'est devant les étudiants volontaires qu'il déclara en effet ; « Notre manière de voir le Parti doit être à la fois vaste et profonde. Le Parti ne se limite pas en effet aux personnes qui composent ses structures organiques. Le P arti est la révolution. Toute persomme qui a foi en la révolution et ses objectifs immédiats ou lointains et toute personne qui oeuvre pour la concrétisation de ces objectifs peut être considérée comme militant du Parti ». in Discours du Président Boumèdienne t. V op cit. p. 16

main sur le processus décisionnel.

Cette prépondérance a suggéré à J. Leca et J.C Vatin l'idee que le régime algérien serait de type «sultanique», selon la definition de Max Weber. Ces deux auteurs utilisent cette notion au regard de l'autonomie relative dont jouit le Président algerien. tant vis-à-vis de l'Armée que des autres groupes de pression. Mais le « sultanisme » wéberien ne rend pas compte de la situation algerienne pour les deux raisons suivantes :

La *premières : les conditions historiques du sultanisme sont dépassées, y compris dans les monarchies du Moyen Orient ; la seconde : le système politique algérien pousse à la presidentialisation, c'est-à-dire que le Président algerien est oblige de se rendre indépendant de l'Armée dont il est une emanation. pour assurer une stabilité politique au régime. Mais J. Leca et J.C Vatin eux-mêmes reconnaissent que dans une societe complexe et différenciée, certains des traits structurels du sultanisme « se sont modifiés jusqu'à disparaitre completement » (1).* Aussi. il parait difficile de ne pas admettre que le « sultanisme » lui aussi a disparu.

H. Boumèdienne a construit son projet etatique sur les profondes réformes économiques dont les deux traits principaux sont l'industrialisation massive et la revolution agraire. La faiblesse des résultats économiques, que traduit le deficit chronique tant des unités industrielles que des cooperatives agricoles, la diminution constante du Pouvoir d'achat des salaries et l'aggravation de l'inégalité des revenus, en enlevant toute coherence et toute pertinence aux réformes économiques, ont entame le charisme du Chef de l'Etat (2). Il était donc previsible, qu'à la succession, le candidat qui se réclamerait de son projet parte amoindri dans la compétition. Le choix, par les quarante personnages les plus influents, du militaire « le plus ancien dans le grade le plus eleve » avait plusieurs significations. Il signifiait d'abord que l'Armee, en tant que pilier constitutif de l'Etat, affirme sa présence quelque peu estompée par l'image du Président défunt, mais il signifie aussi que cette même Armée refuse de reconduire le modèle précédent qui l'a marginalisé et qui, en l'absence de H. Boumèdienne, est représenté par M. Salah Yahiaoui ; enfin il signifie qu'elle refuse l'"ouverture libérale que préconise A. Bouteflika le ministre des Affaires Etrangères.

Les retombées de la succession n'étaient pas encore absorbées quand l'explosion sociale de Tizi-Ouzou, au printemps 1980, est venue rappeler à la classe politique le mécontentement populaire exacerbé par les limites de l'Etat administratif. Dès lors, pour Chadli Bendjedid, il n'y a pas d'autre alternative que de se

(1) J. Leca et J.C Vati « le système politique algérien. 1976–1978 » in *développents politiques au Maghreb* CRESM aix en provence CNRS 1979 p. 80

(2) Les limites et difficultés du développement économique sont étudiees dans le dernier chapitre *sociologie de pratique économiques d'Etat*

débarasser de ses anciens compétiteurs qui le gênent dans la prise de la décision et se lancer dans le *« déverouillage » de l'Etat administratif dans les limites des nécessités du système.* Le Congrès extraordinaire qui adopte le Plan quinquennal 1980–1984 se tient sous le mot d'ordre « pour une vie meilleure », en recommandant la prise en charge des problèmes sociaux qui sont à l'origine des émeutes urbaines : cherté de la vie, commercialisation, logement, eau courante, transports, santé, loisirs, etc.

Après bien des débats et des conflits qui ont failli devenir publics, la décision est prise de modifier la Charte Nationale, c'est-à-dire de modifier le pacte sur lequel H. Boumèdienne avait construit son charisme et qui, il faut en convenir, ne correspondait plus à la réalité politique et économique des années 80. Dans un discours prononcé au siège du Parti, devant les responsables des organisations de masse, Chadli Bendjedid devait déclarer en Février 1985 : *« En conclusion, le moment est venu pour enrichir la charte nationale. Non pas en ce qui converne les options fondamentales mais en ce que les nouvelles étapes pourraient exiger. La charte a été établie à un moment précis et à une étape précise... Notre but est de créer des traditions consistant à réviser les tâches afférentes à chaque étape et que nous en déterminions les exige[illegible]. La révolution qui se fige au nom des principes est une révolution vouée à l'échec ».*

L'incapacité de l'Etat administratif à capter et à satisfaire les demandes sociales est à l'origine du mécontentement populaire dont les explosions urbaines créent des soubresauts dans le système politique. Le mécontentement populaire joue un rôle non négligeable dans le système politique dont il elève ou diminue le dégré d'intensité dans la competition pour le Pouvoir. La légitimité dans le champ politique, pour des raisons historiques, est indissociable de la formulation des attentes populaires : niveau de vie, émancipation... Que ces attentes populaires soient effectivement satisfaites ou prises en charge uniquement par la rhétorique populiste, elles demeurent incontournables. Or l'Etat administratif, et principalement son appareil economique, étant inefficace, sa réforme constitue un paradigme nouveau dans le champ de la légitimité. Le Président Chadli Bendjedid inaugure, avec « l'enrichissement » de la Charte nationale voté en 1986, une nouvelle voie qui consiste à rendre performant l'appareil économique pour répondre aux besoins sociaux qu'une salarisation au rythme forcé a élargis. La statégie consistera à céder des espaces à la société civile, dont profitera évidemment le secteur privé, afin d'alléger les demandes adressées à l'Etat administratif. Dans cette perspective, la pièce maîtresse est *l'autonomie de l'entreprise d'Etat* vis-à-vis des différentes tutelles qui l'asphixiaient. Redonner le pouvoir économique aux entreprises d'Etat, tel semble être l'objectif de la nouvelle politique du Président Chadli Bendjedid. Cependant, un tel objectif entre en contradiction avec l'architecture de l'Etat administratif et

sa regulation neo-patrimoniale. Mais cette contradiction est de moindre envergure que celle produite par l'incapacite de l'Etat administratif a satisfaire les demandes sociales. Les systemes politiques ne choisissent pas entre une situation contradictoire et une situation non contradictoire ; ils choisissent entre des contradictions dont l'ampleur et l'envergure sont differentes.

B– ETAT, DROIT ET RELIGION

L'Etat moderne, dont le prototype est l'Etat occidental, se construit autour d'un centre politique, en articulation avec la société. L'Etat algérien emprunte à l'Etat moderne son appareil administratif, mais il se différencie de lui en ce qui concerne l'articulation à la société. Ce défaut d'articulation ne renvoie pas à un penchant despotique des dirigeants que la psychologie pourrait expliquer. Sans doute, si l'Etat algérien s'articulailt *démocratiquement* (puisque c'est de cela qu'il s'agit) à la société, il se désintègrerait. La concentration du Pouvoir et sa centralisation au sommet d'une hiérarchie administrative, (qui fait fonction d'Etat), découlent de la nécessité de préserver un appareil d'Etat chargé d'abord de sauvegarder l'indépendance du pays contre une éventuelle re-colonisation ou contre des atteintes à l'intégrité territoriale.

Partant de là, l'Etat cherche à se faire accepter par la société tel qu'il est. L'économique se chargera de se disculper de l'accusation de vouloir reconduire les cadres sociaux hérités de la décadence de la civilisation arabo-islamique et qui ont persisté sous la colonisation. En effet, le dirigeant invoquera pour sa défense qu'il est plus opportun de s'attaquer aux causes qu'aux conséquences. Aussi, la modernisation de la société sera subordonnée à l'industrialisation qui modifiera mentalité et rapports sociaux.

Dans cette attitude calculée et intéressée du politique, il y a deux possibilités : soit cette attitude est consciente et élabore une stratégie au sein de laquelle « les pesanteurs sociologiques » et les archaïsmes vont tomber dans un traquenard à brève échéance sous l'effet des transformations économiques radicales ; soit cette attitude est politiquement inconsciente, parce que non pensée explicitement ; dans ce cas elle s'explique par le souci du pouvoir d'éviter tout ce qui lui résiste, tout ce qui est susceptible de la remettre en cause. Clamant son caractère révolutionnaire, le pouvoir prend garde en même temps de ne pas dépasser les limites au-delà desquelles l'obéissance civile risque de ne pas lui être acquise.Le caractère révolutionnaire ne se situe pas alors dans le champ des contradictions internes à la société mais plutôt dans le champ externe, dans la dénonciation de l'impérialisme.

Dans cette perspective, l'Etat négocie les adhésions aux confins possibles de l'obéissance civile et sera pris tout entier dans des déterminations sociales, idéologiques et politiques qui le dépassent ; il signifie les limites de son efficacité et de son incapacité. La société dont il est issu le façonne, lui insuffle son enthousiasme ou sa léthargie. Elle projette en lui sa propension à penser sa propre autonomie. Elle lui impose ses aspirations et son éthique. Nous avons trop souvent en tête l'image de la société enchaînée par l'Etat à qui il refuse telle ou telle évolution. L'hypothèse inverse, en effet, postule un Etat enchaîné par la société qu'il ne cesse de flatter, de caresser dans le sens des poils pour demeurer en ... l'état ! Cette subordination-insubordination éclate dans le refus de la famille à se plier aux normes profanes produites par l'Etat, ce qui signifie l'échec consommé de la puissance publique. Si l'ordre juridique de l'Etat est refusé, c'est la *souveraineté* de l'Etat qui s'en ressent. Alors de deux choses l'une : ou cet Etat n'a pas encore sa base sociologique et, en tant qu'infrastructure politique, il est en avance par rapport à sa base, ou bien cette base n'a pas l'Etat qu'elle souhaite. Dans les deux cas, il y a divorce entre ce qui tient lieu de société civile et ce qui tient lieu de société politique ; il faut en convenir, se posent alors de grands problèmes.

1 — Problématique du droit et de l'Etat : les données socio-historiques.

La logique néo-patrimoniale concentre le pouvoir au sommet de l'Etat administratif ; elle n'est compatible avec l'autonomie d'aucun pouvoir, en particulier le pouvoir judiciaire. La rhétorique populiste, contenue tant dans les textes que dans les discours des dirigeants, sert de construction idéologique et de justification à cette concentration du pouvoir que l'on voudrait surtout au-dessus de toute juridiction et de tout contrôle. Une analyse des textes traitant de la justice et du droit est suceptible à elle seule de fournir la clé du système politique algérien. A. Ben Bella ne s'embarrassait pas de nuances pour préciser sa conception de la justice. « *Dans notre pays* dit-il, *la justice ne doit pas seulement se contenter de répéter l'axiome : il n'y a point de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutive ! Le pouvoir judiciaire ne doit pas se transformer en un simple service public, le principe de la séparation des pouvoirs devenant une simple règle de répartition des compétences. Il doit protéger, comme le rappelle notre Constitution, les acquis de la révolution. Dans un Etat moderne comme veut l'être le nôtre , dans une république démocratique et populaire, l'autorité judiciaire est amenée à jouer un rôle beaucoup plus considérable que celui qui lui est traditionnellement reconnu : il ne s'agit pas seulement de trancher les conflits individuels, garantir les libertés publiques, assurer l'ordre, mais également de s'adapter aux réalités politiques, économiques, sociales de notre pays et de réprimer avec une extrême rigueur les agissements de ceux qui voudraient s'opposer*

aux transformations révolutionnaires ou s'en servir » (1).

Le mobile est louable: utiliser l'appareil judiciaire à des fins révolutionnaires ; mais le résultat est douteux, car cette conception ne prend en compte que l'inégalité économique et laisse à l'ombre *l'inégalité politique.* Attribuer à la justice la fonction de défendre les acquis de la révolution, et de défendre les masses populaires, correspond en réalité à s'annexer la justice quand on prétend incarner les masses populaires. Ainsi, tout conflit entre la puissance publique et un individu se résoud au détriment de celui-ci, même si cet individu fait partie des masses populaires. Il est, en effet, impensable que l'intérêt d'un individu prime celui des masses populaires au nom desquelles parle l'administration. Toute action en justice contre l'Etat est vouée à l'échec parce qu'elle est susceptible d'affaiblir un échelon intermédiaire de la hiérarchie et, de proche en proche, le Chef du Gouvernement. L'administration gouvernementale manifeste un esprit de corps et une solidartié du sommet à la base afin de ne pas affaiblir le Chef du Gouvernement dans la compétition pour le pouvoir.

La conception de la justice de H. Boumèdienne ne diffère pas de celle de son prédécesseur. L'objectif est le même: écarter toute éventualité d'affaiblir le pouvoir gouvernemental. A un séminaire de magistrats, H. Boumèdienne déclare: *«Si la séparation des pouvoirs prévaut au sein des régimes où les intérêts des individus priment sur ceux de la collectivité, l'option de notre peuple pour un régime socialiste où règne la justice sociale entre tous les citoyens réquiert de procéder à une réestimation de la valeur de ce principe, afin de l'insérer dans son cadre véritable » (2).* Dans les discours des dirigeants, le thème de la séparation des pouvoirs trahit une véritable obsession. Ils essaient de le réfuter par la rhétorique populiste. H. Boumèdienne ira jusqu'à critiquer le rôle de l'avocat qui ne sied qu'à une société injuste. « *C'est dans les pays capitalistes,* explique t-il *que l'avocat se fait le défenseur des causes injustes et des crimes. Dans notre société, l'avocat doit dans ces cas plaider coupable et demander la clémence du tribunal. Dans un pays qui fait une révolution, l'avocat ne peut pas blanchir un criminel et critiquer l'appareil judiciaire destiné à défendre les intérêts du peuple » (3).*

Ces prises de position des deux premiers Chefs d'Etat trahissent une conception très appauvrie du droit; cette conception se dissimule dans l'emphase de la rhétorique populiste. Les masses laborieuses, concept abstrait, non susceptible de *juridicisation* sont opposées à l'individu, être concret, inséré dans des relations sociales souvent conflictuelles. Mais cette volonté d'attaquer le

(1) *Discours prononcé le 11 Janvier 1964 cité par E.J Lapassat La justice en Algérie* FNSP 1968 P. 47

(2) *Discours du Président Boumèdienne* op. cit.

(3) *El Moudjahid du 14 Décembre 1971.*

droit du point de vue des masses populaires correspond en réalité au refus du droit. Non que l'Etat algérien soit assis sur l'arbitraire ; tout porte à croire le contraire : ses dirigeants veulent le construire sur une base morale. La volonté d'évacuer le droit se situe dans le prolongement du refus du conflit dont on essaye de préserver le corps social. Un corps social uni n'a pas besoin de droit, il ne se compose pas de sujets de droit ; puisque *les masses populaires ne sont pas un sujet de droit, à la différence de l'individui*, porteur d'intérêts individuels pouvant entrer en conflit avec d'autres intérêts. L'individu dans le corps social algérien, ce sont les masses populaires qui ne peuvent entrer en conflit qu'avec ce qui leur est extérieur, c'est-à-dire l'étranger. C'est en fait un refus de droit à l'intérieur du corps social, à partir de conceptions pré-juridiques.

A la limite, l'Algérie n'est pas une société où se combinent des intérêts divergents. C'est une communauté sociale soudée par une idéologie patriarcale dans laquelle il n'y a que des frères et des soeurs.De telles relations quasi-familiales ne fonctionnent pas suivant des règles juridiques. Aristote disait : « A l'intérieur de la famille, nul besoin de droit ». La famille, en effet, est un espace privé, c'est le lieu de l'intimité : le droit s'arrête au seuil de la maison familiale.La puissance publique n'a point besoin d'intervenir pour maintenir l'ordre et départager les biens.

Cette conception pré-hobbienne de la justice, cette conception éthico-religieuse des relations sociales, signifie à l'évidence que l'espace public en Algérie peut se passer de droit en raison de son inconsistance. Elle trahit une situation historique pré-juridique : les juridictions ne départagent pas, ne résolvent pas les conflits ; elle redressent des torts. Elles fonctionnent suivant des critères moraux. Elles ne s'occupent pas des conflits, elles traitent des litiges. Elles sont, en effet, indépendantes du pouvoir dans les limites des faits divers. Dès qu'une affaire prend une tournure politique, les intérêts suprêmes de la révolution et des masses populaires sont invoqués pour ne pas déclencher la dialectique du droit susceptible de happer l'administration. La logique néo-patrimoniale privatise l'espace public pour demeurer hors d'atteinte du droit. La rhétorique populiste se chargera de montrer l'inverse : il n'y a pas d'espace privé, tout est public. Mais justement, s'il n'y a pas d'espace privé,il ne peut y avoir d'espace public, si restreint soit-il. Il y a une dialectique du privé et du public telle que sans l'un, l'autre n'existe pas encore.

La persistance du droit musulman en matière de statut personnel (mariage, divorce, succession...) s'insère dans cette exiguïté de la sphère publique. Un oncle ou un voisin, connaissant à peine les deux premiers versets du Coran,peut *légitimer* une union entre homme et femme. Quelques jours après, ce même homme peut unilatéralement rompre le lien conjugal après avoir proféré une formule consacrée. La puissance publique n'a pas à s'immiscer dans cet espace considéré comme intime, comme privé. Pré-carré d'une

conscience sociale qui refuse le passage d'emblee a l'ordre politico-juridique, le statut personnel souleve une question fondamentalement politique ; se joue la formulation de l'Etat, en ce sens ou le concept de souveraineté de la puissance publique est mis en échec par l'espace privé qu'occupent les relations intimes, lui refusant la prérogative sur la descendance et la place de la femme dans la société. L'idéologie agnatique est suffisamment forte pour faire refouler l'avancée de l'Etat dans les relations familiales, dont les sujets voudraient qu'elles demeurent privées et hors d'atteinte de la législation de la puissance publique. La famille est le lieu de la procréation et le foyer de la cosanguinite ; c'est le trait d'union entre l'ascendance et la descendance patrilinéaire et non le cadre de liens conjugaux. Le lien conjugal y est secondaire, d'où le statut de l'épouse qui peut être répudiée à tout moment. Même si les conditions nouvelles d'urbanisation ont fait éclater les structures de la famille élargie, cette derniere continue à être vecue dans l'imaginaire, puisée dans un passé mythifié et projetée dans un avenir idéalisé.Le telescopage du passé et de l'avenir produit un choc formidable dans des consciences déchirées qui dévalorisent et refusent le présent.

Comme tout droit ancien, le droit musulman ne reconnaissait pas au pouvoir politique l'attribut legislatif. La persistance du droit musulman continue d'exprimer ce refus malgré les bouleversements historiques qui ont eu lieu depuis le XIXème siècle. Or l'un des attributs du pouvoir moderne est son caractère législatif qui est la marque de la souverainete qui s'exerce dans l'espace et dans le temps. Dans l'espace, cela signifie qu'il n'y a aucune parcelle du territoire national ou l'Etat n'exerce pleinement sa souveraineté ; dans le temps, cela signifie que les citoyens ne prêtent allégeance qu'à l'Etat, a l'exclusion de personnages vivants ou morts. La persistance de coutumes ancestrales ou du droit privé ancien, régissant les relations patrimoniales des citoyens, signifie donc que les ancètres disputent une partie de la souveraineté de l'Etat sur les citoyens.

Ce n'est pas une coincidence si l'apparition de l'Etat moderne en Europe a été accompagnée par la formulation du droit naturel, conçu pour s'opposer aux autorités traditionnelles et aux liens communautaires forcément hiérarchiques qui enserraient l'individu. La construction de l'Etat est simultanément une dissolution des groupements humains d'où sont originaires les individus devenus entre temps citoyens. L'Etat n'est pas une association de communautés ou de groupes d'hommes qui risquent, de par leur cohésion et leur force, de marchander leur obéissance à l'Etat et de revendiquer une partie de sa souveraineté. L'Etat, pour fonctionner,ne peut avoir devant lui que des individus autonomes, dont il peut briser les résistances individuelles pour exercer à leur endroit sa souveraineté en tout domaine, y compris en ce qui concerne leurs relations familiales. Cette prétention de l'Etat s'explique par

le fait que l'unité irréductible de mesure de son ordre juridique est l'individu et non la famille. Or, l'Etat ne s'intéresse à l'individu que dans la mesure où celui-ci entre en relation avec d'autres individus. C'est pourquoi il considère que le mariage, le divorce, les successions, etc. sont de son ressort. Ordre étatique et ordre juridique se conjuguent pour enlever au droit civil toute autonomie justifiée par le passé.

Toutefois, si l'Etat en Europe s'est formé contre les autorités traditionnelles et apparaît comme le produit interne de contradictions locales, le processus de formation de l'Etat a été tout autre en Algérie. L'Etat moderne est y né de la lutte contre la présence étrangère. La souveraineté est née d'une contradiction externe, et demeure marquée par cette extranéité. Il n'est donc pas surprenant, qu'à l'intérieur, la souveraineté de l'Etat soit contestée dans certains domaines ; d'autant plus que le mouvement de libération nationale, dans sa lutte contre le colonisateur, a mobilisé toutes les ressources idéologiques nationales pour conquérir cette souveraineté, d'où la prétention de la religion à amoindrir la souveraineté de l'Etat indépendant à l'avènement duquel elle a participé.

Les tentatives de réforme, réussies ou non, du statut personnel traduisent les difficultés de l'ordre étatique à se mettre en place devant la persistance des confréries et autres associations religieuses, pour ne pas parler de celle de larges familles patriarcales *qui sont autant d'unités politiques* au sein desquelles le chef de famille dispute à l'Etat une parcelle de souveraineté sur des individus qui se marient, qui procréent, qui divorcent et qui meurent. La famille élargie impose un type de relations entre le père et le fils, entre le frère et la soeur, entre le mari et sa femme... où l'on voudrait que l'Etat n'intervienne pas. Si les relations sociales, entre les membres de la famille, reposent sur le principe d'autorité qui puise sa légitimité dans le prolongement de la tradition et de la fidélité et le respect du schéma de pensée des morts *(dictature des morts sur les vivants)*, il n'y a alors aucune raison pour que l'ordre étatique s'ancre dans la règle juridique positive qui suppose et respecte l'autonomie individuelle. Si l'individu social n'existe pas dans la conscience, en tant qu'entité absolue au-dessus de toute éthique, sa projection dans l'empire du droit positif demeurera problématique. Pour que l'individu soit sujet de droit, il faudrait d'abord qu'il existe dans la conscience sociale, pour ensuite apparaître au niveau juridique. Ceci est un minimum à partir duquel le mouvement social, dans son évolution historique, pourra élargir les libertés individuelles. Le droit moderne n'est pas une régression par rapport à la société pré-capitaliste, par rapport à la « société close », pour utiliser une expression de K. Popper, bâtie sur le groupe et la négation de l'individu. C'est au contraire une avancée formidable par rapport au passé.

Quand il y a divorce entre la règle juridique et le fait social, c'est toujours la première qui a tort. Le législateur fait sienne cette

position quand il tient compte du statut personnel qu'il réforme à dose homéopathique. Une règle juridique ne peut être effective que dans un milieu social qui l'accepte. A. Mahiou attire l'attention sur le volontarisme juridique de l'Etat : « *C'est là qu'il faut bien prendre conscience qu'un principe général de droit ne vaut qu'en proportion de sa réception dans le milieu social et l'attachement que lui apportent les organes chargés d'émettre ou de faire respecter la règle de droit* » *(1)*. De ce fait, on se rend compte que le droit sanctionne un ordre social, il ne l'anticipe pas, il ne le crée pas. La raison en est que le droit représente un ordre social déjà établi, luttant pour sa pérennité, pour s'éterniser, refusant l'avenir. Le droit, c'est le présent qui nie l'avenir. « *Dans nos pays*, écrivent N. Bouderbala et P. Pascon, *la loi est en avance sur la société. On se bat plus pour faire appliquer la loi que pour la transformer. Les lois sont ici intentionnelles, prospectives, elles disent ce qui devrait être et non ce qui a été* » *(2)*. La difficulté d'appliquer la loi positive traduit les limites du volontarisme juridique et rappelle qu'il est illusoire de compter uniquement sur le droit pour opérer des transformations sociales. Elle interpelle, en outre, la capacité de l'Etat à favoriser une société nouvelle qui aura « digéré » le salariat et les bouleversements de l'échange marchand.

Cette situation renverse l'expérience historique européenne dans laquelle l'Etat moderne est né de l'autonomisation de la société civile par rapport à la société politique. Dans ce cas, la société civile, arc-boutée à l'espace public qu'elle a créé, a favorisé l'émergence d'un Etat dans le prolongement de l'idéologie libérale élaborée contre les patrimonialismes locaux et les autorités sociales traditionnelles.Les pays du Tiers Monde pourront-ils inverser cette expérience, en supposant que l'Etat issu de la lutte de libération nationale soit un Etat moderne ? Seule l'histoire répondra à cette question, mais il importe de souligner, d'emblée, la rupture ou plutôt l'écart historique et idéologique entre un Etat né des contradictions du marché mondial et une société civile en gestation et soucieuse de préserver son identité et de dépasser l'hétérogénéïté culturelle et économique que ce même marché a introduite en son sein. Mais le pouvoir d'Etat, soucieux davantage de ses intérêts politiques que de l'avenir de la société, empruntera le chemin facile que trace la *servitude volontaire* des gouvernés, pour reprendre l'heureuse formule de La Boétie. L'arithmétique politique, qui évalue les degrés et apprécie les résistances, livrera en même temps la formule de l'Etat moderne plus soucieux de rompre avec le passé que de le reconduire dans le présent. De ce point de vue, l'Etat

(1) A. Mahiou, « les principes généraux du droit et la constitution », in Revue Algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques. 1978 n° 3

(2) N. Bouderbala et P. Pascon, « Le droit et la société composite. Essai d'introduction au système juridique moracain », in *Bulletin économique et Social du Maroc.* n° 117

moderne, particulierement dans le Tiers monde, pour les raisons historiques que l'on sait, n'est pas celui qui tente de se rapprocher du centre de gravité des pesanteurs sociologiques. L'Etat moderne est celui qui non seulement tente de déplacer ce centre de gravité, mais aussi s'en éloigne le plus loin possible pour exercer sa souveraineté sur les individus, pour exprimer et défendre les valeurs désormais universelles d'égalité des citoyens, (quel que soit leur sexe), et de respect de leurs droits. Sans quoi, l'Etat pourrait perdurer sous des formes archaïques et se reproduire grâce à l'unanimisme qui l'amènera à niveler les aspirations par le bas, sacrifiant non seulement les avant-gardes, mais aussi ceux qui auront été remodelés par la société salariale et aspirés par le mode de vie de leur époque. Par un paradoxe singulier, plus le pouvoir d'Etat voudra s'appuyer sur les masses populaires pour y puiser la légitimité nécessaire, plus celles-ci revendiqueront avec force l'authenticité originelle et le retour aux sources ; non que le retour aux sources compromette le projet de modernité ; bien au contraire, par une ruse de l'histoire, il peut en accélerer l'avènement comme l'atteste l'exemple de l'Europe qui a dû *renaître* aux sources gréco-latines avant de naître à la modernité ; autre exemple, celui de la Réforme que beaucoup d'historiens considèrent comme le point de départ de la modernité occidentale et qui, pourtant, fut animée par la volonté de Luther de se réapproprier l'esprit du Christanisme primitif. Ce qui compromet la modernité, ce n'est pas le retour aux sources, c'est plutôt le dogmatisme, le conformisme qui traduit l'esprit de routine, fermant la porte à l'imagination, à la générosité de l'esprit et à la richesse de l'intelligence. *L'Ijtihad* peut servir de fondement à une re-construction moderne du droit musulman, sans répudier les valeurs devenues désormais universelles de liberté de l'individu et de son respect. A la limite, ce n'est même pas le droit musulman qui est en cause, ce sont les interprétations, poursuivant tantôt des intérêts mesquins, tantôt exprimant des aliénations qu'une décadence multiséculaire a ossifiées. La colonisation ne pouvait ensuite qu'ajouter à l'ankylose en provoquant le repli sur soi.

Certain observateurs perspicaces ont remarqué que le degré d'opposition à l'impérialisme, en politique internationele, peut s'accomoder d'une volonté faible de rupture avec le passé. Les vociférations et le verbalisme révolutionnaire dirigés contre l'impérailisme ne sont pas en eux-mêmes suffissants pour indiquer la volonté de rupture d'avec le passé et ses archaïsmes ; surtout dans le cas de collectivités politiques qui se sont dessinées contre la domination étrangère, face à laquelle toutes les ressources politiques ont été mobilisées. Y compris les ancêtres à qui l'on a demandé qu'ils *« redoublent de férocité »*. Mais une fois l'indépendance acquise, les ancêtres refusent de retourner à leurs tombes, ou de diminuer de férocité. Il organisent la *dictature des morts sur les vivants*, s'opposent à l'avènement de la modernité et occupent

l'agora de la cité pour y dénoncer toute innovation. Ce qui est peut-être le plus tragique dans cette théâtralité, c'est que les ancêtres sont bel et bien morts, mais leurs personnages sont campés par des « vivants ventriloques » qui leur font dire ce qu'ils veulent bien qu'ils disent.

L'Etat né de la lutte anti-coloniale a aujourd'hui à reconquérir la *souveraineté*, sans laquelle il n'est pas d'Etat moderne, contre le passé qui lui a donné naissance. Sous la domination étrangère, la lutte a puisé dans la religion pour affirmer les virtualités de l'Etat auquel le peuple aspirait. Le mouvement national, sans être un mouvement religieux, ne se dissociait pas de la religion qui le renforçait idéologiquement. La revendication nationale prit corps avec la défense du *statut musulman*. Pendant des décennies, l'aile modérée du mouvement national revendiqua sans succès les droits politiques dans le respect du statut juridique musulman. Il est à peine exagéré d'affirmer que le nationalisme a pris sa source dans la défense du statut juridique musulman. Comment alors demander à ce même nationalisme, désormais incarné dans l'Etat, de prendre ses distances avec son passé immédiat et de se déjuger ?

En réalité, l'indépendance, loin d'être pensée comme un jalon, a été investie par l'imaginaire qui en a fait « l'âge d'or » dans lequel il n'y aurait ni tensions, ni oppositions d'intérêts. L'indépendance inaugurerait la « cité idéale » dont les habitants seraient des anges vertueux, la cité au sein de laquelle les raisons de discorde seraient absentes : aussi, point de droit, puisque chacun aurait *naturellement* son dû ; point de politique, puisque l'entente la plus cordiale régnerait.

Mais l'Algérie est une collectivité d'hommes comme toutes les autres. Dès que l'on s'est réveillé à la dure réalité de l'anthropologie humaine, le désenchantement (1) a été grand, à la mesure du rêve de la cité idéale. La rhétorique populiste vise à maintenir la mobilisation antérieure à l'indépendance pour faire justifier les inégalités économiques qui perdurent et surtout les inégalités politiques exhorbitantes. Le mythe de la construction imminente de la cité idéale permet au pouvoir d'Etat de ne pas affronter les problèmes réels pour ne pas avoir à prendre parti dans une société dont il nie les contradictions internes.

L'Etat moderne ne peut pas exister sans le faculté de créer le droit, y compris en matière de statut personnel. Mais cette création libre du droit à sa contre-partie dont le pouvoir d'Etat se méfie. En effet, le positivisme juridique, laissant le champ ouvert à l'arbitraire étatique, appelle à la discussion, à la consultation, donc à des formes embryonnaires de démocratie. Le positivisme juridique ne constitue un progrès historique que si sont réunies les conditions de l'Etat représentatif auquel il donne un sens. Mettre entre les mains du pouvoir la prérogative législative d'édicter des règles juridiques, qui auront force de loi, suppose qu'il existe des possibili-

(1) Cf. le beau livre de H. Beji *Le désanchantement national* **Maspéro 1982**

tés de s'oposser aux empiètements de l'espace social privé, pour ne rien dire de l'espace social public privatisé par la logique néo-patrimoniale. De ce point de vue, Etat et droit seont des notions consubstantielles, inscrites dans un développement politique qui aura dépassé la forme patrimoniale de l'Etat et le contenu patriarcal du droit. En deçà, c'est encore les formes pré-étatiques du politique et les formes pré-modernes du juridique qui dominent.

2 – Etat et religion

La formation de l'Etat, notamment au début du processus, provoque des convulsions et des conflits religieux parce qu'elle exprime l'émancipation du politique par rapport au religieux et traduit un transfert de souveraineté qui, en général, se déroule sur un fond de violence. La problématique de l'Etat interpelle d'emblée le thème de la relation entre le politique et le religieux, thème qui peut être compartimenté entre plusieurs niveaux. La relation entre le religieux et le politique en phase de construction de l'Etat à la lumière de l'expérience occidentale peut être un premier niveau. Les pays occidentaux ne constituent pas une norme, mais il convient d'expliquer les différences dans les formes de confrontation entre le religieux et le politique selon les lieux et les époques (1). Un second niveau s'intéressera à la relation entre le religieux et le politique en phase de construction de l'Etat en pays musulman.Ce niveau interpelle l'histoire politique des sociétés musulmanes (elle reste à faire), la doctrine politique islamique (existe t-il une ?) et les conditions politiques et idéologiques de l'émergence – encore en cours – de l'Etat en pays d'Islam, chaque pays constituant bien entendu un cas particulier. Lequel de ces trois facteurs est prépondérant ? Les Etats musulmans sont-ils le prolongement des Etats islamiques médiévaux ? Sont-ils le produit des théories politiques de Mawardi et Ibn Taymia ? Ou sont-ils en rupture totale avec leur passé annihilé par la domination européenne dont ils seraient finalement le produit contradictoire ?

Pour recevoir des éléments de réponse relativement satisfaisants, ces questions devraient concerner chaque pays musulman pris individuellement. Nous les poserons à l'expérience algérienne avant d'interroger les fondements historiques de la modernité dans une approche comparative entre la Chétienté occidentale et l'Islam.

a) – La religion dans l'Algérie indépendante

Le pouvoir d'Etat en Algérie n'a pas été secoué, outre mesure, par

(1) L'objection selon laquelle les sociétés occidentales ne sont pas une norme fait oublier un élément essentiel, à savoir qu'elles continnent en elles une *matrice antropologique* propre à toute société humaine. En tant que sociétés vont connaître (l'industrialisation et ses conséquences par exemple), elles s'imposent comme des références incontournables. La spécificaté et la particulrité de chaque expérience consrète se sitent dans les limites de cette matrice anthropologique. Certains discours sur les européens (et les non-européens) insistent tellement sur la spécificité que le lien avec l'espèce humaine est rompu. Un fait social obéit à une logique sociologique en relation avec la matrice anthropologique.

la contestation islamique qui, néanmoins, s'est manifestée avec vigueur à l'instar des autres pays musulmans. Elle a eu un impact certain parce qu'elle a porté l'essentiel de ses discours sur l'incapacité de l'Etat administratif à rendre la vie quotidienne plus supportable, mettant en exergue le despotisme de la bureaucratie, la corruption, l'injustice, etc., contraires à l'esprit de l'Islam. Les leaders des extrémistes musulmans, prêchant tantôt dans les mosquées dites libres, tantôt prenant la parole dans les mosquées officielles, dénonçaient à voix haute – utilisant le haut parleur ! – ce que le petit peuple chuchotait à voix basse à propos des injustices de la vie quotidienne. Leur succés provenait de ce qu'ils se présentaient comme des redresseurs de torts, armés par Dieu d'une foi inébranlable qui leur procure un courage qui a fait ses preuves devant les services de sécurité, rendus nerveux par ce défi permanent. Ils jouent le rôle de porte-parole des administrés devant les incapacités de l'Etat administratif, qu'ils accusent de fonctionner au mépris de l'éthique islamique et de porter atteinte à l'idéal musulman. Les limites de l'Etat administratif, incapable, en effet, de lubrifier le marché, de donner un contenu réel au pouvoir d'achat des salariés, de diminuer le zèle de ses agents, de lutter contre la corruption, donnent à ces pourfendeurs une crédibilité sociale qu'ils tentent de transformer en *puissance politique*. La constestation islamique en Algérie est une revendication sociale qui n'a trouvé que le canal religieux pour s'exprimer publiquement. Le pouvoir d'Etat a hésité à réagir, certes par tactique, mais surtout parce que, issu lui-même d'un nationalisme que la religion à fortifié en phase de lutte anti-coloniale, il ne pouvait réprimer des personnes qui se réclament de l'Islam sans qu'il ne se déjuge quelque peu. La presse présentera alors ces personnes comme des charlatans et des trublions indignes de l'Islam

Les extrémistes musulmans n'iront pas jusqu'à excommunier les représentants du pouvoir d'Etat comme l'ont fait leurs homologues égyptiens. Ils ne le font pas pour des raisons tenant à l'histoire du mouvement national algérien et à la structure de son idéologie. Quand le président H. Boumedienne, et après lui le Président Chadli Bendjedid disent qu'ils ne font aucun complexe envers ceux qui parlent au nom de l'Islam, ce n'est pas un propos de circonstances. Au moment où Nasser envoyait à la potence des militants de l'Association des Frères Musulmans en 1954, le mouvement politique auquel appartiennent les dirigeants algériens lançait le combat qui allait faire sortir une puissance perçue comme chrétienne. *Les moudjahidine de l'ALN, sans être des combattants de la foi, n'en étaient pas loin, du fait que l'ennemi n'était pas musulman. La légitimité historique des dirigeants algériens constitue en quelque sorte un bouclier efficace face aux invectives des extrémistes. Nasser n'a pas disposé de ce bouclier, lui qui a renversé avec les « officiers libres », une monarchie chancelante, que l'Association de Hassen El Banna a contribué à affaiblir pas ses coups de boutoir*

contre les Anglais qu'elle présentait comme ses complices. Les extrêmistes musulmans en Egypte ont été exclus du nouveau Pouvoir d'Etat à l'avènement duquel ils ont participé.

La situation est toute différente en Algérie. L'Islam rural, celui des confrèries, après avoir résisté tout au long du XIXème siècle à la pénétration française, opère un renversement d'alliances et devient inoffensif pour l'Administration coloniale qui est arrivée à le domestiquer. L'Islam urbain, celui des livres, dès les années 1920, se manifeste pour souligner le caractère musulman du peuple algérien, s'inscrivant dans le prolongement de la Nahda egypto-syrienne. Il dénonce la collusion des confréries avec l'Administration coloniale ainsi que les pratiques anthropolâtriques de celles-ci. Il mène de vastes campagnes de restauration de la foi, de la langue arabe, et de réforme de pratiques sociales contraires à l'espris de l'Islam. L'Association des Oulémas du Cheikh Ben Badis se proclame a-politique et uniquement à vocation religieuse, mais refuse à quiconque le droit de parler au nom des musulmans d'Algérie en ce qui concerne leur culture, leur identité, leur civilisation. Sur le plan strictement politique, l'Association sera en rupture avec la tendance radicale du mouvement national (ENA-PPA) parce qu'elle n'envisage pas l'indépendance dans l'immédiat et surtout pas par la violence. Le conflit persistera après la mort du Cheikh Ben Badis (1940). L'Association des Oulêmas ne rejoindra le FLN que deux ans après le début de l'insurrection de 1954. Mais, paradoxalement, ce conflit n'est pas simple parce que les militants du PPA-MTLD puiseront leurs références idéologiques aux fondements èsquissés par le Cheikh Ben Badis et ses amis. Entre les Oulèmas et le PPA-MTLD, le conflit n'est pas idéologique, il est uniquement politique. Le PPA-MTLD et, après lui, le FLN, se reconnaissaient dans la doctrine religieuse et sociale esquissée par les Oulèmas. Le militant du FLN apparait comme « l'enfant terrible » des Oulèmas qui, après avoir été à leur école, est pressé d'en découdre avec l'ordre colonial, passant outre aux conseils de prudence et de sagesse. Le militant du FLN a pris le maquis pour un idéal qui coincide avec celui des Oulèmas.

Une schématisation excessive pourrait présenter le PPA-MTLD, puis le FLN, comme le prolongement « laïc » de l'Association des Oulèmas. Cette vision des choses est fausse pour deux raisons. La première est que l'organisation du nationalisme radical est née et s'est développée en dehors de l'influence des Oulèmas. L'Etoile Nord Africaine est née en 1925 à Paris et l'Association des Oulèmas a été créée en 1931 à Alger (elle existait de manière informelle autour du Cheikh Ben Bandis depuis 1925 mais elle n'avait aucun rapport avec l'ENA). La deuxième raison est que le nationalisme radical a toujour intégré la sensibilité religieuse dans ses pratiques, et il serait erroné de croire que c'est pour des raisons tactiques. On aurait tort de croire qu'il s'agit là d'un aspect superficiel, parce que c'est là que se joue l'identification de la collectivité politique pour

laquelle l'ENA demande l'indépendance La question religieuse pour le nationalisme radical n'est pas subsidiaire ; elle est, au contraire, capitale dans la mesure où elle est constitutive de la prise de conscience nationaliste. Le déséquilibre Oulémas/PPA-MTLD provient de ce que celui-ci, en plus de la sensibilité religieuse, prend en charge le politique à travers la revendication de l'indépendance. A l'inverse, les Oulémas captent le loyalisme religieux mais ne lui donnent pas une traduction politique *séculière* (à ne pas confondre avec laïque). Le nationalisme radical est présent sur les deux registres tandis que le réformisme religieux est perçu comme amputé de la dimension politique. Le Cheikh Ben Badis et le Cheikh Bachir El Ibrahimi, son successeur, apparaissent comme des chefs religieux, mais Messali Hadj apparait comme un chef politique et religieux. C'est pourquoi les dirigeants du FLN ne nourriront aucun complexe, ni vis-à-vis des Oulémas, ni vis-à-vis de la religion elle-même. A l'indépendance, les objectifs proclamés – développement économique, scolarisation massive, arabisation, etc. – en améliorant les conditions sociales et culturelles des Algériens, permettront à l'Islam de dépasser la décadence qu'il a connue et de rayonner de nouveau comme du temps du Prophète. Pour les dirigeants du nouvel Etat, la même stratégie d'avant l'indépendance est à reconduire, mais cette fois-ci en plus grand. Le peuple algérien est musulman, créons les conditions matérielles de son aisance en jugulant la pauvreté, l'analphabétisme, la maladie ; l'épanouissement de l'Islam en découlera.

Les Oulémas se reconnaissent dans cette vision des choses et ils auront une place dans l'appareil d'Etat (1), d'autant que la doctrine officielle de l'Islam de l'Etat indépendant sera celle que prêchait le Cheikh Ben Badis dont la mémoire est honorée à chaque anniversaire de sa mort. Son nom est associé à un Islam pur mais aussi à la science (utile). Le 16 Avril est déclaré *journée de la science* en hommage au premier président de l'Association des Oulémas.

Face à la contestation des extrêmistes, le Pouvoir d'Etat oppose la doctrine de Ben Badis. La presse ne manque pas de rappeler qu'il fut un homme de culture et de tolérance. Tout musulman digne de ce nom se doit de le prendre comme modèle. Mais ce rappel demeure sans écho : d'une part, les extrêmistes ne récusent ni l'héritage du Cheikh Ben Badis, ni sa figure ; d'autre part, les problèmes qu'ils soulèvent sont nouveaux par rapport à la situation coloniale contre

(1) Il faudra, cependant, attendre la prise par H. Boumèdienne pouravoir les Oulémas occuper des postes importants dans l'appareil d'Etat. En 1964, A. Ben Bella ne reculera pas pour mettre en prison le prestigieux sucesseur du CHeikh Ben Badis, *le cheikh Bachir El Ibrahimi*, pour avoir dénoncé publiquement la participation à un défilé à Alger de jeunes filles en tenue de tennis. *Nous n'avons pas arraché l'indépendance, dit-il en substance, pour montrer les cuisses de nos jeunes filles au monde entier*, faisant allusion aux caméras des télévisions nationale et étrangère, plantées près de la tribune officielle où il se trouvait en compagnie du Président et des ministres.

laquelle est née en réaction l'Association des Oulémas. Le problème fondamental que posent les extrêmistes, au-delà des dénonciations de l'injustice qui, après tout, est présente à toutes les époques de l'histoire de l'Islam, est un problème politique. Ce problème comporte deux aspects. Le premier est de tenter de prendre le pouvoir en opérant un changement de légitimité. Prendre le Pouvoir, non pas en référence à la guerre de libération, mais en référence aux valeurs idéologiques islamiques. Les extrêmistes ont échoué parce que le système politique algérien refuse que la référence au passé anti-colonial soit marginalisée, d'autant plus que les acteurs de ce passé se réclament de l'Islam.

Le deuxième aspect, le plus important, est d'ordre théorique. Les extrêmistes refusent que se constitue et se consolide la *souveraineté de l'Etat* au détriment de la religion, c'est-à-dire au détriment de Dieu. Cet aspect est commun à tous les extrêmistes du monde musulman. Abou Al Aala El Mawdoudi (théoricien d'origine pakistanaise, né en 1903, mort en 1979) qui inspire, plus ou moins, tous les extrêmistes sur le plan politique, pose clairement le problème de la souveraineté de l'Etat (al hakimiyya) et celui du charisme des dirigeants qu'entretient le culte de la personnalite (réprobation de l'adoration., ouboudiyya). Al Mawdoudi écrit : « *Il est clair que l'Unicité renie le pouvoir des êtres et vise à l'annuler définitivement, qu'il soit détenu par un individu, une classe, une souche, une nation ou sous n'importe quelle autre forme. Car seul Dieu mérite le pouvoir.Nul ne détient, en fait, l'autorité en dehors de lui. Seul son Pouvoir est légal, seule Sa Loi est la Loi* » (1). Ce qui signifie, en clair , refus de tout Pouvoir politique humain. Cependant, comme la société ne peut se passer de Pouvoir politique, Dieu délègue une parcelle de son autorité à l'homme, son représentant sur terre, mais dans le respect des prescriptions du Coran et la Sunna. La délégation que Al Mawdoudi appelle *Califat* ne s'adresse pas à un homme ou à un groupe d'hommes mais l'ensemble des croyants. « *C'est ainsi que chaque membre de la société musulamne a une part, et jouit d'un droit au sein de l'institution politique (Califat). L'égalité régnant entre tous les individus, personne ne doit léser, à son gré, un membre faisant partie de la communauté. Aucun Gouvernement qui se propose de diriger un royaume pareil ne peut se constituer, sinon grâce à l'approbation et à la participation de la masse qui doit lui octroyer une part de ses droits au Califat* » (2) Apparemment, Al Mawdoudi est au courant des modèles politiques de Hobbes, Locke et Rousseau, chez lesquels il a trouvé une inspiration pour renverser le schéma classique des monarchies musulmane historiques. Celles-ci auraient usurpé le Pouvoir en déclarant qu'elles le tenaient *directement* de Dieu. Le

(1) Abou Al Ala Al Mawdoudi *L'organisation de la vie dans l'Islam imprimerie Dar el Baht Constantine 1986, p. 24*

(2) *ABou Al Ala Al Mawdoudi l'organisation...* op. cit p. 26

Pouvoir appartient à Dieu qui le délègue aux masses populaires qui le délèguent, à leur tour, aux dirigeants. Le Pouvoir n'est donc plus d'origine divine par la descendance du Prophète. Il n'est pas l'intercesseur entre les masses de fidèles et Dieu. Al Mawdoudi opère un renversement original : *entre Dieu et le Pouvoir sur terre, il y a la masse des fidèles.*

Mais à la différence des modèles politiques occidentaux, Al Mawdoudi ne fait pas de la masse des fidèles *un lieu où résiderait la souveraineté.* La masse n'est pas souveraine ; c'est Dieu qui l'est. *« C'est lui qui détient le suprême droit de décréter la loi et la législation pour ses créatures, sans qu'aucune autorité ne s'associe à lui. Quant à la masse, elle n'est pour l'Islam qu'un successeur qui se trouve dans l'obligation, de par sa condition, de suivre les traces de la législation divine dictée par le Prophète qui la tient du Seigneur, tout en veillant à ne pas s'en éloigner : la fin suprême étant la recherche de la satisfaction de Dieu et l'obéissance à ses ordres sur sa terre » (1).* La souveraineté (Al Hakimiyya) n'appartient qu'à Dieu. Les démocraties occidentales profèrent un blasphème quand elles font de leurs assemblées nationales les détentrices de la souveraineté. *« Il apparaît, de tout ce que nous avons exposé jusque là, que la République occidentale s'est réservée à tort, le trône de la divinité, tout en s'octroyant sur terre les droits qui ne lui appartiennent pas, usant à son gré et au gré de ses membres, de tous les pouvoirs dont elle dispose » (2).*

Il est clair que les extrêmistes musulmans posent un problème de philosophie, celui-là même qui a concerné la pense politique occidentale dès le XIIème siècle.Il suffira de rappeler les noms des penseurs qui ont contribué à ce débat où se mêlent la théologie, la morale, la politique, la philosophie, le droit, etc., : Thomas d'Aquin, Guillame d'Occam, Duns Scot, Luther, Calvin, François de Vitoria, François Suarez, Grotius, Pufendorf, Burlamaqui, Althusius, Hobbes, Locke, Rousseau, Kant, etc. (3).

b)– Religion et modernité : une approche comparative :

L'Islam s'oppose-t-il à la modernité ? Cette question ne peut être approchée qu'en référence à l'expérience occidentale parce que c'est elle qui a produit la modernité politique, entendue comme l'effet induit par le vaste processus de modernisation economique. Cet effet a été porté par la société civile en Europe occidentale dès le XVIIème siècle ; il s'est accéléré sous l'influence de l'industrialisation au XIXème siècle. La modernisation, de nature économique, après

(1) Abou Al Ala Al Mawdoudi *l'organisation... op. cit. p. 27*

(2) *Abou Al Ala Mawdoudi l'organisation...* op cit. p. 27

(3) Pour une vue d'ensèmble de ces auteurs, (sauf les trois derniers), nous renvoyons à :

– Michel Villey *la formation de la pensée juridique moderne.* ed Montchrestien 1976

– G. Lagarde *la naissance de l'esprit laïque au déclin du moyen-âge 5 volumes Louvain – Paris, 1956—1970*

avoir bouleversé les relations sociale des communautés traditionnelles, a accompagné la modernité qui est de nature politique. La modernité a consisté essentiellement en l'émergence d'un *public* composé d'individus libérés des allégeances traditionnelles. Dans cette perspective, elle est le produit de la dissolution de ces allégeances, y compris des allégeances religieuses.

Que la modernité ait réussi à couler dans son moule la religion chrétienne ne signifie nullement que celle-ci était mieux prédisposée que toute autre religion à s'y adapter. Un certain courant apologétique va encore plus loin dans cette idée : le moule était entier dans le Christianisme qui a donné ses formes définitives à la modernité (1). Cette illusion rétrospective serait sans importance si elle n'avait pas des implications qui désignent les autres religions – notamment l'Islam – comme étant incompatibles avec la modernité parce que ayant été incapables de la produire. L'Islam se serait opposé et s'opposerait donc à la modernité, de par sa structure théologique, à la différence du Christianisme qui lui aurait donné naissance. Il conviendrait de souligner que cette position, d'une part, prend l'histoire de l'Islam pour l'Islam lui-même, et qu'elle se méprend, d'autre part, sur le processus historique qui a donné naissance à la modernité en Occident chrétien.

L'histoire politique de l'Europe occidentale, première aire qui ait donné naissance à *l'Etat moderne*, s'est déroulée en deux temps : d'abord une affirmation du politique local au détriment des conceptions universalistes du Saint-Empire romain-germanique, affirmation subordonnant le religieux au processus de formation de l'Etat-nation ; ensuite, une contestation de l'absolutisme étatique, en s'attaquant à la légitimité religieuse du pouvoir absolutiste et à l'instrumentalisation de la religion.

L'Etat moderne, loin d'être le prolongement de la théocratie grégorienne, en est le produit contradictoire, en ce sens qu'il est né de l'incapacité de l'Eglise à assumer toutes les fonctions politiques. L'incapacité du religieux à se substituer au politique fonde la possibilité d'un espace appelé à s'élargir là où l'autonomie du politique s'affirme, répondant en cela à des besoins que traduit le loyalisme des populations (chrétiennes et croyantes, faut-il le préciser ?) à l'égard des monarchies nationales naissantes. La première raison de cette incapacité de l'Eglise consiste en ce que le monde chrétien est trop vaste pour pouvoir être réuni en une seule unité politique, capable de surmonter les différences et les antagonismes ethniques, psychologiques, culturels, matériels... qui s'y opposeront. La deuxième raison est que la valeur éthique fondamentale autour de laquelle s'ordonne le discours religieux est l'égalité ; or l'élément constitutif du politique est la *différenciation* qui engendre le conflit. L'unité chrétienne n'a pu se faire faute de bases

(1) Nous faisons allusion à M. Gauchet le désenchantement du monde Gallimard 1985.

politiques, d'où la désagrégation du Saint Empire romain germanique et l'apparition d'entités nationales autour de communautés ethniques, historiques et aussi économiques.

L'histoire des rapports entre *l'auctoritas* et la *potestas*, de Frédéric Barberousse à Philipe le Bel, à travers les violentes crises (dépositions de Papes et excommuniations de princes en passant par les sacs de Rome) n'est autre que cet éternel conflit entre un rêve unitaire à la dimension de la chrétienté et les aspirations de groupements nationaux aux limites dessinées par leurs propres ressources militaires et économiques. C'est une dispute entre l'universel et le local, pourait-on dire, ramenée à la dimension de l'Europe de l'Ouet. Mais c'est aussi une dispute entre le religieux (universalite), et le politique (nationaliste), non pas dans une perspective diachronique, mais dans une perspective plutôt synchronique. Le fait que le religieux ne puisse pas se construire sur le mode de la relation ami-ennemi, spécifique au politique, laisse le champ libre à celui-ci, la fraternuté et la charité chrétiennes s'opposant à désigner l'ennemi à l'intérieur du monde chrétien. Cela ne signifie pas qu'à l'intérieur du monde chrétien, il n'y ait pas d'adversaires, bien au contraire ; cela signifie seulement que l'adversaire n'est pas désigné par le religieux, mais par le politique. C'est pourquoi, d'ailleurs, les guerres religieuses qui ont tourmenté l'Europe ne furent pas en réalité religieuses mais politiques, à un moment où, précisément, les Etats-Nations se formaient dans les espaces territoriaux les plus vastes possibles que pouvaient permettre leurs puissances respectives.

L'incapacité du Saint-Siège, à s'ériger en direction politique de toute la chrétienté, fait que les blocs locaux de pouvoir temporel ne pouvaient que revendiquer le contenu religieux sans lequel ils n'auraient aucune légitimité aux yeux de sujets croyants. Le caractère divin des monarchies, de Frédéric II à Louis XIV, dérive de là. Le religieux, incapable de remplir les fonctions politiques auxquelles il prétendait, le politique l'a subordonné à lui pour y puiser une légitimité nécessaire. Le pouvoir temporel, pour fonctionner et faire face aux tâches qui lui incombaient, devait tirer à lui le pouvoir spirituel et le tailler dans des formes nationales, d'où les Eglises gallicane, anglicane et, dans une mesure moindre, protestante. Retour donc à l'augustinisme politique des deux cités céleste et terrestre au sein desquelles le pouvoir temporel est investi par Dieu. Frédéric Barberousse, son neveu Thomas d'Aquin, Frédéric II et même Luther, en passant par Guillaume d'Ockham et Marsile de Padoue, tous se seront opposés à l'hégémonie de la puissance pontificale pour instaurer ou justifier une « royauté centrée sur la loi » de laquelle le Christ ne serait pas absent. C'est dans l'entreprise de Frédéric II, admirablement rapportée par E.

Kantorowicz (1), qu'éclate avec netteté cette prise en charge du religieux par le politique. « *Lorsque avec la mutation des temps et des choses*, fait dire E. Kantorowicz à Fréféric II, *les anciennes lois des hommes ne paraissent plus suffire à l'extirpation des vices et à l'épanouissement des vertus, elle imagine continuellement de nouvelles ressources pour récompenser généreusement la vertu et faire ployer le vice sous les coups de marteau répétés des châtiments » (2)*. Le concept moderne de justice, tout entier dans l'entreprise de Frédéric II, entreprise d'où la dimension religieuse n'est pas absente, dépasse la tension entre loi divine et loi humaine sous l'influence du droit romain préfigurant le droit positif.

La dimension religieuse n'est pas la matrice essentielle de cette entreprise de construction de l'Etat et du droit positif. Frédéric II ne s'est jamais pris pour un pape ; au contraire, il reconnait au pape le droit de l'excommunier, mais il lui refuse les attributs du pouvoir temporel que lui seul voulait détenir. C'est d'abord en tant qu'homme politique que Frédéric II se pose en face du pouvoir spirituel : ce dernier n'a à se mêler, selon lui, que de la gestion de la grâce divine et du salut des âmes. Le caractère divin de son pouvoir est déjà une instrumentalisation de la religion dans la technique d'acquisition et de conservation du pouvoir. (N'oublions pas que Marchiavel naîtra un siècle plus tard). Les processus complexes et convulsifs de l'autonomisation et de la prééminence du politique font croire, en effet, que la continuité entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel est de nature génétique.

L'erreur provient aussi de ce que la tension entre le spirituel et le temporel est prise à la lettre pour ce qu'elle se donne. Il ne faut pas oublier que les deux pouvoirs sont des pouvoirs humains : l'un se proclame spirituel, l'autre temporel. En réalité, ce qui s'oppose ce sont deux pouvoirs dont l'un détient sa puissance des convictions religieuses de tous les croyants, l'autre des potentialités matérielles de ses sujets. Mais comme les croyants se réclamant de l'un sont aussi les sujets de l'autre, le pouvoir temporel, en s'investissant d'une autorité divine, capte la fidélité de ses sujets dans le respect de leurs convictions religieuses. Le pouvoir spirituel, quant à lui, ne pouvant répondre symétriquement pour des raisons politiques, c'est-à-dire par la mobilisation des ressources physiques des croyants, se trouve coupé de ses bases. Que de fois les chrétiens, pourtant fidèles à la papauté, ont assisté impuissants au sac de Rome et à la fuite du Pape. Des deux pouvoirs, l'emporte finalement celui qui peut ravir ce qui fait la force de l'autre. D'où le caractère religieux du pouvoir temporel qui se pose, en fait, en pouvoir politico-religieux.

(1) M. Gauchet y a consacré un important article « Des deux corps du roi au pouvoir sans corps : christianisme et politique » in les débat n° 14 et 15, 1981.

(2) E. Kantorowicz « Frédéric II : L'Etat, la justice et le salut » in *le débat n° 14, 1981 p. 122.*

Quand les monarchies occidentales, à partir du XVI[ème] siècle, se seront définitivement affranchies de la tutelle pontificale, le paysage politique et idéologique aura radicalement changé. Les vecteurs de modernité se manifesteront contre l'absolutisme royal dont la légitimité chrétienne est l'un des fondements. Les « Lumières » auront pour cible ce fondement que la Révolution française démantèlera. Les théories politiques modernes, nées en réaction contre le pouvoir absolu, expriment déjà les profondes mutations historiques que connaît l'Europe, mutations qui font émerger une nouvelle classe sociale – la bourgeoisie – et étendre l'échange marchand.

L'idéologie libérale, s'attaquant au fondemant religieux du pouvoir absolu, a finalement mené un combat acharné, non pas contre la religion en soi, mais contre son instrumentalisation par le pouvoir absolu. Sa victoire a consisté dans la substitution de la légitimité religieuse par un autre principe de légitimité. Ce faisant, elle a expulsé la religion de la scène en tant que facteur politique. L'ordre social dans la modernité ne fait plus appel à la religion dans les articulations de ses principales modalités parce que l'idéologie libérale a opéré le passage du politico-religieux au politico-juridique ou plutôt, comme l'explique Kant, a substitué à l'éthico-religieux le politico-juridique. Cette idéologie n'a pas eu pour but de combattre la religion dans les consciences individuelles. De ce point de vue, Luther a préfiguré l'idéologie libérale et l'on comprend la raison pour laquelle la bourgeoisie des villes du Nord de l'Europe s'est assez vite convertie au Protestantisme.

L'histoire politique de l'Occident chrétien s'est déroulée en deux mouvements : le premier a consisté à se dégager de la théocratie grégorienne entre les XI[ème] et XIII[ème] siècles, le second à enlever au pouvoir politique le caractère religieux qu'il s'est attribué. Dans les deux cas, ce qui a été déterminant, ce sont les luttes politiques qui se sont déroulées autour de la conception du pouvoir et autour de la nature des hiérarchies à mettre en place. Les deux temps en question ont ceci de commun qu'ils ne s'opposaient pas à la religion en soi. Les monarques ont fait de la religion une affaire politique pour des raisons de légitimité ; les libéraux une affaire de conscience individuelle. D'où toute la différence entre les notions d'anti-cléricalisme et de laïcité, et encore, entre athéisme et laïcité. On peut être à la fois anti-clérical et croyant, que ce soit dans la religion chrétienne ou dans la religion musulmane. Le facteur déterminant aura été, cependant, les circonstance historiques qui auront imposé aux hommes une *interprétation du siècle* de la religion que permet le caractère symbolique des Ecritures. Le résultat est que dans les sociétés occidentales aujourd'hui, la religion n'est plus une ressouce politique dans la compétition pour le pouvoir politique. Cela ne veut pas dire que la religion chrétienne ne l'a pas été ou qu'elle serait « a-politique » à l'inverse de l'Islam.

L'histoire politique des sociétés musulmanes a été bien différente

de celle de la chrétienté occidentale. Les sociétés musulmanes ont fait l'économie des guerres nées de la tension entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. A travers la théorie du Califat, les monarchies musulmanes n'ont pas eu à se débarrasser d'une quelconque autorité religieuse. De ce point de vue, entre la monarchie musulmane et la monarchie européenne émancipée de la tutelle pontificale, il n'y a pas une grande différence. Le modèle politique de Frédéric II est plus proche de celui des Omeyyades de Cordoue ou des Abbassides de Baghdad que de la démocratie libérale du XXème siècle dont on voudrait qu'il soit la préfiguration. Jusqu'à la fin du Moyen-Age, rien ne différenciait fondamentalement les systèmes politiques des sociétés de l'Occident chrétien et de l'Orient musulam, au-delà des circonstances historiques de déclin de dynasties singulières. Les éléments de différenciation vont se mettre en place entre les XVIème et XIXème siècles pour déboucher sur une dualité incomparable au XXème siècle.

Une lecture rapide et quelque peu sélective du Coran veut que dans l'Islam le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel soient confondus, oubliant que les textes sacrés ont toujours été interprétés selon les nécessités historiques. Or, dans le Coran, il n'y a pas de théorie de l'autorité, si ce n'est le verset 59 de la Sourate 4 « *Ô vous qui croyez, obéissez à Allah ! Obéissez à l'Apôtre et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Si vous vous disputez au sujet de quelque chose, renvoyez cela devant Allah et l'Apôtre, si vous croyez en Allah et au dernier jour* ». S'appuyant sur ce verset, soucieux de l'ordre social tout en voulant éviter l'anarchie de l'état de nature hobbien, certains théoriciens de l'Islam médiéval ont construit la théorie de l'institution califale sur laquelle, faut-il encore le préciser, l'on ne trouve rien ni dans le Coran ni dans les Hadiths. Les formes institutionnelles des différents gouvernements musulmans ont été imposées par des intérêts politiques et ne reflètent nullement quelque doctrine politique trouvée dans les textes sacrés. La califat lui-même ne fait pas l'unanimité et un grand nombre de penseurs musulmans le considèrent comme le produit d'une évolution historique.

Dans un opuscule qui a attiré sur lui les foudres du pouvoir égyptien des années 1920, le Cheikh Ali Abderrazek réfute la théorie de l'instiltution califale en montrant que le Prophète a été un Apôtre et non un chef politique ; par conséquent, il ne peut avoir de successeurs (kallifatu rassoul). A. Abderrazek écrit : « *L'autorité du Prophète sur son peuple est une autorité spirituelle. Elle a sa source dans la loi du coeur, dans sa soumission sincère et entière qui entraîne la soumission du corps. L'autorité du chef civil est une autorité matérielle. Elle s'appuie sur la soumission imposée au corps mais demeure sans liaison avec le for intérieur* » (1). A. Abderrazek explique aussi que les califes qui se sont succédés ont

(1) *A. Abderrazek « L'Islam et les fondements du pouvoir » in revue des etudes islamiques*, 1933 et 1934

toujours combattu et interdit la recherche théologique et juridique qui montrait le caractère temporel et humain de l'institution califale.

Assez tôt, dans l'histoire de l'Islam, un vif débat d'idées divisa les penseurs musulmans autour de questions politiques. Les Mu'tazilites ont contesté la théologie mystique au nom de la raison qui, écrit L. Gardet, *« découvrant sa puissance, se jeta sur les problèmes religieux avec audace, voire témérité, au grand scandale des conservateurs tout attachés à la lettre du Coran et la Sunna, méfiants à l'extrême à l'égard de toute innovation » (1)*. Pour Ibn Rochd, la religion n'est pas la seule voie pour accéder à Dieu, la raison pouvant aussi bien y mener. Cette manière de distinguer foi et raison (ce que fera Thomas d'Aquin quelques siècles plus tard) conduit implicitement à séparer le religieux du politique, notamment chez Ibn Sinna et Farabi.

Ce dernier penseur, influencé tant par Platon que par Aristote, décrit *la cité vertueuse* (Al Madina El Fadhila) comme une organisation sociale nécessaire et naturelle qui réalise l'harmonie entre les hommes pour atteindre le bonheur terrestre. La construction de Farabi contient les éléments essentiels du *Droit naturel*, ce qui heurte de front les justifications religieuses du Califat. Ibn Rochd ira encore plus loin, affirmant que le droit est plus vaste que la religion et que le juge doit necessairement faire appel à la raison (2). Le droit est d'essence rationnelle ; la preuve est que la religion propose des solutions rationnelles aux problèmes juridiques parce que le bien et le mal sont indentifiés par la raion.

A l'inverse, pour les théologiens, le bien et le mal sont séparés et définis par Dieu qui a chargé le Prophète – auquel succèdent les califes – d'en informer les croyants. Le Calife voudra alors détenir le privilège d'indiquer aux croyants ce qu'est le bien et ce qu'est le mal : ce qui le mettrait au-dessus d'eux et à l'abri de leurs critiques. La théorie du Califat sanctionne l'échec des Mu'tazilites en politique. Il serait opportun de se demander pourquoi les Mu'tazilites ont échoué et pourquoi a triomphé le mysticisme en théologie avec Al Asah'ari, en philosophie avec Ghazali et en politique avec Mawardi. L'échec des Mu'tazilites a probablement fermé une évolution éventuelle du droit musulman vers le droit naturel, dont la dynamique on Occident, avec Hobbes et Kant, a débouché sur le positivisme juridique et le positivisme rationaliste, avec comme principale caractéristique la *souveraineté absolue de l'Etat*.

L'apparition du concept de *pouvoir souverain*, lié indirectement au droit naturel, a entraîné en Occident le bouleversement des

(1) L. Gardet, M.M. Anawati *introduction à la théologie musulmane* Vrin 1948 p. 45

(2) A comparer avec ce qui dit Al Mawdoudi près de dix ciècles plus tard : *« L'Islam... apprend également que le droit demeure toujours inchangeable. quelles que soient les circonstances »*. Al Mawdoudi *l'orgznisation de la vie dans l'Islam*, op. cit p. 29

fondements du droit, en ceci que ce dernier ne sera plus édicté par quelque instance supérieure à l'ordre humain. Le pouvoir souverain se dote alors d'un attribut qui lui échappait jusque là : celui de légiférer et d'édicter des règles juridiques. Le concept de nature, pris chez Cicéron, Aristote... servira à contester la tradition, le passé et les autorités historiques. Les théoriciens du droit naturel (Grotius, Pufendorf...) croyaient entrevoir, dans la nature, la liberté et l'égalité qui fondent le consentement contractuel, ce qui sape la légitimité religieuse du pouvoir en place. Celui-ci se défendra en soulignant son caractère religieux et en s'appuyant de plus en plus sur les autorités traditionnelles.

L'échec des Mu'tazilites (en comparaison avec le triomphe des « Lumières » quelques siècles plus tard en Europe) peut donc être interprété comme le triomphe des intérêts politiques des monarchies Abbassides qui ont verrouilé toute évolution possible vers la distinction institutionnelle du religieux et du politique. En Islam, du point de vue doctrinaire et malgré les apparences, les pouvoirs spirituel et temporel ne sont pas confondus. La preuve est que la *prérogative législative* reste aux mains des Oulèmas et non aux mains du Calife. Le modèle politique qu'a produit l'histoire de la société musulmane apparait comme un compromis entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Au Calife, il est reconnu des prérogatives exécutives et judiciaires (armée, police, administration, nomination de cadis...) à l'exclusion des prérogatives législatives qui reviennent aux Oulémas (Ahl El Hal Ouel 'Aqd : ceux qui ont le pouvoir de lier et de délier). Le modèle politique musulman n'est pas théocratique ; il est celui d'une monarchie qui ne s'empêche pas d'utiliser la religion comme *ressource politique*, à ménager, lui abandonnant le droit ('Shari'a) et la mobilisant éventuellement contre un danger extérieur ou intérieur. Le Calife n'est donc pas l'équivalent du Pape chrétien qui a le pouvoir d'édicter des Bulles.

La question de la relation au droit (Shari'a) est plus complexe. Le droit dans l'histoire des hommes, et en particulier chez les Occidentaux, avant de devenir laïc, sauf peut-être chez les Romains, avait pour objectif de préparer l'avènement de la justice divine sur terre. Une telle conception du droit ne pouvait que loger au coeur du religieux qui devait contraindre le bras séculier à préparer cet avènement. Que l'Occident ait découvert les sociétés musulmanes à une époque où le droit repose encore sur cette conception, ne signifie pas que les sociétés musulmanes ont définitivement cette conception du droit qui a prédominé du reste en Europe avant Hobbes. Le problème est de savoir sous quelle influence l'Europe chrétienne a conçu un droit laïc, pour apprécier les chances des sociétés musulmanes à dépasser le *traditionnalisme*.

Il y a lieu ici de revenir à la dichotomie société civile-société politique qui, en Europe, rend compte de tant d'évolutions. Le fait que la civilisation arabo-islamique reposait sur une base mar-

chande, que contrôle aisément le pouvoir politique, ne permettait pas à la société civile de négocier un espace public où germerait la modernité politique, avec toutes ses conséquences idéologiques. Seule une société civile, indépendante du pouvoir quant à la reproduction matérielle de ses conditions d'existence, peut imposer un espace public et une opinion publique qui exprimeraient tous deux de nouvelles exigences humanistes : égalité de tous les hommes, liberté de l'individu... « L'usage public du raisonnement, sans présédent dans l'histoire », dont parle Habermas à propos des « Lumières » propageant les idées de droit naturel, de liberté individuelle, de volonté générale, etc. n'a été possible que parce qu'il a trouvé un écho favorable dans la société civile, intéressée à limiter l'absolutisme royal. L'histoire comparative des sociétés musulmanes et de la modernité occidentale suggère que ce qui a manqué dans les pays musulmans, ce n'était pas tant le raisonnement que son *usage public*. Les idées de Ibn Sina, Ibn Rochd, Farabi, voire même plus tard d'Ibn Khaldoun n'ont pas eu de prolongements parce qu'elles n'ont pas été relayées par des forces sociales, à l'instar de la bourgeoisie et du prolétariat en Europe. Il serait donc inutile de rechercher dans l'islam, en tant que religion, les causes de l'échec de la modernité politique.

L'image que donne l'Islam dans bon nombre de pays, où il sert à couvrir la cupidité et l'égoïsme, la brutalité et la mesquinerie politiques, laisse à penser que les sociétés qui sont sorties de la religion ne sont pas celle auxquelles pense M. Gauchet. Car il y a la religion et l'usage utilitaire qu'en font certaines forces politiques ; cependant, il faut croire que les pays musulmans attendent encore leur Luther, comme le pensait déjà Djamal Eddine Al Afghani au siècle passé, pour revenir à une conception plus authentique de la symbolique islamique.

CHAPITRE III

SOCIOLOGIE DE PRATIQUES ECONOMIQUES D'ETAT

Ce chapitre aurait pu s'intituler *économie politique des pratiques de développement* ; cependant, un tel titre ne restituerait pas toutes les dimensions du phénomène que nous voulons étudier. L'économie politique, élaboration théorique de rationalisation de la production et de la répartition à partir des intérêts du capital, est une science humaine née au XVIIème siècle à la faveur des transformations sociales que connaissait l'Europe occidentale. De ce point de vue, l'économie politique est une arithmétique qui met en oeuvre des intérêts économiques qui s'opposent et qui se superposent.

Elle suppose par conséquent l'autonomie des agents économiques dont le comportement obéit à la défense de leurs intérêts dans un environnement de concurrence exacerbée. L'autonomie leur permet de se constituer en groupes de pression, tant économiques que politiques, pour mieux défendre leurs intérêts et mettre en oeuvre une rationalité économique évaluée à partir de ces mêmes intérêts. L'économie politique, s'étant formée en tenant compte des contradictions de l'époque où elle est apparue, est une tentative théorique de transcription de la société économique. Elle s'est construite sur les concepts de surproduit, de profit, de salaire, de travail... pour combattre les notions de rente, de ponction et de prédation. Cette construction était l'oeuvre de forces sociales dont l'intérêt était lié au surproduit, au profit, au salaire, au travail... et qui étaient opposées aux forces sociales prédatrices qui se reproduisaient dans un contexte politique favorable à la logique rentière.

Le champ balayé par l'économie politique est un champ historiquement daté, dans lequel les projecteurs sont braqués sur la rente : la rente que perçoit le propriétaire foncier, mais aussi la rente « négative » qui provoque un manque à gagner pour l'accumulation. L'économie politique s'est inscrite dans le mouvement historique d'extinction de la rente, au fur et à mesure que la production reculait les limites de la rareté, au fur et à mesure que l'offre couvrait la demande pour les biens de consommation courante

L'économie politique se constitue comme une arithmétique des

intérêts économiques en présence : les quantifier, calculer leurs différences quantitatives, les retrancher, etc. Cependant, en tant que reflet de la réalité historique capitaliste, elle demeure marquée par les contradictions de cette même réalité qu'elle ne peut dépasser. Le problème épistémologique de l'économie politique ne se pose pas en terme de *logique pure*. Quand nous évoquerons dans ce chapitre la rationalité ou la loi économique, il s'agira évidemment de la rationalité et de la loi déterminées historiquement, c'est à dire qui n'ont ni un caractère absolu, ni un caractère universel.

Cette position permet de concevoir des limites en deçà desquelles (et au-delà desquelles) l'économie politique est (ou n'est pas) pertinente. *« Abstraction faite des postulats sous-tendus par l'idéologdie dominante, l'économie politique demeure valide dans les limites historiques qui sont les siennes : loi de la valeur et rareté » (1).* Mais, d'une part, *la loi de la valeur* ne souffre pas d'être faussée par des facteurs extra-économiques (ponction, rente, obstacles politiques...) en raison de la dynamique concurrentielle dont elle est un aspect ; d'autre part, la rareté, en suscitant indirectement la prédation, suppose une organisation politique qui garantisse un minimum de conditions à la concurrence par laquelle évolue la loi de la valeur.

L'économie politique, dans sa définition, suppose un certain type de relations entre le politique et l'économique. Le problème ne se pose entre ces deux catégories ni en terme de domination ni en terme de détermination, mais plutôt en terme d'articulation en vue d'une cohérence sociale. C'est pourquoi le politique ne disparaît pas dans la *société civile* régulée par l'économique. L'économie politique se constitue comme un modèle théorique réduit de la société civile, une sorte de représentation à *l'état pur*, miniaturisée, où la société civile se superpose à la société économique. Il est d'ailleurs significatif que les deux expressions soient synonymes. Le politique n'aura pas disparu, mais il demeure subordonné à la régulation économique dans la mesure où, il aura pour tâche tantôt de ne pas contrarier la mécanique des intérêts quand domine la logique du profit, tantôt d'intervenir pour l'aider quand elle décline face aux salaires ou à la rente prédatrice. L'Etat libéral n'est pas d'essence économique ; mais pris dans les rêts de la société économique, dans la mécanique des intérêts économiques, il est très sensible aux demandes économiques. Le libéralisme économique n'a pas de théorie politique, pas de théorie cohérente s'entend. C'est pourquoi il demande à l'Etat qu'il met en oeuvre, tantôt d'intervenir, tantôt de ne pas intervenir. En tous cas, l'Etat libéral intervient dans les limites que trace l'économie politique.

La pratique algérienne de développement montre *à contrario* le caractère contingent de l'économie politique. Extraite de son contexte historique, coupée des relations politiques qu'elle instaure

(1) L. Addi « rareté, rente et plus-value » in *les temps modernes* Mars 1983.

entre les agents économiques, celle-ci perd toute sa pertinence. Par exemple : le système de machines importe n'est productif qu'avec un taux donné d'exploitation de la force de travail. Or ce taux donne d'exploitation résulte d'un rapport de force politique entre le capital et le travail dans les pays où ce système de machines a été mis au point. Mais en Algérie, l'Etat refuse aux travailleurs toute expression syndicale autonome. Ce faisant, il se prive de moyens d'obtenir une plus grande productivite parce qu'il ne tient pas à pousser les travailleurs à resister et à exprimer des revendications qui finiraient par se cristalliser dans un syndicat autonome. La nature politique de l'Etat ne permet pas d'obtenir la rentabilite theorique du système de machines importe et ne permet pas d'exercer sur les travailleurs la pression qui, dans l'economie capitaliste, est exercee par la concurrence.

La conséquence est que le système de machines importe, produisant avec une productivite marginale en-deçà de ses capacites, participe au déficit comptable des entreprises d'Etat, lequel deficit concourt au transfert de valeur vers l'economie seconde, vers les fortunes privées. Le déficit de l'entreprise d'Etat, par l'inflation qu'il provoque, favorise la facilite des gains monetaires dans le secteur privé, dévalorisant ainsi *economiquement et socialement* tous les revenus fixes, notamment les salaires. Cette situation est en partie à l'origine de l'indiscipline dans le lieu de travail, d'où l'incapacite de mobiliser la force de travail avec les paramètres (intensite et productivité) du procès de travail importe.

L'origine historique de l'Etat algerien est susceptible d'expliquer la rupture avec l'économie politique en tant que celle-ci reflète l'arithmètique des intérêts opposes de la societe économique. Les racines historiques et ideologiques de la dynamique unitaire qui a porté l'Etat algérien sont en contradiction avec les premisses de l'économie politique. Né d'une contradiction externe – la colonisation – l'Etat algérien poursuit une finalite politique qui refuse l'autonomie de l'economique qui divise. Il s'inscrit en faux contre la société civile dont il ne souhaite pas le developpement, pour maintenir une unité qu'il estime necessaire pour garantir l'independance. Il n'est pas exagere de dire que l'Etat algerien *n'a pas d'objectifs économiques en soi* ; il a des objectifs politiques dont il sait qu'ils ne peuvent etre atteints qu'à travers le developpement économique. L'Etat algerien n'apprehende l'economique qu'à travers le prisme politique. Le developpement economique du pays est mis en oeuvre parce qu'il assure l'independance du pays et accroit son potentiel de defense. De ce point de vue, et de ce point de vue seulement, le bilan global de vingt cinq annees d'independance est positif dans la mesure où il n'y a pas de bases militaires etrangeres et il n'y a pas une influence etrangère determinant les decisions locales. Cette perspective est celle de l'ideologie nationale qui sert de fondement à la société politique algerienne.

Par rapport à l'Etat liberal, l'Etat algerien se trouve aux

antipodes. Tandis que le premier n'a aucune doctrine politique cohérente – qui puiserait en elle-meme sa coherence – le second a une base doctrinaire qui se suffit a elle-meme dans les conditions de rapports de force internationaux. Mais la difference radicale est à un autre niveau : le premier est assis sur une *rationalite economique*, le second sur une *rationalité politique*. Ceci explique la pertinence de l'économie politique dans l'Etat libéral et sa non-pertinence dans l'Etat algérien.C'est pourquoi il est difficile d'interpréter les pratiques de développement selon les grilles de l'économie politique, pratiques entâchées d'incohérence par rapport au but poursuivi : la construction d'une économie moderne.

Tournant le dos aux lois de l'économie politique, les pratiques d'Etat ne distinguent pas les rentes qui se forment à leur faveur ; l'Etat lui-meme ne se donne aucun moyen ni politique ni économique pour les éteindre. La raison fondamentale en est que l'idéologie populiste refuse de voir la société à travers les intérêts économiques qui la divisent. Mais ce populisme de facteur éthico-politique n'empêche pas le secteur privé d'amasser d'importantes fortunes monétaires, notamment dans le commerce où se réalise un taux de profit très élevé. Les pratiques d'Etat sont à ce point incohérentes qu'elles réalisent un objectif contraire à celui prévu. Les textes fondamentaux (Programme de Tripoli, Charte d'Alger, Charte nationale, diverses résolutions du Parti...) fixent comme objectif la marginalisation de l'activité économique privée, mais le résultat est une extension du capital privé.

A– L'ETAT CONTRE LE MARCHE.

L'Etat moderne est une excroissance politique du marché auto-régulateur. Cette affirmation, si elle est pertinente, résume toute l'ambiguïté de l'Etat algérien qui a entrepris de *construire une économie à l'abri du marché.* L'expérience algérienne pose dans sa nudité le problème des relations entre l'économique et le politique, problème interpelant la capacité de celui-ci à faire mouvoir l'appareil productif. Elle confirme, par ailleurs, les limites du discours politique à s'articuler de manière cohérente à la pratique économique qu'il fonde. Une pratique économique rationnelle – dans le sens de la rationalité économique historiquement déterminée – peut-elle prendre sa source dans le discours politique ? Une pratique économique, non autonome du discours politique, peut-elle obéir à sa rationnalité propre ? Voilà les questions que pose l'expérience algérienne de développement à travers lesquelles il s'agit d'expliquer comment l'opposition explicite entre le capital étatique et le capital privé devient une alliance implicite à tel point que celui-ci se nourrit de celui-là.

Une des hypothèses avancées dans cette étude est que l'Etat algérien a combattu le marché par des moyens politiques, ce qui est *économiquement* inefficace. Quand la production et la consommation domestiques s'effondrent, quand l'échange marchand se généralise, l'Etat n'a pas d'autre alternative que de maîtriser les forces du marché dans le sens de *l'auto-régulation.* Le marché régulé de l'économie administrée fait désormais partie de l'histoire ; il est illusoire de vouloir le ressusciter. La digression polanyienne sera utile pour décrypter, indirectement, l'expérience algérienne ; en effet, la problématique de K. Polanyi articule avec pertinence le marché auro-régulateur à l'Etat moderne.

C'est pourquoi on ne choisit pas un modèle économique comme on choisit une marchandise. Les modèles, élaboration théorique de l'économie politique, sont des axiomatiques dont la pertinence est socio-historique. En dehors de leurs reférence historiques implicites, leurs concepts se vident de tout sens. La question n'est donc pas de savoir si tel modèle est plus performant que tel autre ; la question tourne autour des conditions sociales, idéologiques et

politiques de la rationalité économique sans lesquelles la notion de *loi économique* n'a pas de sens.

1– Secteur d'Etat et secteur privé

L'idéologie du secteur d'Etat repose sur la complémentarité des intérêts économiques des protagonistes. Elle suppose que l'échange ne divise pas, il réunit. L'Etat, en créant son circuit de distribution des biens, voudrait réconcilier le vendeur et l'acheteur, sur la base du principe que les prix des biens couvriront uniquement les coûts de production, les frais de commercialisation et « un tout petit profit » destiné à financer de nouvelles installations commerciales. C'est l'idéologie du « prix juste », à base éthique, pour protéger le « pauvre ». Une doctrine morale ne se critique pas pour ses principes. Il est immoral de critiquer une idéologie morale qui proclame poursuivre des buts de justice et d'équité. Mais il est possible de la critiquer à partir de ses conséquences pratiques et de ses résultats réels pour montrer, d'une part, qu'ils sont en contradiction avec les principes premiers et, d'autre part, que cette idéologie morale n'a aucune prise sur la réalité qu'elle ne transforme pas dans le sens souhaité.

a– L'attitude vis-à-vis du secteur privé

L'Etat algérien a-t-il une doctrine économique ? Compte tenu des conditions idéologiques du mouvement national, dont il est le prolongement, quelle est son attitude vis-à-vis du capital privé national ? Dans les textes fondamentaux qui ont jalonné la vie politique du pays, du Programme de Tripoli de 1962 jusqu'aux Chartes nationales de 1976 et de 1986, en passant par la Charte d'Alger de 1964, malgré le style plus ou moins tranché selon les conjonctures, le droit de cité est expressément reconnu au capital privé. Mais cette reconnaissance est assortie de certaines conditions et de certaines réserves.

Après avoir balisé les secteurs stratégiques réservés à l'Etat, le Programme de Tripoli stipule que « *dans les autres domaines de l'économie, l'initiative privée peut être encouragée et orientée dans le cadre du plan général d'industrialisation* » *(1)*. Il est précisé, cependant, que « *à aucun prix, l'Etat ne doit contribuer à créer comme cela s'est fait dans certains pays, une base industrielle au profit de la bourgeoisie locale dont il se doit de limiter le développement par des mesures appropriées* » *(2)*. La Charte d'Alger, considérée par certains auteurs comme d'inspiration fortement marxiste, ne préconise pas la suppression du secteur privé, dont elle recommande l'encadrement, mais pour l'insérer dans la logique de développement d'ensemble. La Charte nationale de 1976 reprend à son propre compte la distinction que fait la Charte d'Alger entre propriété privée exploiteuse et propriété

(1) *Programme de Tripoli* op. cit p. 47
(2) *Programme de Tripoli* op. cit p.

privée non exploiteuse ; elle tente de l'approfondir, pour lui donner une portée opératoire. Cependant, la Charte nationale de 1986, constatant implicitement la difficulté de matérialiser la limite entre les deux propriétés, déplace la frontière pour distinguer le secteur privé non exploiteur *« du secteur privé parasitaire et spéculatif qui est lié aux intérêts des sociétés néocolonialistes, aux monopoles et aux capitaux étrangers et qui constitue un danger pour le socialisme et pour tout développement économique indépendant du pays » (1)*.

L'attitude vis-à-vis du capital privé national est marquée par une constante, que ce soit dans les textes fondamentaux ou dans les discours des dirigeants depuis 1962. Demandant au capital privé de participer à la reconstruction économique dans les limites qu'impose le respect des options politiques définies par l'Etat, le projet du Plan Quinquennal 1980–1984 résume cette attitude : *« La préoccupation de la politique économique a toujours consisté à vouloir utiliser les capacités de production existantes ou potentielles du secteur privé parce qu'elles contribuaient à l'essor économique, et en même temps à éviter que ce secteur n'acquiert dans les différents domaines un rôle qui lui procure le moyens d'influer sur la décision économique ou politique, de contrôler le marché, de confisquer les richesses... ou d'exploiter les travailleurs » (2)*.

Il est singulier, et en même temps révélateur, que l'attitude vis-à-vis du capital privé ne puise pas son contenu dans la théorie économique, seule capable de fournir des arguments de poids, mais trouve ses justifications dans des considérations politiques. Cette constatation est susceptible d'indiquer une démarche féconde pour l'analyse de l'Etat algérien : il conviendra de souligner la constance des fondements politiques, économiques et idéologiques depuis 1962, malgré la disparition de la scène politique de A. Ben Bella en 1965 et de H. Boumédienne en 1978. Les changements perçus à l'époque, ici et là, ne remettent pas en cause la logique d'ensemble à laquelle obéit le système politique algérien, malgré le retournement de certaines alliances que le temps, remettait tôt ou tard dans leurs dispositions naturelles.

L'Etat algérien est très soucieux de préserver l'unité de la société politique qui, sous la domination coloniale, a permis de recouvrer la souveraineté nationale. L'Etat algérien est marqué, plus que tout autre, par le *« besoin obsessionnel d'unanimité nationale »*. La philosophie politique qui a animé le mouvement national, sous la colonisation, survit à l'indépendance, et marque profondément la vie politique. La démocratie est rejetée parce qu'elle traduit l'existence de divergences sociales et politiques ; de plus, elle se construit au détriment de la minorité qu'elle désigne. L'unanimité

(1) *La charte nationale* 1986 p. 44

(2) *Projet du plan quinquennal* ministère de la planification et de l'aménagement du territoire Alger 1980

algérienne élargit la majorité pour y fondre la minorité attachée à ses privilèges. C'est *un refus de la démocratie au nom de l'unanimité nationale*. Le Président algérien représente l'ensemble de la société politique dont on voudrait qu'elle ne soit traversée par aucun conflit et aucune divergence. L'unité politique, l'unanimité nationale se prolongent dans l'unicité du Parti, conçu comme l'émanation de tout le corps politique .

C'est à la lumière de cet impératif de l'unité que doit être analysée l'attitude à l'égard du capital privé, qui introduit une contradiction de taille dans le corps social, contradiction qui à terme, risque de diviser la société politique. La Charte d'Alger donne la mesure du refus des lois du marché. « *Le capitalisme est miné par un certain nombre de contradictions. Le marché laissé à l'anarchie individuelle, soumis à la loi de la recherche du profit maximum est rapidement desaxé* » *(1)*. Et plus loin, elle proclame : « *...la société capitaliste est une société déchirée qui fonctionne contre l'immense majorité des travailleurs qui la composent. Si la contradiction entre exploiteurs et exploités prend une forme nouvelle, elle n'en persiste pas moins, et avec elle persiste l'inégalité sociale et l'irrationalité de la production* » *(2)*.

Le capital privé n'est refusé qu'autant qu'il divise la société civile. Aussi, il est toléré dans des *limites* qui ne mettent pas en danger l'unité à préserver. L'histoire de l'Algérie indépendante montrera que, selon les circonstances, ces limites fluctueront. Le refus du capital privé aura au moins comme avantage politique d'épargner à l'Etat de prendre position dans le conflit capital-travail. Ce n'est pas un mince avantage pour un Etat qui se réclame du peuple. On ne peut, tout à la fois, se réclamer du peuple et prendre partie contre les travailleurs dans le conflit capital-travail ; à moins de permettre à ces travailleurs de prendre en charge eux-mêmes leur propre défense, à travers la liberté syndicale, ce qui institutionnaliserait le conflit dans la société politique ; à terme, cela irait dans le sens de l'expression politique des divers intérêts catégoriels, donc dans le sens du multipartisme. L'idéologie populiste, refusant cette perspective, se transforme à l'Indépendance en *idéologie étatique* dont l'idée centrale est que le développement économique, *la lutte contre le sous-développement seront à la charge de l'Etat* qui veillera à préserver, au cours de ce processus, l'unité de la société politique.

C'est donc un refus du marché, et de ses forces centrifuges, qui motive et justifie le refus du capital privé. C'est pourquoi les textes ne se prononcent jamais nettement contre la propriété privée ; ils distinguent en celle-ci deux aspects : l'un exploiteur, à bannir, et l'autre non exploiteur, à accepter. La frontière entre l'un et l'autre aspects est fixée par la *capacité de la société civile à s'accomoder du capital privé sans conflit, sans déchirure*. La propriété est exploiteuse dès que le conflit éclate, dès qu'elle fait courir le risque de

(1) *La charte d'Alger* Alger 1964 p. 53
(2) *La charte d'Alger* op. cit p. 55

diviser la société civile.

Devant la montée impétueuse du capital privé, certains travaux universitaires ont cru déceler une volonté camouflée de l'Etat de donner naissance à un secteur industriel privé. L'Etat algérien pouvait-il éviter l'accumulation qui s'est déroulée dans le secteur privé ? Un courant politique du pouvoir d'Etat était-il favorable à la bourgeoisie naissante ? Il est aisé, à posteriori, de dire que l'évolution sociale était dictée de manière machiavélique par quelque force conspiratrice selon un plan préétabli. Cette vision téléologique semble privilégier le rôle d'un groupe social, tout en sous-estimant les autres protagonistes sociaux. En fait, rien n'est joué à l'avance, et le rapport de forces politique qui infléchit telle ou telle évolution prend racine dans la société, c'est-à-dire dans la production, la circulation et dans la conscience. Une force sociale ascendante n'est ascendante que parce que, en face, les résistances qui lui sont opposées sont faibles et la faiblesse s'entend sur le double plan économique et idéologique. Le pouvoir d'Etat n'était pas lié, et n'est pas lié, ni idélogiquement ni économiquement au capital privé ascendant ; cependant, son idéologie et ses pratiques idéologiques n'ont aucune capacité à faire face à la montée du capital privé. Ce sont des nuances indispensables à la compréhension du mouvement social en Algérie qu'un certain manichéisme obscurcit.

Le pouvoir d'Etat ne se reproduit pas sur la base des richesses créées dans les cadre du rapport salarial capitaliste ; il ne justifie pas son maintien par la nécessité de la répartition du surplus créé localement, à la création duquel le capital privé prend part. Le capital privé cesserait de fonctionner et cesserait d'exploiter le travail, le pouvoir d'Etat n'en serait nullement affecté, sinon peut-être à travers l'augmentation du chômage ; il pourra, du reste, le résorber en distribuant des salaires.Le pouvoir d'Etat se reproduit sur la base de la rente énergétique et reproduit tout un procès de redistribution de cette rente qui profite aussi – et surtout – au capital privé. Toutefois, il n'a pas prévu et n'a pas planifié dans le temps cette pratique qui, par ailleurs, se déroule dans la *fausse conscience*. Croire l'inverse, c'est donner au pouvoir d'Etat une capacité de planifier le déroulement de l'histoire que, de toute évidence, il n'a pas.

Interpréter le projet étatique de construction d'une économie à l'abri du marché comme une politique machiavélique destinée à favoriser la croissance du capital privé, c'est s'interdire de percevoir les limites idéologiques du projet étatique et de ses promoteurs, voire de la situation historique. Voici un pouvoir, issu d'un mouvement de libération radical, demeuré fidèle à l'idéologie populiste dont il tire sa légitimité, et qui, tout en refusant le marché et le capital privé, a favorisé l'ascension de la bourgeoisie monétaire sur le terrain économique. Cette contradiction rapelle que ce n'est pas la première fois, dans l'histoire, que la fausse conscience aura joué un « mauvais tour » aux agents de l'histoire qui croient la faire

alors qu'ils la subissent. C'est même le propre de la fausse conscience d'obscurcir le procès d'évolution sociale réel. La conception populiste perdure ; il lui semble qu'elle concrétise un projet social qui lui est propre et dont sont exlues l'inégalité et l'injustice qui divisent. Entre-temps, la bourgeoisie monétaire se développe, s'accommadant du discours populiste qui lui épargne la confrontation frontale avec les travailleurs.

En réalité, la conception populiste se maintiendra tant que la reproduction matérielle demeurera assurée par la rente minière d'origine externe. Cette rente permettra à la conception populiste de s'allier les couches moyennes, voire même les couches populaires, et de tenir en respect la bourgeoisie : cette dernière se contentera de se greffer sur le procès étatique de redistribution de la rente, pour en soutirer le maximum de richesse sociales destinées à l'accumulation. Entre-temps, un niveau de consommation, supérieur au travail social local, se sera imposé, l'auto-subsistance aura été détruite par l'échange généralisé, des rapports sociaux d'échange et de production, prolongement des rapports sociaux mondiaux, auront pris forme, des couches sociales aux contours assez nets se seront dessinées : le modèle se reproduira tant qu'il sera irrigué par la rente minière. Sitôt celle-ci tarie, la crise éclatera et la bourgeoisie sortira de sa réserve pour proposer sa candidature à l'hégémonie, avec toutes les recettes que l'on connaît.

b– Distribution étatique et revanche du marché

L'Etat algérien, en héritier du mouvement national, est apparu comme l'expression d'une collectivité politique qui a privilégié son unité pour mener à terme la lutte anti-coloniale, malgré ses diversités sociales. A l'indépendance, la dynamique unitaire persiste pour les raisons suivantes :

Tout d'abord, la forte dynamique unitaire qu'a connue le mouvement national algérien ne peut pas s'éteindre du jour au lendemain par elle-même, bien qu'elle connaisse une tendance au fléchissement. Ensuite, cette même dynamique est revendiquée dans la compétition pour le pouvoir ; elle devient donc une ressource politique qui accroît la légitimité. Enfin, l'économie n'étant pas très développée, les contradictions sociales issues de l'échange marchand ne sont pas suffisamment prondes pour annihiler la dynamique unitaire.

Ainsi, porté par une dynamique unitaire, l'Etat algérien tente de maintenir la cohésion sociale et l'unité de la société politique. Il opte pour un développement économique qui n'obéit pas aux forces libres du marché, si tant est que celles-ci peuvent mener vers le développement économique. Mais le refus de ces lois demeure *idéologiquement ambigü*, dans la mesure où elles sont refusées non en vue de les dépasser, mais uniquement par rapport aux antagonisme sociaux qu'elles introduisent. Tout porte à croire qu'elles seront peu à peu acceptées dès que l'unité du corp social aura

résisté à ces antagonismes. Le refus du marché n'impliquait pas, dans les textes officiels, l'abolition de la production marchande, du salariat et de l'Etat à long terme, à supposer que ces abolitions ne soient pas une utopie dans les conditions historique présentes. Ce refus n'ouvre aucune perspective et, en tant qu'option, il n'est même pas un principe *« constitutif d'une société idéologique »* dans le sens ou l'entend F. Feher (1).

Il faut brièvement indiquer ce qui différencie l'Etat algérien des Etats de l'Europe de l'Est pour comprendre les raisons pour lesquelles il n'a pas pris en charge *toutes* les activités de production et de distribution. Pourquoi, d'un côté, refusait-il le marché, comme les pays de l'Est européen, et d'un autre côté, il laissait persister la propriété privée dont, certes, il limitait l'activité ? Pourquoi n'a-t-il pas institué un *« système de dictature sur les besoins »* à l'instar des sociétés Est-européennes ? (2)

La réponse à ces questions comporte plusieurs éléments. Tout d'abord, il importe de remarquer que l'idéologie du mouvement national algérien ne se situe pas dans le prolongement théorique des idées philosophiques des *« Lumières »* ; par conséquent, elle n'est pas en rupture avec la catégorie historico-théorique de la propriété privée sur laquelle s'élève la société civile, objet d'une critique radicale qui a culminé au XIX[ème] siècle dans l'œuvre de K. Marx. L'idéologie du mouvement national algérien ne fait référence ni de manière explicite, ni de manière implicite au pessimisme ou à l'optimisme authropologiques. Par conséquent, à l'indépendance, l'Etat algérien, ou le pouvoir qui l'a investi, ne dispose pas d'une idéologie et d'une conception de l'homme suffisamment élaborées pour s'imposer à la société jusqu'à refuser à ses membres toute initiative économique privée. Aussi, il s'accommodera de la propriété privée, soumise à une réglementation juridique qui traduira le souci de ne pas introduire la discorde dans le corps social.

Mais les causes géopolitiques ne sont pas absentes dans le fait que l'Etat ait été incapable d'instituer un *système de dictature sur les besoins*. La proximité de l'Europe, la présence en France d'une forte émigration qui maintient des liens très forts avec le village d'origine, l'impossibilité de rendre imperméables les frontières avec la Tunisie et le Maroc, l'impossibilité de contrôler celles bordant le Sahara, sont autant d'éléments qui ont empêché de maîtriser l'espace économique. Car un système de dictature sur les besoins signifie surtout qu'il n'existe aucune possibilité de revenu indépendamment de l'Etat.

La statégie de l'Etat algérien consistera à créer un secteur économique de distribution et de production, sous son contrôle

(1) Ferenc Feher « Structure des dictatures sur les besoins » in *les temps modernes* Décembre 1978

(2) Nous empruntons cette expression à l'ouvrage de F. Feher, A. Heller, G. Markus *Dictatir ship over Needs An Analysis of Sovietic societies.* **Basil** Blackwell 1983

direct mais qui, peu à peu, absorberait le secteur privé. Cependant, l'évolution a été tout autre en raison du déficit chronique de l'entreprise d'Etat qui, de diverses manières, profitera à l'entreprise privée, auréolée en outre des qualités d'efficience et d'efficacité.

Cette stratégie n'a pas consisté en la maîtrise du marché, mais en la mise en place d'un marché « artificiel » d'économie administrée ; ce marché à donné naissance à un marché parallèle, à un marché « noir ». Il va sans dire que le *véritable marché*, c'est ce marché « parallèle », « naturel », parce que lui seul redistribue la valeur sans intervention politique, sur la base de l'argent, et de l'argent seulement.

L'histoire économique de l'Algérie indique que l'Etat, faute de maîtriser le marché, a tenté de le dissoudre dans une organisation administrative de redistribution des richesses. Des Magasins Pilotes Socialistes de A. Ben Bella aux Souk-El-Fellah de H. Boumédiène, il s'agissait toujours de protéger le faible pouvoir d'achat des consommateurs, contre les inégalités profondes du marché porté à la spéculation. Organiser l'économie contre le marché, réduire l'Etat à l'économie face à la société arc-boutée sur le marché : une véritable guerre d'usure a opposé l'Etat à la société. Sans les ressources de la rente énergétique, la société serait déjà venue à bout de l'Etat. Le marché aspirait les produits distribués dans le circuit étatique. Le logement, la voiture, le lot de terrain... que l'Etat cédait à ses cadres à un prix « officiel » se retrouvaient sur le marché au prix fixé par l'offre et la demande, c'est-à-dire multiplié par 10 ou par 15. Le marché jetait ses tentacules aussi loin que le permettaient les limites de la répression.

La différence de prix des biens de consommation courante entre la distribution étatique et le marché « parallèle » justifiait amplement l'abandon de l'emploi dans l'industrie : il suffisait de faire une queue de quelques heures aux Souk-El-Fellah pour rapporter l'équivalent du salaire hebdomadaire. Pourquoi alors aller travailler ? La distribution étatique distrayait et empêchait la « discipline d'usine » sans laquelle les machines importées ne pouvaient fonctionner à leur meilleur rendement. Dans sa volonté de supplanter le marché libre par une distribution étatique, l'Etat se faisait cerner : le marché parallèle pénétrait par les canaux censés le maîtriser. Les contrôleurs de prix chargés de combattre l'inflation contribuèrent à l'augmenter amplement en se laissant corrompre. Peu de fonctionnaires pourraient résister à la tentation de ne pas « profiter » des différences de niveaux de prix. L'Etat s'épuisait à contrôler les contrôleurs et à traduire en justice ceux qui devaient les surveiller.

La distribution étatique, si elle est cependant parvenue à préserver le pouvoir d'achat des plus démunis, pour les biens de premières nécessité (céréales, café, sucre, huile...), grâce au soutien des prix dont profitent du reste toutes les catégories sociales, n'a pas empêché la constitution de fortunes monétaires colossales, accu-

mulées soit dans le commerce, soit dans l'industrie privée. Le « petit » commerce, toléré par les options politiques, et la propriété non exploiteuse... trouvaient dans la politique étatique de redistribution des salaires la substance qui allait les renforcer et les accroître dans des proportions sans aucune mesure avec leurs dimensions d'origine. Le schéma du planificateur algérien consistait à créer un noyau industriel dont l'évolution irait en s'élargissant, jusqu'à absorber toutes les parcelles d'activité économique privée. Dans l'attente, le secteur privé avait sa place à condition qu'il ne perturbe pas la logique d'ensemble dessinée par la planification.

Cependant, l'évolution a été tout autre, compte tenu des difficultés que connaissait l'entreprise d'Etat et que traduit son déficit comptable chronique. Les salaires distribués par l'entreprise publique, n'étant pas une fraction d'une valeur-ajoutée réelle, le marché n'a pas connu un volume de valeurs d'usage et de services correpondant au volume des signes monétaires. Cette situation inflationniste n'a profité qu'au secteur privé (industriel et commercial), les prix à la vente de l'entreprise d'Etat étant des prix administratifs fixés par le ministère de tutelle. C'est ainsi que le capital privé a grandi à l'ombre de la politique étatique de développement qui l'a renforcé de différentes manières.

Le déficit comptable de l'entreprise n'empêche pas celle-ci de continuer à fonctionner sans courir le risque de fermeture pour faillite. Elle ne connait donc pas de contrainte budgétaire réelle, comme c'est aussi le cas pour l'entreprise dans les pays de l'Est-européen. Cependant, dans ces derniers pays, il n'y pas un secteur privé qui profite du déficit de l'entreprise d'Etat. C'est à ce niveau que l'économie algérienne ne présente pas la cohérence des économies Est-européennes.(1).

Dans les conditions idéologiques et politiques de l'Algérie, l'Etat aurait dû maitriser le marché, c'est-à-dire s'opposer, *économiquement et non autoritairement*, à la constitution du marché parallèle, en évitant les pénuries, quitte à importer les produits dont a besoin le revenu moyen, en attendant de les fabriquer sur place. La distribution massive des salaires doit s'accompagner de la production ou de l'importation de ce qu'achètent ces salaires. Les ouvriers des industries sidérurgiques ou mécaniques ne dépensent pas leurs salaires dans l'achat de produits sidérurgiques ou mécaniques.

Ces salaires du secteur des biens de production ou intermédiaires ont été, en partie, captés par le secteur privé industriel et commercial. Mais ce secteur privé n'a pas cédé ses marchandises et ses services sur une base concurrentielle qui aurait réduit ses profits. Le secteur privé a cédé ses marchandises et ses services sur une base *quasi-monopolistique*. C'est pourquoi l'Etat – bien que cela paraisse paradoxal – aurait dû *démocratiser* l'accès au secteur privé pour pulvériser la rente à travers laquelle des fortunes monétaires colossales ont été amassées. La puissance monétaire du

secteur privé a été involontairement bâtie par l'Etat ; il ne donnait qu'à des privilégiés des agréments d'investissements, des licences d'importation, des autorisations de fonds de commerce, etc.

Le commerce de gros, de semi-gros, voire même de détail, est monopolisé entre quelques mains, abritant de véritables féodalités économiques qui rançonnent l'activité économique. Il est aussi inutile qu'inefficace de songer à un contrôle ; ou bien ces commerçants ont des relations qui les mettent à l'abri du contrôle, ou bien ils corrompent le contrôleur. De plus, il faut savoir qu'on ne contrôle pas une position monopolistique : c'est ainsi dans toutes les sociétés humaines. *Une position monopolistique entre les mains du privé ne se contrôle pas, elle se concurrence.* Ce n'est certes pas à l'Etat de la concurrencer – encore que c'est possible quand il se donne les moyens politiques – mais c'est à l'Etat d'abattre les barrières qui assurent la reproduction du monopole.

Maîtriser le marché – et c'est là une attribution de l'Etat moderne – c'est utiliser les *lois de l'économie politique* laquelle s'est constituée dans le mouvement historique d'extinction de la rente pour permettre à la loi de la valeur de fonctionner dans la concurrence en vue de profit qui traduit une création *ex-nihilo* de valeur. Il faut, en effet, rappeler que l'Etat moderne s'est constitué contre les féodalités locales qui rançonnaient la circulation des richesses. Ces rançons peuvent prendre diverses formes, y compris des formes apparemment commerciales (1).

C'est à l'Etat de s'y opposer, en règlementant le commerce de telle manière qu'il n'y ait pas de corporation fermée. Qu'est-ce qui fait qu'en Algérie, le « pas de porte » d'un local commercial moyen à Alger ou Oran... coûte cent millions de centimes ? Le « pas de porte » est si élevé parce qu'une activité commerciale quelconque dans ce local rapporterait cette somme en un an ! Si l'Etat mettait à la disposition des acquéreurs des locaux commerciaux, il répartirait entre plusieurs commerçants la rente de spéculation, ce qui aurait comme avantage de réduire les inégalités dans les revenus. La maîtrise du marché par l'Etat ne signifie pas seulement la mise sur pied d'un circuit étatique de distribution, elle signifie surtout qu'il s'oppose efficacement à l'érection de véritables puissance économiques, relativement au revenu moyen, détenues par quelques individus.

(1) Il n'est pas exagere d'avancer que certaines branches du commerce de demi-gros ou de detail rapportent journellement l'équivalent du salaire mensuel d'un ouvrier. L'inegalite de revenu au profit du commerçant a totalement devalorise toutes les autres fonctions à revu fixe : ingénieur, médecin d'établissement public, fonctionnaire, etc. Les individus les plus valorisés sont les commercants et les hauts fonctionnaires, susceptibles d'avoir des proteges parmi les commerçants. C'est ainsi que les sommets de la hierarchie sociale sont occupes par les « protecteurs » et les « protégés ». Les « protégés » rançonnent les revenus fixes avec la bienveillance des « protecteurs ».

En devenant une source d'inflation, le secteur d'Etat, outre qu'il renforçait le capital privé, diminuait le pouvoir d'achat du salaire qu'il distribuait. Bien que créateur d'emplois, il fonctionnait à contre-courant des intérêts des consommateurs les plus démunis. Singulier paradoxe que cette évolution de l'économie étatique, conçue pour surmonter les inégalités que crée le marché ; elle aboutit, au mieux, a reconduire ces inégalités, au pire à les approfondir.

Le systeme global se reproduira selon deux logiques : la logique de l'économie administrée dans le secteur d'Etat et celle de l'échange marchand maximisant le profit privé. Le secteur étatique s'est élargi, soutenu par les ressources que procure la rente énergétique, mais en même temps, il se constitue comme un mécanisme de redistribution de la rente au profit du secteur privé. L'Etat se trouve comme pris au piege, parce que la monnaie qu'il émet, pour satisfaire les besoins de liquidités de l'entreprise d'Etat, n'est ni « passive », au sens où J. Kornai l'entend pour les économies de l'Europe de l'Est, ni « active » compte tenu des limites de l'économie algérienne et de l'inconvertibilité du dinar algérien (1). Mais elle constitue une réserve de valeur qui peut mettre en œuvre un rapport salarial et constitue un moyen d'échange aspirant les marchandises importées. L'économie algérienne se trouve en face de deux contraintes : la contrainte par la demande propre aux économies capitalistes, et la contrainte par les ressources des économies est-européennes telles que les a étudiées J. Kornai. L'économie algérienne ne présente ni la cohérence des systèmes capitalistes, ni celle des systèmes de type soviétique.

(1) Cf. J. Kornai *Socialisme et économie de la pénurie* Economica 1984. Il serait intéressant d'étudier en quoi l'économie algérienne diffère de celle qu'étudie J. Kornaï. A première vue, il semblerait que l'existence d'activités économiques privées à une large échelle en Algérie constitue une différence fondamentale. Le déficit comptable des entreprises, des économies des pays de l'Est est socialement supportable, à la différence de l'Algérie, dans la mesure où son financement ne risque pas de concourir à l'accumulation privée. La solution pour l'Algérie serait alors d'étaser intégralement toutes les activités économiques y compris le micro-commerce de détail. Mais cette solution n'y est pas.

2. – Digression : Le marché auto-régulateur et l'Etat libéral chez K. Polanyi

A travers le refus du capital privé, l'Etat refuse le marché qui divise la société. Mais, en même temps, cette vision remet en cause l'articulation historico-logique – tout au moins telle qu'elle s'est déroulée dans l'histoire de l'Europe – des catégories communauté-société-marché-Etat. La communauté peut se passer de l'Etat, mais dès que le marché la désagrège et la recompose sous forme de société, l'Etat est indispensable pour rendre compatibles des intérêts contradictoires. Il faut avoir présent à l'esprit que, en tant que création du marché auto-régulateur, la société est un phénomène moderne ; en tant qu'elle est d'abord société d'échange, société économique. Elle existe par la volonté des commerçants et des capitalistes dont elle est l'outil, dit F. Tönnies. La société est un rassemblement artificiel d'hommes, par opposition à la communauté dont l'origine remonte à une famille qui aurait essaimé, réellement ou dans l'imagination de ses membres. Communauté et société n'ont pas la même origine : c'est peut-être l'aspect artificiel de la société qui a suggéré à la philosophie politique occidentale l'idée d'un contrat social librement consenti, à une époque où, précisément, l'effondrement des anciennes communautés rurales accompagnaient la naissance de la société moderne sous la pression du marché auto-régulateur.

La distinction qu'opère F. Tönnies rappelle que, si le marché crée la société civile, il n'en assure pas la cohésion. Bien au contraire, il la soumet à des forces centrifuges capables de la désintégrer. Le rapport social, à l'inverse du rapport communautaire, devient une contrainte qui s'impose à l'individu. En dehors de ce rapport, point de salut puisque, depuis l'effondrement des anciennes communautés, il n'y a pas d'alternative pour assouvir sa faim. C'est pourquoi la société fonctionne par la violence, quelle que soit sa forme, par la ruse, par l'exploitation ; elle réunit les élements explosifs d'un conflit potentiel toujours latent, souvent manifeste.

A partir de là, le problème qui se pose à la société est un problème d'abord d'unité, ensuite de paix sociale, comme l'ont vu Machiavel et Hobbes. Entre la société et le marché s'intercalle l'Etat ; celui-ci recherche par tous les moyens à éviter que la société ne se disloque et qu'elle ne tombe dans l'anarchie, avec retour aux communautés cloisonnées que contrôleraient des micro-pouvoirs locaux. Les moyens par lesquels la société évite de tomber dans l'anarchie, elle les puise dans le *politique*. Le marché auto-régulateur crée la société civile et exerce sur elle des pressions que contient l'Etat.

Aucun autre auteur que K. Polanyi n'a montré avec autant de vigueur l'articulation des problématiques de l'Etat et du marché. *« C'est dans les lois du marché*, écrit-il, *que l'on trouve la clé du système institutionnel du XIX*[ème] *siècle » (1). Cependant, chez K. Polanyi, il faudra distinguer le marché régulé* (l'économie administrée) qui a existé dans les temps les plus reculés (l'Egytpte des Pharaons, la Chine, l'Afrique...) et le *marché auto-régulateur* qui est une création récente de l'histoire européenne. Ce dernier opère une rupture radicale, une tranformation majeure entre les sociétés anciennes et les sociétés contemporaines. Dans l'un et l'autre cas, l'économie n'a pas les mêmes fonctions ni la même importance. Dans les sociétés anciennes, souligne-t-il, *« l'économie humaine est... encastrée et englobée dans des institutions économiques et non économiques. Il importe de tenir compte de l'aspect non économique. Car il se peut que la religion et le gouvernement soient aussi capitaux pour la structure et le fonctionnement de l'économie que les institutions monétaires ou l'existence d'outils et de machines qui allègent la fatique du travail »* (2)

L'une des idées centrales de K. Polanyi est que le marché auto-régulateur n'est pas né d'une croissance « naturelle » ou d'une évolution quantitative du marché régulé. Le passage de l'un à l'autre, en Europe, a été le résultat de *« stimulants extrêmement artificiels que l'on avait administrés au corps social afin de répondre à une situation créée par le phénomène non moins artificiel de la machine* (3)

La transformation dont ont été l'objet les sociétés humaines depuis l'avènement du capitalisme, c'est précisément le passage du marché administré, regulé par des facteurs exogènes, au marché auto-régulateur dont la dynamique centrifuge a broyé les hommes, les cultures et toutes les valeurs morales et éthiques. La « transformation » est à l'œuvre à chaque fois que des éléments appartenant soit à la société, soit à la nature sont aspirés par la logique destructrice du marché, reposant sur l'offre et la demande, en devenant des marchandises dont le règne ne cesse de s'étendre au

(1) K. Polanyi *La Grande Transformation* Gallimard 1983 p.21

(2) K. Polanyi (sous la direction de) *Les systèmes économiques dans l'histoire et la theorie* Larousse 1975 p.244
(3) K. Polanyi *La Grande*... Op. Cit. p.89

détriment de l'ordre social des communautés villageoises et autres modes de production et de consommation domestiques. Les forces centrifuges que libère le marché ont menacé et ont mis en péril la cohérence de la société humaine et sa civilisation. « *Permettre au mécanisme du marché de diriger seul le sort des êtres humains et de leur milieu naturel, et même en fait, du montant et de l'utilisation du pouvoir d'achat, cela aurait pour résultat de détruire la société* » (1). Car, pense K. Polanyi, laisser le marché s'emparer de ladite force de travail, devenue marchandise, équivaut à libérer l'homme en tant qu'entité biologique et psychique à l'implacable jeu de l'offre et de la demande. « *Dépouillés de la couverture protectrice des institutions culturelles, les êtres humains périraient, ainsi exposés à la société ; ils mourraient, victimes d'une désorganisation sociale aigüe, tués par le vice, la perversion, le crime et l'inanition* » (2)

L'économie de marché, en banalisant la force de travail, la terre et la monnaie comme simples marchandises, à l'instar de toutes les autres, obéissant au jeu aveugle de l'offre et de la demande, s'est annexée la société en en faisant l'auxiliaire du marché. Mais la désintégration sociale ne peut être empêchée que par la mise en place de réglementations destinées à cette fin. « *Inévitablement, la société prit des mesures pour se protéger, mais toutes ces mesures quelles qu'elles fussent, compromirent l'auto-régulation du marché, et exposèrent ainsi la société à d'autres dangers. C[illegible]t le dilemme qui força le système du marché à emprunter dans [illegible] développement un sillon déterminé et finit par briser l'organisation sociale qui se fondait en lui* »(3)

L'exemple historique le plus probant du dilemme en question fut le système dit de Speenhamland de l'Angleterre de la fin du XVIIIème siècle et début du XIXème ; ce système était destiné a amortir les conséquences désastreuses de l'effondrement des anciennes communautés rurales au sein desquelles « *la solidarité de clan et la réglementation du marché des céréales arrêtaient les famines* » (4). La loi de Speenhamland était conçue pour secourir les pauvres et les indigents à l'aide d'allocations financées par les ressources publiques. Mais très vite, le système fut détourné de sa signification et se transforma en aide aux salariés, ce qui fit baisser le niveau des salaires au profit des employeurs ; comme si les ressources publiques financaient une partie des salaires des ouvriers employés par le capital privé. Ce détournement des ressources publiques ne pouvait être évité « *tant que l'on ne faisait pas la distinction entre, d'une part, les chômeurs valides et, d'autre part, les personnes agées, les infirmes et les enfants* » (5). De nombreux débats eurent

(1) K. Polanyi *La Grande*... Op. Cit. p.108
(2) K. Polanyi *La Grande*... Op. Cit. p.109
(3) K. Polanyi *La Grande*... Op. Cit. p.21
(4) K. Polanyi *La Grande*... Op. Cit. p.217
(5) K. Polanyi *La Grande*... Op. Cit. p.135

lieu sur ces aides entre parlementaires, publicistes, politiciens et autres ideologues. Presque tous réflèchissaient sur le dilemme suivant : aider les pauvres, c'est les inciter à ne pas travailler pour un salaire ; les mettre au travail dans des institutions publiques pour fabriquer des marchandises, c'est concurrencer les manufactures privées qui licencieraient leurs ouvriers.

Dès les années 1830, les libéraux obtinrent la suppression du système de Speenhamland pour permettre *« la naissance d'une classe ouvrière industrielle qui ne dépendait pour ses revenus que du travail accompli »* (1). En s'imposant, le marché du travail bouleversa les valeurs morales puisque, écrit K. Polanyi : *« Alors que les indigents, pour le bien de l'humanité, devaient ère secourus, les chômeurs, pour le bien de l'industrie ne devaient pas l'être »* (2). Il est vrai que ces allocations d'aide aux pauvres étaient devenues un vértable butin public, ce qui renforça la position des libéraux hostiles au système. *« Pour obtenir leur part, les brutaux rudoyaient les administrateurs, les débauchés exhibaient leurs bâtards qu'il fallait nourrir, les paresseux se croisaient les bras et attendaient le moment d'en bénéficier ; garçons et filles ignorants se mariaient grâce à elles ; les braconniers, les voleurs et les prostituées l'extorquaient par l'intimidation ; les juges de campagne la prodiguaient pour se rendre populaires... C'est ainsi que fonctionne le fonds de secours »* (3)

Speenhamland était conçu à l'origine comme un mécanisme protecteur, mais il a été vidé de sa signification par des forces sociales diverses au point qu'il eut comme effet négatif de retarder la naissance d'une classe ouvrière susceptible de s'organiser et de se défendre en tant que telle. Le marché auto-régulateur appelle la mise en place d'institutions dans des formes spécifiques qui protègent la société de la désintégartion. La problèmatique de l'Etat libéral chez K. Polanyi s'inscrit dans ce jeu différentiel Marché-Société aussi ambigü qu'ambivalent. L'Etat n'est pas au service du marché contre la société et n'est pas au service de la société contre le marché.

Dans la conception de K. Polanyi, l'Etat n'est pas au service d'une classe exclusivement. *« A vrai dire, une politique suivant un intérêt de classe étroit n'est pas même capable de bien garantir cet intérêt – c'est une règle qui n'admet que de rares exceptions. A moins qu'il n'y ait d'alternative qu'entre la société établie et un saut dans la destruction totale, une classe grossièrement égoïste ne peut se maintenir au pouvoir »* (4). C'est l'Etat de la société de classes, se rapprochant de la conception engelsienne qui met l'accent sur les conditions externes pour assurer l'exploitation d'une classe par

(1) K. Polanyi *La Grande...* Op.Cit. p.186

(2) K. Polanyi La Grande... Op. Cit. p.291

(3) H. *Martineau Histoire Of »England During the Thirty Years Peace 1916-1840* Cité par K. Polanyi *La Grande...* Op. Cit. p.141

(4) K. Polanyi *La grande* Op. Cit. p.210

une autre. Mais chez K. Polanyi, l'Etat assure essentiellement les conditions externes du fonctionnement du marché. Ceci est important à souligner car K. Polanyi évoque peu la production et privilégie le marché et la circulation.

L'Etat libéral, dans la pensée de K. Palanyi, existe pour élaborer des réglementations qui, d'une part, vont dans le sens du marché et, d'autre part, endiguent les conséquences de celui-ci sur la cohésion sociale. D'un côté, il s'interdit d'influencer les prix des marchandises produites par l'industrie, ainsi que leur demande et leur offre, et d'un autre, il tente d'amortir les effets de l'offre et de la demande sur les marchés de la force de travail et de la monnaie en règlementant, en balisant, en intervenant.

Pour preuve de cette ambivalence, la victoire des libéraux en Angleterre entre 1830 et 1850 a été accompagnée simultanément de règlements restrictifs et d'un accroissement des fonctions administratives de l'Etat. Le libéralisme économique, explique K. Polanyi, loin d'être la volonté de la disparition de l'Etat et de ses interventions, est en fait l'idéologie de l'intervention en faveur, non du marché – car celui-ci broyerait même ses enfants, c'est-à-dire les entreprises – mais en faveur d'intérêts catégoriels. L'Etat libéral défend, *contre la logique implacable du marché, les entreprises capitalistes incapables de résister aux chocs parfois brutaux des flux et reflux de l'offre et de la demande. «L'administration du pouvoir d'achat,* écrit K. Polanyi, *par le marché soumettrait les entreprises commerciales à des liquidations périodiques, car l'alternance de la pénurie et de la surabondance de monnaie se révèlerait aussi désastreuse pour le commerce que les inondations et les périodes de sécheresse l'ont été pour la société primitive. Les marchés du travail, de la terre et de la monnaie sont sans aucun doute essentiels pour l'économie de marché. Mais aucune société ne pourrait supporter, ne fût-ce que pendant le temps le plus bref, les effets d'un pareil système fondé sur des fictions grossières, si sa substance humaine et naturelle comme son organisation commerciale n'étaient pas protégées contre les ravages de cette fabrique du diable* » (1)

La problèmatique de l'Etat est inintelligible sans la réglementation et les compromis sociaux qui résultent des tensions provoquées dans le tissu social par la tendance du marché de faire fonctionner la force de travail, la monnaie et la terre comme simples marchandises. L'Etat libéral s'opposera à cette banalisation et grandira à l'ombre de cette opposition. Si l'on excepte la terre à laquelle l'Etat n'a pu donner un statut particulier en raison de la force de l'idéologie de la propriété privée qui imprègne toute la société, l'Etat libéral s'est arrogé le pouvoir régalien, dans certaines limites, et la tâche de gérer la masse monétaire par le biais de la Banque Centrale. Pour sa part, l'emploi de la force de travail est

(1) K. Polanyi *La Grande...* Op. Cit. p.108-109

réglementé aussi bien relativement à la durée du travail, à l'âge des travailleurs, aux conditions de travail dans l'entreprise qu'aux limites maxima et minima du salaire.

Le jeu politique que mène l'Etat libéral obéit finalement à une logique de garde-fous qui aboutit à des institutions garantissant un certain espace de libertés : de circuler, d'entreprendre, d'échanger, mais aussi de... mourir de faim. La tentation de refuser au marché toute auto-régulation, et toute initiative d'ordonner la société, peut surgir dans n'importe quelle société, exprimée par des forces politiques désirant réglementer radicalement le marché et, ce faisant, la vie quotidienne des citoyens. La solution fasciste ou totalitaire n'est spécifique à aucune culture , elle exprime le refus radical du libre jeu des lois du marché.

La pensée de K. Polanyi est lucide, en ceci qu'elle ne designe pas la sphère politique comme espace d'où pourrait sortir le meilleur système qui garantirait la paix à la société et le bonheur à ses membres ; en cela, K. Polanyi est sans illusions . il n'attend rien du meilleur système politique possible. Tandis que le lecteur est rassuré de ne pas avoir à faire à un theoricien demagogue ou illuminé, ce même lecteur est par ailleurs totalement désarçonné par l'ampleur de l'utopie qui se précise en filigrane. Pour K. Polanyi, la solution réside, ni plus ni moins, dans le dépassement du marché ! Mais toute la question et la thematique des sciences sociales est là : dépasser le marche, inventer d'autres formes d'échange, réinventer une autre loi de la valeur... (1). K. Polanyi ramène toutes les sciences sociales à leur case départ.

Aucun auteur n'a décrit, avec autant de vigueur, la force d'attraction du marche et sa capacite à broyer la substance de la société. Certains passage de la *Grande Transformation* dépassent la vision qu'a eue K. MARX de la ferocite du capitalisme, notamment au cours de l'Accumulation Primitive du Capital. Cependant, cette critique radicale du marche, et de ses effets, demeure « *une critique morale et politique d'inspiration socialisante* » reposant sur des « *illusions idéalisantes inspirees d'un certain humanisme socialiste...* » (2). L'ensemble de l'œuvre de K. Polanyi demeure fragile parce que sa pensée s'est enfermée dans une problématique de la circulation qui évacue totalement la loi de la valeur et qui tourne le dos à la production (3). Le fondement de la réflexion de K. Polanyi est la circulation et non la production. Il a perçu l'importance du

(1) S.C. Kolm propose lui aussi de remplacer l'échange égoïste du marché par le mécanisme réciprocitaire. Dans l'ouvrage La bonne économie (P.U.F. 1984), il expose les mécanisme économiques possibles sur lesquels pourrait être édifié un système de *réciprocité générale*.

(2) M. Godelier Introduction à l'ouvrage de K. Polanyi et alii *Les systèmes économiques...* Op. Cit.

(3) M. Godelier relève le refus de la loi de la valeur. « Le fond de la position – ce qui l'inscrit en definitive dans le même champ théorique que les economistes libéraux – c'est son refus de la loi de la valeur de Marx, de

marché pour la société *« mais perdu de vue cette banalité que l'homme est, seul de tous les animaux, un producteur »* (1)

La critique du marché, menée à partir de la circulation, devient inconsistante et mène à des positions insoutenables du point de vue de la logique de la reproduction économique. C'est le cas de la *critique du surplus*, élaborée par l'école de Polanyi, en tant qu'entité n'existant que par *le seul* jeu du marché.

Rappeler l'œuvre de K. Polanyi à l'occasion de l'expérience algérienne de développement n'est pas fortuit ; cette expérience prétendait s'inscrire contre le marché auto-régulateur dont les conséquences ont été décrites par K. Polanyi en l'absence d'une réglementation étatique vigoureuse. Comme l'œuvre de K. Polanyi, l'expérience algérienne propose de dépasser le marché, de l'enjamber. Cependant, si l'une est *théorique* et peut se permettre de nier le surplus et son procès de création, l'autre est *pratique* et ses conséquences peuvent être évaluées empiriquement (2)

L'expérience algérienne n'a pas dépassé le marché ; au contraire, elle l'a créée, elle l'a élargie de manière déséquilibrée : la demande est de très loin supérieure à l'offre. Tout concourrait à ce resultat ; aussi bien l'incapacité de maitriser le procès de travail en vue d'une production optimale, que le modèle de développement retenu par le planificateur algérien.

la théorie marxiste du profit capitaliste ou de la rente foncière seigneuriale comme autant de formes de l'exploitation du travail des producteurs directs par une ou des classes sociales qui contrôlent l'accès à l'usage des moyens de production ». *(Introduction à Les systèmes économiques...* Op.Cit.).

(1) L. Valenti « Anthropologie économique et Histoire : L'œuvre de K. Polanyi in *Annales E.S.C.* Nov. Dec. 1974.

(2) Les limites du marché algérien sont fixées par le niveau de vie atteint dans les pays les plus développés. Le monde étant devenu un village, pour que l'Algérie ait pu dépasser le marché, il eût fallu que la loi de la valeur y soit aussi élaborée que dans les pays les plus développés. Dépasser le marché signifie saturer la demande sociale. Quand tous les besoins auront été satisfaits, les marchandises en surplus devriendraient superflues et l'échange marchand inutile : à ce moment là le marché serait dépassé ou en voie de l'être. Au-delà, c'est l'abondance, c'est l'utopie ; en-deçà, c'est le marché, c'est la réalité. Réalité, il est vrai, à plusieurs niveaux, dont le degré zéro indique la pénurie de logement, les coupures d'eau, l'absence de transport et de loisirs, l'insuffisance de fruits et légumes, la médiocrité des services, notamment de santé, etc. Persistance de la rareté, mesurée par les prix, combattue soit par le travail producteur qui produit de la valeur, soit par l'imagination qui transporte au loin, le plus loin possible. L'exploitation de l'imagination peut être une ressource politique dans la compétition pour le pouvoir dans une situation sociale de la rareté.

3. – Critique du modèle de développment

Dans sa volonté de dépasser le marché, tout en construisant une économie nationale à même de satisfaire les besoins sociaux de la population, l'Algérie a opté pour un modèle de développement industriel reposant sur la notion de « pole de croissance », dont l'implantation aura des effets induits qui rendront de plus en plus dense le tissu industriel.

Rappelons que l'Union Soviétique s'est industrialisée dans les années 1920 et 1930 à la faveur de cette approche en termes de « pôle de croissance ». Mais aucun pays sous-développé n'a tenté l'expérience, sauf l'Inde qui l'a abandonnée quelques années plus tard (1956-1962).

La problèmatique du « pôle de croissance » a été elaborée par F Perroux, qui s'inspirait des schémas de la reproduction elargie de K. Marx et des travaux du planificateur sovietique du début des annees 1920 G. Feldman. Elle est constitutive d'une pratique d'industrialisation lourde qui ne peut être menée que par le capital étatique en raison de la taille des investissements et de la faiblesse de la rentabilité financière immédiate des unités à implanter. La pratique algérienne de planification n'a pas puisé directement chez F. Perroux mais chez son disciple G. Destanne De Bernis ; pour ce dernier, la finalité de « l'industrie industrialisante » est le « *noircissement de la matrice inter-industrielle* ».

a) – Pôle de croissance et économie externe

L'idée centrale de F. Perroux est que *« ce qui dans le passé, a été souvent obtenu par fondations successives, par des projets ou des plans cherchant en tâtonnant leur coordination, est tenté par la formation d'un pôle complexe... Le pôle complexe appelle de nouvelles créations, ébranle des régions et change la structure de l'environnement qu'il anime » (1). En analysant une économie développée de quelque manière que ce soit, et notamment du point de vue de sa matrice industrielle, on peut observer que certaines branches jouent un rôle moteur pour une grande partie de l'activité industrielle selon un cetain nombre de critères que l'on juge plus importants que d'autres : débit, prix, innovation... De ce point de vue, la notion de pôle de croissance peut être saisie par des enquêtes économétriques qui lui donneront son caractère objectif. F. Perroux a dégagé la notion en observant certaines branches dans l'économie européenne (sidérurgie, chimie...) dans les années 50, en constatant le rôle moteur d'une région : la Rhur. Il utilise une métaphore suggestive pour illustrer le mécanisme du pôle de croissance en écrivant : « L'amateur des métaphores boiteuses dirait peut-être : les pièces séparées d'un moteur, au lieu de checher la loi de leur ajustement, sont montées ensemble »* (2)

Toutefois, la métaphore est à ce point boiteuse qu'il suffit qu'une seule pièce manque pour que le moteur ne puisse tourner. Chaque pièce du moteur est une *économie externe* pour la pièce adjacente. F. Perroux se réfère à la généralisation de la notion d'économie externe de A. Marshall, reformulée par T. Scitovski, selon laquelle les *« firmes ne sont plus reliées entre elles par le seul prix ; elles le sont aussi par le débit et par les achats de service... par la technique pratiquée et par leurs changements »* (3). Mais ce que l'on peut

(1) F. Perroux *L'économie du XXème siècle* P.U.F. 1969 p.180

(2) F. Perroux *L'économie...* Op. Cit. p.180

(3) Idem p.181

appeler l'« effet Perroux » n'est discernable que dans la matrice industrielle d'un pays développé. La théorie qui s'y rattache est peut être valide dans un pays développé détruit par la querre et qui veut reconstruire son appareil productif ; ce montage de l'appareil, piece par pièce, selon un ordre de priorité désigné par cette théorie, est alors tout à fait convenable. C'est radicalement différent lorsqu'il s'agit d'un pays sous-développé : tout est à créer ; la *maitrise* du noyau dur de l'appareil productif des pays développés constitue la question primordiale. Le pôle de croissance, le pôle complexe est, en effet, entrainant, mais il ne l'est que *dans son environnement*. Construire un pôle complexe ou une industrie motrice dans un pays sous-développé, c'est l'implanter en dehors de son environnement. Il faudra implanter l'environnement lui-même avec le pole en question. C'est le paradoxe du philosophe grec qui ne peut se déplacer parce que n'importe quelle distance est infiniment grande. De nombreuses generations ont contribué à façonner l'environnement industriel, et à le constituer par couches successives. Il est sans doute possible à une société sous-développée de raccourcir les délais de l'industrialisation, mais ce n'est pas en dotant les machines et les complexes de machines d'une dynamique propre et autonome. L'assemblage du puzzle industriel n'est pas un montage technique, c'est la mise en place d'une machine sociale. Or, le moteur économique de la machine sociale, c'est la *demande effective* qu'alimente le surproduit composé des salaires et du profit.

Les economies externes naissent de ce que les entreprises sont articulees les unes aux autres, l'aval de l'une constituant l'amont des autres et ainsi de suite ; le progrés technique de l'une, l'abaissement de ses couts de production bénéficient directement a toutes les entreprises clientes et indirectement à l'ensemble de l'economie. Cela ne signifie nullement que l'entreprise en question ait renoncé au profit. La concurrence lui impose de baisser ses prix, sinon d'autres firmes viendront s'installer dans la branche à la faveur d'un éventuel surprofit. L'entreprise cliente béneficie d'un « effet-revenu », celui-là même dont bénéficie le consommateur quand, à la suite de la concurrence et/ou du progrès technique, les prix de vente baissent. Le progrès technique, l'évolution de la loi de la valeur dans le procès de travail, ne constituent pas, en raison de la concurrence, un accroissement des profits de l'entreprise par diminution simultanee des coûts unitaires de production et blocage des prix à la vente. La diminution des coûts de production se traduit par la diminution des prix à la vente. La rente que pourrait susciter le progrès technique est pulvérisée par la concurrence, qui profite à l'acheteur dont le revenu potentiel augmente. De ce point de vue, pour n'importe quelle entreprise, toutes les autres entreprises constituent des économies externes directes ou indirectes.

Selon que le flux en valeur est puissant ou faible, n'importe quelle entreprise est *motrice* pour certaines autres, et elle-meme peut être

mue – ou bloquee – par une autre ou d'autres entreprises. La notion d'économie externe, si intéressante qu'elle soit, n'a de pertinence que du point de vue de l'entreprise où l'on se place. La notion file entre les doigts dès qu'il s'agit d'une economie globale. Dans ce cas, l'économie externe pourrait être constituee par des entreprises étrangères, mais pour des pays sous-développes, les effets de la dépendance seront supérieurs aux avantages de cette « externalité ».

La théorie du « pôle de croissance » s'enferme dans la contradiction suivante : le pôle de croissance devra être construit le premier pour constituer une économie externe pour les industries qu'il susciterait. Pour qu'il fonctionne dans des limites acceptables, il lui faudra bénéficier lui-même d'économies externes. Faudra-t-il alors d'abord créer celles-ci ou celui-là ? Le pôle de croissance, pour pouvoir transmettre de la valeur « en sus » du système des prix, devra produire dans des conditions de rentabilité suffisante pour pouvoir parvenir à cette fin. Or, l'absence d'économies externes va l'handicaper, en grevant ses coûts de production, en les alourdissant (surcoûts divers, rentes négatives, quasi-rentes...). La production sera obtenue à des prix tels que les entreprises clientes ne seront pas motivées, à moins d'abaisser les prix à la vente et faire financer le déficit comptable par la collectivité, d'où l'engrenage de l'inflation.

b) – Espace de prix et espace de valeur

Partant de l'hypothèse selon laquelle la logique du marché et le système de prix reproduisent le sous-développement, F. Perroux propose une approche qui contourne les contraintes imposées par le profit et les prix. « *Adopter la sorte d'analyse que nous proposons, c'est donc semble-t-il, refuser quelques étroitesses injustifiées que la théorie coutumière nous impose en privilegiant les phénomènes du marché et du prix* » (1). Le professeur G. D. De Bernis va dans le même sens quand il écrit : « *Nous ne pouvons en particulier décider d'un investissement au sein de la 'région' par la seule considération du prix, non pas parce que les prix sont 'faux' pour toutes les raisons que l'on sait mais bien plus profondément parce que la vocation du prix est d'exprimer une structure que, précisément, la politique de développement a pour vocation de transformer* » (2). Cette volonté de mettre en place des flux en valeur en dehors des prix ou plutôt indépendamment du système des prix, laisse croire qu'il y a deux espaces distincts : celui de la valeur et celui des prix. En réalité, aucun de ces deux auteurs ne se

(1) F. Perroux, L'économie... P.U.F. 1969, p.181

(2) G.D. De Bernis «Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale» *in Cahiers de l'I.S.E.A.* n° 3-4 1966 p.47-48

laissent enfermer dans cette dichotomie ; c'est la raison pour laquelle ils ne renoncent pas totalement au système de prix, d'où leur ambiguïté sur ce sujet. Aussi bien chez l'un que chez l'autre, il y a cette volonté de se dégager du système de prix et de ses contraintes, sans pour autant se débarrasser de l'approche implicite par les prix qui sous-tend leurs discours. Le problème auquel ils se heurtent est de savoir si l'on peut construire un discours économique cohérent sans référence, ni explicite, ni implicite au systeme de prix. Pour G. D. De Bernis *« le point qui serait le plus important, en ce qui concerne la politique des prix, serait la détermination du volume de l'auto-financement »* (1). Or, l'auto-financement est une vériable du système de prix ! Quant à F. Perroux, il ne renonce pas, lui non plus, au système de prix : *« L'industrie motrice peut augmenter son débit pour utiliser à plein et au mieux ses capacités fixes, c'est-à-dire pour travailler sur des points de plus en plus bas de ses courbes de coûts. Quand elle atteint son débit optimum, si elle n'est pas un monopoleur qui maintient son prix, elle peut procéder à de nouveaux abaissements de prix qui induisent de nouvelles augmentations de débit chez les industries mues »* (2). L'effet d'entrainement emprunte donc le canal que lui offre le système de prix.

Il semble qu'il faille distinguer deux aspects : le système de prix, dont aucune économie ne peut se soustraire, et la structure des taux de profit (qui fait partie du système de prix) que le planificateur peut modifier, en confectionnant une législation appropriée, pour valoriser le capital en s'oposant à la dynamique du développement inégal. L'ambiguïté de F. Perroux et de G. D. De Bernis provient de ce que, dans leur discours, il y a confusion entre système de prix et structure des taux de profit. Leurs argumentation a davantage de poids dès lors qu'on remplace l'expression de "prix" par celle de "profit" comme témoigne cet exemple : *« Quelles que soient les contraintes que constituent les niveaux de prix [de profit] absolus ou relatifs, quelle que soit leur importance en tant qu'instruments d'exécution actuelles, ils ne peuvent être l'instrument privilégié d'une planification qui vise à la transformation de ces structures... Nous contestons que l'analyse des marchés puisse fournir un critère, direct ou indirect, d'investissement »*, (3).

L'approche de F. Perroux, ou de G. D. De Bernis, remet en cause la structure des taux de profit, incapable d'industrialiser l'économie sous-développée en raison de la logique du développement inégal, qu'une planification appropriée devrait enrayer par la mise en place de branches industrielles qui n'obéiraient pas au taux de

(1) G.D. De Bernis « Le rôle du Secteur public dans l'industrialisation », in Economie Appliquée N° 12, 1962

(2) F. Perroux, *L'Economie... Op. Cit. p.185-186*

(3) *G.D. De Bernis « Industries Industrialisantes... »* Op. Cit. p.342

profit maximum. Il s'agirait donc surtout d'identifier les branches susceptibles de jouer un *rôle moteur* pour l'économie, dont elles constitueraient une économie externe au sein de laquelle prendrait sa source un flux en valeur – véhiculé par un système de prix qui ne lui correspondrait pas – qui irriguerait le reste de l'économie. F. Perroux pense que la logique du profit dans une branche s'oppose à celle de la maximisation du taux d'accumulation dans l'économie entière. Mais pour peu que la firme motrice refuse la finalité du profit en soi, et accepte de se constituer en économie externe pour entraîner d'autres firmes, pour progager le flux en valeur que le système de prix ne véhicule que partiellement, l'économie globale accroitra son efficacité et augmentera son taux d'accumulation à travers l'apparition de nouvelles entreprises qui se créeront à la faveur de la valeur transmise par l'industrie motrice.

Pour pertinente que soit cette approche, qui repose sur la notion d'économie externe –, elle perd de sa consistance dès qu'elle s'applique à une économie globale ou à plusieurs branches. Dans une économie en construction, tout l'environnement à créer peut être considéré comme économie externe, c'est-à-dire l'ensemble des facteurs susceptibles de s'ériger en goulôt d'étranglement : énergie, eau, infrastructures de transport, formation, etc. Sur quels critères le planificateur décidera-t-il que telle branche ou tel secteur peut constituer des économies externes et bénéficier de subventions de la collectivité ?

Le planificateur peut programmer une entreprise ou un groupe d'entreprises, incapables de se reproduire momentanément par elles-mêmes dans le respect de la contrainte financière, si ces entreprises constituent des *économies externes* pour d'autres entreprises. A ce niveau, deux problèmes se posent. Le premier consiste à identifier les branches pouvant jouer le rôle d'économies externes ; cette identification n'est pas aisée car la notion n'est pas opératoire. Le second problème a deux aspects : d'une part, il s'intéresse au financement de l'entreprise déficitaire jugée économie externe, et d'autre part, il est impossible de généraliser la notion d'économie externe, dont le mécanisme ne peut fonctionner que pour une branche et non pour l'ensemble des branches.

Le raisonnement économique déborde le cadre qui est le sien dès que l'on s'écarte de la logique du rendement sur laquelle repose l'idée de production. Un investissement quelconque qui, à moyen ou long terme, ne se reproduit pas, est un investissemnt qui n'avait pas de raison d'être à l'origine. L'entreprise qui ne sauvegarde pas ses équilibres financiers est une entreprise qui est incapable d'amortir les investissements qui lui ont donné naissance ; elle est condamnée à s'éteindre si elle n'arrive pas à recréer la valeur du salaire et de l'outil de production. La logique économique étant une logique de reproduction, l'entreprise qui n'amortit pas son capital est une entreprise qui ne reproduit pas son capital ; à brève échéance, elle s'éteindra, à moins que sa reproduction ne repose sur

d'autres ressources. *La rationalité du déficit* n'est pas une alternative à la *rationalité du surplus*. La rationalité du déficit appartient au cadre conceptuel de la rationalité capitaliste, à la seule différence qu'elle est négative, l'inverse d'un phénomène n'étant pas autre chose que ce phénomène inversé. La rationalité de la reproduction n'est pas spécifiquement capitaliste. Les sociétés qui ont précédé le capitalisme produisaient leurs conditions matérielles d'existence pour se reproduire et les sociétés qui succèderont au capitalisme se reproduiront, sinon elles cesseraient d'exister. Le capitalisme a imposé sa forme historique – le rapport salarial – à la production sociale qui est autant reproduction économique que reproduction des rapports sociaux de production. La reproduction se déroule dans des formes historiques sans pour autant se réduire à celles-ci, et elle n'est pas nécessairement capitaliste.

c) – L'économie : un ensemble de filières techniques ?

Le système productif dans les pays développés connaît des évolutions incessantes depuis que la première révolution industrielle a fait germer en lui la dynamique d'accumulation. Une analyse rétrospective montre que le lieu focal de formation de la valeur, ou si l'on veut, le noyau dur du système productif que l'on peut saisir à travers des sectionnements de l'économie en branches et filières techniques, n'est pas le même selon les périodes historiques. On peut rejeter, sans grand risque d'erreur, l'idée selon laquelle un pays sous-développé peut refaire le même chemin que les pays aujourd'hui développés en passant par tous les stades de formation de la valeur, marquée par la prédominance de quelques branches industrielles. Mais l'idée selon laquelle un pays sous développé peut mettre sur pied le complexe industriel générateur du plus grand volume de valeur dans les pays développés, relève de l'illusion qui fait croire que l'implantation du « noyau dur » de l'appareil productif entraînera automatiquement le reste de l'appareil productif brève échéance.

Le debat qui a opposé A. Andreff et A. Hayeb (1), d'un côté, et P.P. Auray, G. Duru et M. Mongeot (2) de l'autre, est significatif des limites du raisonnement en termes de pôles de croissance dans un pays sous-developpé. A. Andreff et A. Hayeb aboutissent à la conclusion que la sidérurgie n'est pas entrainante ; elle est au contraire, aujourd'hui, handicapante ; ils proposent une autre liste de filières techniques composée de l'automobile, la construction électrique et électronique, la chimie d'application et la parachimie. le caoutchouc et les matières plastiques. J.P. Auray, G. Duru et M. Mongeot soulignent que A. Andreff et A. Hayeb raisonnent à partir d'un T.E.I. appele à se modifier ; surtout, les hypothèses de la matrice industrielle ne se retrouvent pas en économie sous-

(1) W. Andreff et A. Hayeb « Les priorités industrielles de la planification algérienne sont-elles vraiment industrialisantes ? » in revue Tiers Monde N° 16, 1978

(2) J.P. Auray, G. Duru et M. Mongeot « Peut-on définir de manière univoque l'industrie industrialisante ? », in revue Tiers Monde N° 87, 1971

développée. Ils concluent qu'il n'existe pas de hiérarchie industrielle unique ; mais il attirent l'attention sur l'importance des transports, des branches liées à l'agriculture et aux services, dont l'absence constituerait un goulot d'étranglement.

Chaque auteur, chaque équipe de recherche peut aboutir à n'importe quelle hiérarchie des priorités, tant le tissu industriel est complexe, et tant chaque cellule est une écocomie externe pour la cellule adjacente.

En réalité, le problème – réduit à sa plus simple expression –, ne se résume-t-il pas en un choix entre la mise en place d'industrie de biens de productions et la mise en place d'industrie de consommation ? F. Perroux s'inscrit dans l'approche de la production puisqu'il pense que *« l'impulsion principale vient des biens de production et va vers les biens de consommation »* (1). Son disciple, le Professeur G.D. De Bernis, tout en état d'accord avec lui, semble apparemment le contredire en écrivant : *« Le textile a revêtu ce caractère industrialisant parce que le taux de croissance de la demande était tel qu'il fallait industrialiser la fabrication des machines textiles, entraînant une importante demande de la metallurgie de transformation et des effets stimulants dans le secteur à peine naissant de l'équipement industriel »* (2). La dichotomie production-consommation semble faire bon marché du problème de la « réalisation » au sens de Marx ; elle découle de la problématique contestable de J.B. Say selon laquelle toute production crée inéluctablement sa propre demande. Donner la priorité à la production paraît d'autant judicieux que le taux d'accumulation dans l'industrie des bien de production est supérieur à celui de l'industrie des biens de consommation. Ce résultat a été démontré par Marx dans les schémas de la reproduction élargie, mais le cadre de référence était une économie intégrée et non une économie en construction, ce qui est *différent du point de vue de la « réalisation »*.

Par ailleurs, la notion de pôle de croissance, ou pôle complexe de développement, susceptible d'industrialiser, du fait qu'elle repose sur un raisonnement en termes de filières techniques, suppose que soient identifiées les branches à implanter en priorité. L'observation de la matrice industrielle d'une économie développée indique que le référent explicite est une économie déjà industrialisée. Cette attitude implique que les filières techniques, et le machinisme en général, sont dotés d'une autonomie et d'une dynamique qui leur sont propres. Il y a, dans cette attitude, une part de fétichisme technique qui est quelque peu gênant. Ce ne sont pas les branches qui sont en relation entre elles-mêmes, ce sont les hommes. Ils achètent et ils vendent de la valeur qu'ils font créer dans des branches, que la division sociale du travail a tracées sous la

(1) Cité par D.G. De Bernis « Industries Industrialisantes... » Op. Cit.

(2) G.D. De Bernis « Industries industrialisantes... » Op. Cit.

pression d'une multitude de facteurs; le plus important de ces facteurs est celui de la valorisation du capital dans un type de rapports sociaux. Ce n'est pas le système de machines, quelle que soit sa perfection, qui fait mouvoir les hommes ; c'est l'inverse, ce sont les hommes qui font mouvoir le systeme de machines. La machine est uniquement l'aspect technique du rapport social, elle n'est pas le rapport social, qu'elle n'epuise pas en tout cas.

C'est la raison pour laquelle la technologie trouve cette difficulte a se transferer; c'est la raison pour laquellé le transfert des technologies est un mythe autour duquel une nombreuse litterature a été produite. Le capitaliste ne cherche qu'à vendre, et il vendra jusqu'à son âme. Le problème est de greffer cette technologie dans le pays acheteur. Or, l'acte de produire, d'echanger et de reproduire, est un acte social, qui se deroule dans des structures sociales sous-tendues par une conscience sociale. Un acte économique, qui n'est pas interne à une societe, sera marginalise et se greffera difficilement sur un corps social qui ne l'aura pas suscite. Le fétichisme technique, comme l'economisme, sous-estime les resistances sociologiques et suggère que le rapport social de production évoluera mécaniquement à la suite d'une industrialisation concue comme une opération technique. Ce qui est surestime, en revanche, c'est la capacité de l'« effet d'entraınement » des poles de developpement localisés. Dans quelle mesure, un système de machines, implanté localement, peut-il homogeneïser l'environnement sur la base de la restructuration sociale induite par l'industrialisation ? Dans quelle mesure, les flux en valeur qui prendront leur source dans ce système de machines pourront-ils faconner un nouveau rapport hégemonique et universel, d'autant plus que le systeme de machines ne dispose pas de la maturité que lui offre l'environnement de soutien dans son milieu d'origine ? Dans quelle mesure les flux en valeur pourront-ils prendre leur source pendant cette phase d'initiation ? L'environnement local, social et économique, n'est-il pas capable de contrarier le dynamisme du pôle de développement, ou tout au moins lui imposer une dynamique economique qui n'est pas la sienne, jusqu'a le rendre irrationnel du point de vue de ses propres critères de gestion et de comptabilite ?

d) – Vanité des modèles économiques

Le propre d'une politique économique qui se veut efficiente est d'articuler la demande sociale sur l'appareil productif en vue de satisfaire les besoins sociaux selon la respectable formule de F. Perroux : « *Nourrir les hommes, vêtir les hommes, soigner les hommes* ». Tant que les hommes sont insuffisamment nourris, insuffisamment vêtus, insuffisamment soignés... des rentes naîtront à la faveur du déséquilibre entre l'offre et la demande et grèveront *et* l'offre *et* la demande. La couverture des besoins sociaux exige, certes, un détour par la production (dans le sens de Bohm-Bawerk), mais la longueur de ce détour sera fonction de la

capacité de la société à le *maîtriser*, sans quoi une dichotomie apparaîtra entre une production qui fonctionne pour elle-même et une demande, fortement inégalitaire et chétive, rançonnée par des rentes diverses.

Le cœur d'une économie, ou son centre névralgique, n'est pas technique : ce n'est ni la sidérurgie, ni la chimie ni une autre filière technique. C'est le *passage du produit net en demande effective*, c'est le volume de valeur qui se transmet du produit net à la demande effective. La politique économique efficiente à retenir est celle qui maximise la demande effective, qu'il faut libérer, et dont les potentialités sont très grandes dans toute société. Le produit net peut être accru par l'élévation de la productivité du travail et l'utilisation rationnelle des éléments techniques du procès de travail, dans le respect du principe de la productivité marginale du travail nulle. Si la productivité marginale est positive, c'est une rente qui s'y greffe et qui handicape le produit net (1). L'augmentation de la productivité et l'élimination des « rentes négatives », ou manques à gagner (gaspillage, ponctions diverses...) dans le procès de travail, seraient toutefois inutiles si la demande effective n'était pas libérée des rentes qui la « rançonnent ». La rente n'est pas un coût de production mais une ponction sur la demande : l'extinction des rentes signifie la libération des potentialités de la demande effective (2). S'il est vrai que le capitalisme se reproduit sur la base de la plus-value, le sous-développement se reproduit sur celle de la rente. Il ne s'agit pas de fixer des objectifs irréalistes allant dans le sens de la compétition avec les pays à la pointe du progrès industriel. Pour un petit pays, la cause sera perdue d'avance, ne serait-ce qu'à cause des puissantes économies d'échelle que la nouvelle technologie suppose. L'essentiel est de satisfaire les besoins sociaux les plus élementaires pour enrayer la malnutri-

(1) Le « socialement nécessaire » de Marx indique que le loi de la valeur fonctionne par le bas en décapitant tout excédent non justifié. C'est la loi de la production marginale que l'entrepreneur a pour objectif d'égaliser à zéro pour éliminer tout « superflu » toute « irrationnalité ». C'est dans cette perspective que les noms de Taylor (taylorisme) et Ford (fordisme) ont marqué le procès de travail capitaliste. Les pays engagés dans le développement se trouvent devant un dilemme dans la mesure où le développement exige de catalyser l'évolution de la loi de la valeur, ce qui implique qu'il faut accepter la loi de la productivité marginale et ledit « socialement nécessaire ». Il est significatif que Lenine n'ait pas eu une opinion défavorable à l'égard de l'Organisation Scientifique du Travail de Taylor et souhaitait que le travailleur s'y imprègne sans qu'elle ne lui soit imposée par l'encadrement d'usine. Cf. à ce sujet D. Linhart *Lenine, les paysans et Taylor* Éd. Seuil 1976

(2) Il est fondamental de rappeler que la rente n'est pas un coût de production mais une ponction sur la demande effective. Les contradictions de la problématique de P. Sraffa semblent provenir de cette confusion. Cf. L. Addi « le statut de la rente chez P. Sraffa » *in Revue économique*, Mai 1985

tion, l'analphabétisme et les bidonvilles. Toutes société recèle en elle un potentiel de travail productif susceptible de créer des valeurs d'usage à cette fin ; une politique économique efficiente devra consister à mettre en jeu un système d'intérêts po. r mettre en place les mécanismes de l'accumulation. Par exemple, pour l'agriculture, les prix doivent être rémunérateurs de sorte que les terres jusque-là abandonnées, en raison soit de la concurr.nce étrangère, soit d'une système de prix censé protéger le pouvoir d'achat des citadins, soient mises en culture et rapportent un profit. Une politique des prix qui encourage les producteurs et qui encourage l'investissemt à partir des besoins du marché est tout à fait possible. Il n'existe pas de modèle qui puisse simuler ces évolutions car il est difficile d'imaginer des modèles économiques et économétriques pour des sociétés au sein desquelles la prééminence de l'économie dans la reproduction n'est pas encore historiquement assurée. S'attendre à ce que l'épargne s'élève, à la suite d'un investissement additionnel, dans une société où l'élaticité de la demande en biens alimentaires n'a pas encore atteint le point de stabilité qu'on lui connaît dans les sociétés Occidentales, c'est ignorer les bases élémentaires de l'économie politique et des lois humaines. On ne demande pas un homme qui a soif de ne pas boire pour économiser l'eau afin de mieux assouvir sa soif dans l'avenir. A la limite, les lois économiques générales qui inspirent les modèles économiques et économétriques ne sont opératoires que pour des sociétés qui ont atteint l'unicité de l'élasticité de la demande en produits alimentaires, c'est-à-dire des sociétés qui ont résolu le problème de la faim. Celles qui sont encore en-deçà doivent mobiliser leurs énergies pour éteindre les rentes, ce qui suppose des luttes politiques et la participation des sujets du mouvement social. Tant que la rente régule les mécanismes de la production et de la distribution dans une société donnée, l'économie politique ne trouvera pas un terrain favorable à ses applications, tant celle-ci est centrée sur les concepts de surplus, de plus-value, de surproduit, de produit net et non sur ceux de rente, de manque à gagner et de sur-coûts.

Il n'existe sans doute pas de modèle économique susceptible de développer l'économie sous-développée, à supposer qu'il existe des forces sociales qui veulent et qui peuvent changer les strutures sociales et économiques qui confortent le sous-développement. La notion de modèle met en présence deux élements : d'une part, la réalité dans laquelle le modèle va être mis en œuvre, et qui postule la volonté de cette réalité à obéir au modèle, et d'autre part, la force sociale qui exprime et impose le modèle. Mais si le modèle est construit sur la base des postulats de la rationalité économique, dont on sait qu'ils ne sont ni universels ni historiques, il risque de n'avoir aucune prise sur la réalité qu'il est censé transformer. Ce qui est important dans la lutte contre le sous-développement, ce n'est pas le choix du modèle, c'est plutôt la volonté politique capable

d'éteindre toutes les rentes pour libérer la dynamique d'accumulation.

C'est la société dans son ensemble qui développe l'économie et il n'est pas possible de construire une économie parallèlement à la société ! L'important est la mise en place de relations politiques et juridiques qui homogénéisent la société en y intégrant tous ses membres pour favoriser l'émergence du rapport social suscitant la dynamique de l'accumulation. Si l'on devait absolument parler d'un modèle, il faudrait alors songer à un modèle socio-économique dans lequel les variables politiques, juridiques et idéologiques seraient présente bien que non repérables car non quantifiables.

Cependant, concernant l'Algérie, le développement industriel – par l'industrie lourde ou par l'import-substitution – est tout à fait possible, dans la mesure où elle dispose d'un surplus fourni par la rente énergétique qui peut jouer le même rôle qu'à joué le surplus agricole dans l'industrialisation de l'Europe. Encore faut-il que le surplus en Algérie ne soit pas stérilisé, comme c'est le cas, dans le financement du déficit des entreprises d'Etat ; mais le déficit en question renvoie à une analyse du système politique centré sur le néo-patrimonialisme et non à une analyse strictement économique. Les pays pétroliers ont fourni la preuve que le sous-développement ne se perpétue pas uniquement en raison de la faiblesse des ressources financières. Nous montrerons, dans les pages qui suivent, que le néo-patrimonialisme est le principal facteur de blocage.

B. – Prix monnaie et crédit

Pensé en termes idéologique et politique, le projet de développement entrepris par l'Etat refuse de reconduire la rationalité économique et aboutit à des résultats contraires aux objectifs proclamés de justice sociale et d'équité. Il n'y a là certes aucune volonté conspiratrice ou machiavélique des dirigeants de l'Etat, si ce n'est une non-maitrise des relations économiques. La volonté de maitriser ces relations se traduit par la manipulation des prix et leur fixation autoritaire. Si le prix est l'expression monétaire de la valeur, il est aussi l'indice de la rareté et de la tension. Quand l'Etat manipule le système de prix, il signifie sa volonté de maîtriser le procès de création de la valeur, sur lequel il voudrait exercer son autorité.

Aussi, l'étude des prix, de la monnaie et du crédit permet d'appréhender les pratiques d'Etat mieux que les discours et les proclamations d'intention. L'emballement de l'émission monétaire, qu'autorise l'assujettissement du pouvoir monétaire au pouvoir politique, est le résultat du déficit comptable des entreprises dont l'Etat n'arrive pas à maîtriser le procès de travail, de même qu'il n'arrive pas à mobiliser la force de travail. Le pouvoir régalien qu'exerce l'Etat sans limite lui sert alors à négocier la contrainte productive ; d'où la profusion des signes monétaires qui, en retour, vide le salaire de son pouvoir d'achat et accroît l'inégalité des revenus. Cet aspect indique l'inconsistance du populisme en économie, dont les pratiques obtiennent des résultats contraires à ceux proclamés.

1. - Le gonflement des moyens de paiement et l'évolution des prix.

L'Etat algérien a investi 300 milliards de dinars (dont la moitié en devises) entre 1967 et 1978 (1). Cet investissement massif a permis la création de 1.100.000 emplois, ce qui a ramené le taux de chômage de la population active de 25 à 19 %

L'emploi industriel (industrie, artisanat, B.T.P., transport, hydrocarbures) est passé de 28,3 % de la population occupée à 48,9 %, tandis que l'emploi agricole a diminué de 50 % à 30 %. La création massive d'emplois a bouleversé la structure des ressources monétaires dans laquelle la rémunération des salaires représente en 1978, 55 à 60 % ; la masse des revenus salariaux ayant évolué de 5,8 milliards de dinars pour un effectif de 1.177.000 salariés en 1967 à 33,4 milliards de dinars pour 2.193.000 salariés.

Ce formidable accroissement du salariat urbain (les 4 plus grandes villes regroupent 40 % de la population totale) induira une forte demande sociale en biens et services ; l'économie locale ne pourra satisfaire cette demande que très partiellement en raison de la nature de la stratégie de développement adoptée. En effet, les investissements massifs localisés dans la production des biens intermédiaires (sidérurgie, mécanique, pétrochimie, matériaux de construction) n'ont pas été accompagnés, toutes proportions gardées, d'investissements dans la production de biens de consommation courante (notamment les industries agro-alimentaires) ; d'où le recours à des importations massives de produits alimentaires. Par ailleurs, les investissements réalisés tardent à se reproduire et à dégager un surplus en valeur susceptible de financer momentanément l'importation des biens-salaires ; entre 1967 et 1978, la Production Intérieure Brute est passée de 40 milliards de dinars à 86,8 milliards de dinars, ce qui constitue un accroissement très modeste par rapport à la taille du programme d'investissement réalisé.

Il y a lieu, cependant, de poser la question de savoir pourquoi et

(1) Tous les chiffres que nous citons, sauf indication contraire, sont tirés du *Bilan Economique et Social* Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (M.P.A.T.) Alger 1980.

comment une telle importance de l'investissement, n'a pas fait apparaître une inflation de type latino-américain. Le taux d'inflation n'a été que de 10,4 % sur la période 1967-1977.

ANNEES	1967	1970	1974	1977	1978	1967-78
Prix à la consommation	77	85,3	100	134,9	159,4	205,7

Entre 1967 et 1974, l'indice a augmenté de 23 % (en huit ans), tandis qu'au cours de la seconde période de cinq ans (1974-1978), il a connu un accroissement de 105,7 % par rapport à l'année de base (1974). La deuxième période correspond à un important découvert bancaire des entreprises, et à une importante création monétaire fiduciaire, suite aux investissements massifs réalisés et aux revenus salariaux qu'ils ont induits.

La politique de soutien des prix des biens de consommation courante a judicieusement protégé le niveau de consommation des plus démunis. Le gonflement des moyens de paiement n'a pas entraîné pour cette raison une inflation de type latino-américain à 3 et 4 chiffres. La capacité quasi-illimitée d'importer les biens-salaires, et de surcroît écoulés à des prix inférieurs à ceux pratiqués par le marché international, a sauvé le système social de l'explosion. Le tableau 1 montre que l'économie algérienne, jusqu'en 1969, arrivait à couvrir ses importations par ses exportations en « alimentation, boissons et tabacs » et qu'à partir de la période 1970/1973 elle accusera un déficit qui ira croissant (1).

Mais cette modération du taux d'inflation, eu égard à l'ampleur des modifications survenues dans les structures de la répartition, s'explique par le fait que le marché est segmenté et compartimenté. L'inflation n'a pas touché les produits de première nécessité parce qu'ils sont importés dans des quantités à la mesure de la demande et sont subventionnés par l'Etat. Entre 1969 et 1977, le pain n'a augmenté que de 5,2 % (soit 0,57 % par an), la semoule de 11 % (soit 2,2 % par an), le sucre de 10,7 % (soit 1,18 % par an) et l'huile de 22 % (soit 2,44 % par an). Pour mesurer l'importance de la politique de soutien de prix, il faut se rappeler que les céréales à elles seules constituent près de 38 % dans la structure des biens-salaires.

Cependant, la méthodologie des statistiques de construction de

(1) Selon la « Nomenclature de Bruxelles » que reprennent les statistiques officielles, le poste « Alimentation, boissons et tabacs » regroupe : 1. Animaux vivants pour la consommation, viandes, poissons. 2. Lait et produits laitiers. 3. Huiles, graisses animales et végétales, oléagineux. 4. Fruits et légumes et leurs préparations. 5. Céréales et produits minotiers. 6. Sucre. 7 Boissons et alcools. 8. Tabacs. 9. Divers.

Tableau 1 : Commerce extérieur de l'Algérie en « alimentation, boissons et tabacs ». (1963–1980)

(en millions de DA) (1966   100)

	Moyenne annuelle 1963–65	1966	Moyenne annuelle Période 1967–69	Moyenne annuelle Période 1970–73	Moyenne annuelle Période 1974–77	1978	1979	1980
Importations								
– Valeur	820,6	713	731	1.086, 5	4.079	5.034	5.190	8.008
– Indice	115	100	102	152	572	706	728	1.123
Exportations								
– Valeur	1.227,6	931	717	736,25	332,5	584	467	496
– Indice	131	100	77	79	68	62	50	33
Taux de couverture export /Import (en %)	149	130	98	67,8	15	11,5	9	6,2

Source : S.E.P. et M.P.A.T /CSCN
– Annuaires statistiques de l'Algérie (1963–1978)
– L'Algérie en quelques chiffres (1979 et 1980).

(Extrait de A. Saker *Agriculture et reproduction de la force de travail. Essai sur la crise de l'agriculture algérienne.* Mémoire Magister Institut des Sciences Economiques d'Oran Sept. 1983.

l'indice des prix ne retient que le système de prix officiel, c'est-à-dire qu'elle ignore les prix pratiqués sur les marchés parallèles ainsi que les tensions et autres privations. A titre d'exemple, l'évolution très stable des prix de loyer des logements de l'Etat ne restitue pas la crise aigüe de l'habitat que traduit une suroccupation (3 à 4 familles par appartement). La construction d'un indice de consommation demande une enquête sociologique sur tous les circuits du marché parallèle : habillement d'importation frauduleuse, « pas de porte », voiture d'occasion, transport extra-légal... Le gonflement des moyens de paiement (masse monétaire et crédit) a augmenté les prix des biens durables et semi-durables dans des proportions très élevées. Dire que le taux d'inflation annuel est de 10 % n'explique pas comment une villa peut valoir quatre millions de dinars, le « pas de porte » d'un appartemnt moyen quatre cent mille dinars et la voiture d'occasion deux cent mille dinars. Entre 1970 et 1985, le prix de l'or a été multiplié par 20.

Pour correspondre à quelque réalité, le taux d'inflation devrait être calculé sur deux espaces, l'un officiel, l'autre non officiel. L'espace « officiel » garantit au consommateur de bas revenu de consommer des céréales, du sucre, du café, de l'huile... à concurrence de ses besoins. Mais ce même consommateur est éliminé de la jouissance de certains produits et services. Ainsi, affirmer que l'inflation n'est pas élevée en Algérie, est vrai pour l'espace « officiel », ça ne l'est pas pour l'espace non-officiel.

Si l'on mesure le niveau de vie par la structure de la consommation en biens alimentaires, en biens industriels et en services, il est aisé de constater, à la lecture du tableau suivant, qu'il n'a pas augmenté :

TABLEAU 2 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA CONSOMMATION

	1969	1974		1977	
		Courant	Prix 69	Courant	Prix 69
Produits alimentaires	47,7	49,2	47,1	51,9	45,7
Produits industriels	36,2	33,1	32,2	31,4	22,6
Services	16,1	17,7	10,7	16,7	22,3
ENSEMBLE	100,00	100,0	100,0	100,0	100,0

Bilan economique et social, Op. Cit.

Malgré une extension du salariat et une distribution massive de revenus, le niveau de vie n'a pas augmenté, comme l'indique le tableau 2. Toute augmentation réelle de revenu s'accompagne, selon la loi d'Engel, d'une diminution relative des dépenses dans l'alimentation. Or, la structure de la consommation n'indique pas une diminution relative de l'alimentaire selon le tableai 2. Il faudrait croire que l'augmentation de revenu a été formelle et non réelle. Il est vrai que la croissance démographique annihile à elle seule toute augmentation de revenu inférieure ou égale à 3,2 % du revenu national.

La demande salariale, apparue à la suite des différents plans de développement, ne pouvant être satisfaite par les capacités du marché local, s'est adressée au marché international à travers l'Etat qui a abaissé sur le marché intérieur les prix du marché mondial. Le mécanisme se déroule comme si l'entreprise algérienne – publique ou privée – était incapable de payer un salaire calculé sur la base de la reproduction de la force de travail aux prix internationaux ; d'où l'intervention de l'Etat qui, d'une part, abaisse les coûts salariaux de l'entreprise et, d'autre part, assure au salaire versé un pouvoir d'achat minimum. *« La gestion étatique de la reproduction de la force de travail, ecrit A. Saker, par le biais des importations alimentaires (qui assurent 47 % des calories et 36 % des proteines consommées par la force de travail) et qui représentent près de 17 % des importations globales de l'Algérie pour la période 1967-1978 (et plus de 19 % pour la période 1979-1983) et par la politique de soutien des prix des produits dits de « première necessité » (biens-salaires) (dont le montant représente plus de 6 % du budget de fonctionnement de l'Etat pour la période de 1978-1982) ne peut être menée sans le secours de la rente énergétique »* (1).

Le surplus pétrolier permet à l'Algérie de négocier la contrainte salariale et d'obtenir une paix relative que lui envient d'autres pays du tiers-monde. Le tableau 3 montre la part croissante des importations alimentaires en comparaison avec l'évolution des exportations d'hydrocarbures. Il va sans dire que cette situation devriendrait insupportable si, pour une raison ou une autre, les rentrées en devises que procure la rente énergétique devaient cesser.

(1) A. Saker *Agriculture et reproduction de la force de travail.* Mémoire de Magister, Institut de Sciences Economiques, Université d'Oran 2 volumes, 1983, p.8-9.

TABLEAU 3 : Evolution comparée des importations agro-alimentaires et des exportations d'hydrocarbures (Energie et lubrifiants).

	Moyenne annuelle						Moyenne Annuelle
	Période 1967–69	Période 1970-73	Période 1974–77	1978	1979	1980	1980–84 (1)
– Importations alimentaires (en valeur)	731	1.086,5	4.079	5.034	5.190	8[illegible]	8.750
Exportations d'hydrocarbures (en valeur)'	2.932,6	4.419,2	20.390,5	24.082	35.578	51.379	65.000
– Importation alimentaires exportations d'hydrocarbures (en %).	25	24,6	20	21	16	1[illegible]6	13,5

Sources : M.P.A.T – D.S.C.N
– Annuaires statistiques de l'Algérie (1967–1978).
– l'Algérie en quelques chiffres (1979–1980).
(1) M.P.A.T. : Rapport général du Plan quinquennal. Op. Cit.

La politique de soutien des prix des biens de consommation courante rappelle singulièrement l'expérience anglaise de Speenhamland de la fin de XVIIIème siècle évoquée par K. Polanyi. Elle appelle certaines remarques. La première est que cette politique n'est pas une aide aux seuls salariés. Elle vise surtout à protéger toutes les couches de la population que le salariat n'a pas pu absorber mais qui ont été, néanmoins, touchées par la destruction des formes de production et de consommation domestiques. La deuxième remarque est que, ce faisant, elle aide aussi les plus riches, ce qui constitue une perte pour l'Etat. Les couches sociales aisées gaspillent les produits soutenus, que ce soit dans les dépenses quotidiennes ou à l'occasion de fêtes familiales de prestige (mariage, pèlerinage, naissance et circoncision des enfants, « inauguration » de la villa nouvellement habitée, etc.). Des débats agitent de temps à autre les ministères concernés et les médias sur l'opportunité de la suppression du soutien des prix, mais ils tournent court lorsqu'il s'agit de mettre en place un système susceptible de sécourir les couches sociales les plus démunies. C'est pour ne pas avoir à résoudre des cas de détournements éventuels que les autorités préférent encore aider les pauvres en aidant les riches.

A l'évidence, la classe ouvrière algérienne ne produit pas, par son travail, l'intégralité des biens de consommation nécessaire à la reproduction de la force de travail. L'Etat intervient pour une part dans ce processus de reproduction. L'émancipation économique de la classe ouvrière vis-à-vis de l'Etat – ce qui, à plus ou moins brève échéance, aurait des répercussions sur une éventuelle autonomie syndicale – ne sera achevée que lorsque celle-ci sera capable de produire en valeur le surproduit sur lequel se reproduira l'ensemble de la société, l'Etat y compris. A ce moment-là, la classe ouvrière pourra négocier en position de force la part salariale qu'elle prélèvera sur le surproduit qu'elle aura elle-même créé. Il est significatif que, pour l'Angleterre, K. Polanyi situe la date de naissance de la classe ouvrière à l'abolition du système de Speebhamland.

2. – Assujettissement du pouvoir monétaire et découvert bancaire

Si l'experience algerienne de développement est caractérisée par une création massive d'emplois, ce qui est à son actif, elle est aussi marquee par le deficit chronique des entreprises d'Etat. Ce déficit exprime une « *non-montée en production* » (1) que compensent les decouverts bancaires. Ces découverts ne remettent pas en cause la poursuite de l'activité de l'entreprise, *« la banque étant tenue de proceder en toutes les circonstances aux règlements des salaires et des fournisseurs etrangers, dans la limite des engagements »* (2).

Ce qui est impressionnant, dans l'économie algérienne, c'est cette incapacite des entreprises à assurer la reproduction de leurs capitaux propres. Le déficit comptable du secteur industriel est passe entre 1973 et 1978, de 408 millions DA. environ, à plus de 1,88 milliards DA. Ce déficit, empêchant l'économie algérienne de se doter d'une source d'accumulation en dehors des hydrocarbures, touche presque toutes les entreprises, qu'elles soient de production ou de service.

Une economie en développement peut permettre à certaines entreprises d'être deficitaires pour des raisons liées à ce que les economistes appellent la « maturation de l'investissement ». Cette periode doit etre depassée pour que le déficit ne soit pas structurel, sinon la reproduction du tissu industriel risque d'être compromise. Si le systeme industriel mis en place ne génère pas un surproduit en valeur, les investissements réalisés auront été perdus et les emplois crees seront supprimes dès que tarira la source externe de financement.

Face a son deficit comptable, comment se comporte l'entreprise dans sa gestion financière courante pour payer les consommations intermediaires et les salaires ? Elle oblige le système bancaire à lui consentir des credits jusqu'a concurrence de ses dépenses, en

(1) B. Hamel *Systeme productif et independance nationale*, OPU, 2 volumes, 1985.

(2) F. Hakiki *Monnaie et economie de credit : cas de l'Algerie*. Magister presente a l'Universite d'Oran, I.S.E., 1985.

imposant un decouvert bancaire qui correspond à une création de monnaie scripturale. L'entreprise s'arroge, de fait, le pouvoir monetaire qui, dans une économie capitaliste, lui aurait été refusé par le syteme bancaire.

Le secteur industriel ne vit donc pas du surplus qu'il creerait, il vit du decouvert bancaire qu'il impose au reste de l'economie (dettes impayees) et des subventions que lui consent l'Etat. Economiquement, cela signifie qu'une partie des consommations intermédiaires et des charges salariales ,est financée par un *transfert de valeur dont l'origine ne peut être que les recettes pétrolieres de l'Etat et la diminution du pouvoir d'achat des ménages.*

Le decouvert bancaire des entreprises écume le pouvoir d'achat des categories sociales les plus démunies, d'une part ; d'autre part, ce decouvert profite au capital privé auquel s'adresse une forte demande monétaire. Cette évolution est perverse en ce que l'accumulation du capital privé et l'élargissement du marché ne dépendent pas de l'extention du travail productif. L'échange n'est plus un échange de marchandises contenant du travail social ; il prend l'allure d'une distribution de signes monétaires qui permet, certes, d'accéder aux biens de consommation courante pour une large part importés mais favorise aussi la constitution de fortunes monétaires colossales (1).

Selon les chiffres du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, la masse des biens et services a augmenté, en 1968 – 1972 et 1975 – 1978, respectivement de 7 % et 6 % tandis que la masse de moyens de paiement s'est accrue respectivement de 19,9 % et de 26,6 % (2). Le gonflement des moyens de paiement, dans des limites qui ont dépassé les normes techniques traditionnelles, a suivi la modification des structures-bancaires et des relations entre, d'une part, la Banque Centrale d'Algérie (Institut d'Emission) et les banques primaires et, d'autre part, le réseau bancaire et les autorités politiques, notamment le Ministère des Finances. Par exemple, alors que, par le passé, le coefficient obligatoire minimum de liquidités auquel étaient astreintes toutes les banques était de 60 %, ce même coefficient est passé de 60,4 % (1967) à 50,4 % (1969) pour descendre jusqu'à 37,5 % (1971). La banque se devait de faire des avances au secteur productif, sur injonction du Ministère des Finances ; ces avances rabaissaient au fur et à mesure le coeficient de liquidité. F. Hakiki souligne avec pertinence la relation dysfonctionnelle entre la banque et l'entreprise publique quand il écrit : « De ce point de vue, les structures financières de l'économie algérienne paraissent grippées car la

(1) Il serait utile de signaler que ces fortunes monétaires ne constituent un capital susceptible de se valoriser et de se reproduire que s'il est validé par l'Etat, c'est-à-dire que ce dernier assure l'importation du capital variable (produits alimentaires) et du capital constant (machines).

(2) *Bilan économique et social*, Op. Cit.

non-récuperation de crédits octroyés aux entreprises en déficits chroniques et réglant leurs échéances par découvert bancaire... représente un danger réel pour tout le système monétaire et financier qui risque ainsi de se voir, dans un futur plus ou moins immédiat, incapable d'assurer le financement et la gestion de l'économie si les ressources injectées ne se reconstituent pas » (1).

Devant la boulimie de moyens de paiement, l'Institut d'Emission (Banque Centrale d'Algérie) ne pouvait plus respecter les limites institutionnelles qui sauvegardent la valeur de l'unité monétaire. La loi de Finances complémentaire (Loi n° 65-83) du 8 avril 1965 stipule : « *Sont abrogées les dispositions relatives au mode de réalisation et aux limites de pourcentage et de durée... Ce mode de réalisation et ces limites seront désormais déterminées par le Président de la République* ». Celá signifie que l'Institut d'Emission financera les besoins du Trésor sans aucune limite institutionnelle sur simple demande du pouvoir politique. Les Banques primaires (Banque Nationale d'Algérie, etc.) dépendront, quant à elles, du Ministère des Finances qui a créé, en 1967, un « Comité des techniques de liquidités ». Le pouvoir monétaire et le pouvoir bancaire ont été pris en charge par les autorités politiques ; elles ont élargi au maximum le pouvoir régalien qu'elles se sont arrogées. La valeur de l'unité monétaire algérienne ne repose désormais ni sur une couverture métallique (réserves d'or) puisque le cours forcé implique l'inconvertibilité du dinar, ni sur la promesse d'une valeur sociale future, puisque les entreprises publiques sont incapables de reproduire les investissements qui ont financé leurs capitaux fixes et qui continuent à financer leurs capitaux circulants. La valeur de l'unité monétaire est fixé *de facto*, elle redevient le « fait du Prince » des formations sociales précapitalistes. La banqueroute est évitée parce que l'Etat a des moyens financiers extérieurs (rente énergétique) pour importer les biens-salaires et soutenir les prix jusqu'à concurrence de la satisfaction des besoins en produits alimentaires.

« Fait du Prince » ou entité déterminée par les lois de la production et de la répartition : c'est en ces termes que la monnaie et le crédit ont été au centre des débats dans la pensée économique anglaise au cours de la première moitié du XIXème siècle. L'enjeu était de taille : la couverture métallique (or ou argent) devait protéger le cours monétaire du « fait du prince ». Il fallait subordonner le pouvoir régalien de battre monnaie à une matérialité qui assurât la convertibilité et stabilisât les flux monétaires qui, lorsqu'ils sont importants, menacent la production elle-même. Cependant, une fois le principe de l'autonomie du pouvoir monétaire admis ou imposé, se posa alors le problème de l'afflux et du reflux brusques de la couverture métallique. La valeur de l'unité monétaire ne pouvait être abandonnée aux forces du marché et à la

(1) F. Hakiki, Op. Cit. p.358

loi de l'offre et de la demande sans mettre en péril ce que K. Polanyi appelle la substance même de la société.

Si l'on admet que la valeur de l'unité monétaire est fonction de la qualité de numéraire injectée dans l'économie, il est alors aisé de comprendre que la mesure de cette valeur dépendra de celui qui décidera du volume à injecter. Le vieux débat dans la pensée économique anglaise (débat auquel ont pris part D. Ricardo J.S. Mill, J.B Say, Took...) avait pour enjeu, précisément, de protéger la valeur de l'unité monétaire des humeurs du Prince. La bourgeoisie naissante ne tolérait pas que la valeur monétaire de son capital fluctue sans cesse et, surtout, que le Prince écrème la valeur produite sur simple décision politique. Le recours à la couverture métallique (or ou argent) devait donner à l'émission de monnaie une base matérielle « objective ». En tout cas, elle devait limiter le pouvoir régalien du Prince, en le subordonnant aux réserves métalliques dont le principe était la convertibilité totale. Depuis, le système a évolué vers le cours forcé, après avoir subi de nombreuses crises, mais le principe de l'autonomie de l'Institut d'Emission vis-à-vis du pouvoir politique a été maintenu sous la pression de la bourgeoisie.

Le respect de la limite institutionnelle est donc un compromis issu d'une lutte serrée entre le pouvoir politique et le pouvoir économique de la société civile. En Algérie, en l'absence de celui-ci, le pouvoir politique a levé toutes les limites qui se sont dressées devant lui pour faire face aux besoins de liquidités engendrées par des investissements massifs. Les chiffres statistiques soulignent la disparité entre l'évolution de la masse monétaire et celle de la P.I.B. Cette disparité n'a été importante que parce que la limite institutionnelle de l'émission de monnaie a été levée par le pouvoir politique.

La conséquence a été, évidemment, une épargne forcée, écumant les revenus fixes par l'inflation qui n'a cependant pas touché les céréales, les huiles, le sucre, le café, etc.

Le dinar algérien, bien qu'il soit inconvertible, possède un pouvoir d'achat réel, gagé sur la capacité quasi-illimitée de l'Etat à importer les biens de subsistances. Les réserves de pétrole et de gaz jouent en Algérie le même rôle que jouaient les réserves d'or des économies européennes du XIXème siècle. En refusant la convertibilité du dinar avec les monnaiens étrangères, l'Etat algérien souhaitait émettre de la monnaie sans avoir à honorer des engagements avec l'étranger, ce qui l'aurait contraint à limiter l'émission de monnaie. Mais il souhaitait surtout mobiliser les ressources énergétiques pour le développement économique et éviter ainsi qu'elles ne soient transférées, sous forme de capitaux, à l'étranger.

La monnaie est le pouvoir de mobiliser la force de travail en vue d'un processus productif. Mais elle n'est ce pouvoir que si elle est un moyen d'échange de travaux concrets. En elle-même, elle ne

représente rien. Elle tire son importance de sa capacité à faire échanger des marchandises produites à deux endroits différents. Elles est une promesse, pour une marchandise, d'acquérir une autre marchandise. Mais elle est une promesse dont la réalisation lui est extérieure. C'est pourquoi il est vain de multiplier des signes monétaires quand la production stagne.

L'étude des mécanismes monétaires et financiers de l'Algérie indépendante restitue à elle seule les contradictions socio-politiques de l'expérience d'industrialisation. L'émission d'un si grand volume de signes monétaire, en disproportion de la P.I.B. – certes gagés sur les capacités d'importation – traduit la farouche volonté de développer le pays, volonté héritée de l'histoire du mouvement national. Cependant, cette volonté ne se donne pas les moyens politiques de concrétiser ses objectifs. Elle ruse avec les lois de l'économie politique qu'elle tente d'éviter, qu'elle tente d'enjamber. L'émission de monnaie ne correspond pas seulement au besoin de l'échange, elle correspond surtout au besoin de négocier la contrainte productive parce que l'Etat ne maîtrise pas le procès de travail, ni la force de travail. La défaillance de l'autorité dans le procès de travail est compensée par l'émission monétaire. Cependant, à la longue, un cercle vicieux se met en place dans la mesure où l'émission monétaire vide le salaire de son pouvoir d'achat, ce qui affaiblit encore davantage l'autorité sur le procès de travail devant la réticence des travailleurs. L'Etat fait face à cette déficience de l'autorité par l'émission monétaire et ainsi de suite.

Toutefois, si le pouvoir politique ne s'était pas arrogé le pouvoir régalien et le pouvoir bancaire, un grand nombre d'entreprises auraient fermé. Cette affirmation peut paraître excessive si l'on considère que, sans le crédit bancaire, nombre d'entreprises performantes dans les pays capitalistes développés auraient elles aussi fermé leurs portes. Cela est si vrai que l'économie développée est une économie de crédit, dite aussi économie keynésienne, tant le volume de crédit est important. Cependant, malgré la masse de crédits octroyés aux entreprises, l'économie algérienne n'est pas une économie de crédit parce que cette expression a une signification précise dans la problématique keynésienne qui ne correspond pas à l'économie algérienne.

La problèmatique keynésienne est née dans une conjoncture historico-économique particulière qu'il faut rappeler ici pour saisir le fondement historique et théorique des éléments sur lesquels elle s'est bâtie. Nous avons évoqué dans les pages précédentes le rôle que la bourgeoisie industrielle a tenu ; s'opposant à l'arbitraire du « fait du Prince », elle a imposé le système-étalon pour limiter le pouvoir régalien de l'autorité politique en lui interdisant de l'exercer en dehors de la couverture métallique. Mais cette couverture métallique s'est avérée exigüe pour l'expansion économique, fondée essentiellement sur la croissance industrielle, de la fin du siècle dernier. Le rythme d'extraction de l'or était inférieur aux

besoins en liquidités engendrés par la croissance (1). Il s'en est suivi une baisse des prix (déflation) jusqu'à la crise de 1929. La théorie quantitative de la monnaie désignait la déflation comme le mal unique et militait pour une dématérialisation de la monnaie. Elle défendait l'intérêt des entreprises qui subissaient un transfert de valeur véhiculé par des rentes négatives apparaissant à la suite de l'insuffisance des moyens de paiement. La baisse continuelle des prix était autant un manque à gagner qu'une dévalorisation du surproduit. De ce point de vue, il est évident que la monnaie n'est pas neutre ; cependant, son influence s'exerce, d'une part, au niveau de la répartition dans le cadre d'un même volume de valeur créé et, d'autre part, uniquement pour les cycles de production ultérieurs en modifiant la structure des profits inter-branches. Les influences possibles de la monnaie se localisent dans l'articulation du *présent de la répartition au futur de la production.*

La pertinence de la problématique keynésienne et le mérite de J.M. Keynes est d'avoir perçu cette articulation du présent de la répartition au futur de la production. L'avancée keynésienne – et c'en est une – est le résultat de la synthèse des principes de la théorie quantitative, du principe de différenciation entre le taux d'intérêt réel et le taux d'intérêt nominal, affirmée pour la première fois par l'économiste autrichien Wicksell à la fin du siècle dernier, et enfin du contexte historique d'une économie marquée par la convertibilité contraignante en or. D'où peut bien provenir, se demande Keynes, le déséquilibre masse monétaire/production ? Il peut provenir soit d'une augmentation de la production, ce qui est souhaitable, soit d'une thésaurisation des particuliers qui gèlent ainsi une partie des moyens de paiement (à mettre en relation avec ce que L. Walras appelle l'encaisse désirée), soit encore des banques, susceptibles de créer de la monnaie scripturale. Dépassant la vision classique du niveau d'épargne fonction de l'offre et de la demande de capitaux, Keynes soutient que, quel que soit le taux d'intérêt, il ne pourra pas encourager un volume d'épargne supérieur à celui qu'autorise la masse monétaire en circulation. Offrez 20 à 30 % de

(1) La valeur de l'or est sans commune mesure avec le travail dépensé pour son extraction : c'est-à-dire que l'extraction de l'or, en termes de coûts et d'efforts dépensés dans les mines, n'est pas égale à la valeur de l'or extrait. Le travail fourni dans les mines d'or n'est pas un étalon de mesure ; c'est un travail comme tout autre, susceptible d'évoluer sous l'influence de la technique. L'extraction du charbon et de l'or exigent les mêmes efforts, la même organisation et, à quelques différences près, les mêmes techniques. Mais le charbon n'est pas équivalent d'échange parce qu'il est relativement abondant et peu pratique pour cette fonction. La différence entre les coûts d'extraction et la valeur de l'or extrait est constituée par la rente minière que l'or renferme, en raison de sa rareté, et de ses qualités physiques. Tout pays qui découvrira en abondance de l'or dans son territoire, du jour au lendemain, ne sera plus riche que lorsqu'il bénéficiera du travail social du reste du monde, obtenu en contre-partie de l'exportation de cet or. Il en est de même pour ce que l'on a appelé l'Or noir.

taux d'intérêt à un particulier, dit-il, dont la « propension marginale à épargner » est nulle, il n'épargnera pas davantage. Pourquoi ne pas déplacer, *dans le temps*, l'épargne pour la détacher de l'épargne réelle déposée dans les banques, et la relier à la notion *d'efficacité marginale du capital*, notion très proche de celle de Wicksell de « productivité réelle du capital physique » ?

La politique monétaire keynésienne préconise, par conséquent, pour l'Etat la pratique du déficit budgétaire afin de provoquer une « épargne forcée », financée par l'écrémage de la valeur sociale détenue par les protagonistes de l'économie et, éventuellement, par le futur de la production. Elle préconise aussi pour les banques la création de monnaie scripturale dans le respect de la variable dite *efficacité marginale du capital*. L'apport keynésien se traduit par le passage d'une économie monétaire fiduciaire, prisonnière de la couverture métallique et de la convertibilité-or, à une *économie de crédit*, gagée sur ses capacités potentielles de reproduction et d'accumulation. Le crédit est, en effet, accordé à des potentialités de production qui ne demandent qu'à devenir réelles, à des « gisements latents de productivité ». Il n'est donc plus une épargne provenant du cycle de production antérieur, c'est une anticipation sur la production future. L'accumulation capitaliste a trouvé, dans le paradigme keynésien, un deuxième mode de financement en se libérant des variation conjoncturelles du taux d'intérêts.

Le crédit par anticipation demeure subordonné à la productivité du travail et aux capacités d'accumulations du procès de production. Si le surplus réalisé est important, les unités de production peuvent emprunter des capitaux gagés sur leurs propres capacités d'auto-reproduction. Si cette auto-reproduction rencontre des contraintes, le crédit anticipateur à lui seul ne pourra pas relancer la croissance car le déclin du profit brise le mécanisme, et l'articulation présent/futur ne pourra être assurée. C'est la crise de l'économie occidentale des années 1970, liée, d'une part, à la stagnation de la productivité du travail dans certaines branches importantes, et d'autres part, à la saturation du marché à un certain niveau de la demande sociale (crise se traduisant par le déclin du taux d'accumulation intensive et extensive pour reprendre les notions de W. Andreff). (1)

Rappeler les fondements historiques et théoriques de l'économie keynésienne, qui est une économie de crédit par excellence, permet d'apprécier la différence avec l'économie algérienne. Si la mécanique keynésienne n'a pas fonctionné dans celle-ci, c'est parce que le principe fondamental de cette mécanique y est absent ou trop faible : l'efficacité marginale du capital. L'entreprise algérienne a des dettes qu'elle éteint grâce à l'Etat. Ceci ne signifie pas qu'elle fonctionne grâce au crédit, car le crédit suppose une capacité de re-créer l'emprunt. Le crédit est le mécanisme par lequel des

(1) W. *Andreff Strutures et profit du capitalisme mondial*, Calmann-Levy, 1976.

richesse sont créées *ex-post* et qui permettent de le rembourser. La dette est un mécanisme par lequel une richesse déjà créée est empruntée pour faire face à un déséquilibre entre la consommation et la production. Mais, tandis que le crédit contient en lui-même les perspectives de son dépassement, la dette est condamnée à persister et à s'élargir. De ce point e vue, l'économie algérienne est une économie d'endettement et non une économie de crédit.

3. – Système de prix et révolution agraire

Le même volontarisme économique qui est à la source des pratiques d'Etat s'est retrouvé à l'œuvre dans la mise en place des opérations de la révolution agraire. Mais dans ce cas, le monde rural a opposé une passivité qui a coûté très cher à l'Etat en termes d'importations de produits agricoles. La lecture des chiffres du commerce extérieur des produits de la terre est édifiante pour les années 1976, 1977 et 1978. En 1970, l'Algérie a exporté 985 millions de DA en produits agricoles et a importé pour 385 millions de DA. En 1977, elle n'a exporté que 551 millions de DA et importé pour 4.398 millions de DA (1). En moins de dix ans, la balance commerçiale des produits agricoles est passée d'un excédent de 360 millions de DA à un déficit de 3.847 millions de DA.

L'augmentation de la demande, en relation avec l'extension du salariat urbain, n'est pas la seule cause de ce déficit commercial ; si cette demande peut expliquer l'augmentation des prix des produits agricoles, elle ne peut logiquement expliquer la baisse, en chiffres absolus, de la production agricole. Cette baisse est à mettre en relation avec le système de prix mis en place à l'occasion de la révolution agraire et avec le nouveau circuit de commercialisation.

Dans l'esprit du planificateur algérien, la révolution agraire avait pour objectif de subvenir aux besoins en produits agricoles des travailleurs non-agricoles et de permettre une articulation entre l'industrie et l'agriculture. L'industrie naissante fournirait machines, matériel agricole, engrais, pesticides, plastiques, matériaux de construction, etc., en échange de produits agricoles, obtenus par un travail dont la productivité serait en hausse, précisément, en raison du soutien technique de l'industrie. L'ouvrier des villes aussi bien que l'agriculteur y gagneraient en pouvoir d'achat.

L'évolution de l'agriculture a été différente parce qu'un système rigide de prix a été imposé aux coopératives, dont les membres se sont réfugiés dans la passivité. L'Etat déclarait, d'un coté, les attributaires propriétaires de leurs coopératives et instituait, d'un autre coté, un système de prix et un schéma de commercialisation étatique qui vidait cette propriété de toute signification économique. N'exerçant aucun pouvoir économique, les attributaires se sont désintéressés de leurs coopératives, insensibles a la fiction juridi-

(1) Ces chiffres ont été avancés par l'economiste A. Akkache lors d'une conférence prononcée à Alger en avril 1979.

que qui faisait d'eux des propriétaires. Il y a eu, au départ, un malentendu entre l'Etat et la paysannerie pauvre. Celle-ci entendait par la redistribution des terres l'*accession à la propriété*, fût-ce dans un cadre coopératif ; cette accession traduisait l'exercice du pouvoir économique pour exploiter les opportunités du marché. Cependant, l'Etat n'était pas disposé à laisser l'exercice de ce pouvoir parce que la paysannerie pauvre pourrait profiter de l'expansion de la demande pour écouler ses produits à des prix élevés, ce qui la mettrait en contradiction avec les travailleurs des villes. La base sociale de l'Etat, ou plutôt ce qu'il considère être sa base sociale, se fissurerait sous la pression du marché.

La révolution agraire entraînera la refonte des circuits de la commercialisation : suppression des intermédiaires privés, création de coopératives de soutien technique en amont et en aval. Cependant, dès l'application du nouveau schéma de commercialisation, en 1976, le marché des produits agricoles subissait une double tendance : augmentation des prix des produits agricoles et diminution de la production. Il est incontestable que, dans son principe, la révolution agraire a suscité des oppositions de la part des couches rurales aisées, mais son échec ne s'explique pas par ces oppositions. Son échec s'explique fondamentalement par le peu d'enthousiasme des attributaires eux-mêmes, dès lors que le pouvoir économique leur était refusé.

Après la mise en place des premières opérations de la révolution agraire, un schéma de soutien technique et commercial a pris forme et s'est étendu peu à peu à toute l'agriculture. La pièce essentielle de ce schéma était la Coopérative Agricole Polyvalente Communale de Service (C.A.P.C.S.), dont le rôle consistait à fournir toute l'assistance en amont, aux coopératives et au secteur privé (engrais, semences, prêt de matériel, conseils techniques...). Elle devait aussi constituer l'aval des unités d'exploitation puisque ces dernières devaient écouler leurs productions.

Pour mieux asseoir ce schéma, et en raison de la faiblesse des C.A.P.C.S. en matière de commercialisation, il a été créé une Coopérative de Fruits et Légumes (C.O.F.E.L.). Dans chaque wilaya, la C.O.F.E.L. avait pour attribution de commercialiser les produits agricoles que la C.A.P.C.S. achetait aux producteurs tant du secteur coopératif que du secteur privé. Obligation était faite à ces derniers d'écouler la production à la C.A.P.C.S., ou à la C.O.F.E.L., la gendarmerie saisissant toute quantité de produits agricole acheminée vers les lieux de vente qui transgresserait ces directives. On imagine les tractations entre le gendarme, lors des contrôles routiers, et les transporteurs en infraction.

Cependant, en livrant leurs récoltes à la C.A.P.C.S., les coopérateurs et les domaines autogérés ne fixent pas leurs prix ; ils ne les connaissent pas du reste. Les producteurs recevront les sommes dues bien après l'opération de livraison. Les coopératives livrent leurs productions sans savoir les prix qui leur sont offerts ; elles ne

percevront, à travers la banque, la contre-partie monétaire qu'après un long délai pouvant aller jusqu'à trois mois. En attendant, la banque verse des avances de 400 DA par mois à chaque attributaire, avances qu'elle récupère quand la C.A.P.C.S. aura versé à la banque l'argent qui revient à la coopérative. Mais, vu que les prix des produits agricoles fixés par le Ministère de l'Agriculture sont relativement bas, cette somme versée à la banque couvre à peine les avances et autres dépenses de production. Ainsi, l'avance de 400 DA est perçue comme un salaire mensuel, vu que la coopérative est structurellement déficitaire. Les membres de la coopérative ne seront pas motivés pour produire davantage puisque tout excédent servirait au moins à éponger les déficits accumulés à la banque.

Le système de prix non incitatif et les ponctions diverses ont découragé la production agricole. Les producteurs des domaines autogérés et des coopératives se sentaient pénalisés par un système de prix qui ne leur assuraient qu'un très bas revenu. Cette situation est à l'origine de deux phénomènes. Le désistement et l'absentéisme ont pris des proportions alarmantes, jusqu'à 60 % dans les wilayas d'Alger et de Blida. Les coopératives manquaient de main d'œuvre. Celle-ci était attirée par les pôles industriels et le petit commerce qui assuraient des revenus supérieurs ou encore par le secteur privé qui payait jusqu'à 50 DA par jour. Le désistement des attributaires de la révolution agraire s'explique essentiellement par la faiblesse des revenus des coopérateurs et par les opportunités d'emploi dans l'industrie et le petit commerce informel. La main d'œuvre faisant défaut, la production agricole diminuera d'autant plus que les meilleures terres sont situées dans les limites départementales qui ont bénéficié du gros de l'investissement industriel.

Une autre conséquence est l'apparition de l'auto-consommation, pratique sociale que l'échange monétaire a marginalisée depuis la colonisation. Se défendant, les paysans concernés ne produisaient que pour eux-mêmes et n'écoulaient qu'une faible partie destinée d'ailleurs à être échangée contre des produits non-agricoles : sucre, huile, savon... Le désistement, l'absentéisme et l'auto-consommation sont autant de phénomènes à travers lesquels la paysanerie a refusé que s'opère à son détriment un important transfert de valeur, dont auraient bénéficié les couches bureaucratiques liées à l'agriculture et les couches sociales urbaines consommatrices des produits agricoles.

Le schéma de commercialisation a laissé apparaître des « manques à gagner » importants et des rentes diverses, qui ont alourdi la formation des prix de produits agricoles, ce qui a provoqué une tendance à la baisse de la production agricole articulée à une tendance à la hausse des prix des produits. Hausse des prix dont ne profitait pas le paysan attributaire, et qui, en outre, pénalisait le travailleur des villes. L'articulation industrie-agriculture, tant

recherchée par le planificateur, était empêchée par les forces sociales parasitaires et prédatrices qui étaient apparues à la faveur d'un système de prix bureaucratique, stérilisant le surplus agricole potentiel.

L'application du schéma de commercialisation s'opéra dans un esprit bureaucratique qui fit perdre beaucoup de temps et d'énergie. L'incompétence, et souvent l'irresponsabilité, ont été à l'origine de gaspillages considérables qui étaient autant de pertes pour les coopératives sous forme de grandes quantités de produits agricoles périmés et jetés faute de moyens de stockage et de conditionnement. En outre, les C.A.P.C.S. et les C.O.F.E.L. multipliaient les faux-frais : nombreuses voitures de service, bons d'essence détournés, commodités matérielles diverses... Quant à leur gestion, elle laissait apparaître une perte substantielle de valeur sous forme de gratifications aux notabilités locales, de ponctions pour services personnels rendus ou de détournements de quantités écoulées sur le marché parallèle.

L'environnement, supposé soutenir techniquement les coopératives, s'est révélé hostile à la coopérative, aggravant ainsi son déficit. Il arrivait souvent que la C.A.P.C.S., pour équilibrer ses comptes, pratiquât des prix élevés pour services de travaux du sol ou que l'O.N.A.M.A (Office National de Matériel Agricole) facture, de manière exorbitante, la réparation d'une moto-pompe. Même l'inspecteur de santé animale prélèvera une part de la production en guise de gratifications personnelles. Le déficit des coopératives sanctionnait un rapport de forces en défaveur de celles-ci. Tant qu'elles ne pouvaient pas poursuivre en justice, de leur propre initiative, un directeur de C.A.P.C.S., un Chef de Daïra (sous-préfet) ou toute autre personne qui les ponctionnait, les coopératives étaient condamnées à être déficitaires. La révolution agraire, si elle ne donne pas le pouvoir économique aux attributaires et si elle ne leur donne pas les moyens juridiques de se défendre contre les empêchements des uns et des autres, se condamne à être un discours verbal qui n'a aucune prise sur la réalité.

Les exploitations du secteur privé étaient, elles aussi, tenues d'écouler leurs productions à la C.O.F.E.L. Mais elles avaient la possibilité de débattre les prix et se faisaient payer sur livraison. Si les prix affichés à la C.O.F.E.L. ne les intéressaient pas, elles écoulaient « ailleurs » leur production, bravant les contrôles sur les routes, ce que ne pouvaient se permettre la coopérative ou le domaine autogéré.

Devant la raréfaction de la main-d'œuvre, le secteur privé a réagi promptement pour maintenir aux champs la force de travail nécessaire aux cultures. Il a été obligé de tenir compte de l'évolution de la situation et a offert, pour certaines cultures, jusqu'à 100 DA par jour, dévalorisant ainsi définitivement le travail agricole dans les coopératives (400 DA par mois) ; d'où le paradoxe maintes fois relevé : des attributaires de la révolution agraire ont accepté de se

salarier dans le secteur privé soit en négligeant leurs coopératives soit en l'abandonnant totalement. Le secteur privé, même en payant au prix fort la main-d'œuvre, faisait des profits substantiels en raison de la flambée des prix des produits agricoles dans les centres urbains.

Les opérations de la révolution agraire avaient certes aboli la grosse propriété foncière et limité la moyenne. Mais ces limitations ont été inefficaces devant les *stratégies familiales de regroupement foncier*. Une propriété de 50 ha, par exemple, était partagée nominalement entre les héritiers, souvent nombreux, non concernés par la fourchette de limitation. Ces héritiers abandonneront de manière non-officielle leur droit à un de leurs frères ou de leurs oncles. La propriété foncière moyenne a trouvé, dans cette pratique, un moyen d'échapper à la nationalisation des terres.

Après 1980, les autorités reviendront complètement sur les structures de la commercialisation ; tout sera libéralisé ; les attributaires accueilleront avec beaucoup de satisfaction ces mesures. Ils profiteront des opportunités d'une demande en expansion. Le marché des fruits et légumes commercialisera de plus grandes quantités mais les prix seront relativement élevés pour le niveau des salaires versés dans l'industrie, abstraction faite de la viande qui est pratiquement inabordable pour le salaire industriel moyen.

Cette expérience de commercialisation des produits agricoles suggère plusieurs remarques. On retrouve tout d'abord cette même volonté de l'Etat de modifier les prix, de façon administrative et autoritaire, à la fin du processus de leur formation. Au lieu de se donner les moyens politiques et institutionnels qui empêchent l'apparition des rentes au cours du processus de formation des prix, l'Etat préfère fixer un prix-plafond et laisser les paysans se défendre eux-mêmes contre un environnement hostile à la production en propriété collective.

Cette conception superficielle du système de prix, dont l'Etat a cru modifier les niveaux sur simple injonction administrative, détache les prix de leurs déterminations sociales, idéologiques et politiques. Le prix est l'expression économique d'un rapport social de production ; en tant que tel, il ne se décrète pas. Le prix, en tant que phase ultime d'un processus socio-économique, est une conséquence et non une cause. A la limite, il aurait fallu le laisser fonctionner le plus librement possible, mais agir sur ce qui le détermine, c'est-à-dire la productivité du travail, les données écologiques et techniques et surtout l'environnement socio-politique.

Pour que le schéma de commercialisation adopté puisse réussir, il eût fallu modifier les relations politiques à l'intérieur du monde paysan. Tant que le paysan pouvait être dessaisi d'une fraction de son produit par le notable local, par le gendarme, par le directeur d'un service technique quelconque, la propriété collective ou coopérative était un leurre. Le cas est différent pour la propriété

privée, même très restreinte. Dans la société, en effet, il y a un consensus idéologique sur son respect sacro-saint. Un propriétaire privé, dépouillé de son produit, ne sera pas aussi découragé pour le recouvrer que l'attributaire de la révolution agraire dans la même situation.

Ces mêmes causes qui ont fait échouer la révolution agraire avaient déjà fait échouer auparavant l'autogestion agricole. Le principe de l'auto-gestion est un principe foncièrement démocratique. On peut se demander par quel miracle des îlots de démocratie auraient persisté, dans un environnement qui ne l'était pas. De quels moyens disposent les ouvriers des domaines autogérés pour s'opposer aux prélèvements complaisants, aux détournements de fonds, aux ingérences abusives de l'administration et de l'environnement social, si ce n'est leur passivité et leur désafection ? Les premières années de l'autogestion agricole ont été des années de pillage des domaines autogérés. Les forces sociales prédatrices ont fondu sur les terres autogérées comme des aigles sur leurs proies. En l'absence de la séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif, comment les ouvriers agricoles allaient défendre leur surproduit et leur outil de production ?

La nomination d'un directeur, représentant de l'Etat auprès du domaine autogéré, que beaucoup d'observateurs de l'époque ont interprétée comme une altération du principe autogestionnaire, malgré les abus qu'elle a entrainés, n'a pas moins protégé l'autogestion agricole d'une derive certaine. La présence d'un représentant de l'Etat devait à elle seule dissuader les forces prédatrices à un certain niveau de prédation. Une limite à ne pas dépasser était tracée, compte tenu des rapports de forces locaux. Mais cette limite ne permettait pas aux domaines autogérés de reproduire leurs investissements et de dégager des excédents financiers, ce qui les afaiblissait davantage dans la négociation du niveau de cette limite et les faisait dépendre de l'Etat.

L'expérience algérienne de transformation agraire au profit du producteur n'a pas eu les résultats escomptés parce qu'elle n'a pas été accompagnée de modifications des relations politiques à l'intérieur de la société. Il est aussi vain qu'illusoire de vouloir transformer économiquement un rapport social si celui-ci n'est pas saisi dans ses multiples aspects. L'autogestion agricole et la révolution agraire ont rencontré des limites sociales et institutionnelles qui ont empêché l'éclosion de leurs virtualités.

Cependant, il convient de souligner le fait suivant : si l'échec de cette expérience à empêché d'exploiter toutes les possibilités de l'agriculture algérienne, ces possibilités sont par ailleurs très limitées au regard des besoins alimentaires d'une population en expansion. La meilleure des politiques de prix ne sera pas à elle seule suffisante pour accroître au-delà d'une certaine limite physique la production agricole. Un processus de transformation de grande envergure est nécessaire pour lever des contraintes d'ordre

physique et économique. La surface agricole utile (S.A.U.) est de moins 0,30 ha par habitant et près de la moitié des terres est en jachère. La pluviométrie est insuffisante, très mal répartie, et l'érosion emporte annuellement 40.000 ha de terres arables.

Il est donc nécessaire d'accroître la S.A.U., en lançant des programmes d'aménagement et de bonification des terres dans les hautes plaines intérieures sub-désertiques. Il est aussi nécessaire de construire des barrages et de réaliser des travaux d'infrastructure hydraulique, de mettre en place un soutien technique et financier (conseiller les paysans sur les techniques culturales, leur consentir des prêts à moyen et long termes...).

C. – L'ENTREPRISE D'ETAT

L'Etat algérien est un Etat entrepreneur ; il dirige de nombreuses entreprises de production et de services. « *L'Etat algérien est l'unique banquier, le plus grand propriétaire terrien, le plus grand industriel, le premier employeur...* » (1) écrit A. Dahmani. Mais la particularité de cet Etat est qu'il n'exerce pas uniquement un droit de propriété en contre-partie duquel il percevrait une part du surproduit ; il cherche aussi à exercer la direction effective des entreprises à travers différents ministères qui accaparent le pouvoir économique des entreprises. La Gestion Socialiste des Entreprises, en légalisant le transfert du pouvoir économique au profit du ministère de tutelle, a créé l'illusion de la participation des travailleurs à la direction de l'entreprise. L'entreprise d'Etat, en tant qu'élément de la stratégie néo-patrimoniale, s'apparente paradoxalement autant au système politique qu'au système productif. Mais les déficits qui s'accumulent à la suite de la « non-montée en production » handicapent le système productif au sein duquel des réformes s'avèrent nécessaires pour éviter une crise au niveau du système politique lui-même.

1) – Pouvoir économique et Gestion Socialiste des Entreprises

La conception de l'entreprise d'Etat se situe dans le prolongement de l'idéologie politique de l'Etat algérien ; celui-ci se propose de transformer radicalement les structures de la production et de la répartition des richesses pour les mouler dans un cadre à l'intérieur duquel le conflit n'existerait pas ; et ceci, afin de sauvegarder l'unité de la collectivité politique et, par conséquence, celle de la société politique.

Cette conception est à l'œuvre dans tous les textes fondamentaux, et en particulier, pour les textes concernant l'entreprise, dans la

(1) A. Dahmani *Contribution à l'étude d'un nouveau type d'Etat dans le tiers monde : le cas algérien*, Thèse 3ème cycle en sciences économiques, Paris VIII, 1985, p.153.

Charte et l'Ordonnance du 16.11.1971 portant Gestion Socialiste des Entreprises. Ce qui frappe, en premier lieu, à la lecture de ces deux textes, c'est la moindre importance accordée aux aspects économiques de l'entreprise par rapport aux aspects idéologiques et politiques. Cette moindre importance de l'aspect économique cache mal l'aspect le plus caractéristique de la conception idéologique de l'économie, en l'occurence l'absence de tout pouvoir économique au sein de l'entreprise. La Charte de l'Organisation Socialiste des Entreprises dessaisit l'entreprise de tout pouvoir économique, malgré la générosité verbale et le mysticisme révolutionnaire du discours.

Les textes portant Gestion Socialiste des Entreprises sont explicites quant aux objectifs de l'Etat. Il y est dit : *« Si l'entreprise privée est caractérisée par une contradiction permanente entre les intérêts du patron et ceux des travailleurs, les intérêts des producteurs et ceux de l'Etat sont indissociables »* (1). Aussi, le conflit n'a pas de *raisons objectives* d'être ; et ceci d'autant plus *« l'Etat n'est pas un concept abstrait ni de nature bourgeoise : c'est le garant des intérêts des masses laborieuses dans leur ensemble »* (2). La Charte déclare que « le travail n'est plus une marchandise » comme dans le système capitaliste où il est « l'objet d'une exploitation éhontée ». Le conflit capital-travail est résolu parce que *« dans l'entreprise socialiste, les résultats des efforts du travailleur ne sont pas confisqués pour augmenter les profits et le bien-être d'une classe exploiteuse comme c'est le cas dans le système capitaliste. Ils servent, au contraire, à accroître la prospérité du peuple, et en premier lieu, celle du travailleur lui-même qui en contrôle l'utilisation au moyen de l'association à la gestion »* (3)

L'objectif premier de l'Ordonnance relative à la Gestion Socialiste des Entreprises est de susciter l'adhésion des travailleurs à la politique économique de l'Etat mais aussi de limiter les initiatives de la direction d'entreprise : désobéissance aux normes du Plan, détournement de fonds, etc. La Charte stipule : *« Le Pouvoir révolutionnaire s'attache, en effet, à développer partout le contrôle populaire afin que les masses laborieuses prennent directement en main la protection du patrimoine national, la défense des deniers de l'Etat, en luttant contre le gaspillage, la gabegie, les malversations et la mauvaise utilisation des ressources. Cette vigilance populaire est une précieuse contribution pour l'élimination de toutes les irrégularités, y compris celles qui pourraient échapper au contrôle de l'Etat et qui sont alors décelées par les travailleurs »* (4). Dans de

(1) Charte et Ordonnance du 16.11.1971 portant *Gestion Socialiste des Entreprises* – Ministère de l'Information, Alger 1972.

(2) *Charte et Ordonnance*... Op. Cit.

(3) *Charte et Ordonnance*... Op. cit.

(4) *Charte et Ordonnance*... Op. Cit.

nombreux cas, les relations de travail au sein de l'entreprise se sont détériorées : méfiance sourde à l'égard de la direction, soupçonnée, à tort ou à raison, par les délégués du personnel de gabegie et de malversations. La Gestion Socialiste des Entreprises s'est d'ailleurs épuisée dans des conflits où les attributions des protagosnistes n'étaient nulle part précisées. La Charte ne jette pas le discrédit sur la direction mais crée un malentendu dans lequel les uns et les autres croient être les seuls dignes de la confiance de l'Etat. Au sujet de la direction d'entreprise, elle stipule : *« Il est évident, cependant, que dans l'entreprise socialiste cette direction ne représente pas le patronat exploiteur, mais l'Etat populaire, garant des intérêts de l'ensemble des masses laborieuses. C'est donc dans l'intérêt de ces masses laborieuses que la direction gère l'entreprise en association avec les travailleurs. Il ne saurait ainsi surgir de conflits fondamentaux entre elle et le collectif des travailleurs dès lors qu'ils œuvrent ensemble vers le même objectif »* (1).

Recevant ses impulsions du ministère de tutelle et non du marché, l'entreprise d'Etat en Algérie se présente comme une unité politico-administrative chargée de fonctions économiques. Elle est le lieu au sein duquel le système politique algérien tente de refouler l'économique ; c'est ce qui explique sa subordination totale à l'Etat. Le déficit de l'entreprise d'Etat est la sanction du refus politique de la régulation par l'économique, dans la mesure où l'entreprise n'a pas les moyens juridiques de disposer entièrement des attributs d'unité économique. En un mot, l'entreprise d'Etat n'a pas le pouvoir économique qui lui permettrait de négocier les contraintes du marché. Le planificateur algérien a voulu faire de l'entreprise d'Etat un lieu passif où ses décisions viendraient à s'appliquer.

Le pouvoir économique d'une entreprise consiste essentiellement à fixer le volume de la production en fonction des opportunités du marché, à déterminer le niveau des prix, celui des salaires, des investissements, de l'auto-financement et de nombreux autres éléments de gestion pour permettre à l'entreprise de reproduire l'outil de production et les salaires. Or tous ces attributs ont été confisqués par l'Etat pour ne pas avoir à arbitrer des conflits qui pourraient surgir entre travailleurs et direction ou entre producteurs et consommateurs.

Des bilans ont été dressés sur l'expérience de la Gestion Socialiste des Entreprises, des Conférences annuelles ont été organisées, des rencontres par secteurs et par branches ont fait éclore différentes structures chargées de dynamiser la G.S.E. : le constat est que les résultats étaient fort modestes. La G.S.E. n'empêchait pas le déficit des entreprises de s'alourdir. La presse, sur un ton épique, ne cessait d'exhorter les travailleurs à remporter la bataille de la production et de la productivité ; comme si celle-ci et celle-là étaient faibles parce que les ouvriers refusaient de travailler. Mais que peut un ouvrier quand une machine ultra-moderne tombe en panne ?

(1) *Charte et Ordonnance... Op. Cit.*

Que peut-il faire quand il y a rupture de stocks des consommations intermédiaires ? Que peut-il espérer encore quand les prix à la vente ne couvrent pas les coûts de production ?

Ce que les observateurs ont omis de relever pour expliquer l'echec de la G.S.E., c'est que celle-ci eût peut-être réussi si le pouvoir économique de l'entreprise avait été exercé par la direction de l'entreprise. Le collectif des travailleurs aurait trouvé un vis-a-vis pour discuter méthodes de gestion, volume de production, salaires, etc. Mais la direction de l'entreprise ne décidait de rien, si ce n'est de la maintenance des équipements et machines. Quant aux propositions et revendications des salariés, elle ne pouvait que les transmettre au ministère de tutelle et attendre des réponses qui ne viendraient pas, parce que le ministère ne peut pas répondre à des requêtes de milliers d'unités. La décennie 1970 a montré que la G.S.E. n'avait pas d'objet, puisque la gestion, ou plutôt les éléments importants de la gestion – niveau des prix et des salaires, volume d'investissements, auto-financement, etc. – n'étaient pas élaborés au niveau de l'entreprise. Des cinq commissions que la G.S.E. institue, seules la commission d'hygiène et de sécurité et celle de discipline connaissent une activité ; les autres sont tombées en désuétude faute d'enjeux qui pourraient les motiver. (1)

Aussi, la faiblesse de la productivité – qui est réelle – n'est pas la *cause première* du déficit comptable de l'entreprise d'Etat. Cette faiblesse de la productivité est elle-même une conséquence de la nature du système politique algérien. La question de la productivité, qui soulève celle de la mobilisation de la force de travail, dépasse le cadre de l'entreprise et interpelle ce que M. Weber appelle le *groupement régulateur*. La mobilisation de la force de travail, selon les niveaux de productivité, suppose une autorité dont les prérogatives soient reconnues à l'intérieur de l'entreprise.

Dans l'entreprise capitaliste, cette autorité se situe dans le prolongement du marché et de la concurrence ; elle est incarnée par le patron – ou ses substituts – à qui l'Etat reconnait le pouvoir économique à l'intérieur de l'entreprise ; pouvoir, cependant, limité par les intérêts des travailleurs qui s'organisent à cette fin : horaires, salaires, conditions de travail, etc. La prise de conscience syndicale des travailleurs ne remet pas en cause le principe de l'autorité à l'intérieur du procès de travail, elle discute uniquement son ampleur. Mais l'issue de cette contradiction ne dépend pas uniquement des forces en présence dans l'entreprise, elle dépend du rapport de forces dans la société globale du point de vue idéologique et politique. Le « despotisme d'usine » semble avoir été un compromis entre le capital et le travail : pouvoir despotique à l'intérieur de

(1) L'article 49 de l'Ordonnance portant G.S.E. prévoit cinq commissions. Il s'agit des commissions des affaires économiques et financières, des affaires sociales et culturelles, des affaires du personnel et de la formation, des affaires de discipline, et enfin des affaires d'hygiène et de sécurité.

l'entreprise contre un *salaire réel* et libertés formelles à l'extérieur. La société civile obéit à peu près a ce schéma en Occident.

En Algérie, le schéma est tout autre. Du fait que le pouvoir économique n'est pas domicilié dans l'entreprise, la discipline de travail ne peut être que relachée parce que la direction de l'entreprise – qui n'est pas propriétaire – n'a pas suffisamment d'autorité pour imposer les normes de travail que le planificateur a prescrites en fonction des machines importées. De la part des travailleurs, ce n'est pas un refus de travail, ni une passivité calculée ; c'est une absence de pression, une absence de contrainte objective. La bureaucratie peut être tentée par des mesures autoritaires et arbitraires : licenciement abusif, mise à pied, défalcation de salaire, etc. Mais ces mesures, qui ne peuvent être que limitées, ne feront pas retrouver l'efficacité économique parce qu'elles sévissent contre une conséquence et laissent de côté la véritable cause du phénomène. Par ailleurs, ces mesures remettraient en cause le compromis tacite global régulateur : discipline relâchée au niveau du procès de travail contre *petit salaire* et autoritarisme dans la société. Le despotisme d'usine des pays capitalistes en échange du despotisme quotidien dans la société ; en 1983, de vastes opérations de contrôle d'identité dans les rues, les grands magasins et les cafés ont été lancées pour lutter contre l'absentéïsme dans les lieux de travail. Il est significatif que la police en soit venue à compenser l'autorité déficiente des directions d'entreprises et à se substituer à une pression qui, dans le système capitaliste, est exercée par la consurrence.

Il est vrai, cependant, que dans le système capitaliste, la relation salariale est l'unique moyen de subvenir à ses besoins quand on ne possède que sa force de travail. En Algérie, la relation salariale n'a pas encore homogénéisé l'environnement : il existe des possibilités de gagner sa vie par le marché « noir », surtout lorsque le salaire versé n'incite pas à vouloir garder son emploi à tout prix. Le salaire que distribue, en effet, l'entreprise d'Etat permet à peine de couvrir les besoins alimentaires d'une famille moyenne. C'est ce qu'explique l'apparition de ce que A. Benachenhou appelle les *« stratégies défensives du pouvoir d'achat »* (1), à savoir l'exploitation des opportunités qu'offre la différence de prix entre le circuit étatique de commercialisation et le marché « noir », l'absentéisme dans les usines pour aller arrondir les fins de mois dans le secteur privé, etc.

La perte substantielle du pouvoir d'achat du salaire est un facteur qui rend compte du relâchement de la discipline de travail, relâchement que la Gestion Socialiste des Entreprises n'a pas pu enrayer. Invitant les travailleurs à s'imposer à eux-mêmes le degré d'intensité du travail requis par le système de machines importé, la G.S.E. se voulait le moyen par lequel le « despotisme d'usine » devait s'auto-instituer parmi les travailleurs. De ce point de vue, son

(1) A. Benachenhou « L'évolution de la société algérienne » *in Mondes en développement*, I.S.M.E.A., 1981, N°36

discours est naïf parce que les relations économiques – et le salariat est la relation économique par excellence – ne fonctionnent pas selon des discours moralisants, même révolutionnaires ; les relations économiques impliquent l'échange. A commencer par l'échange de la force de travail contre un salaire, et l'échange du salaire contre des biens de subsistance qui permettent la conservation de cette force de travail.

Dans une excellente thèse consacrée au Complexe sidérurgique d'El-Hadjar, A. El Kenz, souligne que le salaire que verse l'entreprise sidérurgique à ses salariés n'a un sens que s'il existe une spère des échanges, qui mesure le pouvoir d'achat de ce salaire et qui, surtout, fournit les biens et services nécessaires à la reproduction de la force de travail. A. El Kenz parlant de la sphère des échanges écrit : *« Et si celle-ci ne 'jouait pas le jeu' ; s'il fallait 'autre chose que de l'argent' pour avoir un logement, une voiture, un appareil electro-ménager etc. Et si cette sphère des échanges obéissait à d'autres lois que l'échange généralisé des marchandises ; et si la circulation de ces marchandises perturbée par des raretés structurelles en certains domaines, par des pénuries artificielles en d'autres, par des interventions 'extra-économiques' ailleurs refusait l'exclusive médiation de l'argent etc, le salaire que verse l'entreprise à ses travailleurs n'est plus alors qu'un droit 'fictif' – au moins partiellement – sur une spère des échanges dont les segments entiers échappent à une économie purement monétaire »* (1)

Ainsi, avant de prononcer un consat sur l'entreprise, – la faiblesse de sa productivité, apparemment due au manque d'enthousiasme au procès de travail –, il faudra d'abord la re-situer dans son environnement économique et politique, et se demander ensuite si elle a les moyens d'atteindre les objectifs que les services centraux de planification lui ont assignes. Pour ce qui intéresse son déficit comptable chronique, les causes, à la limite, ne se situent pas à son niveau puisqu'*elle n'est pas un sujet économique.* Comme le suggère A. Bouzidi, elle ne définit ni son propre devenir ni le système de prix qu'elle est obligée de pratiquer. *« Elle est un simple sujet juridique dont la capacité de faire ou de ne pas faire est encore étroitement limitée par les autres administrations de l'Etat* chargées de *l'encadrer »* (2).A. Bouzidi pose le problème en termes politiques et explique que le pouvoir d'Etat en Algérie ne supporte pas l'ombre de l'autonomie éventuelle des entreprises publiques. Le pouvoir d'Etat refuse que l'entreprise développe sa propre stratégie. *« Le pouvoir d'Etat,* écrit A. Bouzidi *peu soucieux de l'efficacité economique,*

(1) Ali El Kenz. *Le complexe siderurgique d'El-Hadjar. Une experience industrielle en Algerie.* Editions du C.N.R.S., 1987, p.173.

(2) A. Bouzidi, « L'entreprise publique et l'Etat en Algerie » *in Revue du Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification,* Alger, N° 1, mars 1985.

cherchait en premier lieu à nationaliser le pouvoir économique : la propriété des moyens de production étant celle de l'Etat par le biais de ses ministères, l'entreprise ne pouvait en avoir la possession, c'est-à-dire la pleine capacité de mise en œuvre. C'est le centre qui doit édicter à l'entreprise ses comportements. On cherchait ainsi à éviter que les stratégies d'entreprise ne se développent au détriment de la stratégie d'Etat » (1). Le fonctionnement de l'entreprise d'Etat en Algérie interpelle la nature du groupement régulateur et la nature des relations entre l'économique et le politique.

Précisement, c'est dans l'entreprise que l'expérience algérienne a trouvé sa limite et c'est dans sa réforme qu'elle espère trouver un second soufle. Le déficit de l'entreprise d'Etat met le système politique algérien devant une contradiction de taille qu'il se doit de résoudre : comment satisfaire une demande sociale de plus en plus importante (croissance démographique et accroissement de l'investissement) dans une situation où l'entreprise est incapable de produire plus qu'elle ne consomme ? Confrontées à l'inefficacité de l'appareil productif, les autorités ont pris conscience du danger de compter sur des importations de biens de subsistance financées uniquement par la rente énergétique. Rendre performant l'appareil productif pour diminuer la pression économique externe qui menace l'indépendance du pays, et absorber la tension entre l'offre et la demande, à l'origine de nombreuses explosions sociales urbaines, devient un *objectif politique* qui modifie la stratégie d'ensemble.

Les réformes des années 1980, notamment la restructuration des entreprises qui n'a pas, semble t-il, donné les résultats escomptés, et le processus en cours d'autonomisation des entreprises, ne constituent pas une rupture dans l'idéologie politique de l'Etat ; elles traduisent un glissement d'objectif qui modifie sensiblement la politique économique. Le glissement d'objectif a été provoqué par la médiocrité des résultats économiques de la décennie 1970 qui ont exposé le pays à une plus grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur : sur le plan de la technologie, sur le plan des ressources financières (fournies à 99 % par l'exportation des hydrocarbures) et enfin sur le plan alimentaire.

(1) A. Bouzidi, L'entreprise publique.

2) – Les motivations politiques des réformes économiques

Les discours des dirigeants politiques mettent l'accent sur la continuité pour légitimer les réformes introduites. Ainsi, le Président Chadli, s'adressant au Conseil national de l'UGTA, déclare : « ... *Les questions ayant trait à ce sujet seront examinées à la lumière de l'efficacité exigée de l'appareil de production et dans le respect total de l'esprit de la gestion socialiste qui concrétise les aspirations légitimes de tous les travailleurs. Tous les efforts seront déployés pour clarifier tout ce qui peut paraitre confus dans les textes* » (1). Une semaine après, le Secrétaire Général de l'UGTA lui fit écho dans le même sens : « *Ainsi, s'il y a eu des correctifs à quelques textes, notamment la Charte de la Révolution agraire et celle portant Gestion socialiste des entreprises, les fondements, les principes directeurs, ainsi que les acquis des travailleurs restent immuables* ' (2).

Les bilans économiques qui ont été dressés au cours de l'année 1979, et qui ont été soumis aux différentes sessions du Comité Central, soulignent le danger de ne pouvoir relayer à temps la rente énergétique par le travail productif. Dans les confrontations d'idées, cet argument a un poids décisif au regard de l'idéologie politique, extrêmement sensible sur la question de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Le courant arthodoxe, opposé à toute réforme, s'est retiré du champ de la confrontation à la suite de la baisse brutale des prix du pétrole. Celle-ci, en donnant raison aux tenants des réformes, a probablement évité de nombreuses mises à la retraite anticipée. La décision de modifier (d'«enrichir» dans le langage politique algérien) la Charte nationale avait été prise bien avant la chute des prix du pétrole, ce qui donne la mesure de la détermination à introduire des réformes. L'enrichissement de la Charte nationale devait aller dans deux directions : la première, faire admettre la nécessité de la rationalité économique et du système de

(1) El-Moudjahid du 4 septembre 1983.

(2) El-Moudjahid du 15 septembre 1983.

prix, avec comme conséquence, l'autonomie de l'entreprise d'Etat, et comme seconde direction la réhabilitation du secteur privé pour le faire participer au développement global.

Toutefois, l'autonomie de gestion des entreprises d'Etat et la participation du capital privé au développement sont conçues entre une limite maximale et une limite minimale implicites. La limite minimale est celle que l'appareil productif doit atteindre pour desserrer la pression économique externe : produire davantage, importer moins, exporter autant que possible. La limite maximale est fixée par les risques de fissure dans la cohésion sociale et par la capacité de l'Etat à maîtriser les conflits qui vont surgir. Que l'Etat ait voulu desserrer l'étau avec lequel il étouffait la société civile renseigne sur les pressions qui se sont exercées sur lui, sur la mâturation de son idéologie politique et surtout sur l'idée que l'unité de la collectivité politique survivra aux conflits économiques qui surgiront éventuellement, à l'instar des autres expériences de par le monde.

La nature des réformes et leur ampleur seront mieux appréciées dans une analyse comparative des Chartes nationales de 1976 et de 1986. A cet effet, il faut rappeler la signification politique de la Charte nationale. En 1976, la Direction politique rend public un avant- projet destiné à être largement discuté par toute la population. Durant un mois, l'Algérie s'est convoquée et a discuté librement l'avant-projet, en focalisant son attention essentiellement sur la compatibilité du socialisme avec l'Islam, le statut de la femme, les moyens pour dynamiser le Parti unique, etc. Or, malgré ces quelques références idéologiques autour desquels les débats ont tourné, l'avant-projet était en grande partie un texte économique qui a du reste été reconduit dans le vote massif du 27 juin 1976. La Charte nationale se voulait un pacte, ou plutôt un contrat de type hobbien, stipulant en quelque sorte que les membres de la communauté politique se dessaisissent de toute initiative économique au profit du souverain (l'Etat) qui aura loisir d'investir, de gérer, de planifier, d'importer, d'exporter, etc. Le contrat passé le 27 juin 1976 légitimait l'action de l'Etat en matière économique pour développer le pays. La Charte était le discours économique légitimant ; elle était le contrat passé entre l'Etat et les citoyens.

La Charte nationale définit donc le moule idéologique dans lequel s'inscrit l'action économique : révolution agraire, gestion socialiste des entreprises, investissements planifiés, etc. Cependant, une évolution contradictoire et inattendue se produisait : la demande s'accroissait, les résultats déclinaient. Des réformes s'avéraient nécessaires, au regard de l'idéologie politique de l'Etat, dont il faut remarquer qu'elle a survécu à H. Boumédiène. Certains auteurs ont interprété les réformes qui s'annoncaient comme la remise en cause du projet non-capitaliste de développement que l'ancien Président avait défendu. Cette interprétation est quelque peu superficielle parce que le projet de développement mis en œuvre

n'était pas celui de H. Boumédiène ; il se situait dans le prolongement de la logique politique du mouvement national. C'est pourquoi, d'ailleurs, la disparition du Président H. Boumédiène n'a pas inauguré l'instauration d'un nouveau régime. Une équipe de technocrates a été écartée, rendue responsable des résultats médiocres, des reclassements ont été opérés à la faveur du changement de Président, mais ni la nature idéologique de l'Etat ni son contenu politique n'ont changé (1).

Le moule idéologique qu'était la Charte nationale devait donc être modifié pour apporter les correctifs nécessaires, après une expérience décennale d'une industrialisation tardant à produire un surplus, d'une gestion socialiste des entreprises qui n'a pas tenu ses promesses, d'une révolution agraire qui a accru les importations des produits alimentaires au lieu de les réduire.

Il est symptômatique que sur le plan idéologique – Etat, Parti, Islam, etc. – les textes de 1976 et 1986 de la Charte nationale aient le même contenu. En revanche, sur le plan économique, les deux textes divergent sur des aspects importants, notamment sur le secteur privé et sur le système de prix.

Une comparaison révèlera que le tryptique Révolution industrielle, Révolution agraire, Révolution culturelle, qui revenait très souvent dans le discours politique des années 70, disparait pour laisser place à une formulation moins engagée : développement industriel, développement rural, développement culturel et social. A travers ce changement de formulation, la nouvelle Charte est critique vis-à-vis de l'expéreince écoulée. « *L'ampleur de ces programmes industriels*, lit-on, *sans commune mesure avec les ressources du pays, accentue la dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger sur un triple plan : économique, par une plus grande ouverture de l'économie, financier, par un endettement important, et humain, par le recours fréquent à l'assistance technique étrangère* » (9.132).

Le jugement sur la Révolution agraire n'est pas moins sévère ; on lui reproche d'avoir marginalisé la petite et moyenne exploitation familiale et accru la dépendance alimentaire (p.122). La démarche proposée consiste à concevoir le secteur agricole « *comme un tout indissociable* » (p.124) auquel les organismes d'Etat (les banques, les différents services techniques...) doivent s'intéresser sans sacrifier ni le secteur privé, ni le secteur d'Etat. Quant au développement culturel et social, la nouvelle Charte demande que

(1) Le consensus de la classe politique repose sur la notion d'indépendance du pays. Dès lors que l'action des dirigeants – l'action économique dans ce cas-ci – contrarie le consensus, la voie est ouverte pour la prise du pouvoir par des officiers estimant légitime leur intervention. Il est probable que si le Président H. Boumédiène était resté en vie, il aurait engagé les réformes nécessaires pour éviter une intervention directe de l'armée ; mais cette hypothèse est difficile à avancer parce qu'elle demeure invérifiable.

l'on porte, à l'avenir, plus d'attention à la qualité de la formation dispensée dans le système éducatif et à l'articulation aux secteurs productifs demandeurs.

Ce changement dans les formulations traduit le souci de prendre des distances avec le verbalisme révolutionnaire qui, tout en accroissant les demandes politiques des masses populaires, s'avérait incapable de les satisfaire. Héritant du double langage, la nouvelle Charte s'aventure à redéfinir la frontière entre la propriété privée exploiteuse et la propriété privée dite non exploiteuse, frontière qui a fait couler tant d'encre et susciter tant de controverses !

La Charte de 1976 distinguait la propriété privée exploiteuse de la propriété privée non exploiteuse, définie comme l'ensemble des *« biens dont l'individu peut disposer pour son travail, pour sa culture, sa santé, ses loisirs et d'une manière générale, pour son usage personnel et familial »* (p.30). Plus loin, il est précisé que la propriété privée non exploiteuse peut même comprendre *« les petits moyens de production ou de service qui peuvent être exploités soit à titre individuel soit à l'aide d'une main dœuvre restreinte »* (p.30). La Charte de 1976, après avoir posé cette distinction, trace les limites à la propriété privée. *« Dans le domaine de l'industrie, l'intervention du secteur privé national est à restreindre aux activités qui relèvent de la petite entreprise et qui portent sur le dernier stade de la transformation industrielle. Ces activités doivent se situer en aval des productions sortant des usines de l'Etat, notamment lorsqu'il s'agit de fabriquer à petite échelle, certains objets de consommation courante. Les approvisionnements du secteur privé, particulièrement en ce qui concerne les produits provenant de l'extérieur, doivent être assurés par les entreprises nationales. L'obligation de passer par les entreprises nationales pour ce qui est des importations aura pour résultat de limiter, voire d'éliminer les risques de conjonctions avec les milieux capitalistes étrangers »* (p.31).

La nouvelle Charte donnera une définition moins restrictive à la notion de propriété privée non exploiteuse et déplacera la frontière la séparant de la propriété exploiteuse, sur le critère de la contribution au développement du pays. *« La propriété privée non exploiteuse recouvre tout ce qui concerne l'usage personnel et familial, de même que les moyens de production et les services qui sont utiles pour le développement de l'économie nationale »* (p.44). La ligne de démarcation ne sépare plus la propriété privée exploiteuse de celle non-exploiteuse ; elle sépare désormais le secteur privé non exploiteur *« du secteur privé parasitaire et spéculatif qui est lié aux intérêts des sociétés néo-colonialistes, aux monopoles et aux capitaux étrangers et qui constitue un danger pour le socialisme et pour tout développement économique et indépendant du pays »* (p.44). Le secteur privé, s'il n'est pas parasitaire et spéculatif, est sollicité dans une optique de mobilisa-

tion de l'épargne nationale pour « *utiliser l'ensemble des capacités, en vue d'accélérer le développement économique et de satisfaire les besoins du pays et du citoyen...* » (p.111). Le secteur privé, « *auquel des garanties appropriées doivent être offertes dans le cadre de la loi* » (p.111) sera pris en compte par la planification qui lui demandera de « *se conformer aux priorités qui y sont arrêtées* » (p.111).

Il n'est pas inutile de souligner que la Charte de 1976 n'invoque pas un argument économique pour refuser au secteur privé le droit de cité, argument que peut lui fournir la théorie économique, vu que le capital privé est incapable à lui seul d'amorcer le développement économique dans un pays sous-développé, en raison de la concurrence internationale. L'argument avancé est de nature politique. « *La sécurité de l'option socialiste implique donc que le secteur privé ne trouve pas la possibilité de se transformer en plateforme pour la prise du pouvoir. Ses activités doivent donc être situées, limitées de telle sorte qu'il ne pourra pas acquérir la puissance économique et influer sur les centres de décision de l'Etat* » (p.31). La nouvelle Charte ne reconduit pas cette analyse foncièrement néo-patrimoniale ; elle considère le secteur privé dans une optique moins « politique » (1). Cela peut signifier que la compétition pour le pouvoir s'est quelque peu institutionnalisée et stabilisée. Pourtant, la vision selon laquelle la croissance du secteur privé entrainerait mécaniquement le changement de régime suppose que cette croissance se déroulerait sans aucun changement des conditions politiques. La Charte de 1976, noyant l'autonomie syndicale dans le verbalisme révolutionnaire, attire l'attention sur le danger de la croissance du secteur privé, en oubliant totalement qu'il élargit simultanément la base ouvrière. Mais elle n'aboutit à cette position que parce que l'idée d'un syndicat autonome des travailleurs lui est insupportable.

Outre cette réappréciation du secteur privé, la Charte de 1986 introduit une autre modification importante ; elle recommande aux entreprises d'Etat de fonctionner dans le respect de ladite rationalité économique et de revenir à une conception plus « technique » du système de prix.

La charte de 1976 prônait déjà, pour les entreprises socialistes, une gestion obéissant « *de plus en plus aux normes de l'efficacité économique* » (p.39). Mais cette position réaliste était noyée dans un discours généreux et volontaire. La conception volontariste de l'économie est une conception globale dont la caractéristique essentielle est d'ignorer le système de prix, suspecté de reproduire la gestion capitaliste de l'entreprise et de reconduire les inégalités

(1) Notons que pour un auteur comme S. Huntington, la construction de l'Etat, à travers l'institutionnalisation du pouvoir, est parallèle à la « dépolitisation » de l'économie, du syndicat, de l'Université, de l'Armée, de la religion, etc. Cf. S. Huntington *Political Order in Changing Societies*, Yale University Press, 1968.

qui en découlent. La Charte de 1976 recommande alors aux autorités de manipuler le système de prix pour rééquilibrer les différentes branches de l'économie et pour diminuer l'inégalité dans la répartition. Elle stipule : « *La politique de prix, intégrée à l'action de planification de l'économie, constitue un instrument pour l'organisation des rapports entre les différents secteurs de l'activité nationale, représente un moyen de répartition du revenu national et permet de lutter contre les phénomènes inflationnistes et d'assurer la sauvegarde du pouvoir d'achat des masses populaires* » (p.137). Une telle vision « politique » du système de prix, en restreignant l'autonomie des entreprises, a eu des effets pervers, (certainement non voulus par la Direction politique) qui se sont traduits par des aberrations économiques, une aggravation du déséquilibre entre les secteurs de l'économie et une plus grande inégalité dans la répartition des revenus (constitution de fortunes monétaires privées importantes).

La Charte de 1986 revient à une conception plus « technique » et moins « politique » du système de prix, considéré dès lors comme indicateur de l'efficacité économique. On y lit notamment : « *Compte-tenu du système des prix en tant qu'instrument de mesure de l'efficacité des entreprises, de maîtrise des coûts et d'amélioration du pouvoir d'achat du citoyen, il y a lieu d'adapter en permanence le système des prix en vue de lever les rigidites quant aux modes de fixation des prix et de deboucher progressivement sur la mise en place d'un système de prix relatifs, susceptibles de favoriser, dans un cadre planifie, la stimulation economique des entreprises et d'orienter la consommation vers les produits issus de la production nationale, tout en garantissant la protection effective du pouvoir d'achat des citoyens. Dans ce contexte, les prix à la production devront à l'avenir, refleter et couvrir progressivement les depenses et les couts dans les conditions efficaces de production* » *(p.121). Tandis que la Charte de 1976 ne reconnait aucune autonomie aux lois economiques, suspectees de reproduire l'inegalite capitaliste, celle de 1986 semble s'inscrire dans le sens d'une emancipation de l'economique par rapport au politique. D'une Charte a l'autre, l'on passe d'un système de prix dominé et manipule, à un système de prix dominant et regulateur. L'appareil economique algerien n'obeit pas encore à la logique du système de prix ; néanmoins, transcrite dans le Charte nationale, cette aspiration est exprimee par un courant d'opinion de plus en plus important dans le pays (1).*

Par ailleurs, si la décision politique est prise de laisser fonctionner le système de prix, dans certaines limites de soutien et de

(1) Cf. le numéro de l'hebdomadaire « Algérie-Actualités » du 10 octobre 1985 et les réponses qu'il a suscitées dans l'organe du Parti « Révolution Africaine » du 18 octobre 1985.

correction (1), *cela implique l'autonomie de gestion de l'entreprise, c'est-à-dire la possibilité pour la direction de l'entreprise de décider du niveau des prix à la vente, du niveau des salaires et de l'emploi, du niveau de l'investissement. Le système de prix régulateur entraîne l'autonomie de l'entreprise qui deviendra un sujet économique et non un objet passif recevant les impulsions du ministre de tutelle. La nouvelle Charte souhaite l'évolution vers la rationalité économique. « L'entreprise nationale industrielle doit faire prévaloir la rigueur dans ses règles de gestion et restituer de plus en plus la priorité sur les résultats financiers »* (p.117). L'efficacité économique vers laquelle l'entreprise devra tendre lui garantira l'autonomie. La Charte de 1986 stipule : « *S'agissant des entreprises, l'action à mener pour accroître leur autonomie et éliminer les tutelles bureaucratiques doit être permanente* » (p.114).

Le problème est de savoir comment l'entreprise d'Etat va se comporter sur le marché pour être rentable. Augmentera-t-elle abusivement ses prix pour dégager un excédent financier ? Licenciera-t-elle des ouvriers pour diminuer la charge salariale ? Sera-t-elle fermée si elle continue d'être déficitaire ? Après tout, c'est aussi cela la rationalité économique ! Il s'agira aussi de savoir si le système politique algérien pourra supporter et digérer les conséqueces de l'émergence d'un pouvoir économique autonome, prélude à l'apparition d'une « société civile » indépendante du pouvoir. Demander au secteur étatique de se plier aux normes de gesttion optimale et de rentabilité financière, c'est remettre en cause la logique néo-patrimoniale qui régule le système politique, d'où les conflits qui ont eu lieu autour de la révision de la Charte nationale et qui continuent autour du débat sur l'autonomie des entreprises.

Cependant, l'autonomie des entreprises, si la volonté politique d'y parvenir existe, ne peut être une réalité qu'à travers une longue phase de transition, au cours de laquelle l'entreprise devra réapprendre à fonctionner dans un environnement du marché. Phase de transition au cours de laquelle les velléités de retour à l'économie administrée ne se seront pas éteintes d'elles-mêmes, tant l'autonomie des entreprises risque de bouleverser le système politique algérien. On comprend dès lors les hésitations, et surtout la prudence, à appliquer le principe de l'autonomie de gestion des entreprises d'Etat. Les éditoriaux de la presse écrite cachent mal les ambiguïtés et les contradictions de la phase de gestation de la nouvelle politique économique. Les participants à la Quatrième Conférence Nationale de Développement (22-26 décembre 1986 à Alger), consacrée à l'autonomie de l'entreprise sont repartis déçus : les adversaires de l'autonomie y ont vu une amorce du processus qu'ils espéraient enrayer, les partisans y ont manifesté leur

(1) Il est vrai qu'il n'existe pas de sociétés humaines livrées aux forces libres du marché. L'intervention de l'Etat consiste à limiter ces forces pour empêcher la dislocation de la société. Cf. K. Polanyi *La grande Transformation*, Gallimard 1982.

impatience devant les lenteurs dans l'application.

L'autonomie de l'entreprise dans le cadre de la planification : tel semble être le compromis élaboré, que reflète ce long extrait d'un éditorial d'El-Moudjaid : « *Ainsi donc, une transformation dynamique attend, cette année, l'entreprise algérienne, dans la démarche, dans les mœurs, mais aussi dans la réalisation des objectifs fondamentaux qui sont les siens, à commencer par l'essentiel : créer des richesses. Sans doute la crise économique internationale a-t-elle précipité cet effort de redressement de l'entreprise algérienne, mais on ne peut que s'en féliciter s'il conduit, plus tôt qu'espéré, à générer des surplus pour enclancher un véritable processus d'accumulation et de lester le Trésor public d'une charge qui ne relève pas strictement de sa mission et que la conjoncture douloureuse que traverse l'économie nationale ne tolère plus.*

Et precisément parce que la crise ne s'accomode pas de sursis, le lancement de cette grande operation ne saurait attendre la mise en place définitive de l'arsenal législatif et réglementaire, et doit être opéré, du moins dans ses aspects les plus accessibles, dans l'immediat, afin de commencer à debarrasser l'entreprise des facteurs exogènes et des lourdeurs qui entravent la rentabilité. C'est d'ailleurs l'un des plus importants messages de la circulaire presidentielle n°54.

Ce qu'il est possible d'entamer à court terme ? La liberte de gerer les importations, par exemple. De gerer, pas de decider. Car, et cela ne sera peut-être jamais assez repete, l'autonomie n'exclut pas la primaute de la planification. Mais l'entreprise devrait pouvoir beneficier du visa unique et global decide par la commission des marches, sans attendre l'aval supplementaire de la (ou des) tutelle. Elle devrait aussi pouvoir disposer d'une autorisation globale d'importation pluri-annuelle qui lui eviterait les désagrements des A.G.I. annuelles qui l'obligent à tout importer en une seule fois, avec toutes les implications de stockage, de deterioration et autres.

L'autonomie dans l'investissement est egalement une mesure possible a court terme, du moins pour ceux n'ayant pas une valeur strategique fondamentale. Investir pour renouveler l'équipement, pour valoriser le potentiel, pour etendre la production, peuvent être du seul ressort de l'entreprise. L'expérience récente de l'économie algerienne confirme qu'une telle mesure peut avoir un effet très positif sur la production » (1).

Des mois durant, le quotidien El Moudjahid mène inlassablement une campagne pour familiariser le lecteur avec l'idée d'autonomie des entreprises, présentée comme élément d'une stratégie de réponse à la baisse sensible des prix des hydrocarbures. L'autonomie des entreprises implique pour *El Moudjahid* d'autres relations avec la banque. L'éditorial du 18 février 1987 plaide pour un désengagement de la banque. « *C'est sans doute sur le terrain du*

(1) *El-Moudjahid* du 12 février 1987.

financement que va se jouer, dès cette année, l'un des plus délicats tests de l'autonomie des entreprises. Sur fond de routine institutionnalisée, s'est installée, depuis plus de deux décennies, une convivialité tantôt crispée, tantôt douloureuse, mais jamais véritablement transparente, entre la banque et l'entreprise. Or, c'est précisément cette transparence qui constitue à la fois le but et l'enjeu de la démarche vers l'autonomie, pilier sur lequel compte se bâtir une nouvelle organisation économique fluide, efficace et rentable, qui chercherait ailleurs que dans la rente pétrolière ses ressorts pour la reproduction et l'expansion.

C'est toute la conception du financement telle qu'elle s'est imposée jusqu'ici, qui se trouve révolutionnée : tenue de générer des surplus pour enclencher par elle-même le processus d'accumulation, l'entreprise algérienne devra apprendre à se faire progressivement à cette idée que le crédit ne va plus jouer un rôle central dans son activité, mais que c'est aux gains de production et de productivité d'assurer, à l'avenir, cette fonction.

Rien n'est moins facile que cette mutation et le planificateur ne nourrit aucune illusion de voir, à court terme, l'entreprise déshabituée d'un coup de l'allocation des ressources, ni, pour certaines, des « decouverts », dont on ne situera jamais assez les causes objectives. Il est cependant possible, dans l'immédiat, de faire connaissance avec d'autres mœurs, de se reconcilier avec des pratiques d'efficacite qui ne devraient altérer en rien, ni le statut public de l'entreprise, ni la primauté de la planification centralisée. Rien n'empêche, dès aujourd'hui, de remettre en question ce systématique octroi de credits, qui ignore la réalité et les délais, et les surcroits, et, surtout, la fonction de contrôle.

Certes, l'entreprise devrait pouvoir disposer de crédits pour, justement, financer des extensions de la base productive et la banque ne devrait plus considérer comme non-règlmentaire des dépenses de valorisation du potentiel ou méconnaitre les dures realites qui sont celles de l'entreprise, comme les délais souvent trop longs, nécessaires à la montee en cadence. Dans le même temps, et c'est un élément dynamisant, la banque doit pouvoir apprécier librement l'opportunité du credit, evaluer le risque, se passer de l'avis de la tutelle pour une « rallonge » indispensable et instaurer de véritables mecanismes de contrôle a posteriori » (1).

L'insistance des éditoriaux et des campagnes de presse traduit l'existence de réticences et de résistances au passage à la régulation sociale par l'économique. Le système politique algérien est-il prêt à ne pas faire de l'entreprise d'Etat une ressource politique ? La logique politique néo-patrimoniale permettra-t-elle l'évolution vers la pleine autonomie de l'entreprise d'Etat ou arrêtera-t-elle cette évolution ?

Ces questions restituent, dans leurs proportions, les débats

(1) *El-Moudjahid* du 18 février 1987

d'idées qui ont traversé la classe politique ces deux dernières années. Ces débats n'ont pas opposé les tenants du néo-libéralisme aux défenseurs du socialisme, comme l'ont pensé certains observateurs (1) ; ils ont seulement exprimé la contradiction qu'a produite le développement du pays. La baisse brutale des prix du pétrole a d'ailleurs tranché en faveur du courant « réaliste » ou « réformateur », à défaut d'autres appellations, parce qu'il semble aujourd'hui difficile de reproduire le modèle social des années 70 avec une population plus nombreuse et un prix de baril de pétrole inférieur de deux tiers à ce qu'il était auparavant.

(1) C'est le cas de I. Ramonet « Vents de réforme en Algérie » *in Le monde Diplomatique*, octobre 1986.

3) – L'entreprise d'Etat comme élément de stratégie néo-patrimoniale

Au lendemain de l'indépendance, l'Etat n'avait pas d'autre alternative que de tenter de concrétiser un projet social esquissé dans le programme du mouvement de libération nationale. Ce programme de mobilisation populaire devait s'élaborer sur des notions de justice sociale, d'égalité, de lutte anti-impérialiste, voire anti-capitaliste. Plus la lutte pour l'indépendance aura été radicale, plus ces notions constitutives de l'idéologie du mouvement de libération nationale seront prononcées et enracinées dans le discours. La voie dite de développement non-capitaliste est, au lendemain de l'indépendance, un héritage du passé immédiat de l'ensemble du mouvement de libération nationale et non la victoire de l'aile radicale sur celle prétendue réformiste. Lors de la crise de l'été 1962, l'éclatement du F.L.N. n'a pas été la conséquence d'une rupture entre « progressistes » et « conservateurs » ; il traduisait une course vers le pouvoir de différents groupes qui tous se prévalaient du mouvement de libération nationale. Le groupe qui l'a emporté aura été celui dont les positions verbales et les slogans auront le mieux exprimé l'héritage idéologique du mouvement de libération, lequel héritage correspondait à une *attente populaire* et à des aspirations profondes.

Ce même groupe, pour écarter les compétiteurs, devait se proclamer comme le seul dépositaire de l'héritage idéologique du mouvement national. Conserver le pouvoir nécessitait de confisquer cet héritage pour acquérir la légitimité historique. Le pouvoir estime donc avoir une mission politique : sauvegarder l'unité de la collectivité politique pour assurer son indépendance. La compétition pour le pouvoir ne peut être ouverte et ne peut se dérouler que dans le champ de la légitimité révolutionnaire. Le groupe au pouvoir refuse cette légitimité à tout autre courant politique ; il « patrimonialise » l'Etat. L'Etat devient un patrimoine semi-privé, mis au service du groupe politique qui est à ses commandes.

Il est évident que les conditions historiques d'accession à l'indépendance ont favorisé le *régime-néo-patrimonial,* seule réponse efficace pour le maintien de l'unité de la collectivité politique face au danger d'existence de micro-pouvoirs quasi-indépendants, issus de la guerre de libération nationale. La logique néo-patrimoniale, en favorisant la centralisation et la concentration du pouvoir, absorbe ces micro-pouvoirs qui menacent la souveraineté de l'Etat, en limitant son exercice dans des parties du territoire national. La logique néo-patrimoniale est la réponse que formule la collectivité politique face à l'hétérogénéité idéologique et sociale, dans une société au sein de laquelle le caractère populaire de la résistance à la colonisation a rendu la légitimité révolutionnaire la chose la mieux partagée. Chaque maquisard, chaque parent de martyr s'estime digne de diriger les affaires publiques au nom de l'idéal qui l'anime. Dans ces conditions, si le pouvoir n'est pas confisqué de manière autoritaire comme si c'était un bien privé, la situation tournerait à l'anarchie avec la valse des dirigeants.

La stratégie qui fournira au système politique algérien ses principes régulateurs consistera à se maintenir au pouvoir quel qu'en soit le prix à payer. L'économie, dans son ensemble, est conçue comme une ressource politique. Ce qui autorise le pouvoir politique à intervenir dans le champ économique pour assujettir deux pouvoirs qui risquent de lui porter ombrage : le pouvoir économique et le pouvoir syndical. L'économie est alors prise en charge par une administration centralisée ; elle est investie d'une fonction de légitimation potentielle au fur et à mesure que s'estompe le souvenir de la guerre de libération, tant chez les acteurs encore vivants que dans les nouvelles générations. Par ailleurs, le groupe politique qui détient le pouvoir d'Etat se donne pour mission de juguler le sous-développement par la réduction du chômage, l'accroissement de la Production Intérieure Brute, la répartition des richesses sociales, à travers un programme, chiffré et daté, d'industrialisation et de transformation des structures économiques existantes. L'ampleur des tâches à accomplir en moins de deux décennies, – ou plutôt la promesse de leur réalisation –, rend supportable la dimension néo-patrimoniale du pouvoir d'où dérive l'autoritarisme que justifie, précisément, le but de la mission historique à accomplir.

Le modèle social mis en œuvre poursuit l'objectif de faire coïncider la société politique à la société civile, de telle manière qu'aucun individu ne puisse jouir d'un revenu en dehors des sphères que contrôle l'Etat. Tant qu'un individu dépend de l'Etat pour sa subsistance, le moyen existe pour faire taire en lui toute velléité de contestation. Si sa subsistance ne dépend pas de l'Etat, toute velléité de contestation risque de tourner au conflit violent ; ce que le pouvoir d'Etat veut éviter pour bien montrer qu'il est unanimement accepté. De ce point de vue, et schématiquement, l'Algérie serait une *société politique* au sein de laquelle la régula-

tion sociale puise ses déterminations dans le *rapport politique*, dans le sens où les sociétés occidentales seraient des *sociétés économiques* et les sociétés Est-européennes des *société idéologiques*.

Ainsi, l'entreprise d'Etat, dans cette conception instrumentale de l'économie, devient un élément essentiel de la stratégie néo-patrimoniale. Le pouvoir l'utilise à ses fins propres, la chargeant des *demandes politiques* qu'adresse la population à l'Etat, concernant en premier l'emploi. L'entreprise est tenue de recruter du personnel, non en rapport avec sa fonction de production, qui lui impose telle proportion de travail en correspondance avec telle autre proportion de capital, mais en fonction du seuil de chômage supportable pour l'Etat dans telle ou telle région.

Par ailleurs, les nominations à la direction n'obéissent pas toujours aux critères de compétence exigés par la nature de l'activité économique, mais à un jeu politique pour écarter de la sphère dirigeante des personnages désormais gênants. Leur nomination à la tête d'entreprises prend une signification de distribution de prébendes d'Etat, de distribution de « fiefs ». Quant à la pression sur le procès de travail, elle est plus lâche que celle qu'exerce le capital privé pour ne pas avoir à négocier avec les ouvriers les libertés syndicales, fondamentalement incompatibles avec la logique néo-patrimoniale.

Par ailleurs, l'entreprise d'Etat est soumise à de fortes pressions ; elles se traduisent par des ponctions diverses de la part de forces sociales qui la pressurent et la rendent déficitaire, et dont la neutralisation relève du domaine politique. De nombreuses rentes et quasi-rentes surgissent, qui profitent souvent au capital privé grandissant à l'ombre d'un secteur public pressuré. Une enquête sur le terrain fournirait des exemples innombrables de ponctions opérées par les agents sociaux, ponctions prenant une infinité de formes qui peuvent aller de l'utilisation à des fins personnelles du véhicule de l'entreprise au prélèvement complaisant sur la production par les uns et les autres, ou la perception de « commissions » lors de négociations d'accords avec des entreprises privés locales ou des firmes étrangères, sans compter le détournement de fonds.

Les réactions du pouvoir, face à ces pratiques, ne sont pas en proportion avec les préjudices subis par l'entreprise, parce que celui-ci voudrait l'utiliser pour résoudre des difficultés qui lui sont propres, en lui faisant jouer un rôle de soutien clientéliste ; d'où son incapacité à exiger une gestion optimale et une rentabilité au coût marginal, sans qu'il s'aliène une ressource politique jugée indispensable.

L'entreprise d'Etat est soumise à des pressions qui ne prennent pas leur origine dans le marché et le système de prix, mais s'enracinent dans la spère politique, comme si la logique de la reproduction élargie demeurait subordonnée à une autre logique qui prend le pas sur elle. Les lois du marché, comme le suggère J.

Habermas, trouvent leur correspondance dans les lois juridiques qui désignent l'Etat. Le fonctionnement vicié des unes a, probablement, pour origine et pour conséquence l'absence des autres (1).

La logique néo-patrimoniale handicape le procès de création de richesse en ménageant les intérêts catégoriels susceptibles de la contrarier, en quémandant des soutiens clientèlistes, en laissant se reproduire des rentes diverses et se propager la corruption et la facilité des gains. Elle dégrade les potentialités d'accumulation pour éviter de prôner la rigueur de la logique économique qui lui aliènerait des couches sociales influentes. La logique implacable d'auto-conservation du pouvoir est incompatible avec celle, non moins implacable, de création et d'accumulation des richesses. Le pouvoir peut perdurer en bloquant l'avènement d'une situation économique qu'il serait incapable de réguler politiquement et qui le rendrait totalement anachronique.

Néanmoins, il faut convenir que la logique néo-patrimoniale, n'ayant aucune prise sur le procès local de création de la valeur, ne peut fonctionner que sur la base d'une économie extravertie livrée à des intérêts étrangers (cas de nombreux pays d'Amérique Latine) ou d'une économie mono-exportatrice (cas de nombreux pays africains) ou enfin d'une économie reposant sur la rente énergétique (cas de l'Algérie). La logique néo-patrimoniale influence la régulation de l'appareil productif de l'extérieur, sans avoir à négocier la contrainte productive. Elle se dispense de compromis parce que, précisement, elle dispose de ressources externes qui permettent au pouvoir de satisfaire les reventications immédiates de toutes les couches sociales. La logique néo-patrimoniale, en économie, est une logique de redistribution de richesse créées ailleurs. Elle fonctionne selon le modèle suivant lequel le *centre* dépossède la *périphérie* de toute initiative, de tout pouvoir. En compensation, il redistribue des richesses sous forme de prébendes, de concessions, de prêts non remboursables.

Mais le système risque de perdre en efficacité en s'alourdissant, le centre ne contrôlant plus une périphérie de plus en plus avide de richesses. La dynamique de la logique néo-patrimoniale pousse le système vers l'ankylose et l'inefficacité qui menacent la stabilité du pouvoir. Dans le cas de l'Algérie, les investissements massifs ont rendu complexe la gestion de la périphérie à partir du centre, et ont accru les demandes que le centre n'arrivait plus à satisfaire. Les réformes économiques, engagées dès le début des années 1980, ont eu pour objectif de décharger le centre pour faire jouer à la périphérie un rôle moins passif. C'est dans ce cadre que s'est inscrite l'opération de restructuration des entreprises et qu'est conçue l'autonomie des entreprises. Il faut souligner que ces réformes ont été engagées avant la chute brutale des prix de pétrole et du gaz de 1986, laquelle chute n'a pas pris de court, outre mesure,

(1) Cf. J. Habermas *L'espace public*, Payot 1978, p.90.

les dirigeants. Au contraire, elle a réduit au silence ceux des dirigeants qui étaient opposés aux réformes en donnant raison aux tenants de celles-ci.

Ce n'est donc pas dans la baisse de la rente énergétique qu'il faut chercher la cause des réformes économiques mais dans l'incapacité du néo-patrimonialisme à assurer la pérennité du pouvoir. Dans un pays où le jeu politique s'est stabilisé, où l'unité de la collectivité politique s'est raffermie, où la mémoire de la guerre de libération s'est estompée avec le doublement de la population, où l'économie s'est complexifiée, etc, les conditions, qui ont permis et nécessité le néo-patrimonialisme ont été largement dépassées, d'où l'évolution du système et des relations politiques (1). Le néo-patrimonialisme ferait perdre les rênes de l'Etat au groupe au pouvoir si les mécanismes de la production demeuraient grippés et si la mécanique de l'offre et de la demande ne s'articulait pas de manière cohérente.

En effet, il s'agit désormais de gérer des entreprises aux chiffres d'affaires colossaux, de faire produire des procès de travail par une technologie sophistiquée, de créer des économies externes pour absorber les goulots d'étranglement de la répartition, d'organiser la sphère des échanges pour donner une signification monétaire aux salaires que distribuent les entreprises... Toutes ces tâches exigent la participation de forces sociales que le néo-patriomonialisme a neutralisées. La question demeure de savoir jusqu'à quel point l'initiative sera rendue à ces forces sociales. La mesure sera prise avec le degré d'autonomie qui sera accordée à l'entreprise.

(1) La réflexion stimulante qu'a menée A. El-Kenz, dans son étude sur l'expérience du complexe siderurgique d'El-Hadjar, rend compte des limites politiques que rencontre le projet d'industrialisation mis en œuvre par l'Algérie. Cependant, il a manqué à A. El-Kenz la notion de néo-patrimonialisme qu'il remplace par despotisme probablement sous l'influence de la problématique du « despotisme oriental » de K. Wittfogel. A. El-Kenz écrit : « Mais ce « despotisme » avait malgré tout son « hydraulicité »; qu'il tenait de son pouvoir effectif à gérer la distribution de la rente. Il n'en est plus de même aujourd'hui... Les sources de l'hyraulicité éteintes, le despotisme n'a plus aucune nécessité historique ; l'organisation bureaucratique de l'Etat a perdu toute légitimité ; la bureaucratie centrale ne peut se maintenir avec l'usine, le système productif et la société dans son ensemble ; elle ne peut le faire qu'en s'y opposant. Quitte à démanteler la première, à désarticuler le second, à sous-développer la troisième ». A. El-Kenz *Le complexe sidérurgique*... Op. Cit. p.313.

CONCLUSION

Les expériences du Tiers-Monde – et celle de l'Algérie en particulier – en mettant en lumière le processus de formation de l'Etat donnent la possibilité d'apprécier l'importance de l'histoire, de l'économie, de la culture... dans ce processus où se combinent divers facteurs. L'économie n'est, certes pas, une catégorie du politique, mais en tant qu'elle peut être une ressource politique, au sens où elle donne aux acteurs la puissance sans laquelle il ne peut y avoir ni obéissance, ni influence, la sociologie politique ne peut l'ignorer, sous prétexte de se garder de l'économisme. Il en est de même de la religion, dans la mesure où les fidèles, en grand nombre, obéissent à des hommes à qui ils reconnaissent une autorité, susceptible de mettre en mouvement des foules. Dans cet exemple, ce qui est important, ce n'est pas la religion en soi, c'est plutôt l'interprétation qu'en ont les ouailles, la manière dont ils la vivent, leur propension à se mettre en mouvement à l'appel de ceux qu'ils reconnaissent comme chefs religieux. Dans cette prespective, en politique, la religion est un enjeu dont l'importance est fonction de sa capacité à provoquer des mouvements de foule.

L'erreur des auteurs qui exagèrent outre mesure le rôle de la religion dans la reconstruction des formes politiques – notamment M. Gauchet (1) – provient de ce qu'ils pensent que la manière par laquelle est vécue la religion ne change pas dans le temps. Ceci est une erreur grossière parce que ni les musulmans ni les chrétiens ne vivent aujourd'hui leurs religions de la même manière qu'il y a cinq ou six siècles. Il y a sept siècles des milliers de chrétiens répondaient à l'appel des Croisades et abondonnaient familles et biens pour aller combattre l'infidèle et délivrer le tombeau du Christ. Il y a à peine deux siècles la foi religieuse était vécue publiquement par ces mêmes chrétiens, et aujourd'hui encore, le catholicisme n'a pas la même signification sociale en Europe de l'Ouest et en Amérique Latine. Il y a tout un processus historique

(1) M. Gauchet *Le désenchantement du monde* Gallimard 1985
— B. Badie*Les deux Etats* Fayard 1986

qui accompagne la passage du caractère public au caractère privé de la religion, passage au cours duquel la religion est dépolitisée en ce qu'elle devient une affaire individuelle. Ceci n'est pas une question de dogme mais une question de contingences historiques.

Il semble donc que l'explication par la seule religion, et de ses traits intrinsèques, dans la reconstruction des formes du politique, mène à une impasse tout comme l'économisme a mené à une impasse. La sociologie politique, en s'appuyant sur l'histoire, en précisant à quelles conditions l'économie, la religion... peuvent devenir des ressources politiques, est à même d'éclairer les processus par lesquels évoluent les formes politiques, notamment dans les sociétés du Tiers-Monde. Il conviendrait alors d'ancrer la réflexion sur la notion de Pouvoir, en tant que centre politique, autour duquel se construit bon gré, mal gré, l'Etat. Il y a une logique de Pouvoir – qui est universelle parce qu'elle tire son fondement de l'anthropologie humaine – dont le trait dominant est qu'elle pousse au conflit avec la « société civile » qu'elle voudrait réduire à l'obéissance extrême. La société civile résiste, ou non, en fonction des ressources politiques dont elle dispose.

Il semble que la sociologie politique, si elle se veut pertinente, ne doit pas négliger le fondement anthropologique du politique (1). Si tous les hommes étaient vertueux, point besoin de gouvernement dit C. Schmitt (2). Cette prémisse rapelle que le principe constitutif du politique est le conflit de quelque nature qu'il soit, en particulier le conflit qui menace l'unité de la collectivité politique. S'il est impossible de résoudre le conflit, en raison des divers intérêts divergents qui coexistent dans la société, il s'agira alors de la rendre compatible avec l'unité de la collectivité politique. L'Etat moderne s'est construit dans le mouvement de "dépolitisation" des conflits pour maintenir intacte l'unité de la collectivité politique.

Il est, certes, vrai que la société ne connaît pas que des conflits, sinon elle éclaterait ou aurait éclaté. L'ambiguïté du politique réside, précisément, dans ce qu'il y a deux aspects dans la société par lesquels il s'exprime. Il y a l'aspect *consensuel* et *intégrationniste* et l'aspect *conflictuel* et *coercitif* : Hobbes versus Rousseau, Kant versus Hegel, Parsons versus Marx, etc. Le Pouvoir s'enracine dans cette dualité ; mais d'une part, il tire sa force des « représentations politiques », c'est-à-dire de l'aspect consensuel, et d'autre part, il tend à reproduire les inégalités sociales, d'où l'exercice d'un minimum de coercition pour son maintien et le maintien de la paix sociale.

(1) Fondement anthropologique que d'aucuns confondent avec l'occidentalocentrisme, parce que n'arrivant pas à discerner chez l'homme occidental ce qu'il y a de commun avec les autres hommes, ce qui trahit en fait un véritable ethnocentrisme.

(2) C. Schmitt *La nation de politique* Calmann – Lévy 1972

Venant à peine d'acquérir leurs indépendance, les pays du Tiers-Monde ont des Pouvoirs portés à vouloir incarner les intérêts communs de la société, même si implicitement ou involontairement, ils participent à la reproduction des inégalités sociales. Le Pouvoir en place ne veut pas se reconnaître en un groupe social plus ou moins défini ou dans une expression idéologique parmi d'autres expressions à qui il reconnaîtrait l'existence. Ne défendant pas les intérêts d'un groupe particulier, et se percevant comme l'incarnation de l'ensemble du corps social, le Pouvoir se détache de la société, défendant ses intérêts propres, les confondant avec ceux de la communauté entière. Les conflits internes sont niés ou bien perçus à travers une grille morale ou psychologique. Le seul conflit est celui qui oppose l'ensemble de la communauté aux forces extérieures, à l'étranger. De ce fait, il y a une politique étrangère mais il n'y a pas de politique intérieure. A l'intérieur de la communauté, il n'y a pas de politique, il y a la vie nationale. Les limites de la communauté nationale coïncident avec le peuple qui forme un corps politique compact, soudé et homogène. Le Pouvoir détient le privilège d'exclure un individu de la communauté nationale pour s'être opposé au peuple. Le corps politique ne supportant pas le conflit, il appartient au Pouvoir d'assainir celui-la. Les individus écartés et éloignés ne représentent pas un courant politique ; ils ne représentent qu'eux-mêmes, animés d'intentions malsaines, d'ambitions égoïtes et de desseins inspirés de l'étranger. Le crime reproché n'est pas politique, il est moral.

Mais l'on convient que tout cela est mise en scène et technique du Pouvoir pour écarter tout ce qui est susceptible de résister. L'idéologie populiste, en tant que technique de conquête et de conversation du pouvoir dans les sociétés du Tiers-Monde, défigure le politique dont elle voudrait qu'il se réduise à la morale. Tandis que le politique est une possibilité de résolution du conflit, l'idéologie populiste occulte celui-ci pour ne pas avoir à opérer des choix politiques qui, tôt ou tard, gêneraient le Pouvoir. Celui-ci ne veut pas prendre parti dans les conflits qui traversent la société pour ne pas avoir, d'une part, à être subordonné à des protagonistes, et, d'autre part, à reconnaître à l'autre le droit de résister. Le Pouvoir ne choisit pas l'intérêt de l'un ou de l'autre protagoniste, il choisit son intérêt propre : celui de se maintenir et de durer.

Cette situation est une contingence historique, dans le prolongement de la lutte de libération ; elle perdurera tant que les conflits à l'intérieur de la collectivité ne menaceront pas l'unité de celle-ci. Si l'unité est menacée, la collectivité secrètera un autre type de pouvoir dont la fonction ne sera pas *uniquement* de représenter l'ensemble du corps social mais surtout de résoudre les conflits dans le respect de la diversité. Tant que l'unité n'est pas menacée, les conditions historiques, politiques et idéologiques du néo-

patrimonialisme seront réunies et permettront la *privatisation des pouvoirs publics,* justifiée idéologiquement par une mission historique dont le mobile serait moral.

La stratégie néo-patrimoniale se déploie alors pour recomposer l'ensemble de la société d'où seront extirpés tous les pouvoirs : pouvoir économique, pouvoir syndical, pouvoir religieux, différents pouvoirs locaux, etc. Le marché est refusé, l'économie est transformée en une activité administrative. La vie sociale est réduite à son aspect minimum : la reproduction biologique, rythmée par les naissances, les mariages et les décès. En dépolitisant la vie sociale, la stratégie néo-patrimoniale déshumanise la société, la réduisant à sa charpente biologique.

Evidemment, ce n'est pas parce que le Pouvoir s'obstine à nier le politique que celui-ci aura disparu. Le politique occupera la marge de la société, marge devenue entre-temps plus importante que la société elle-même ou rien de politiquement important ne se déroule officiellement. La société se "marginalise", c'est-à-dire qu'elle émigre vers sa marge. Elle se dédouble : l'une officielle, avec sa presse non crédible, ses discours ronflants, sa mystique et ses mythes, l'autre marginale, avec ses rumeurs "officielles", ses analyses alarmistes (1), son incrédulité et son défaitisme. Chasser le politique, il revient au galop : tel pourrait être la situation des sociétés du Tiers-Mondde.

Ruse de l'histoire ou machiavélisme des dirigeants, la conception a-politique est elle-même une ressource politique utilisée dans la compétition effrénée pour le Pouvoir. Par ce biais, le candidat au Pouvoir déclare s'effacer au profit du programme *non politique* qui mène vers le bonheur, la justice, l'égalité, mais en même temps, il proclame qu'il n'y a que lui pour réaliser ce programme. Le paradoxe réside dans un échange irréel : le dirigeant offre une promesse *d'égalité économique future* contre une *inégalité politique présente.*

L'inégalité politique ne signifie pas forcément oppression et exploitation. Le dirigeant peut être animé de la foi la plus sincère, de la conviction la plus profonde, il peut adorer son peuple, mais rien n'y fait : de par le fait qu'il *gouverne*, il y a une inégalité politique entre lui et les gouvernés que ne peuvent cacher la plus fausse des consciences et le plus populiste des discours. C'est sur cet aspect du politique, dur comme du roc, que s'est brisé le discours populiste qui dissolvait l'inégalité politique dans la conviction militante. A une réalité sociologique, le discours répondait par un état d'âme ! Les critiques contre la démocratie bourgeoise, comme

(1) Dans les pays du Tiers-Monde, le même ministre qui, dans un discours *public* a adressé un tableau optimiste de l'avenir, dira en *privé* que le pays court à la catastrophe.

les libertés formelles, empruntées au discours marxiste, seront alors à l'honneur dans les sociétés du Tiers-Monde où elles serviront à renforcer les *forces politiques les plus archaïques. Quel destin que celui du marxisme dans les sociétés du Tiers-Monde !*

Archaïques non par rapport à une périodisation de l'histoire, mais par rapport à la conception du Pouvoir et au contenu de l'autorité. Archaïques par rapport à une histoire qui s'est déroulée et qui s'est enrichie de nouveaux besoins économiques et politiques. La liberté de l'individu est un de ces besoins qu'a produit la société salariale. Il est évident que cette liberté n'est pas l'expression d'un caprice susceptible de restreindre la liberté d'autrui. Il s'agit de la liberté qui permet à la personne humaine de faire épanouir, si elle le veut, les virtualités de son individualité. C'est le débat Hobbes-Kant, marqué par la dialectique droit-devoir, dessinant l'Etat moderne dont l'attribut essentiel est de faire coexister les libertés individuelles.

Il est vrai que les populations du Tiers-Monde sont moins exploitées économiquement que celles des pays développés, quoiqu'en dise l'idéologie "tiers-mondiste", mais il est vrai aussi qu'elles sont plus oppressées par le despotisme quotidien. Le problème majeur de l'individu dans les pays du Tiers-Monde n'est pas tant d'être exploité que d'être rançonné par les spéculateurs et les gouvernants. La recherche d'un poste administratif dans la hiérarchie du pouvoir correspond au double souci de se procurer des richesses en rançonnant les administrés et de mettre sa clientèle (famille et amis) à l'abri de la prédation. En outre, dans des sociétés où les valeurs sociales archaïques n'ont pas encore été dépassées, la recherche du Pouvoir, à quelque niveau que ce soit, traduit la soif de puissance, le désir de commander, la volonté de satisfaire l'orgueil personnel, la tentation des honneurs et des richesses... Pour parvenir à cette fin, toutes les ressources sont utilisées, y compris des promesses en contradiction flagrante avec les mobiles réels de conquête du Pouvoir.

TABLE DES MATIERES

Depuis 1962, l'Algérie s'était attelée à construire un Pouvoir central fort, assimilant Pouvoir à Etat. Cette méprise – le renforcement du Pouvoir au lieu de la construction de l'Etat – est encore un effet du populisme. L'Etat étant la modalité par laquelle se redistribue le pouvoir à l'intérieur du corps social, le populisme, en tant qu'idéologie politique identifiant le peuple à sa direction, refuse la redistribution du pouvoir. Se construisant sur la négation du conflit interne, donc du politique, ou plutôt sur la fiction de sa négation, l'idéologie populiste coupe le pouvoir de ses racines sociales. Sous l'effet de la logique implacable de la conservation du pouvoir, s'amorce la dérive néo-patrimoniale, avec tous ses délires : promesses démagogiques, aliénation millénariste, brutalités policières, etc. Le délire va s'accroissant : au début, le Chef se pose en représentant de tout le peuple, et quelque temps après, il se prend pour le peuple tout entier. Les émeutes d'Octobre ont signé l'acte de décès du populisme, en tant que mythe politique, utilisé dans la confiscation et la conservation du pouvoir. Elles ont aussi catalysé l'histoire politique du pays, lui faisant faire un bond de plusieurs années, dans le long cheminement de la construction de l'Etat moderne et de la démocratie.

Prix : 91,50 DA